



**HAL**  
open science

# Mémoires, projets, rapports et correspondances du Génie (1794-1875)

Alban Gottfrois

► **To cite this version:**

Alban Gottfrois. Mémoires, projets, rapports et correspondances du Génie (1794-1875) : Caen, Cra-  
ham (Sources pour l'histoire du château de Caen, 5). 2022. hal-03916732

**HAL Id: hal-03916732**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-03916732>**

Preprint submitted on 31 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Sources pour l'histoire du château de Caen

# 5



La porte des Champs du château de Caen (© Musée de Normandie - ville de Caen, Philippe Delval)

Le projet collectif de recherches *Le château de Caen (XI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) : Archéologie, textes et iconographie* a été initié en 2019 et a réuni près de 40 chercheurs sous la direction de Luc Bourgeois puis d'Alban Gottfrois.

Élaboré dans le cadre du Centre Michel de Bouïard-Craham (UMR 6273), il a reçu l'appui de la Ville de Caen, du Service régional de l'archéologie de Normandie et de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

L'objectif était de croiser les différents types de sources pour proposer une lecture globale de cet imposant monument au cours d'un millénaire d'existence. Il a été décidé de mettre en ligne certaines des collections de sources rassemblées au cours de cette entreprise, qui viendront compléter les publications prévues.

## Mémoires, projets, rapports et correspondances du Génie (1794-1875)

Alban GOTTFROIS<sup>1</sup>

### Sommaire

1. [Présentation](#)
2. [Recueil de sources](#)

### Référence électronique

Alban GOTTFROIS. *Mémoires, projets, rapports et correspondances du Génie (1800-1875)* : Caen, Craham (Sources pour l'histoire du château de Caen, 5), 200 p., mis en ligne le 31 décembre 2022. <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-03916732>

### 1. *Présentation*

La Révolution, ainsi que le rappellent quelques-uns des documents présentés ci-après, a causé quelques dommages à certains bâtiments du château de Caen. En effet, par suite de l'emprisonnement dans ses murs de deux de ses délégués, Romme et Prieur, la Convention ordonna en 1793 la destruction du château de Caen. Cette démolition commença par la porte Saint-Pierre, une partie de l'enceinte à côté de celle-ci, la barbacane Saint-Pierre, le donjon (sa tour maîtresse quadrangulaire ainsi que sa chemise) et le logement du curé de Saint-Georges. Elle fut cependant assez rapidement interrompue, en sorte que la plupart des bâtiments concernés, sauf le logis du curé, ne furent pas détruits intégralement. Aussi, les parties basses de ces bâtiments furent plus ou moins bien conservées. C'est ainsi que ces bâtiments partiellement détruits ainsi que les décombres tombés au fond des fossés continuent d'apparaître sur les plans du château pendant de nombreuses années encore, avant d'être finalement reconstruits (porte Saint-Pierre, courtine adjacente), plus ou moins laissés en l'état et seulement entretenus (barbacane Saint-Pierre) ou arasés et remblayés (donjon). À la suite de ces événements, le château de Caen retrouva assez rapidement son activité habituelle. Les mémoires et autres documents transcrits dans les pages qui suivent concernent

<sup>1</sup> Doctorant CIFRE, Université de Caen Normandie, Centre Michel de Bouïard (UMR 6273) / Mairie de Caen.

les années qui suivent les destructions de 1793<sup>2</sup>, mais s'ils font état de problématiques qui leur sont propres (reconstruction de la porte Saint-Pierre, construction d'un magasin à poudre,...), ils ne diffèrent guère, dans leur esprit, de ceux qui précèdent la Révolution : la vision du château qu'ils mettent en avant reste sensiblement la même et les demandes de budget pour entretenir le site ou l'améliorer sont répétées annuellement. En tout cas, cela continue de nous renseigner sur la façon qu'ont les officiers du Génie et leur hiérarchie de voir le château et cela nous fournit beaucoup de renseignements sur les bâtiments de ce dernier au XIX<sup>e</sup> siècle (travaux, fonctions des bâtiments ou de certaines pièces...), d'autant que les documents ont commencé à cette époque à devenir très précis.

Depuis la démolition du donjon, qui servait auparavant de magasin à poudre du château, les nombreux mémoires et rapports insistent régulièrement, et inlassablement, sur la grande nécessité et l'urgence absolue de construire un nouveau magasin à poudre. En effet, l'ancienne église Saint-Georges, dans laquelle sont désormais entreposées les poudres, n'est pas adaptée à cette fonction et présente un danger important : les nombreuses demandes de fonds insistent sur les risques d'incendie qui entraînerait une explosion dont les dégâts frapperaient non seulement le château mais aussi les habitations de la ville. Malgré ce danger, l'achèvement de la construction d'un magasin à poudre neuf, commencée en 1808 mais interrompue brusquement aussitôt, est sans cesse remise aux calendes grecques. La construction ne reprendra qu'en 1818 et l'édifice ne sera achevé qu'en 1820.

Les auteurs des mémoires et rapports soulignent fréquemment le rôle militaire qu'est censé jouer le château de Caen. Ils précisent toujours qu'il ne s'agit pas d'une fortification majeure mais insistent sur son importance, rappelant qu'il s'agit de la seule forteresse et le seul dépôt d'artillerie entre Honfleur et Cherbourg et que son rôle dans la défense de la côte, en lien avec les batteries et redoutes le long de cette dernière, est primordial. Ils considèrent que le château se doit d'être à l'abri d'un « coup de main » ennemi – ce qu'il est généralement, sauf lorsque certains défauts de perméabilité de l'enceinte sont trop flagrants certaines années. Ils déplorent tout de même certains défauts dans la fortification du site, notamment la trop grande proximité des maisons et jardins, qui empiètent sur les contrescarpes et les fossés, et la faiblesse de la défense au nord du château depuis la démolition du donjon. En tout cas, le château ne serait pas en mesure de résister à un bombardement en règle, situation peu probable néanmoins, selon les officiers du Génie ; capable cependant de résister à une petite force d'infanterie, il pourrait alors, toujours selon ces derniers, faire office de base arrière pour forcer l'ennemi à rembarquer, en rassemblant les soldats du château mais aussi la population de Caen.

Cette dernière idée soulève cependant un paradoxe, car si l'on compte sur la population pour assister les soldats et chasser l'ennemi, on voit néanmoins le château, en cette période révolutionnaire et post-révolutionnaire, comme une citadelle commandant la ville et destinée à contrôler celle-ci, à la mettre au pas si besoin. On se méfie en effet de la ville, considérée comme « populeuse », et de ses habitants, dont on envisage d'éventuelles affinités, en raison de leurs intérêts commerciaux, avec les Anglais : on n'écarte donc pas l'hypothèse d'émeutes populaires voire de connivence avec l'ennemi. Le château se doit donc d'être aussi à l'abri de la ville qu'il est censé défendre, et en particulier on insiste sur la nécessité de ne pas laisser les stocks d'armes, de poudre et de munitions aux mains d'insurgés.

---

<sup>2</sup> Ce travail prend la suite (avec un léger recoupement) de celui effectué pour les années 1789-1804 : Luc Bourgeois, « Sources militaires de la Révolution et du Consulat », dans Luc Bourgeois (dir.), *Le château de Caen (XI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) : archéologie, textes et iconographie*, Caen, Centre Michel de Bouïard, 2020, p. 381-409 [en ligne : <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-03903291>].

Les documents du Génie de 1793-1875 ci-après retranscrits montrent, comme ceux du siècle précédent, que les fortifications et bâtiments du château sont vétustes, lorsqu'ils n'ont pas été endommagés ou détruits par la Révolution ou par des intempéries. Mais ils mettent également en lumière toute la difficulté que rencontraient les officiers du Génie à obtenir les fonds nécessaires à leur entretien : ainsi en 1816-1817, lorsque la demande portait sur 51 720 francs tandis que la somme allouée par le ministère de la Guerre ne s'élevait qu'à... 4 780 francs, et ce malgré le caractère urgent souligné par la plupart des apostilles de l'état estimatif. Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, les réparations et plus encore les projets nouveaux furent sans cesse reportés d'une année à la suivante. Cette problématique budgétaire semble intemporelle !

Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle avec le grand projet de 1773, qui n'a d'ailleurs pas été réalisé, le XIX<sup>e</sup> siècle connaît lui aussi son grand projet, lequel va au-delà des demandes annuelles pour l'entretien et les réparations du château. Certains travaux ont été envisagés dans le donjon dès les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, mais le véritable projet vit le jour en 1821. Il consistait à renforcer le château pour en améliorer la valeur militaire : pour ce faire, on proposa notamment de modifier les parapets des barbicanes, d'ajouter une caponnière double dans le fossé entre la porte Saint-Pierre et sa barbacane, d'abaisser la porte des Champs, et, surtout, d'élever un cavalier de terre au niveau de l'ancien donjon, en profitant d'une partie des vestiges de ce dernier. Certaines parties de ce projet ne furent jamais adoptées. Cependant, celle concernant le cavalier de terre fut menée à bien, quand bien même il fallut attendre les années 1840 pour qu'elle aboutisse. Ce cavalier à lui seul constituait la campagne de travaux la plus importante dans le château depuis l'aménagement de ses prédécesseurs, les cavaliers du nord-ouest et du sud-est, dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle : les textes du Génie nous apprennent que l'ampleur des travaux fut telle que l'on décaissa une bonne partie des terres du château et que cela entraîna la nécessité de supprimer les arbres pour en replanter d'autres ensuite.

D'autres projets d'importance moindre ont été envisagés mais sans être adoptés. Ainsi, dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, on voulut installer la prison militaire dans le château : on pensa alors réaménager la porte des Champs et le bâtiment adjacent, puis on se tourna vers le secteur de l'actuel jardin des Simples, avant d'abandonner cette idée.

## 2. Recueil de sources

1794

1. Saint-Firmin, [*Attestation du payeur général du Calvados*], 6 décembre 1794, Vincennes, SHD, 1VI 8

Département du Calvados

Je soussigné Payeur General du Calvados certifie n'avoir rien payé au citoyen Besson, entrepreneur des fortifications du Château de Caen, sur un ordre de la trésorerie nationale du 30. avril 1793. pour une somme de 443" dans laquelle il est compris faute par luy de s'être présenté, et que ledit ordre n'a pas été renvoyé parce qu'il se trouve compris avec d'autres articles par conséquent ledit Citoyen Besson doit réclamer un autre ordre de paiement.

A Caen le Seize Frimaire 3<sup>eme</sup> année républicaine.

Saint-Firmin

---

1795

2. Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre, *Rapport présenté à la Commission*, 10 novembre 1795, Vincennes, SHD, 1VI 8

Commission  
de l'Organisation et  
du Mouvement  
des Armées de terre

Liberté

Egalité

Artillerie  
et Génie

2<sup>e</sup> Division

1<sup>re</sup> section du matériel des fortifications et des Batiments militaires. Château de Caën

Paris, le 19 Brumaire l'an 4 de la République française, une et indivisible.

Rapport présenté à la Commission

Le Directeur des Fortifications au Hâvre adresse à la commission avec sa lettre, cy jointe, du 3 de ce mois copie de l'ordre que le Général Dumeny, commandant à Caën a donné le 26 du mois dernier au Citoyen Tiphagne adjoint du génie en chef dans cette place, de faire réparer le pont levis de la porte de Secours du Château, de faire escarper ou enlever le déblai qui se trouve dans le fossé près de la grille de fer, entrée de la susdite porte, et de prendre des moyens pour rendre moins accessibles les environs du donjon : le Directeur présume que cet ordre a pour objet de fermer les alentours de l'arsenal et des casernes et de mettre par là plus en sureté tous les effets appartenant à la République déposés dans ces établissements. Il observe à cet égard que comme il existe un decret qui a ordonné la démolition du susdit château, les travaux demandés par le général pourroient peut-être occasionner des inquietudes aux habitants, d'un autre côté aussi il a jugé qu'il était nécessaire de mettre en sureté les effets d'artillerie et autres que l'ordre précité a pour objet ; en conséquence il a crû devoir autoriser l'adjoint Tiphagne à faire réparer sur le champ le pont-levis et à faire escarper provisoirement les endroits d'un accès facile : il l'a en même tems chargé de lui adresser un plan exact de tout le local avec l'état estimatif de ce qu'il en coûterait pour exécuter l'ordre du Général dans son entier. Il finit par demander que la Commission veuille bien

approuver l'autorisation qu'il a donné pour l'exécution de travaux ci-dessus mentionnés, en attendant qu'il ait fait passer le plan et le devis estimatif.

Comme les travaux dont il s'agit paraissent n'être que des mesures de précaution utiles au bien du service, on croit devoir proposer à la Commission d'en écrire approuvativement au Directeur des Fortifications.

---

1796-1797

3. Direction du Havre, *Place de Caen, 5<sup>e</sup> année républicaine*, 1796-1796, Vincennes, SHD, 1VH 491

Fortifications

Place de Caen

5<sup>e</sup> année républicaine

Direction du Havre

### Apostilles du Directeur

#### Art. 1

Le château de Caen étant reconnu comme un poste militaire essentiel à la défense de la côte du département du Calvados, attendu qu'il en est le seul point d'appui : il devient donc important d'y rétablir le magasin à poudre, qui a été détruit par l'armée révolutionnaire, ce magasin pourra contenir 25 à 30 milliers de poudre, quantité qui paraît suffisante aux différens services. On propose de l'établir sur le sol du Donjon où était celui qu'on a détruit ; on le disposera de manière à ce qu'en cas d'explosion, tout l'effort se fasse du côté de la Campagne et l'on suivra dans sa construction, les plans et profils de celui de Cherbourg. Les poudres maintenant déposées dans l'église du château donnent des craintes continues à tous les habitans de Caen, ainsi sous tous les rapports cet article devrait être ordonné et l'on pourrait accorder seulement un acompte pour cette année.

Tout ce qui pouvait mettre ce château à l'abri d'un coup de main, a été détruit par l'armée révolutionnaire. Ce poste deviendrait un point d'appuy illusoire s'il n'était mis à l'abri de surprise : les ouvrages qu'on y propose, rempliront parfaitement cet objet ; ils sont peu dispendieux et plusieurs consistent dans des remaniemens de terres, il serait à désirer qu'on accordât un à compte pour commencer cet ouvrage, qui pourrait être achevé dans la sixième année.

Cette somme de 4000" suffira à peine, pendant le courant de l'année aux réparations de tous les batimens militaires de cette place ; attendu que plusieurs sont très vieux et qu'on a été forcé de négliger la plupart de ces réparations faute de fonds effectifs.

Quoique les travaux soient exécutés par entreprise, la quantité de batimens exige un commis surveillant qui travaille aussi dans le bureau et les autres frais nécessités par le service ordinaire, obligent à demander cette somme.

### Articles des projets

#### Art. 1<sup>er</sup>

Pour construire un magasin à poudres dans la cÿ devant enceinte du Donjon, achever de démolir une partie de ses murs, déblayer les melons et les terres de l'intérieur, ainsi que ceux de l'extérieur, réduire le sol sur lequel sera établi le magasin, à huit pieds au dessus du rez de chaussée du terreplein dycelui... 25000"

#### 2<sup>e</sup>

Pour construire des parapets dans plusieurs parties du rempart du château de Caen, reformer en terre gazon, le bonnet à prêtre coté 3. (au plan ci-joint), construire en avant deux pilastres, pour porter la bascule d'un pont levis et refermer l'entrée du château par un pont levis.....31000"

#### 3<sup>e</sup>

Pour les entretiens courans des fortifications et batimens militaire 6000"<sup>3</sup>.

#### 4<sup>e</sup>

Pour les frais de bureau de l'ingenieur en chef 1000".

---

<sup>3</sup> Le 6 est ajouté par-dessus un 4 : la somme demandée était initialement 4000 livres.



Examen fait des pièces cy-dessus, concernant l'annulation de la vente d'un terrain dépendant du château de Caën et l'importance de ce poste.

Le Comité, considérant que ce château est nécessaire sous divers aspects 1°. comme entrepôt pour la défense des côtes depuis Honfleur jusqu'à Joigny.

2°. Comme point d'appui nécessaire sur cette étendue

3°. Pour y retirer les prisonniers de mer ;

pense que les intérêts de la République exigent de le conserver, ainsi qu'il l'a été par la Loi du 10 juillet 1791. Et cependant, quant à la vente du terrain dit la garene formant le glacis de la contregarde de ce château, considérant que depuis longtemps il n'a pas été fait usage de ce Poste que probablement les fonds disponibles du Département de la guerre ne permettront pas sitôt de rétablir les ouvrages extérieurs qui seroient utiles à sa défense, estime que dans le cas de difficultés majeures qui s'opposeroient à la restitution de ce terrain, il y a lieu à demander une loi, pour en approuver l'aliénation, sous les conditions portées en la Loi du 10 juillet 1791 concernant les terrains environnants les Places et Postes de guerre.

Pour copie conforme

Bouchez

---

6. Tiphagne, *Mémoire sur les travaux ordonnés aux fortifications et Bâtiments Militaires de la place de Caen pendant la 4<sup>e</sup> année de la République française*, 2 novembre 1796, Vincennes, SHD, 1VH 491 3

Fortifications & Bâtiments militaires

Direction du Hâvre

Place de Caen

5<sup>e</sup> année

Mémoire sur les travaux ordonnés aux fortifications et bâtimens militaires de la place de Caen pendant la 4<sup>e</sup> année de la République française

Savoir.

Château de Caen.

On a fermé l'entrée du Château par une barrière et des palissades, fait un parapet en pierre sèche couvert de terre et gazon pour faire le coup de fusil au travers des palissades et défendre l'entrée du Château, déblayé les terres et gravois qui se trouvoient à droite de la barrière et qui facilitoient l'entrée à côté des palissades, fait des escarpements dans les fossés extérieurs et intérieurs du Donjon. Construit deux forts murs en pierre sèche pour empêcher la communication des fossés extérieurs dans l'intérieur du Donjon & éviter des déblais considérables provenant de la démolition de cette piece ; plus un autre en pierre sèche pour empêcher la communication des fossés près la porte du Secours à la Contregarde du Cidevant Donjon. Construit un mur en maçonnerie de mortier de chaux et sable près la barriere de la porte du Secours pour empêcher qu'on ne descende dans les fossés et bouchés plusieurs communications extérieures qui donnoient dans les fossés. Plus entretenu les bâtimens et le puits appartenants a la fortification.

Des ouvrages restant à faire pour mettre la poudre, magasins et parcs d'artillerie, sont portés au plan & projet de l'an 5<sup>e</sup>.

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

A Caen le 12 Brumaire an 5<sup>e</sup> de la République française

L'adjoint du Génie en chef

Tiphagne

Vérifié par le sous directeur

Saint-Julien

Vu par le directeur des fortifications

Senermont

---

7. Claude-Louis Petiet, [*Lettre du 13 Brumaire an 5*], 3 novembre 1796, Vincennes, SHD, 1VI 8

*Écrire au directeur du Génie*

3<sup>e</sup> Division  
2<sup>e</sup> Subdivision  
Bureau du Génie  
Contentieux

Paris, 13 Brumaire l'an 5<sup>e</sup>.

Le ministre de la Guerre<sup>4</sup> au Directoire exécutif

Citoyen Directeur,

Vous me marquez par votre lettre du 27 Vendémiaire dernier, qu'avant de prononcer sur la proposition que je vous ai faite d'annuler la vente d'un terrain, dit la Garenne, formant le glacis de la contregarde du château de Caen, il convient d'examiner si ce château doit être conservé, s'il est utile à la République et s'il peut aider à la défendre contre ses ennemis extérieurs. Vous m'observez ensuite que pendant la guerre de la Vendée, ce château n'a offert aucune ressource soit aux défenseurs du Gouvernement républicain, soit à ceux qui s'opposaient à son établissement, vous m'invitez en conséquence à peser ces réflexions et à vous faire connaître le parti définitif auquel elles me détermineront.

Pour être à même de vous donner une réponse [sure et] positive sur cet objet, j'ai soumis les réflexions que vous m'avez faites à l'examen du comité des fortifications. Il résulte de la délibération qu'il a prise que le château de Caen, déjà conservé par la loi du 10 juillet 1791, doit nécessairement d'être sous plusieurs rapports 1<sup>o</sup>. comme entrepôt pour la défense des côtes depuis Honfleur jusqu'à Isigny... 2<sup>o</sup>. comme point d'appui nécessaire sur cette étendue... 3<sup>o</sup>. pour y retirer les prisonniers de mer.

à l'égard ~~du terrain~~ de la vente du terrain dit de la Garenne, le comité ayant considéré que depuis longtemps, il n'a pas été fait usage de ces postes, et que probablement les fonds disponibles du département de la Guerre ne permettront pas de sitôt de rétablir les ouvrages extérieurs qui seraient utiles à la défense, estime que dans le cas de difficultés majeures qui s'opposeraient à la restitution de ce terrain, on peut l'aliéner sous les conditions portées par la Loi du 10 juillet 1791 concernant les terrains environnant les places et postes de guerre.

d'après ces considérations, j'ai pensé, Citoyen Directeur, que le poste militaire du château de Caen devait être conservé, et que l'on pouvait maintenir la vente du terrain de la Garenne en imposant aux adjudicataires les conditions prescrites par les articles 15, 16, 17, 19, 20 et 21 de la Loi du 10 juillet 1791. à ce moyen, il devient inutile de s'occuper du projet d'arrêté que je vous ai soumis pour faire annuler [*sic*] la vente de ce terrain.

Salut &a

---

8. Milet Mureau, *Château de Caën*, 16 novembre 1796, Vincennes, SHD, 1VI 8

DEPARTEMENT de LA GUERRE

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

3<sup>e</sup> Division  
2<sup>e</sup> subdivision  
Bureau du génie  
Contentieux

Paris, le 26 Brumaire l'an 5<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible

Milet Mureau<sup>5</sup>, Général de Brigade &a

---

<sup>4</sup> Claude-Louis Petiet, ministre de la Guerre du 8 février 1796 au 14 juillet 1797.

<sup>5</sup> Louis Marie de Milet de Mureau (1751-1825), général de brigade à partir de 1796.

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Au Directeur des Fortifications  
Au Havre

Vous avez prié le Ministre par votre lettre du 3. Thermidor, Directeur Citoyen, de se faire représenter le Compte qui lui ~~en avait~~ a été rendu le 6 Messidor précédent, relativement à la vente faite, par le cidevant District de Caën, du terrain dit la Garenne, formant le glacis de la contregarde du Château de cette place. Après avoir examiné vos différentes observations sur l'importance de ce château et l'indispensable nécessité de faire rentrer ce terrain sous la dépendance du Département de la Guerre, le Ministre en a fait l'objet d'un rapport au Directoire exécutif par le quel il lui a proposé d'annuler la vente du terrain dont il s'agit, comme ayant eu lieu en contravention de l'article 13 du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juillet 1791.

Mais le Directoire avant de [se] prononcer sur cette proposition a répondu au Ministre qu'il convenait d'examiner si le château de Caën devait être conservé, s'il était utile à la République et s'il pouvait aider ~~la~~ République à la défendre contre ses ennemis extérieurs ; il lui a observé [ensuite] que pendant la guerre de la Vendée le Château n'avait offert aucune ressource, soit aux défenseurs du gouvernement républicain, soit à ceux qui s'opposaient à son établissement, et il a invité en conséquence à peser ces réflexions et à faire connaître au Gouvernement le parti définitif auquel elles pourraient donner lieu.

Pour être à même de donner une réponse plus positive sur cet objet, le Ministre a renvoyé ces diverses questions à l'examen du Comité des Fortifications. Il résulte de la délibération qu'il vient de prendre le 5 de ce mois, que le château de Caën, déjà conservé par la loi du 10 juillet 1791, doit nécessairement l'être sous plusieurs rapports ; 1°. Comme entrepôt pour la défense des Côtes depuis Honfleur jusqu'à Isigny... 2°. Comme point d'appuy nécessaire sur cette étendue... 3°. Pour y retirer les prisonniers de ~~guerre~~ maritime de mer.

A l'égard de la vente du terrain dit la Garenne, le Comité ayant considéré que depuis longtems, il n'a pas été fait usage de ce poste, et que probablement [sic] les fonds disponibles du Département de la Guerre ne permettront pas de sitôt de rétablir les ouvrages extérieurs qui seraient utiles à sa défense, estime que dans le cas de difficultés majeures qui s'opposeraient à la restitution de ce terrain, on peut l'aliéner sous la condition portée par la loi du 10 juillet 1791 concernant les terrains environnants les places et postes de guerre.

D'après ces considérations, le Ministre a pensé que le poste [militaire] du Château de Caën devait être conservé et ~~approuvé le maintien de la~~ qu'il convenait de maintenir la vente du terrain de la Garenne à charge pour les adjudicataires de se soumettre aux conditions prescrites par les articles 15, 16, 17, 19, 20 et 21 de la loi du 10 juillet 1791.

Vous voudrez bien prendre les mesures convenables pour que cette décision reçoive la pleine et entière exécution.

Salut & fraternité

---

1797-1798

9. Senermont, *Place de Caen. Projets pour l'an 6<sup>e</sup>*, 1797-1798, Vincennes, SHD, 1VH 491 8-2

Place de Caen

Direction du Havre

Projets pour l'an 6<sup>e</sup>

Apostilles du Directeur

Articles des projets

Article 1<sup>er</sup>

Le château de Caen a été reconnu comme poste essentiel, à mettre à l'abri d'un coup de main et servant de dépôt à l'armement de la côte, depuis le poste de Lion jusqu'à Honfleur. Il est donc indispensable de rétablir

Pour construire un magasin à poudre, dans la cy devant enceinte du Donjon, achever de démolir une partie de ses murs, déblayer les moilons et terres de l'intérieur, ainsi que ceux de l'extérieur ; réduire le sol sur lequel sera établi le magasin, à huit pieds au dessus du

le magasin à poudre et l'on devrait y mettre toute l'activité possible, afin d'éviter les dangers qui peuvent résulter du dépôt des poudres dans la cy devant église du château.

L'armée révolutionnaire, ayant détruit les parapets en maçonnerie et la principale fermeture du château, on ne peut le mettre à l'abri de surprises qu'en exécutant ce qui a été accepté l'année dernière par le ministre ; mais les circonstances, ne permettant pas d'accorder, sans doute, la somme importante de 32800 frs., on demande un à compte de 10000 frs. et l'on observe que la somme de 1200 frs., pour les réparations urgentes et l'entretien des bâtimens du château est réunie à l'article 3<sup>e</sup>.

Les couvertures de tous ces batimens sont en très mauvais état, leur fermeture a besoin d'être assurée et la somme demandée suffira à peine aux réparation les plus urgentes et aux entretiens courants.

rez de chaussée du terreplein conformément aux plans, profils et estimation, qui ont été adressés au ministre cy pour mémoire.

#### Article 2<sup>e</sup>

Pour construire des parapets, dans plusieurs parties du rempart du château de Caen, reformer en terre et en gazon le bonnet à pretre coté (3) construire en avant deux pilastres pour porter la bascule du pont levis et refermer l'entrée du château, par un pont levis, conformément aux plans qui ont été adressés au ministre dans l'an 5<sup>e</sup> pour mémoire... 32800 fr.

Article 3<sup>e</sup> contenant partie de l'article 2<sup>e</sup> et renfermant les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12

Pour la fermeture et les reparations les plus urgentes, aux couvertures des batimens militaires du château et de la commune de Caen, ainsi que pour les entretiens courants

La somme de 10600 frs

[La suite concerne des travaux pour la défense des côtes]

Le Directeur des Fortifications  
Senermont

---

1797

10. Tiphagne, *Mémoire sur les travaux ordonnés pendant l'an 5<sup>e</sup> dans la place de Caen & Dépendances*, 26 septembre 1797, Vincennes, SHD, 1VH 491 6

Place de Caen et dépendances

Mémoire sur les travaux ordonnés pendant l'an 5<sup>e</sup> dans la place de Caen & dépendances.

Place de Caen

1°. Pour les ouvrages préparatoires à la construction d'un magasin à poudre sur l'emplacement du cidevant donjon on à [sic] fait plusieurs parties de deblai et la construction du magasin à poudre ayant été ajournée par le ministre de la Guerre, on a porté cet article au Projet de l'an 6<sup>e</sup> pour mémoire seulement.

2°. Pour reformer en terre et gazon le bonnet à prêtre de l'entrée du château et construire en avant deux pilastres et pour porter la bascule d'un pont levis.

Ce travail n'a pas été executé cette année n'ayant pas de fonds suffisants & fait partie du projet de l'an 6<sup>e</sup>.

3°. Pour faire les reparations nécessaires aux couvertures & fournitures des portes & croisées des bâtimens militaires.

On les à [sic] executés autant que le versement des fonds le permet & la continuation fait partie du projet de l'an 6<sup>e</sup>.

[Suivent d'autres travaux pour la défense de la côte]

A Caen le 5 Vendemiaire an 6<sup>e</sup> de la République française

L'adjoint du Genie en Chef  
Tiphagne

---

**1798-1799**

**11.** Senermont, *Apostilles du Directeur, relatives aux projets de la Place de Caen et de ses dépendances, pour l'an 7<sup>e</sup>*, 1797-1798, Vincennes, SHD, 1VH 491

Fortifications et batimens militaires

Direction du Havre

Place de Caen

7<sup>e</sup> année de la République

Apostilles du Directeur, relatives aux projets de la place de Caen et de ses dépendances, pour l'an 7<sup>e</sup>.

Article premier

Il serait à désirer que les fonds permettent la construction de ce magasin à poudre, puisque le château de Caen sert de dépôt pour l'armement et le desarmement de la côte entre le poste du Lion et Honfleur : l'église qui sert maintenant de dépôt aux poudres, n'offre aucune sûreté et les inquiétudes des habitans sont continuelles. La voute de ce magasin est projetée, pour être exécutée, avec la moindre épaisseur possible, attendu qu'il n'est pas présumable qu'il soit exposé au jet de la bombe. La feuille de dessin relative à ce magasin a été adressé au ministre en l'an 5<sup>e</sup>.

Article 2<sup>e</sup>

Une partie des défenses du château, ayant été détruite en (1793.) V. s. par l'armée révolutionnaire, on a fait connoître depuis longtêms la nécessité de la réparer, et puisque l'importance de ce fort est bien reconnue, l'on devrait accorder un à compte pour commencer le rétablissement des défenses les plus essentielles.

Article 3<sup>e</sup>

La pénurie des fonds a empêché de faire, pour ainsi dire, aucune réparation depuis deux ans ; le nombre des Batimens militaires de cette place, et leur importance, exigent la somme au moins de 11000 fr. ; les détails de l'état estimatif font d'ailleurs connaître que les réparations proposées et le remplacement demandé de différens ustenciles sont d'urgence.

Article 4<sup>e</sup>

La somme demandée est indispensable pour l'entretien des communications, barrières, etc.

Article 5<sup>e</sup>

Le nombre et la grandeur des Batimens militaires de cette place exigent la somme de 4000 pour leur entretien pendant le courant d'une année.

Article 6<sup>e</sup>

La somme demandée est d'autant plus nécessaire que l'officier en chef à Caen est chargé du service d'une partie des côtes assez étendue et des Batimens militaires du département du Calvados.

[Suivent des apostilles concernant des travaux sur la côte]

Le Directeur des Fortifications  
Senermont

12. Tiphagne, *Rapport Général sur la situation du château de Caen, au 30 Frimaire, l'an 7<sup>e</sup> de la République française*, 20 décembre 1798, Vincennes, SHD, 1VH 491<sup>6</sup>

Château de Caen  
30 frimaire an 7<sup>e</sup>

Direction du Hâvre

Rapport général sur la situation du château de Caen, au 30 frimaire, l'an 7<sup>e</sup> de la République

La démolition de ce château comprend

- 1°. Le corps de garde de l'avancée.
- 2°. Le bonnet a prêtre.
- 3°. Deuxième porte le pont du château.
- 4°. Les logemens du capitaine des portes aide-major.

Les logemens, jardins, tours, et le mur d'enceinte jusqu'à la porte du Secours, coté (22) sont démolis jusqu'à la hauteur du terre-plein du rempart. Il reste au pied du rempart un fossé très escarpé, et d'une hauteur au moins de ving mètres.

Cette démolition comprend encore le Donjon coté (19.).

Les quatre tours qui le flanquaient, cotées autrefois (31.).

L'entrée de la grande tour du Donjon cotée (20.) et le passage couvert du donjon.

Les fossés cotés (21.) existent encore. La contreface où [*sic*] contregarde du donjon, cotée (36.) n'a pas été endommagée.

La démolition du château se termine par celle du logement dit<sup>7</sup> du curé du château.

Etat des parties existantes actuellement par qui elles sont occupées, et l'usage que l'on peut en tirer.

Le corps de garde coté (4.) est occupé par les hommes de garde. Le logement coté (5.) est occupé par un cantinier qui paye location. Le logement coté (6.) est occupé par un capitaine d'artillerie, attaché à l'arsenal. Le logement coté (7) occupé par un artificier. Le logement coté (8), logement du garde des fortifications. Les remises cotées (9) occupées par l'artillerie ; elles servent à déposer les affuts qui sont finis. L'écurie cotée (10) sert de magasin à bois pour le service de l'artillerie. Le petit jardin à la suite de l'écurie est inoccupé, n'étant point susceptible de location. La tour cotée (30) est occupée par un sergent major des canonniers. Le logement du ci-dev<sup>t</sup> gouverneur coté (11) sert de salle d'armes et magasin pour l'artillerie, et de logement au commandant de la place. La tour cotée (31) est occupée par l'artillerie. La tour cotée (32)<sup>8</sup> est démolie jusqu'à la hauteur du rempart. Le hangard coté (12)<sup>9</sup> contient 8 à 10 forges : il sert en outre au charonnage. Les logements cotés (13)(14) et le jardin coté (15) sont occupés par les sous-directeur et un capitaine d'artillerie. Le logement coté (14) occupé par un artificier et par le garde de l'artillerie. Ceux adjacens audit logement servent de Bureau pour l'artillerie. Les logemens au dessus de la porte du Secours, cotés (22) servent à la fabrication d'artifices. Le bonnet à Prêtre coté (23), n'a été que très peu endommagé.

La caserne cotée (27) et celle cotée (25) qui est la ci-devant lieutenance, sont occupées par des troupes de garnison. L'église cotée (28) sert de magasin à poudre et le jardin adjacent sert de parc à boulets. Le puits coté (29) demande beaucoup d'entretien. Le jardin coté (26) est loué.

Caen, le 30 Frimaire, an 7<sup>e</sup> de la République française

Le Chef du Genie

Tiphagne

---

<sup>6</sup> Une autre version de ce document existe également aux archives départementales du Calvados à la cote 79 F 16.

<sup>7</sup> Ce mot semble ajouté dans le document du SHD.

<sup>8</sup> Tour Puchot.

<sup>9</sup> Salle de l'Echiquier.

**1799**

**13.** Tiphagne, *Mémoire Raisonné sur l'état des situations de la place de Caen, considéré dans tous ses établissements et ses divers rapports*, 4 janvier 1799, Vincennes, SHD, 1VH 491

Place de Caen  
An 7<sup>e</sup> de la République Française

Direction du Havre.

Mémoire Raisonné sur l'état des situations de la place de Caen, considéré dans tous ses établissements  
et ses divers rapports

La place de Caen est située dans une belle Vallée traversée par la Rivière d'Orne qui lui fournit un petit port ; elle renferme un château qui la commande et qui n'a pas été entièrement démoli conformément au Décret du 6. Aoust (1793 Vieux Style).

Il n'y a eu que la porte d'entrée, le Donjon et plusieurs parties des parapets des remparts qui ont subi l'exécution du Décret qui ordonnoit la Démolition totale du château : Il est entouré de bons fossés secs, la porte d'entrée a été refermée par des palissades et une barrière ; des parapets en maçonnerie, terre et gazon ont été construite provisoirement de chaque côté de la Barrière pour en déffendre l'entrée à travers les palissades. Il sert de dépôt aux munitions, trains d'artillerie et armes de toutes espèces, il fournit aux approvisionnements des redoutes et batteries depuis Isigny jusqu'à Honfleur. Enfin c'est le seul entrepôt qui existe entr Rouen et Cherbourg. Il renferme deux cazernes une pour les canonniers et l'autre pour la troupe de ligne qui y fait continuellement le service. La Garnison du château peut être de 150 hommes. Le commandant de la place et dépendances occupent une partie du ci-devant Gouvernement. Un rapport détaillé joint au présent mémoire fera connõitre par qui sont occupés tous les locaux de ce château.

Outre le château de Caen, il existe dans la place de Caen, cinq casernes qui peuvent contenir deux mille cinq cens hommes d'infanterien et un escadron de cavalerie, des écuries pour quatre cens chevaux, un hôpital pour quatre cents malades, deux services de munition et des magasins proportionnés aux besoins du service du Département du Calvados, sur une étenduë de 15 Miriamêttres [150 km] de longueur de côtes et l'intérieur du pays.

Telle est la situation de la place de Caen.

Caen le 15 Nivôse an 7<sup>e</sup> de la République française

Le Chef du Génie

Tiphagne

Vu par le Directeur des Fortifications

Senermont

Nous croyons devoir ajouter à ce mémoire que l'ennemi pouvant effectuer une descente dans la baye de l'Orne, malgré le feu des redoutes de Colleville<sup>10</sup>, Oistrhéam et Merville, et se porter sur caen pour la faire contribuer et même pour l'incendier, il devient important de mettre le château à l'abri d'un coup de main, et son état de défense ferait craindre à l'ennemi de se porter en avant et d'être pris au flanc ou par ses derrieres par la garnison du château. D'ailleurs ce fort donnerait de la confiance et de la sécurité même aux habitants qui se réuniraient aux troupes pour repousser l'ennemi et le faire repartir de sa témérité. Caen étant destinée à servir de dépôt général à la gauche de l'armée des côtes de la manche, ce role ajoute de l'importance du château et oblige à le mettre en bon état.

Senermont

---

<sup>10</sup> Commune actuelle de Colleville-Montgomery.

---

14. Ministre de la Guerre, *Justification du commandement du Génie à Caën, pour l'inexécution des réparations ordonnées au château de cette place*, octobre ou novembre 1799, Vincennes, SHD, 1VI 8

3<sup>e</sup> Division

Bureau du Matériel du Génie

Liberté. Égalité.

Nota. Les réponses à faire au ministre, doivent relater exactement la date des lettres qu'on en a reçues, et porter en marge l'indication ci-dessus du Bureau, afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

[Dans la marge] *Justification du commandant du Génie à Caën, pour l'inexécution des réparations ordonnées au château de cette place.*

Paris, le [jour non indiqué] Brumaire an 8 de la République française, une et indivisible

Le Ministre de la Guerre<sup>11</sup>, au Général de brigade commandant la subdivision du Calvados  
A Caën

En ordonnant, Citoyen Général, au commandant du Génie à Caën de faire sur le champ réparer le chateau de cette place et de le mettre en état de résister à un coup de main, vous avez donné une preuve de plus de votre active surveillance et de votre empressement à prendre les mesures convenables pour repousser l'ennemi ; mais les menaces que renferme la lettre du 25 Vendémiaire par laquelle vous avez donné cet ordre, ~~n'ont pas été sans doute le produit de la réflexion~~ ne sont aucunement [fondées]. Le Commandant Tiphagne, auquel vous les avez adressées, ne merite aucun reproche pour l'inexécution des réparations ordonnées au château de Caën, c'est à la seule pénurie des finances qu'il est juste de l'attribuer. J'espère être incessamment à portée de faire verser en cette place les fonds nécessaires pour activer ces réparations ; en attendant, je vous invite à vous servir désormais d'expressions plus mesurées à l'égard de cet officier, à ne point oublier que le langage de la modération honore toujours l'homme en place qui s'en sert, et à vous conformer au surplus aux dispositions relatives au Service du Génie et portées par la circulaire du 25 Vendémiaire Dernier.

Salut et fraternité

---

**1800**

15. Tiphagne, *Mémoire sur les ouvrages faits aux fortifications & Bâtiments Militaires de la place de Caen et côtes en dépendant pendant la 7<sup>e</sup> année de la République française*, 21 janvier 1800, Vincennes, SHD, 1VH 491

Place de Caen & cotes en dépendant

Direction du Hâvre

Mémoire sur les ouvrages faits aux fortifications & Bâtiments Militaires de la place de Caen et côtes en dépendant pendant la 7<sup>e</sup> année de la République française

Savoir ;  
Château de Caen

---

<sup>11</sup> Edmond Louis Alexis Dubois-Crancé, ministre de la Guerre du 14 septembre au 10 novembre 1799, ou Louis-Alexandre Berthier, ministre du 11 novembre 1799 au 2 avril 1800.

Il a été fait des déblais considérables dans les fossés proches la Porte du Secours pour empêcher les communications de l'extérieur à l'intérieur. Ce travail a été fait par les conscrits. Des plans et profils ont été adressés au Ministre pour lui faire connaître la situation du château et la dépense portée au projet de l'an 8<sup>e</sup> pour mémoire seulement.

[La suite concerne les autres bâtiments militaires de Caen et des côtes]

Caen, le 1<sup>er</sup> Pluviose an 8<sup>e</sup> de la République  
L'adjoint du Génie en Chef  
Tiphagne

Vû par le Directeur des fortifications  
Senermont

---

16. Tiphagne, *Mémoire raisonné sur l'état de situation de la place de Caen, considérée dans tous ses établissements militaires et ses divers rapports*, 24 janvier 1800, Vincennes, SHD, 1VH 491 15

Place de Caen  
An 8<sup>e</sup> de la République

Direction du Havre

Mémoire raisonné sur l'état de situation de la place de Caen, considéré dans tous ses établissements militaires et ses divers rapports

La place de Caen est située dans une grande vallée entre deux belles prairies, sur l'Orne et sur l'odon, à un miriamètre et demi [15 km] de la mer. Le cour de la rivière d'Orne forme une baie à son embouchure à Sallenelle<sup>12</sup> et facilite à toute marée l'entrée de petits batimens de 50. à 70. tonneaux dans cette rivière, qui remontent jusqu'à Caen.

La ville est peu commercante depuis la Guerre. La fabrique des blondes<sup>13</sup> et bas sont son principal commerce. Elle renferme un château qui la commande, il est situé au N. N. OO. de la ville et n'a pas été entièrement démoli, il n'y a eu que le Donjon, la porte et ponts levis de l'entrée, avec plusieurs parties des parapets des remparts, qui ayent subi l'exécution du Décret du 6 août 1793.

Ce château est entouré de bons fossés secs, la porte d'entrée a été refermée par des palissades et une barrière. Des parapets en maçonnerie de pierres sèches ont été construits derrière les palissades de chaque côté pour en défendre l'entrée. Tout récemment le pont qui communiquait au Donjon a été enlevé, par mesure de défense et pour assurer les poudres, armes et autres objets qu'il renferme, vû que c'est le seul entrepot qui existe entre Rouen et Cherbourg. Il approvisionne les redoutes et batteries de la Côte, entre la Seine et les Weys<sup>14</sup>.

Il renferme deux casernes, l'une pour l'artillerie et la ci devant lieutenance du Roy, pour l'infanterie. Cette dernière a été réservée pour magasins tant de l'artillerie que du génie et les jardins qui l'avoisine [sic] sont loués au compte de la République. La caserne des canonniers peu [sic] contenir 100 hommes.

[La suite concerne les autres casernes de Caen]

Caen, le 4 Pluviose an 8<sup>e</sup> de la République française  
L'adjoint commandant du génie  
Tiphagne

---

<sup>12</sup> Sallenelles, sur la rive droite de l'Orne, au niveau de son embouchure, non loin de la redoute de Merville.

<sup>13</sup> Type de dentelle fabriquée en Normandie.

<sup>14</sup> La baie des Veys, située à l'embouchure de la Vire, à la limite entre le Calvados et la Manche.

17. Leroux, *Mémoire raisonné sur l'état de situation de la place de Caen, considérée dans tous ses établissements et ses divers rapports*, 11 novembre 1800, Vincennes, SHD, 1VH 491 18

Place de Caen  
An 9

Mémoire raisonné sur l'état de situation de la place de Caen, considéré dans tous ses établissements et ses divers rapports

Château

La ville de Caen n'est point fermée. Il n'y existe d'autres fortifications que celles d'un ancien château, lequel avant la révolution était flanqué de tours bien entretenues ; mais un décret de la Convention vint en ordonner la démolition en 1792 (vieux style). Déjà la porte d'entrée, le donjon et plusieurs parties de parapet avaient été détruits, lorsque cette opération fut suspendue. Ce qui reste de cette forteresse serait encore susceptible de quelque résistance, au moyen des ouvrages qu'on propose d'y faire et qu'on ne doit pas négliger, ce château servant de dépôt aux munitions et armes de toute espèce destinées aux redoutes et batteries, depuis Isigny jusqu'à Honfleur.

Outre divers magasins et ateliers, l'artillerie occupe encore l'ancien gouvernement qui sert d'arsenal, la ci-devant église St. Georges qui sert de magasin à poudre. Ce bâtiment n'étant point voûté, et se trouvant fort humide, est très peu propre à l'usage qu'on en fait. Il serait à désirer qu'on construisît le magasin à poudre proposé sur l'emplacement de l'ancien donjon.

Cazernes

Les cazernes du château peuvent contenir 150 à 200 hommes.

[La suite concerne les autres casernes de Caen, l'hôpital, les casernes de Lisieux et de Falaise ainsi que les redoutes et batteries de la côte.]

Caen, le 20 Brumaire, an 9 de la république  
En l'absence du capitaine du génie en chef,  
L'adjoint du génie  
Leroux

Vu par le directeur des fortifications  
Senermont

---

18. Senermont, *Apostilles du Directeur concernant les projets des ouvrages à exécuter en l'an 10 dans la place de Caen et ses dépendances*, 1800, Vincennes, SHD, 1VH 491 21

Bureau du matériel du Génie  
Place de Caen

Direction du Havre

Apostilles du directeur concernant les projets des ouvrages à exécuter en l'an 10 dans la place de Caen et ses dépendances

Fortifications

Article 1<sup>er</sup>  
Pour débayer les moilons qui encombrant les fossés du château, relever les murs de parapet du bonnet à pretre coté (2) et celui de la rampe du château, rétablir les portes, ponts levis et ponts dormants de la porte du Secours, réparer plusieurs parties de revêtement et relever les

portions de parapets qui ont été démolis ou qui se sont écroulés, le tout conformément aux plans et profils qui ont été envoyés en l'an 7... La somme de ..... 23000 fr.

Article 2<sup>e</sup>

Pour l'entretien courant des fortifications du château. La somme de ..... 1000 fr.

Article 1<sup>er</sup>

Il serait à désirer qu'on mit à l'abri de surprise ce château, dont plusieurs moyens de défense ont été démolis par l'armée révolutionnaire. Néanmoins l'état actuel des finances pourrait encore faire différer la mise en bon état de ce château, ainsi cet article ne peut être considéré de première urgence, il serait néanmoins nécessaire d'accorder la somme de 1000 fr. pour achever la réparation des communications.

Article 2<sup>e</sup>

On ne peut proposer d'accorder une moindre somme, vu l'entretien du puits, des communications, etc.

[Suivent plusieurs articles concernant les redoutes et batteries de la côte]

Batiments Militaires

Article 1<sup>er</sup>

Pour construire un magasin à poudre dans la partie du château entre la tour de l'angle coté (32) et le hangard d'artillerie coté (12) et l'enclorre d'un mur ainsi qu'il est indiqué au plan.....16706

Article 1<sup>er</sup>

On pense que cet article peut être encore ajourné, et lorsque les finances permettront de construire ce magasin, on établira les moyens de comparaison, afin de faire prononcer le ministre affirmativement sur l'emplacement le plus convenable.

[Suivent plusieurs articles sur les autres bâtiments militaires dépendants de la direction du Havre]

Le directeur des fortifications

Senermont

---

**1802**

19. Dubourg, *Mémoire détaillé sur les travaux ordonnés pendant l'an dix*, 23 décembre 1802, Vincennes, SHD, 1VH 491 22

Génie militaire

Direction du Havre

Place de Caen et arrondissement

Exercice de l'an 10<sup>e</sup>

Mémoire détaillé sur les travaux ordonnés pendant l'an dix, indicatif de ceux qui n'ayant pas pu être commencés ou achevés sont reproduits dans les projets de l'an onze.

Fortifications

Depuis la révolution il n'avoit point été accordé de fonds pour les réparations du château, ceux qui étoient faits pour les fortifications étoient peu considérables et étoient employés de préférence à la défense des côtes. Jusqu'à l'année dernière il étoit à présumer que le défaut d'entretien consommeroit insensiblement la ruine du château, que les révolutionnaires avoient tenté d'effectuer. Enfin on a pu affecter à sa réparation une somme d'environ 6000,00 fr. qui a été employée conformément aux intentions du Ministre à assurer la communication avec la ville. On a relevé les murs de parapets le long de la rampe qui y monte

et a droite et a gauche des fossés, on a reconstruit la barriere à l'entrée du pont, refait les lisses et une partie du pavé. On a deblayé une grande partie des decombres qui étoient au pied du revêtement du bonnet a prêtre et qui en rendoient l'escarpe nulle. Des parties considerables de l'enceinte du château menacoient de s'écrouler faute de quelques reprises en sous œuvre. Elles ont été faites l'année derniere. Il eut été à désirer, qu'on eut pu achever la reconstruction du mur de parapet du bonnet à pretre, mais le peu de fonds remis ne l'a pas permis. On propose ce travail dans le projet pour l'an 11<sup>e</sup> ainsi que la construction de la porte et celle d'une partie des murs de revetement a droite et a gauche. Les fonds demandés pour cet objet ne sont pas considérables et mettront le château a l'abri de ce coté qui est le plus faible.

[La suite concerne les autres bâtiments militaires dépendants de la direction du Havre]

Fait à Caen le 2 Nivose an onze de la République.

Le capitaine du Génie en chef

Signé Dubourg

Pour copie le Directeur des fortifications

Senermont

---

20. Senermont, *Apostilles du Directeur sur le projet des ouvrages dont l'exécution est proposée pendant le courant de l'an 11 à Caen et dans le Département du Calvados*, 1802, Vincennes, SHD, 1VH 491 23

Direction du Havre

Place de Caen

Apostilles du Directeur sur le projet des ouvrages dont l'exécution est proposée pendant le courant de l'an 11 à Caen et dans le Département du Calvados

### Fortifications

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour la reconstruction de la porte de l'entrée du château du côté de la ville, celle des parties de revêtement des deux côtés de ladite porte et l'achevement du mur du parapet du bonnet à pretre coté 2, la somme de ..... 13608

On ne peut se dispenser de mettre le château de Caen à l'abri de surprises, puisqu'il recoit les approvisionnements d'une grande partie des côtes du Calvados et qu'il sert en même tems de poste pour assurer un pays riche et important sous divers rapports. On pense donc que cet article devrait etre accordé.

#### Article 2<sup>e</sup>

Pour l'entretien courant des fortifications du château de Caen  
La somme de ..... 1000

Il parait que cette somme est indispensable, vu les communications qu'on a [à] entretenir.

[Suivent des articles sur les autres fortifications dépendants de la direction du Havre]

### Batimens militaires

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour réparer l'ancien logement du L<sup>t</sup> du Roi du château de Caen et le mettre en état d'être habité par le command[ant] d'armes de cette place, la somme de ..... 1813

Ces réparations sont indispensables, ce batiment est dans le cas d'être rendu à sa premiere destination et la somme de 1800 fr. est absolument nécessaire pour le mettre en bon

état. Il paraît même que ce logement serait occupé par le général de Brig[ade] command[ant] à Caen.

[Suivent des articles sur les autres bâtiments militaires dépendants de la direction du Havre]

Article 8<sup>e</sup>

Pour construire un magasin à poudre dans la partie du château, entre la tour de l'angle (32) et le hangard d'artillerie (12) et l'enclorre d'un mur ..... 16706

On ne peut que faire des vœux pour que le ministre fasse verser les fonds nécessaires à l'établissement de ce magasin ; les observations du chef du génie à cet égard sont prépondérantes.

[Suivent d'autres articles concernant les bâtiments militaires dépendants de la direction du Havre]

Senermont

**1803**

**21.** *Mémoire détaillé sur les travaux de fortification & Batimens Militaires ordonnés pendant l'an onze à Caen & ses dépendances*, 7 novembre 1803, Vincennes, SHD, 1VH 491

Génie militaire  
Caen et ses dépendances  
Exercice de l'an 11<sup>eme</sup>

Direction du Havre

Mémoire détaillé sur les travaux de fortification & Batimens Militaires ordonnés pendant l'an onze à Caen & dépendances indicatif de ceux qui n'ayant pu être commencés ou achevés et sont reproduits dans les projets de l'an 12<sup>e</sup>, rédigé conformément à la Circulaire du Ministre de la Guerre du 12 Fructidor an 9<sup>e</sup>.

Ouvrages ordonnés	Observations
Par décision du 28 Germinal an XI & d'après le projet au 10 Frimaire même année	
Fortifications	
<u>Article 1<sup>er</sup></u>	
Pour construire la porte d'entrée du château de Caen du côté de la ville, celle des parties de revêtement des deux cotés de ladite porte & l'achèvement des murs du Bonnet à prêtre cotté (2).	Cet ouvrage nécessaire pour la fermeture du château seul dépôt de munitions de guerre de la 14 <sup>eme</sup> division militaire, n'a pu faute de fonds qu'être entamée en l'an 11 <sup>e</sup> . L'on a terminé les murs des parapets du Bonnet de prêtre, commencé les déblais des fossés & le surplus de cet ouvrage auquel on travaillera pendant le 1 <sup>er</sup> Trimestre an 12 est reproporsé pour la dite année (art. 1 <sup>er</sup> du projet du 4 Brumaire an 12 <sup>e</sup> ).
<u>Article 2<sup>e</sup></u>	
Pour l'entretien courant des fortifications du château de Caen	Cet article est reproporsé suivant l'usage pour la continuation ann[oncée ?] (art. 2 <sup>e</sup> du projet ci-dessus)

---

[Suivent des articles sur les fortifications de la côte]

Par décision du 28 Prairial an 11 et d'après le projet du 7 au dit [an 11]

Article 1<sup>er</sup>

Pour refaire à neuf la barrière de l'avancée de la porte du Secours au château de Caen, pour relever à la hauteur nécessaire les parapets des redoutes et batteries des côtes de l'arrondissement

Fait la barrière. Les gazonnements n'ont pu être exécutés en l'an 11<sup>e</sup> a cause de la sécheresse. Ils sont reproposés pour l'an 12<sup>e</sup> par projet par extraordinaire du 13 Brumaire dite année, et l'on y travaillera dès le premier trimestre de cet exercice si le tems le permet.

[Suit un article sur les batteries de la côte]

Batimens militaires

Article 1<sup>er</sup>

Pour réparer l'ancien logement du lieutenant du roi au château de Caen et le mettre en état d'être habité par le commandant d'armes de cette place.

Fait

[Suivent plusieurs articles sur d'autres bâtimens militaires de Caen]

Article 8<sup>er</sup>

Pour construire un magasin à poudre dans la partie du château situé[e] contre la tour de l'angle et le hangard de l'artillerie cotté (12), et l'enclorre d'un mur.  
Pour les approvisionnemens

On a commencé un approvisionnement de bois. La continuation et terminaison de cet ouvrage est proposée pour l'an 12 (art. 5<sup>e</sup> Batimens M[ilitaires] du projet susdesigné]

---

22. Senermont, *Résiliation du bail d'un jardin dont le commandant d'armes demande à se rendre locataire*, octobre ou novembre 1803, Vincennes, SHD, 1VH 491

Rapport fait au ministre.

Le [jour non précisé] Brumaire, an 12

Caen. Résiliation du bail d'un jardin dont le commandant d'armes demande à se rendre locataire

On propose au Ministre d'approuver 1°. la résiliation du bail passé le 1<sup>er</sup> Messidor an 10., pour trois ans, au Citoyen Leterrier, moyennant le prix annuel de douze francs, du petit jardin attenant à l'ancienne lieutenance de Roi, au château de Caen.

2°. la reprise de ce bail par le commandant d'armes, sous la condition de payer le même prix et en outre d'indemniser, à ses frais, le locataire évincé.

Ces propositions sont motivées sur les renseignements transmis par le Directeur des fortifications desquels il résulte que, pour assurer la police du château, il est convenable de mettre le commandant

d'armes en jouissance du jardin dont il s'agit, & que cette mesure est devenue nécessaire depuis que la maison à laquelle tient ce jardin a été disposée pour le logement dudit commandant d'après la décision du ministre du 28 Germinal an 11.

Le Directeur du Génie chargé du Matériel

Vu Moussier

Senermont

Vû par le 1<sup>er</sup> inspecteur général

L'Inspecteur général [signature illisible]

1804

23. Delapalme, *Etat des Propriétés Nationales Militaires de Caen*, 31 janvier 1804, Vincennes, SHD, 1VI 8

Génie Militaire

Direction du Hâvre

Place de Caen

Affermages

Etat des Propriétés Nationales Militaires de Caen, louées ou susceptibles de l'être, rédigé conformément à l'article 6 du règlement du 15 fructidor an 9<sup>e</sup>.

Nota. Au présent état est annexé un plan du château, en date du 10 pluviôse an 10<sup>e</sup>.

Indication des domaines	Epoques		Prix de location annuelle	Noms des locataires	Observations
	du commencement des baux	de la fin des baux			
Château de Caen					
Fossés cotés <b>A</b>	Le 1 <sup>er</sup> messidor an 9	Le 1 <sup>er</sup> messidor an 12	50 <sup>f</sup>	Le Citoyen Guilbert (Boucher)	A renouveler incessamment aux époques voulues
Idem <b>B</b>	Le 1 <sup>er</sup> nivose an 11	Pour 3, 6 ou 9 années	55,00	Jacques Louis Noury	
Idem et terrain <b>C</b>	Le 1 <sup>er</sup> nivose an 12 <sup>e</sup>	Idem	192	Citoyen Bertot (Greffier)	
Jardin <b>D</b>	Le 5 Messidor an 5	Le 5 messidor an 14 à proroger jusqu'au 1 <sup>er</sup> nivose an 15	120	Lefrançois dit Ottot (Jardinier)	Ce bail avoit été consenti pour la somme de 300 <sup>f</sup> ; mais s'après les dispositions faites pour l'établissement du dépôt des conscrits réfractaires, le logement coté (5 et 6) ainsi que l'herbe de l'esplanade qui avoient été portés à la somme de 180 <sup>f</sup> furent résiliés, par décision du ministre en date du 17 frimaire an 12 <sup>e</sup> . Ce bail avait été passé moyennant la somme annuelle de 100 <sup>f</sup> ; mais d'après les motifs énoncés ci-dessus, la partie du dit bail comprenant le logement coté (7) et estimé à 55 <sup>f</sup> a été aussi résiliée, il ne reste plus que le jardin
Jardin <b>E</b>	Le 1 <sup>er</sup> nivose an 11 <sup>e</sup>	Le 1 <sup>er</sup> nivose an 14	45	Lepleux dit La Forest (Jardinière)	

Jardin F	Le 1 <sup>er</sup> messidor an 10	Pour 3 ans	12	Le Citoyen Leterrier le [jeune]	ci contre dont la location est maintenue. Ce jardin faisant néces- sairement partie du loge- ment du commandant d'Armes, et ne pouvant être exploité que par lui, on demande que le bail en soit résilié de suite.
----------	--------------------------------------	------------	----	---------------------------------------	--

[Les jardins suivants sont associés aux autres casernes de Caen]

Fait à Caen, le 10 Pluviose an 12 de la République française  
Le capitaine Commandant du Génie  
Delapalme

*Le Ministre est prié de statuer sur les résiliations demandées, des baux des des citoyens Leterrier le [jeune] et Thomas Trevel, qu'il parait convenable de prononcer. Le sous directeur des fortifications, Lenoir*

Vu par le directeur des fortifications  
Senermont

24. Senermont, *Affermage, à dire d'experts, de terrains dépend du château*, 1804, Vincennes, SHD, 1VI 8

6<sup>e</sup> DIVISION.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

Bureau du matériel du Génie

Rapport fait au Ministre le 15 Ventose an 12 [6 mars 1804]

Affermage, à dire d'experts, de terrains dépendant du château

On propose au Ministre d'approuver le procès-verbal ci-joint constatant l'affermage, à dire d'experts, d'une partie des fossés du château de Caen ainsi que d'un petit jardin situé sous la tour de l'angle et d'une autre petite partie de terrain attenant la barrière de la porte du Secours ; le tout pour la durée de trois, six ou neuf années et moyennant le prix annuel de cent quatrevingt douze francs.

Il résulte de l'examen de cet affermage qu'il n'a pu avoir lieu par la voie des enchères, mais seulement au profit de l'un des propriétaires des maisons construites à proximité des fortifications donnant sur les parties de terrain susdésignées ; que d'ailleurs, suivant l'avis du Directeur des fortifications, bien que cette location particulière n'ait pas été précédée de l'autorisation spéciale du Ministre, il est reconnu que les conditions en sont avantageuses et que le procès verbal est d'autant plus susceptible d'approbation qu'il a été dressé conformément aux dispositions du Règlement du 15. fructidor an 9. qui s'applique au mode d'expertise.

Le Directeur du Génie, chargé du matériel  
Senermont

Vû, le 1<sup>er</sup> Inspecteur Général du Génie  
[Signature illisible]

App.  
[Signature illisible]

25. Senermont, *Indemnités à allouer à deux locataires évincés de Bâtimens Militaires*, 1804, Vincennes, SHD, 1VI 8

6<sup>e</sup> DIVISION  
Bureau du matériel du Génie

DEPARTEMENT DE LA GUERRE

Rapport fait au Ministre le 22 Ventose an 12 [13 mars 1804]

Indemnités à allouer à deux locataires évincés de Bâtimens Militaires

On propose au Ministre d'approuver les deux procès-verbaux d'expertise ci-joints constatant la fixation des indemnités dues aux Citoyens Lepleux et Lefrançois, locataires de bâtimens, jardins et terrains dépendant du château de Caen, le 1<sup>er</sup>, pour trois ans à dater de l'an 11., moyennant le prix annuel de 55 fr., et le second pour 9 ans à partir de l'an 5., moyennant le prix annuel de 180 fr., en vertu des baux qui leur ont été passés, dont la résiliation a été ordonnée par décision spéciale du Ministre du 17. frimaire dernier, en ce qui concerne les bâtimens, l'esplanade et les remparts seulement, et desquels procès-verbaux il résulte 1.<sup>o</sup> que l'évaluation du prix des jardins dont les locataires susnommés continueront la jouissance reste annuellement fixée, savoir pour le jardin tenu par le Citoyen Lepleux, à 45 fr., et pour celui du C.<sup>m</sup> Lefrançois, à 120 fr..

2.<sup>o</sup> que les indemnités imputables par tiers pendant les années 12, 13 et 14, sur ces dernières sommes montent à trente six francs, au profit de l'un, et à cent cinquante francs, au profit de l'autre.

Cette proposition est motivée tant sur la décision ci-jointe par laquelle le Ministre a ordonné, sauf indemnité, l'éviction des locataires des bâtimens destinés à l'établissement du Dépôt des Conscrits réfractaires, que sur ce que les procès verbaux dont il s'agit ont été dressés suivant les formes voulues par la loi et le Règlement du 15. fructidor an 9.

Le Directeur du Génie, chargé du matériel.  
Senermont

Vû, le 1<sup>er</sup> Inspecteur Général du Génie  
[Signature illisible]

---

**1805**

26. Delapalme, *Etat des ouvrages à faire en l'an 14 aux fortifications de la place de Caen et arrondissement, indicatif du montant de la dépense et de l'utilité de chacun des dits ouvrages*, 8 août 1805, Caen, Archives départementales du Calvados, 79 F 17

Place de Caen  
Et arrondissement  
Exercice an 14

Etat des ouvrages à faire en l'an 14 aux fortifications de la place de Caen et arrondissement, indicatif du montant de la dépense et de l'utilité de chacun des dits ouvrages

Ouvrages proposés	Montant de la dépense indispensable à y faire en l'an 14	Observations
<b>Château de Caen</b>		
<b>Art. 1<sup>er</sup></b>		Après avoir reconstruit la porte d'entrée du château de Caen, ouvrage extrêmement utile à la sureté de ce

<p>Pour rétablir une partie du mur d'escarpe à gauche de l'entrée du château de Caen, le revêtement avec l'escalier de communication du même côté latéral à ladite entrée et la chaussée en pavé de grès, depuis le pont levis jusqu'à l'église servant de magasin à poudre.</p> <p><i>[Par] l'état du 2 septembre 1806. Il a été demandé [pour achever ?] en 1807 . . . . .<sup>15</sup></i></p>	<p>14500<sup>f</sup>,00</p> <p>. . . . 7000,00</p>	<p>poste, et qui vient d'être terminé avec le plus grand soin, on ne peut se dispenser de continuer le retablis- sement des parties de revêtement adjacentes à la porte.</p> <p>Cet ouvrage, dont le plan est joint au present état, aura le double avantage de fermer une très grande cour qui exige d'être particulièrement surveillée et de faire disp[araitre] le contraste bizarre d'un revêtement démolí, auprès d'[une] construction neuve. On peut assurer d'ailleurs que si les terres du rempart restent plus longtemps privées de ce soutien, elles s'écrouleront en entraînant, peut [être], une autre partie de revêtement isolée et qui doit nécessa[irement] se trouver liée à celle que l'on propose. Il en résulte alors une dépense très conséquente et l'impossibi[lité] d'assurer la surveillance vers cette partie du châ[teau] qui a déjà facilité l'évasion de plusieurs des conscrits réfractaires qui y sont détenus.</p> <p>Il n'est pas moins urgent de rétablir la chaus[sée] qui conduit de ladite porte au magasin à poudre, s[ans] cela les voitures n'y accéderaient que difficilement quoi qu'il n'y ait que celles de moyennes charges [qui] puissent entrer de ce côté, à cause de la pente très rapide et de celle de toutes les issues qui viennent [y] aboutir.</p>
<p><b>Art. 2.</b></p> <p>Pour construire un mur en surélévation de la contrescarpe du donjon vers le logement (coté) 14.</p> <p><i>Par état du 2 septembre 1806. Il a été demandé pour 1807 . . . . .</i></p>	<p>1200,00</p> <p>1200,00</p>	<p>Ce mur est destiné à clore, vers le Donjon, le jardin du sous directeur d'artillerie, parce qu'on s'est aperçu que quelques conscrits du dépôt s'étoient évadés par ce jardin, en escaladant la contrescarpe du Donjon, qui, de ce côté, a fort peu d'élévation, le fossé étant presque rempli de décombres sur plusieurs points.</p>
<p><b>Art. 3.</b></p> <p>Pour renouveler la charpente des ponts levis et dormant de la porte du Secours du chateau de Caen.</p>	<p>2500,00</p>	<p>Il est indispensable que cet ouvrage soit fait de suite, si l'on ne veut interrompre le service de l'artillerie pour l'approvisionnement des redoutes et batteries de la côte maritime du Calvados. L'état de vétusté de ces ponts est tel que les voitures, qui y passent fréquemment, ont brisé, en plusieurs places, le recouvrement de madriers qui sont tous pourris, et laissent des trous dans lesquels les chevaux risquent à s'extropier. Il est même très imprudent que le service de l'artillerie se fasse encore par cette communication, mais elle est la seule où les voitures de fortes charges puissent avoir un accès facile.</p> <p>On demande donc, vu l'urgence, l'autorisation de s'occuper de ce travail avant l'hiver prochain.</p>
<p>[L'article suivant concerne les fortifications de la côte]</p>		
<p><b>Art. 5.</b></p> <p>Pour les entretiens courants des fortifications du château de Caen et des batteries de la côte maritime qui en dépend.</p>	<p>2000,00</p>	<p>Cet article, d'usage annuel, est fixé au plus bas possible.</p>

<sup>15</sup> Cette ligne, ici affichée en italique, a été écrite avec une encre et une graphie différente et semble donc avoir été ajoutée postérieurement. Il en va de même pour les autres lignes en italique de ce tableau.

Par état du 2 septembre 1806. Il a été demandé pour 1807 .....	2000,00	
<b>Total</b>	<b>22800,00</b>	

Le present état monte à la somme de vingt deux mille huit cents francs  
Caen, le 20 Thermidor an 13  
Le Capitaine au Corps Impérial du génie en chef, à Caen.  
Delapalme

**1806**

**27. Etat sommaire des dépenses faites aux Fortifications du Château de Caen, depuis l'an 14, 1806, Vincennes, SHD, 1VI 8**

Etat sommaire des dépenses faites  
aux Fortifications du Château de Caen,  
depuis l'an 14

An 14 = 1806

Pour renouveler la charpente des Ponts-levis et dormans de la porte de secours du château .... 3014 fr.  
22 c.  
Pour rétablir une partie du mur d'escarpe à gauche de l'entrée du château ..... 7994. 38.  
Entretiens courans ..... 1000. 04.  
12008. 64.

1807

Pour achever de rétablir une partie du mur d'escarpe à gauche de la porte d'entrée du château et construire une porte en charpente avec guichet destiné à fermer le dit château du côté de la ville ..... 3110. 05.  
Entretiens courans ..... 1000. 38.  
4110. 43.

1808

Entretiens ..... 1050. 31.

1809

Entretiens ..... 308. 66.

1810

Pour réparer les ponts de la porte impériale et du secours ..... 2346.  
66.  
Entretiens courans ..... 1032. 60.  
3379. 26.

Récapitulation

An 14 = 1806 ..... 12008 fr. 64.  
1807 ..... 4110. 43.  
1808 ..... 1050. 31.  
1809 ..... 308. 66.  
1810 ..... 3379. 26.  
Total ..... 20857. 30.

1807

28. Delapalme, *Etat des Bâtimens militaires, autres que les casernes, situés dans la place de Caen et arrondissement tels que manutentions, hopitaux, manèges, magasins, corps de garde, prisons, magasins à poudre, etc.*, 1807, Vincennes, SHD, 1VH 491

Corps Impérial du Génie

Direction du Hâvre

Place de Caen et arrondissement

Exercice de l'an 1808

Etat des Bâtimens militaires, autres que les casernes, situés dans la place de Caen et arrondissement tels que manutentions, hopitaux, manèges, magasins, corps de garde, prisons, magasins à poudre, etc. Indicatif des noms de ces batimens et du montant de la dépense indispensable à y faire en l'an mil huit cent huit

Noms des Bâtimens	Leur destination	Montant de la dépense indispensable à y faire en l'an 1808	Observations
Château de Caen			
Bâtiment coté (5)	Le logement des gendarmes pour la gare du dépôt des conscrits réfractaires.....		
Bâtiment coté (6)	Le cantinier.		
Bâtiment coté (7)	Le brigadier de gendarmerie attaché au dépôt des conscrits réfractaires		
Bâtiment coté (8)	Le rez de chaussée, non occupé et le 1 <sup>er</sup> étage occupé par un sous lieutenant attaché au dit dépôt		
Bâtiment (9)	Remise servant au dépôt des machines et ustenciles des travaux du Génie		
Bâtiment (13)	Logement du sous Directeur et du capitaine d'artillerie	1800 fr. 00	Pour les entretiens courans et les réparations les plus urgentes On a apprécié au plus juste possible la dépense à faire en l'an 1808 à ces divers Bâtimens qui, tous, sont très anciens et nécessitent quelques soins pour leur conservation
Bâtimens cotés (16, 17 et 18)	Ceux du capitaine et du lieutenant des conscrits réfractaires ainsi que du garde d'artillerie		
Bâtiment coté (21)	Prisons de police et salles de discipline		
Bâtiment coté (25)	Le logement du commandant d'armes, du chef du génie, du garde adjudant du génie, et d'un préposé des lits militaires Le rez de chaussée est en partie occupé par des effets d'artillerie qui ne devoient pour y être		

Bâtiment coté (31)	Le logement du portier concierge des établissements milit <sup>res</sup>		
Eglise cotée (28)	Servant de magasin a poudre	800,00	<p>Pour les entretiens courans et les réparations les plus urgentes</p> <p>Cette église est très ancienne, n'est point voutée et ce qui n'est pas moins inconvenant pour son usage actuel, c'est qu'elle est pavée en pierres très dures et qu'il peut en résulter le plus facheux événement, quand même on n'aueroit pas à craindre les effets ordinaires de la poudre, dont elle n'est garantie que par un paratonnère plus dangereux qu'utile</p> <p>On doit donc penser qu'un pareil établissement excite journellement les craintes, bien fondees, des habitants d'une grande ville qu'il avoisine de très près, et il est assez évident qu'une explosion de 30 à 40 milliers de poudre en détruiroit la majeure partie. C'est ce qui a déterminé MM. le Préfet du Calvados, le Directeur d'artillerie de Cherbourg et le maire de la ville de Caen à faire les plus pressantes réclamations à S.M. le prince Ministre de la Guerre pour la construction d'un magasin qui assure à la ville toute la sécurité possible.</p> <p>Comme cette église ne peut dans aucun cas continuer à recevoir les poudres, on ne demande que la somme nécessaire à son entretien et pour les réparations fréquentes de sa couverture qui est fort mauvaise.</p>
Emplacement du donjon	Magasin à poudre de 10000,00 kilo à construire	24620,00	<p>Pour construire un magasin à poudre dans le château de Caen sur l'emplacement du Donjon coté (19).</p> <p>Il existoit dans ce donjon, qui à été demoli au commencement de la révolution, une tour bien voutée et à l'épreuve, elle servoit de magasin à poudre, qu'on transféra, alors dans l'église dont on vient de démontrer l'inconvenance, et comme un établissement aussi dangereux ne pouvoit être que provisoire, on ne cessa, depuis dix ans, de demander la construction d'un magasin dont l'utilité est incontestable puisque le château de Caen est le seul dépôt entre le Havre et Carentan pour l'approvisionnement des côtes du Calvados.</p> <p>Il est donc indispensable d'ordonner cette construction qui est généralement reclamée et qu'on ne peut différer plus longtemps sans compromettre la sureté du château de la ville de Caen.</p>

[Suivent des travaux sur d'autres bâtiments militaires de Caen]

Postes  
 Du château  
 De St-Pierre  
 De la prison mi-  
 litre

De l'hôpital civil De Vauxcelles Des tribunaux De la Visitation	Corps de garde	300,00	Pour les entretiens courans et les réparations les plus urgentes
--	----------------	--------	--

[Suivent des travaux d'entretien courant sur d'autres bâtiments militaires de Caen et de la côte]

	Total	32420,00	
--	-------	----------	--

Le présent état monte à la somme de trente deux mille quatre cents vingt francs.  
Caen le 28 août 1807

Le capitaine au Corps Impérial du Génie en chef

Delapalme

On insiste surtout sur la nécessité d'ordonner un magasin à poudre au château de Caën, poste de dépôt pour les côtes du Calvados.

Le sous Directeur des fortifica<sup>on</sup>  
Lenoir de Lanchal

Vu le directeur des fortifications  
Senermont

29. Delapalme, *Mémoire abrégé sur la nécessité de construire un magasin à poudre dans l'emplacement du donjon du Château de Caen*, 1807, Vincennes, SHD, 1VH 491

Corps impérial du Génie

Direction du Havre

Place de Caen  
1807

Mémoire abrégé sur la nécessité de construire un magasin à poudre dans l'emplacement du donjon du Château de Caen

Le donjon du château de Caen a été démoli d'après un décret de la Convention nationale parce que deux de ses membres, Romme et Prieur, y furent retenus pendant quelques jours par suite d'une émeute populaire.

Ce donjon étoit presque entièrement affecté aux approvisionnement d'artillerie de la côte du Calvados et l'une des quatre tours dont il étoit flanqué servoit de magasin à poudre. On fut obligé de transférer cet établissement dans l'église du château, édifice inconvenant sous tous les rapports, puisque n'étant pas voué, et ayant de plus l'inconvenant d'être pavé en pierres extrêmement dures, il n'est nullement à l'abri d'une explosion.

D'après les dangers que ce mauvais établissem<sup>t</sup> fesoit craindre, on sollicitat, depuis environ dix ans, la construction d'un magasin à poudre qui a été successivement proposée et ajournée faute de fonds.

Aujourd'hui que les réclamations de M.M. le préfet du Calvados et le maire de la ville de Caen sont venus appuyer cette proposition, on la reproduit en présentant, par le plan ci-joint, l'emplacement et la direction à donner à ce magasin destiné à construire environ 12500 kilogrammes (25 milliers) de poudre.

On véra alors qu'il s'agit de couper une portion de massif qui formoit l'espèce de réduit du donjon, d'y dégager toutes les fondations des différens murs jusqu'au mur du sol, afin de prévenir les inégalités de

tassement et d'établir ensuite le magasin projeté en dirigeant sa ligne de moindre résistance AB absolument vers la campagne.

Cette coupure, au lieu d'être oblique comme elle est représentée sur le plan, peut être faite carrément : d'ailleurs elle devra être plus reculée, parce que, par la suite, on pourra proposer la construction d'un mur d'enceinte pour assurer plus parfaitement la garde et la sûreté du magasin ; mais comme dans la circonstance actuelle l'objet le plus essentiel est de s'occuper de son établissement vers le mois d'avril prochain, on demanderait à être préalablement autorisé à faire la démolition et le déblai indiqués ; les matériaux qui en proviendraient seraient nettoyés et rangés en solides susceptibles d'être mesurés, de manière à pouvoir en déduire l'emploi à l'entrepreneur dans les murs de fondations, piédroits et contreforts.

On insiste d'autant plus sur la nécessité de faire ce déblai dans le moment actuel, qu'on pourroit profiter d'une centaine de conscrits réfractaires détenus au château de Caen, qui, moyennant une légère rétribution pour les encourager au travail, l'exécuteroient d'une manière extrêmement avantageuse aux intérêts de l'état. On gagneroit alors sur l'année prochaine un temps tout à fait perdu pour la construction du magasin qu'il est possible de terminer pendant cette même année.

On observe encore qu'ayant évalué, dans les états, ce projet de 1808, à 25640 fr., la dépense de cette construction, on a calculé la maçonnerie de moëlons, comme étant entièrement fournie par l'entrepreneur ; par conséquent puisque par le déblai proposé on retireroit au moins autant de moëlons qu'il en seroit nécessaire pour l'entière exécution du travail, il en resulteroit une diminution sensible sur la dépense précitée, diminution qu'on ne peut évaluer que par appercu, parce qu'elle doit resulter d'un prix convenu avec l'entrepreneur pour la main d'œuvre et le mortier seulement.

On ne peut douter combien on regardera comme utile de préparer à l'avance un ouvrage qui intéresse autant la sûreté d'une grande ville, que les établissemens militaires du château, lesquels avoisinent de très près le mauvais édifice qui sert de dépôt à 40 milliers de poudre.

Caen le 12 décembre 1807

Le capitaine au corps impérial du génie en chef  
Delapalme

Vu le Directeur des fortifications  
Senermont

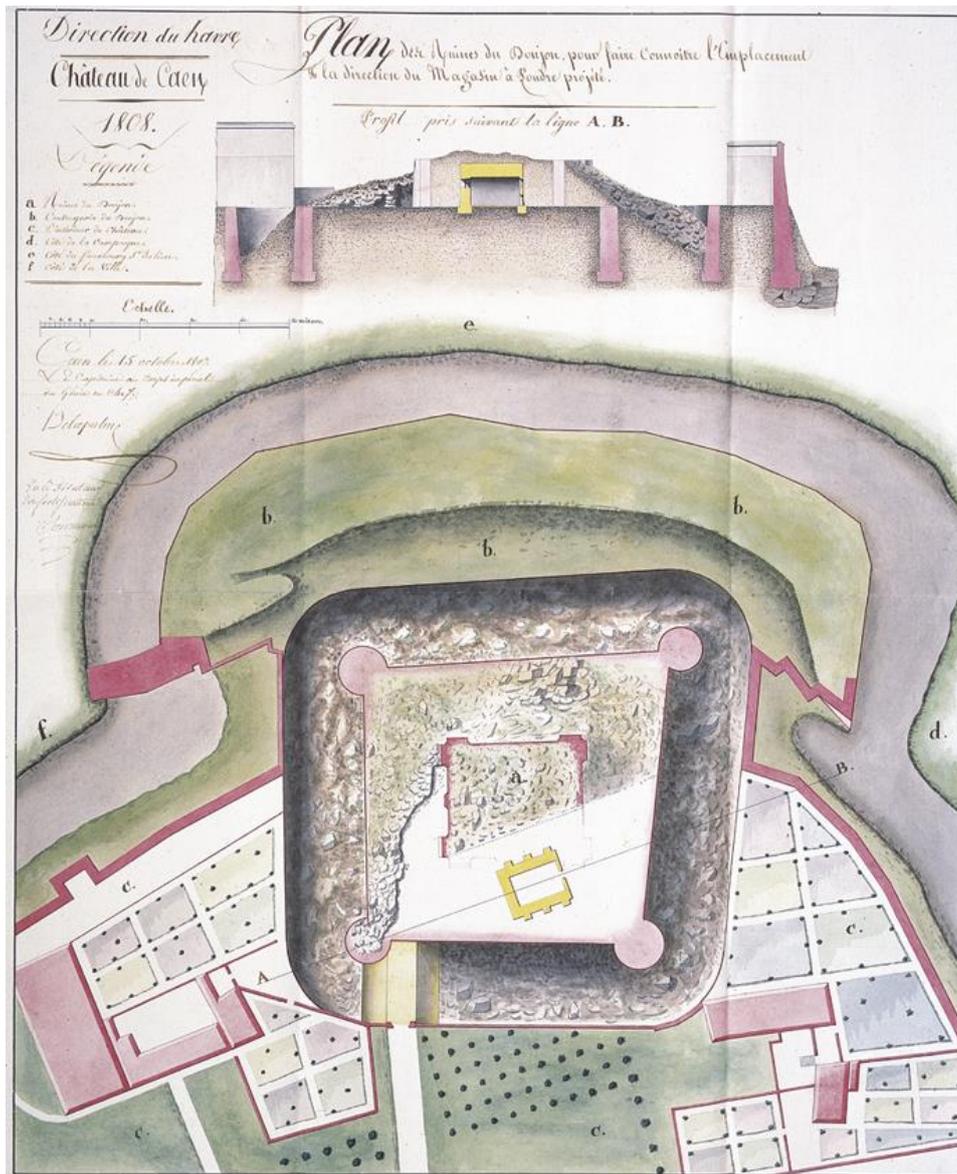


Fig. 1 - Les ruines du donjon et le projet de construction du nouveau magasin à poudre prévue en 1807 pour l'année suivante. Delapalme, Plan des ruines du donjon pour faire connoître l'emplacement et la direction du magasin à poudre projeté, 1807, Vincennes, SHD, Archives du Génie, article 8, section 1, carton 2, pièce 32(1) (cl. L. Bourgeois).

**1808**

30. Delapalme, *Mémoire sur la situation du château de Caen*, 10 juin 1808, Archives départementales du Calvados, 79 F 18

Corps Impérial du Génie  
Château de Caen  
1808

Direction du Havre

Mémoire sur la situation du château de Caen, considéré dans tous ses établissemens et ses divers rapports avec la côte maritime qui en dépend, notamment l'embouchure de l'Orne, rédigé conformément à la circulaire de Monsieur le premier Inspecteur général du génie en date du 10 octobre 1807.

## Enceinte

Différents mémoires, en exposant l'origine du château de Caen, assurent qu'il fut bâti dans le onzième siècle, par les ordres de Guillaume, dit le Batard, Duc de Normandie. Son fils, Henry I. Roi d'Angleterre, en fit exhausser les murs et bâtir le Donjon, et lorsqu'il passe à la France, sous Louis XI, ses fortifications furent successivement réparées et augmentées, même sous les règnes de François I. et Henry III.

Surement, la forme, très irrégulière du château de Caen, peut porter à conclure qu'elle fut d'abord combinée avec le terrain environnant, en même temps que le but essentiel de l'établissement de ce château semble dirigé vers le besoin de tenir, constamment, dans la soumission une grande ville à l'extrémité de laquelle il se trouvait établi et qu'il commande sur, au moins, vingt mètres d'élévation. Mais aujourd'hui que son isolement n'existe plus, que de nombreuses constructions souffertes, même jusques sur les contrescarpes de ses fossés, que de grands faubourgs viennent l'entourer presque entièrement, sa défense doit nécessairement se réduire à peu de chose.

Cependant son enceinte, d'une grande élévation établie sur le roc, qui lui sert de berme, flanqué de tours carrées et circulaires, permet d'assurer que le château de Caen est au moins à l'abri d'une attaque de vive force et de l'escalade. Il remplit donc parfaitement les deux objets auxquels il est actuellement destiné ; l'un de renfermer les munitions de guerre pour l'approvisionnement de la côte maritime du Calvados et partie de celles de la Manche, l'autre de servir de prison aux conscrits réfractaires des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Divisions militaires.

Cette enceinte, comme on le voit, est liée à un ouvrage flanqué de quatre tours circulaires, au milieu duquel existait un réduit ; tout le système s'appellait le Donjon (coté 19), bâti, comme on la dit ci-dessus, par Henry I Roi d'Angleterre. Cet ouvrage avait au moins vingt cinq mètres d'élévation au dessus du sol du château.

Une espèce de couvreface ou contregarde (cotée 36) en défendait le pied vers la campagne, et on pense que la grande élévation du Donjon avait pour principal but celui de couvrir le château et de le protéger contre les attaques qui pouvaient être dirigées d'une colline qui existe de ce côté et qu'on nomme vulgairement le Moulin au Roi.

Ce Donjon fut démoli en 1792<sup>16</sup> par ordre de la Convention nationale, parce que deux de ses députés, Romme et Prieur, y furent détenus, par suite d'une émeute populaire. Des agens étrangers au corps du génie en firent sauter les parties les plus apparentes, telles que le réduit, les murs d'escarpes du carré, ceux de la contregarde, et le transformèrent en un amas de décombres tel qu'il est actuellement.

L'ordre de cette démolition s'appliquait également au château ; déjà on avait fait sauter une partie de son enceinte vers la ville, après avoir entièrement démoli la porte d'entrée et le bonnet à prêtre qui la couvrait, en le laissant néanmoins jusqu'à la hauteur du sol, lorsqu'un nouvel ordre vint suspendre ces dévastations, qui privèrent, par la perte du Donjon, le château de Caen d'un ouvrage non seulement essentiel à sa défense mais indispensable comme arsenal et dépôt de poudre. On y renfermoit plus de trente mille fusils et l'une des tours, bien voûtée à l'épreuve, procurait un très bon magasin à poudre, usage auquel on fut obligé de destiner l'église du château, bâtiment non voûté, nullement à l'abri ni d'explosion, ni d'incendie. Tel était l'état de l'enceinte du château de Caen lorsqu'il fut question d'y établir le dépôt des conscrits réfractaires ; on ordonna d'abord la réparation du mur crénelé qui existe sur cette enceinte, on éleva un mur d'appui sur le pourtour du bonnet à prêtre (coté 2), on reconstruisit la porte (cotée 3) et on répara ensuite une grande partie de revêtement adjacente à cette porte.

Tous ces travaux, exécutés depuis l'an 12<sup>17</sup>, remirent l'enceinte d château de Caen dans le meilleur état, en firent, pour le dépôt des conscrits, une prison sûre, et pour les approvisionnements d'artillerie, un établissement à l'abri d'insulte populaire et de surprise de la part de l'ennemi.

Aucun parapet en forme ne couvre cette enceinte. Elle porte, d'un côté, un mur de soixante centimètres d'épaisseur, sur trois mètres de hauteur réduite au dessus du terre plein, garni de créneaux assez longuement espacés et qui ne permettent qu'une faible fusillade ; de l'autre côté, qui est plus particulièrement vers la ville, c'est un simple mur d'appui recouvert d'une tablette.

La seule disposition qu'il parait possible de faire pour la défense du château de Caen serait l'établissement d'une batterie sur la contregarde de l'ex Donjon, encore faudrait-il qu'elle fut traversée de manière même à y perdre beaucoup d'emplacement, pour la défilé de la hauteur dite le Moulin au Roi.

---

<sup>16</sup> En fait, 1793.

<sup>17</sup> 1803-1804.

### **Fossés.**

Les fossés sont taillés en partie dans le roc et comme il paraît que l'on y a rapporté quelques couches d'une espèce de terre végétale tenante assez à la nature des prairies qui environnent la rivière d'Orne, on les a affermés aux propriétaires des maisons voisines qui depuis nombre d'années y avaient pratiqué des vues et issues contre lesquelles on n'a fait aucune opposition dans le tems, parce que sûrement on ne les a pas considérées comme pouvant compromettre la sûreté du château, qui n'a ni poterne ni autre communication avec les dits fossés.

On ne peut cependant que s'étonner de la licence accordée à quelques uns de ces propriétaires en les ayant laissé établir leurs maisons jusque sur les contrescarpes qu'ils regardent même comme leurs propriétés.

### **Ouvrages extérieurs**

Ils consistent en deux bonnets à prêtre, le premier (coté 2) en avant de la porte d'entrée (cotée 3), a été arrangé en platteforme sur laquelle on peut manœuvrer trois pièces de canon.

Le second (coté 23) en avant de la porte du Secours (cotée 22) est en mauvais état, et par sa construction aussi bien que son défaut de capacité, peu susceptible de défendre actuellement la porte qu'il était destiné à couvrir.

### **Portes, ponts & barrières**

La porte (cotée 3) servant d'entrée au château vers la ville a été reconstruite en l'an 12, elle est faite en pierre de taille, bien voûtée et terminée par une belle platte forme qui vient rencontrer le terre plein du château, bordée d'un mur d'appui autour duquel on peut faire le coup de feu.

La porte du Secours (cotée 22) a été conservée et son ancienneté date de celle du château ; elle n'en est pas moins en bon état. Cette partie est couronnée par un bâtiment qui était autrefois affecté au logement des troupes, et que l'artillerie l'occupe aujourd'hui comme magasin de cartouches et d'artifices, destination aussi d'angereuse que l'est celle de l'église du château dans laquelle on met quelquefois jusqu'à 30 mille kilogrammes de poudre.

Le pont dormant de la porte (cotée 3) est en mauvais état et aura besoin d'être renouvelé l'année prochaine.

On a fait en l'an 13 le pont levé et la bascule sans fleches, dont les chaînes en forme de celles à barillet de montre passent sur quatre poulies en cuivre ; deux sont scellées dans l'épaisseur du mur de face de la porte et les autres dans la voûte du passage.

### **Bâtiments Militaires**

Les bâtiments militaires du château de Caen sont très anciens, à l'exception de la caserne (cotée 27) occupée par les conscrits réfractaires et du logement (coté 11) servant de salles-d'armes.

Ces bâtiments assez nombreux en raison de la capacité du château, ne présentent point autant de ressources que l'on pourrait le croire, n'étant pour la plupart composés que d'un étage au dessus du rez de chaussée, ce dernier souvent inhabitable par l'humidité qui y règne, malgré la grande élévation du sol au dessus du niveau de la rivière.

En considérant le château de Caen sous le rapport défensif, ou au moins comme susceptible de résister à un coup de main, il faudrait que les batimens qu'il renferme changeassent de destination.

L'artillerie en occupe la majeure partie. Ses établissements s'opposent même à ce qu'on y caserne plus de 160 hommes, tandis qu'en cas de besoin on pourrait y en loger près de 300, y établir une boulangerie et utiliser les rez de chaussées en magasins de toutes especes.

Parmi les batimens affectés au service de l'artillerie, l'attention publique se reporte sans cesse sur cette église du château à usage de magasin à poudre depuis la démolition du donjon. On ne pouvait choisir un local plus inconvenant sous le rapport des dangers qu'il offre. Que l'on se représente une mauvaise carcasse de bâtiment sans voûte et couvert d'une simple toiture, pavé en pierre d'une extrême dureté, des croisées plus ou moins bien bouchées où l'on a laissé en guise de ventouses des especes de créneaux sans [dèz] ni aucune autre interruption.

Cet établissement a été fait, dit-on, très à la hâte on ne sait par qui, aucun des deux corps (l'artillerie et le génie) ne se l'attribue ; mais tout ce qu'il y a de certain, c'est que les officiers du Génie employés à Caen, ont constamment réclamé contre. Le Dépôt des papiers de la place atteste qu'il ne s'est guère passé d'année sans qu'ils eussent fait des demandes, appuyées de projets de construction d'un magasin établi selon les règles de l'art, de manière à donner aux habitans de la ville de Caën cette sécurité qu'ils ont souvent réclamée par l'organe de leurs principaux Magistrats.

Enfin l'on a cette année l'espoir de commencer ce magasin ; on l'établira sur l'emplacement du Donjon, au lieu indiqué par le plan, en lui donnant une position oblique, de manière à diriger sa ligne de moindre résistance vers le seul côté qui se présente à la campagne.

### Rapports du château de Caen avec la Côte Maritime

On a observé ci-dessus que le château de Caen n'étant point susceptible d'offrir de grands moyens de défense, pouvait au moins résister à un coup de main ; c'est donc sous ce point de vuë qu'on l'a jugé comme extrêmement utile au système défensif de la Côte maritime du Calvados et même partie de celle de la Manche.

En le considérant uniquement comme dépôt d'artillerie, son utilité serait assez évident puisqu'il est le seul point intermédiaire entre le Havre et Carentan, et qu'il approvisionne la Côte sur une étendue d'environ dix Myriamètres, lors même que ses communications ne seraient point très praticables pour de grands transports, ce qui arrive pendant l'hiver ; la rivière d'Orne qui passe à Caen offre en tout temps des moyens peu dispendieux pour faire parvenir tout ce qui concerne l'approvisionnement, à la majeure partie des postes et batteries de l'arrondissement.

L'embouchure de cette rivière est défendue par deux bonnes redoutes, celles de Merville et d'Oystréeham. La première placée sur la rive droite et la seconde sur la rive gauche, ces deux ouvrages croisent leurs feux sur la passe et favorisent l'entrée des bâtimens qui viennent s'y réfugier ; mais à marée basse, ces bâtimens ne peuvent entrer dans la rivière et sont obligés de jeter l'ancre à la fosse de Colleville, vis-à-vis laquelle on a, pour les protéger, construit une redoute à la gauche de celle d'Oystréeham et qui en est distante d'environ cinq kilomètres.

Ces trois redoutes sont très bien revêtues en maçonneries, elles présentent du côté de la mer une forme circulaire appuyée de deux flancs droits, fermés par une ligne de gorge.

Leur relief est tel qu'il permet de battre la campagne et la plage environnante à la grande portée de canon, et par conséquent d'empêcher les débarquemens partiels que l'ennemi pourrait tenter sur cette portion de côte qui n'est guère abordable.

Les autres batteries de cet arrondissement sont ouvertes à la forge avec un petit épaulement, et ne servent pour ainsi dire qu'à la protection du cabotage. Ces batteries sont au nombre de quatre. 1<sup>e</sup> la batterie de l'hôpital à Honfleur dont on a plusieurs fois proposé de changer la position parce qu'elle ne peut défendre qu'imparfaitement l'embouchure de la Seine. 2<sup>e</sup> la batterie de Trouville à l'embouchure de la Touques. 3<sup>e</sup> la batterie de Beuzeval<sup>18</sup> à l'embouchure de la Dives. Elles sont toutes trois situées du côté de la rive droite de l'Orne. 4<sup>e</sup> enfin celle de Luc<sup>19</sup> du côté de la rive gauche vis-à-vis le rocher de Lion, lequel peut défendre suffisamment ce point, qui n'est guère abordable. Au surplus on n'y a placé que deux pièces mobiles que l'on peut transporter sur les différens points attaqués entre la redoute de Colleville et la batterie de Courseules, limite des directions du Hâvre et de Cherbourg.

Ces redoutes et batteries sont armées ainsi qu'il suit.

Noms des redoutes et batteries	Leur armement en pièces de		
	24	18	8
Batterie d'Honfleur . . . . .	3	2	"
Batterie de Trouville . . . . .	2	"	"
Batterie de Beuzeval . . . . .	2	"	"
Redoute de Merville . . . . .	2	"	"
Redoute d'Oystréeham . . . . .	3	"	"
Redoute de Colleville . . . . .	2	"	"

<sup>18</sup> Ancien village aujourd'hui compris dans la commune de Houlgate.

<sup>19</sup> Aujourd'hui Luc-sur-Mer.

Batterie de Luc . . . . .	"	"	2
---------------------------	---	---	---

On a attaché à la redoute de Merville et à la batterie de Beuzeval une pièce de 4 pour l'instruction des canonniers-gardes-cotes.

Deux grils à rougir les boulets ont été placés dans les redoutes d'Oyestreéham et de Colleville, mais comme on le voit il n'y a aucun mortier sur cette partie de côte, on ne pense point qu'ils y soient en effet bien utiles, l'ennemi ne venant attaquer le cabotage qu'avec de très petits bâtimens.

Ses débarquemens sont si faibles et si peu fréquens au moins depuis le commencement de la guerre actuelle, qu'un plus grand armement deviendrait superflu. La situation de la côte ne lui permettrait point de rester plus longtems à terre et ce n'est pas d'ailleurs vers ces parages où il oserait tenter d'autre invasion que pour enlever quelques bestiaux et piller les habitations des pêcheurs.

En supposant encore que l'ennemi se targuant du peu de troupes employées à la défense de cette portion de côte, y abandonne pendant plusieurs jours quelques partis qui après avoir ravagé les environs ayent assez d'audace pour pousser leurs excursions jusqu'à Caen, qui n'en est éloigné que de six kilom<sup>tres</sup>, ils y trouveraient quatre à cinq mille hommes que cette ville peut réunir en un moment et qui ne leur donneraient sûrement pas le tems d'effectuer leur retraite.

Le rôle que pourrait jouer le château, dans cette circonstance, presque impossible, est assez senti ; on doit le considérer alors comme un dépôt qui ne peut être enlevé que par une espèce d'attaque en forme et qu'on n'aurait jamais le tems d'opérer, si la force active agissait pour la repousser.

Tel[le] est la situation du château de Caen qui est maintenant en très bon état et à la consistance duquel on ajoutera beaucoup en achevant la construction du magasin à poudre projeté.

Caen le 10 Juin 1808.

Le capitaine au corps Impérial du Génie en chef.

Delapalme

*Certifié par le sous Directeur des fortifications  
Lenoir de Lanchal*

*Vu le Directeur des fortifications  
Senermont*

## 1809

30. *Mémoire sur le château de Caen*, 6 décembre 1809, Vincennes, SHD, 1VH 491 37<sup>20</sup>

Corps Impérial du Génie  
Château de Caen  
6 décembre 1809

Direction du Hâvre

Mémoire sur la situation du château de Caen considéré dans tous ses établissemens et ses divers rapports avec la côte Maritime qui en dépend, notamment l'embouchure de l'orne, basé sur celui rédigé (d'après la Circulaire de M<sup>r</sup> le premier Inspecteur Général du génie en date du 10 octobre 1807) par M<sup>r</sup> le cap<sup>e</sup> Delapalme

Enceinte

Différens mémoires en exposant l'origine du château de Caen assurent qu'il fut bâti dans le onzième siècle.

<sup>20</sup> Ce mémoire de 1809 est presque identique à celui de l'année précédente. Les principales différences concernent les mentions des conscrits réfractaires (qui ont quitté le château en octobre 1809) et quelques annotations en marge. Afin de limiter les redondances, seuls les passages qui diffèrent du mémoire de 1808 ont été ajoutés ici.

Son enceinte d'une grande élévation, établie sur le roc qui lui sert de berme, flanquée de tours quarrées et circulaires permet d'assurer que le château de Caen est au moins à l'abri d'une attaque de vive force et de l'escalade ; il remplit donc parfaitement l'objet auquel il est actuellement destiné, de renfermer les munitions de Guerre pour l'approvisionnement de la Côte Maritime du Calvados et partie de celle de la Manche.

Cette enceinte comme on le voit est liée à un ouvrage flanqué de quatre tours circulaires, au milieu duquel existait un réduit, tout le système s'appelait le donjon (coté 19).

[La suite du texte comporte des informations identiques à celles du mémoire de 1808]

Tel était l'état de l'enceinte du château de Caen lorsqu'il fut question d'y établir le dépôt des conscrits réfractaires (reporté à Cherbourg le 2 octobre [sic] 1808).

[La suite du texte comporte des informations identiques à celles du mémoire de 1808]

La seule disposition qu'il parait possible de faire pour la défense du château serait l'établissement d'une batterie sur la contregarde de l'ex donjon, encore faudrait-il qu'elle fut traversée de manière même à y perdre beaucoup d'emplacement pour la défilé de la hauteur dite vulgairement le Moulin au Roy, qui est une colline dans la campagne vis-à-vis cette partie du château.

#### Fossé

[Paragraphe identique à celui du mémoire de 1808]

#### Ouvrages extérieurs

Ils consistent en deux bonnets à prêtre, le premier (coté 2) en avant de la porte d'entrée (cotée 3), a été arrangé en platte-forme sur laquelle on peut manœuvrer trois pièces de canon.

Le second (coté 23) en avant de la porte du Secours (cotée 22) est en mauvais état, et par sa construction aussi bien que son défaut de capacité, peu susceptible de défendre actuellement la porte qu'il était destiné à couvrir.

#### Portes, ponts & barrières

[Le début de cette section est identique à celui du mémoire de 1808]

L'on a formé le projet de changer la destination des bâtimens qui couronnent cette porte et de les employer à l'usage de prison militaire. Ce projet, en date du 30 juillet 1809, a été proposé à son Excellence le Ministre de la Guerre, et sera rappelé pour 1810<sup>21</sup>.

Le pont dormant de la porte (cotée 3)<sup>22</sup> est en mauvais état et aura besoin d'être renouvelé l'année prochaine<sup>23</sup>.

[La suite de cette section est identique à celle du mémoire de 1808]

Les ponts levis et dormans de la porte du Secours (cotée 22) ont été renouvelés en l'an 14, ils sont bien et solidement construits, leur rétablissement était indispensable pour assurer le service du transport des approvisionnemens aux batteries de la côte, les différens chemins qui y conduisent, venant aboutir à cette sortie du château. Il est urgent de rétablir le pont de la barriere de cette porte<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> En marge : « Voir l'état projet n° 3, pour 1810, en date du 27. octobre 1809 »

<sup>22</sup> Porte Saint-Pierre.

<sup>23</sup> En marge : « Voir l'état projet n° 1, pour 1810, art<sup>e</sup> 1<sup>er</sup>, en date du 27. octobre 1809. »

<sup>24</sup> En marge : « Voir l'état, projet n° 1, pour 1810, art<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> en date du 27 octobre 1809. »

[La fin de cette section est identique à celle du mémoire de 1808]

### Bâtiments Militaires

Les bâtiments militaires du château de Caen sont très anciens, à l'exception de la caserne (cotée 27) occupée par une compagnie du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, et du logement (coté 11) servant de salle d'armes<sup>25</sup>.

[Le paragraphe suivant est identique à celui du mémoire de 1808]

En considérant le château de Caen sous le rapport défensif, ou au moins comme susceptible de résister à un coup de main, il faudrait que les bâtiments qu'il renferme changeassent de destination<sup>26</sup>.

[La suite de cette section est identique à celle du mémoire de 1808]

Tel est enfin l'état de cette baraque que l'on appelle magasin à poudre, dans laquelle on en a quelquefois déposé jusqu'à cent milliers, et qui depuis près de quinze ans est affectée à ce dangereux usage.

[Le paragraphe suivant est identique à celui du mémoire de 1808]

Enfin cette construction est commencée depuis l'année dernière, conformément au plan, les murs de ce magasin s'élèvent déjà de 1,80 centimètres au dessus du sol, mais malheureusement ce travail est cessé faute de fonds. Pourtant on ne peut s'empêcher de le répéter, la construction de ce magasin est bien nécessaire et demande absolument que l'on s'en occupe<sup>27</sup>.

### Rapports du château de Caen avec la Côte Maritime

[Les premiers paragraphes de cette section sont identiques à ceux du mémoire de 1808]

Il existe dans leur intérieur un petit magasin à poudre, un corps de garde, un logement de gardien et un autre qui sert de caserne. Ces bâtiments sont tous voûtés ; mais on regrette qu'il ne soient point à l'épreuve de la bombe<sup>28</sup>.

[La suite de cette section est identique à celle du mémoire de 1808]

Au surplus on n'y a placé que deux pièces mobiles que l'on peut transporter sur les différents points attaqués entre la redoute de Colleville et la batterie de Courseules, limite des directions du Havre et de Cherbourg<sup>29</sup>.

Ces redoutes et batteries sont armées ainsi qu'il suit.

Noms des redoutes et batteries	Leur armement en pièces de			
	24	18	8	obusiers
Batterie d'Honfleur . . . . .	3	2	"	"
Batt <sup>ie</sup> de Trouville . . . . .	2	"	"	"
Batt <sup>ie</sup> de Beuzeval . . . . .	2	"	"	"
Redoute de Merville . . . . .	2	"	"	"

<sup>25</sup> En marge : « La garnison a changé. »

<sup>26</sup> En marge : « Par décision du 27. septembre 1806, il a ordonné de remettre au Génie plusieurs bâtiments du château de Caën, désignés comme inutiles, à l'artillerie par le D<sup>eur</sup> de cette dernière arme, dans un état en date du 10. septembre 1806, qui était joint à la lettre du 1<sup>er</sup> Inspect<sup>r</sup> G<sup>al</sup> du G<sup>ie</sup> du 20 octobre 1806, mais l'art<sup>ie</sup> n'a point effectué la dite remise. »

<sup>27</sup> En marge : « L'achèvement de ce mag<sup>in</sup> est demandé par l'état projet n<sup>o</sup> 4 pour 1810, en date du 27 octobre 1809.

<sup>28</sup> En marge : « On a proposé (état projet n<sup>o</sup> 4 pour 1810 en date du 27 octobre 1809) d'armer les batim<sup>ts</sup> de ces redoutes de paratonnières. »

<sup>29</sup> En marge : « Cette limite dérive de la décision de S. Ex. du 26 X<sup>bre</sup> 1807, transmise le 8 janvier suivant, qui attribue le poste de Luc à la Direction du Havre. »

Rd <sup>te</sup> d'Oyestréeham . . . . .	3	"	"	"
Rd <sup>te</sup> de Colleville . . . . .	2	"	"	1
Batt <sup>ie</sup> de Luc . . . . .	"	"	1	"

On a ajouté à la batterie de Luc une pièce de 4, et de plus l'on y a attaché une autre pièce de 4 comme à la batterie de Beuzeval et à la redoute de Merville pour servir à l'instruction des canoniers gardes-côtes.

[La suite de cette section est identique à celle du mémoire de 1808]

A Caën le 6 décembre 1809

Le Garde adjudant du Génie en chef  
Delapalme

Certifié par le sous Directeur des fortifications  
Lenoir de Lanchal

Vu par le directeur des fortifications  
Senermont

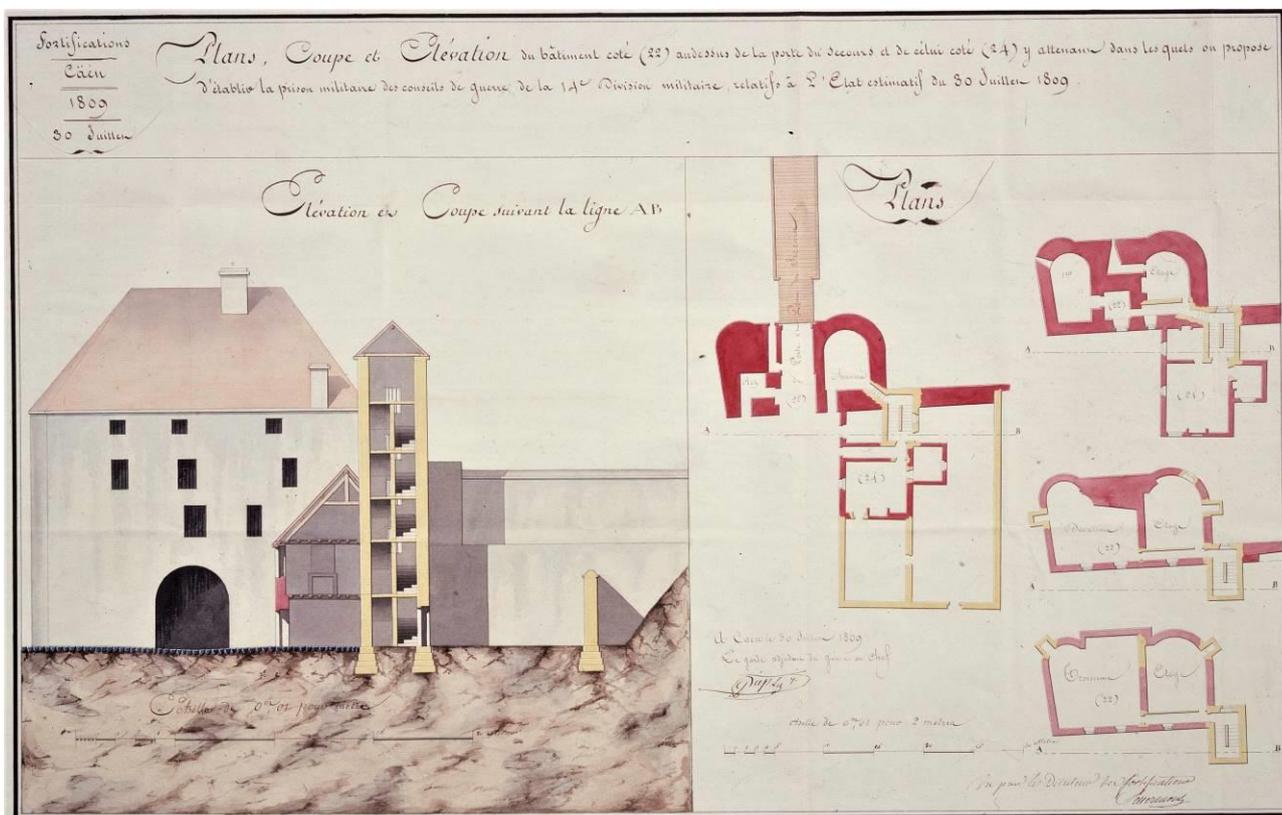


Fig. 2 - Projet de réaménagement de la porte des Champs et du bâtiment adjacent pour y installer la prison militaire. Duple, Plans, coupe et élévation du bâtiment (coté 22) au dessus de la porte de secours et de celui coté (24), Vincennes, SHD, article 8, section 1, Caen, carton 1, pièce 32(1) (cl. L. Bourgeois).

## 1810

31. Mémoire sur l'importance de conserver le château de Caen dans sa direction actuelle, 31 mai 1810, Caen, Archives départementales du Calvados, 79 F 19

14<sup>e</sup> Division Militaire

Mémoire sur l'importance de conserver le château de Caen dans sa direction actuelle

Les soussignés ont vu que par l'extrait de l'état joint à la circulaire ministérielle, en date du 11 mai 1810, le château de Caen est [en] vertu des dispositions du décret Impérial du 23 avril précédent, remis en toute propriété à la ville. Pourquoi ils se permettent les observations suivantes.

Ils considèrent que le château de Caen est le seul poste intermédiaire entre Cherbourg et le Havre qui soit fortifié, pour l'approvisionnement des batteries de la Côte Maritime du Calvados, il renferme un dépôt d'artillerie, un magasin à poudre à réunit dans son enceinte les principales autorités et administrations militaires ; ainsi qu'une caserne contenant le logement d'une compagnie.

Que ce château est entièrement fermé de murs, flanqué de tours, sur environ vingt mètres d'élévation, avec deux entrées, l'une la porte Impériale vers la ville et l'autre celle du Secours vers la campagne. C'est par cette dernière que sortent les approvisionnements destinés aux batteries de la côte.

Que les ponts levis et dormans des dites portes ont besoin de réparations annuelles, qui la plupart doivent être faites avec célérité ; ce que l'on ne peut attendre d'une administration civile qui par son organisation sera toujours très longue à exécuter et par là compromettrait le service dans le cas où un ennemi se présenterait sur les côtes. Ce qui n'arriverait point si le château restait entre les mains de l'autorité militaire ; parce que les officiers et employés du Génie, ayant tous les moyens, feraient exécuter très promptement les réparations que nécessiteraient les circonstances.

Que ce château, étant bien fermé et à l'abri d'un coup de main, pourrait donner le temps aux troupes de le dégager et sauver les effets, approvisionnements et munitions qu'il renferme ; il pourrait encore servir de prison d'état et de conscrits réfractaires, usage auquel il a été employé. Certes jamais il ne pourrait y être exercé une surveillance assez active, étant entre les mains de l'administration civile ; parce que les agens de cette administration, pouvant s'introduire sous différens prétextes, particulièrement celui de visiter les bâtimens ; alors les officiers et employés militaires principalement ceux de l'artillerie ne pourraient répondre du bon état des objets confiés à leur garde.

Que les poudres sont renfermées dans une église non voutée, nullement convenable à cette destination, puisqu'elle est en partie entourée de bâtimens qui l'avoisinent de très près ; ainsi que l'artifice déposé au dessous<sup>30</sup> de la porte du Secours que la moindre imprudence, ou le feu prenant à une de ses maisons, feraient craindre une explosion dont on ne peut calculer les suites, et ce qui deviendrait plus à craindre, si tant de personnes attachées à l'administration civile avoient sans cesse lieu de s'introduire dans cette église, pour visiter son état, parce qu'elles iraient souvent sans prendre toutes les précautions qu'exigent un pareil local et que ne manqueront jamais les officiers du Génie ou de l'artillerie qui connaissent les conséquences funestes qui naîtraient de la moindre inattention dans leurs visites à ce magasin.

Que les deux conseils de guerre permanens de la Division tiennent leurs séances au château ainsi que les Conseils Spéciaux dans les logemens du commandant d'armes. Les archives y sont déposées et Son Excellence monseigneur le ministre de la Guerre avait l'année dernière approuvé que la prison militaire située rue du port fût transférée audit château, dans les bâtimens au dessus de la porte du Secours ; projet dont il faut adresser un état estimatif du montant de la dépense à faire, ce qui confirme ce qui a été dit ci-dessus que le château peut très bien servir de prison. On ajoute que déjà dans l'intérieur de la porte Impériale, il existe deux cachots voutés et au niveau du terre-plein, où les Conseils font mettre leurs prisonniers au moment de leurs séances. Il semble assez étrange que des officiers civils puissent venir librement examiner les appartemens où sont contenues les archives des conseils de guerre, les prisons militaires et souvent plutôt pour satisfaire la curiosité de quelques personnes, que pour vérifier les travaux à ordonner, obliger les autorités militaires à leur tenir ouverts à chaque instant tous ces établissemens.

Que le château commande la ville et que par sa position, sa principale force est de la tenir en respect, en cas d'une émeute populaire, ce qui probablement n'aurait pas tout le succès que l'on en attendrait si le maire de la ville pouvait s'y introduire sous quelque prétexte et qui peut-être par certaines considérations que n'auraient point les agens militaires, pourrait entraver les opérations du commandant.

---

<sup>30</sup> « au dessus », plus probablement.

Par ces motifs les soussignés estiment qu'il serait inconvenant de laisser à l'administration civile le soin de réparer et entretenir le château de Caen ; vu les inconveniens sans nombre qui pourraient en résulter. Et qu'au contraire il serait plus convenable au service militaire, de le laisser dans la direction actuelle.

à Caen le 31 mai 1810

Le commandant d'arme du château de Caen

[Signature]

Le commandant du Génie

[Signature]

L'officier commandant l'artillerie

[Signature]

---

## 1811

32. Napoléon I<sup>er</sup>, *Ordre de l'empereur*, 1811, Vincennes, SHD, cote non précisée  
Ministère de la Guerre

Ordre de l'Empereur

Cherbourg, le 28. Mai 1811

Mr le duc de Feltre<sup>31</sup>, j'ai vu avec peine qu'on ait dépensé 12 à 15000 francs pour faire un pont levis et des réparations à la citadelle de Caen<sup>32</sup>. Il y a dans cette place une cinquantaine de pièces de canon qui y sont inutiles. Faites moi un rapport la dessus.

Il me semble qu'il faudrait démolir cette citadelle & la rendre à la ville, dont les promenades y gagneraient. Ce serait d'ailleurs une économie, puisque cela entraîne toujours la Guerre dans quelques dépenses.

Sur ce &a<sup>33</sup>. Signé Napoleon

Pour copie

Le Secrétaire Général du Ministère de la Guerre

Signé Feirion

Pour copie conforme,

Le Colonel d'Artillerie

L. Evaux

Par M<sup>r</sup> le Colonel Decaux  
Chef de la Direction du Génie  
30. mai 1811

---

33. *Compte rendu des dépenses faites aux fortifications du château de Caen et des motifs de conserver ce poste pour la défense des côtes*, 1811, Vincennes, SHD, 1VI 8

*Nota : Ce document a fait l'objet de ratures et d'annotations issues d'une seconde main. Ces dernières ont été indiquées en italique.*

Rapport à sa majesté l'Empereur et Roi

---

<sup>31</sup> Henri-Jacques-Guillaume Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre de 1807 à 1814.

<sup>32</sup> Napoléon I<sup>er</sup> visita Caen les 22 et 23 mai 1811.

<sup>33</sup> Sur ce, etc.

Compte rendu des dépenses faites aux fortifications du château de Caen et  
des ~~le~~ nécessité motifs de conserver ce poste pour la défense des côtes

Vire, le 22 juin 1811

Votre Majesté a témoigné, dans un ordre donné à Cherbourg le 28 mai dernier, son étonnement de ce qu'on avait dépensé 12 à 15000 fr., tant pour la construction d'un pont-levis que pour des réparations à la citadelle de Caen ; et, en faisant connaître qu'il faudrait peut-être démolir cette citadelle et la rendre à la ville dont les promenades y gagneraient, Votre Majesté m'a prescrit de lui faire un rapport à ce sujet. J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Majesté que les dépenses dont il s'agit ont été faites en l'an 12. pour satisfaire aux ordres mêmes de Votre Majesté qui a prescrit de mettre hors d'insulte tout ce qui tenait à la Défense des côtes et pour réparer les brèches qui pouvaient favoriser l'évasion des conscrits réfractaires alors détenus dans le château. Depuis l'exécution des ouvrages que Votre Majesté a remarqués, l'on s'est borné à pourvoir aux entretiens courans et les dépenses qui ont eu lieu en 1807., 1808., 1809. et 1810. s'élèvent à 8848 fr. 66 c. pendant ces quatre années.

Quant à la question de savoir si le château de Caen doit être démoli, je crois devoir soumettre à Votre Majesté les considérations militaires qui ~~semblent ont pu en~~ ~~exiger au contraire~~ sa conservation. ~~de ce~~ ~~château.~~ ~~C'est~~ ~~Ce~~ ~~château~~ forme un poste isolé qui, se trouvant au centre d'une assez grande étendue de côtes, ~~peut jouer un rôle important dans la défense de ces côtes et du pays~~ auxquelles il sert de point d'appui. ~~Le château a une~~ Son escarpe établie sur le roc, ~~d'une grande~~ est d'une bonne élévation : et elle est flanquée par des tours et d'autres petits ouvrages, notamment par une contre-garde qui pourrait être armée d'une batterie imposante. L'ennemi ne pourrait faire aucune tentative contre le château par escalade et serait forcé de l'attaquer avec le canon ; ce qui donnerait le temps suffisant de rassembler ~~une forte armée qui~~ ~~le ferait rembarquer précipitamment et sans doute avec une grande perte~~ des forces suffisantes pour le combattre. Ce poste suffit pour garantir le pays ~~d'~~ ~~qui inspire une sorte de sécurité contre~~ une incursion ; il sert en outre de dépôt pour l'armement ainsi que pour le désarmement ~~des~~ ~~des~~ batteries de côtes et remplit d'autant mieux ce but que la rivière de l'Orne navigable jusques dans les ville même de Caen offre beaucoup de facilités pour le transport des effets d'armement. D'un autre côté, l'embouchure de cette rivière étant le point le plus susceptible d'un débarquement, motif pour lequel les trois redoutes dites de Merville, Oyestreham et Colleville furent établies en 1770, il ~~devient~~ a paru nécessaire de maintenir en bon état le château de Caen pour concourir à la défense. ~~On peut encore être dans le cas d'y placer des conscrits réfractaires ou~~ ~~d'y renfermer également~~ Enfin ce château peut encore être employé ~~à la détention~~ à renfermer des conscrits réfractaires et au besoin 3. à 400. prisonniers de guerre.

D'après ces divers motifs, ~~j'ose croire que j'attendrai les ordres de~~ Votre Majesté ~~approuvera la conservation~~ ~~du château fort de Caen~~ sur ce qu'il lui plairait de prescrire sur le château de Caen ; ~~et j'aurai~~ mais j'ai l'honneur de lui représenter que le rôle que ce château peut jouer dans la défense des côtes sera discuté par le comité des fortifications, et compris dans le travail général que je me propos de soumettre à Votre Majesté dans les prochains conseils du Génie sur les classement des places de guerre et la suppression de celles qu'il serait inutile de conserver.

Le Ministre de la Guerre

Vû M<sup>r</sup>

Château de Caen

Le renvoi au conseil est [...] et il faut faire le rapport à l'empereur ; on renverra ensuite le mémoire du directeur au conseil pour s'en servir lors de la discussion générale sur les places et forts de guerre ; il faut demander à l'artillerie si elle tient à sa conservation et faire connaître qu'on veut y mettre des conscrits réfractaires<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> Ce dernier passage est écrit dans une graphie différente du reste du document et est placé sur une page à part.

34. [Lettre au Directeur des Fortifications], 31 mai 1811, Vincennes, SHD, 1VI 8

*Note : Ce document a fait l'objet de ratures et d'annotations issues d'une seconde main. Ces dernières ont été indiquées en italique.*

Génie  
Matériel du Génie

Paris le 31 mai [mot raturé illisible] 1811  
Le Colonel [illisible]

Caen

A M. le Directeur des fortifications  
à Abbeville

Monsieur<sup>35</sup>, Sa Majesté l'Empereur a témoigné dans un ordre donné à Cherbourg le 28 mai, son étonnement ~~qu'on eut de ce qu'on avait~~ dépensé 12 à 15000 fr. pour faire un pont levis et des réparations à la citadelle de Caen. Sa Majesté pense qu'il faudrait démolir cette citadelle et la rendre à la ville ; ~~en conséquence, le Ministre~~ dont les promenades y gagneraient. Examen fait des mémoires apostillés définitifs des dernières années, on n'a rien trouvé qui fut conforme à l'énoncé des expressions de Sa Majesté. C'est pourquoi S. E. le Ministre de la guerre m'a chargé de vous inviter à lui faire connaître ce qui a été dépensé par exercices distincts depuis l'an 14 jusqu'à ce jour ~~au~~ *aux fortifications* du château de Caen et *quel est le pont levis dont Sa Majesté a entendu parler* et à adresser un rapport qui contienne ~~à la fois des propositions conformes aux vues de Sa Majesté sur ce château~~ et une discussion raisonnée sur le plus ou moins d'avantage qu'il peut y avoir pour le ~~service militaire~~ ..... à continuer de l'entretenir, *et à proposer aussi des mesures d'exécution conformes aux vues de Sa Majesté pour le cas où elle persisterait dans l'intention d'en faire opérer la démolition.*

---

35. Senermont, Rapport sur le role que joue le château de Caën, 1811, Vincennes, SHD, 1VI 8

Matériel du Génie  
Château de Caen  
1811

Direction du Havre

Rapport sur le role que joue le château de Caën, dans le système défensif des côtes maritimes du Calvados et d'une partie de celles de la Manche, ainsi que du pays qui l'entourne

Pour bien établir le role que peut jouer ce château pour la défense des côtes et du pays, l'on pense qu'il faut poser les questions suivantes.

1°. Est il indispensable d'avoir un poste, au moins à l'abri d'un coup de main, sur la côte maritime du Calvados et d'une partie de celle du département de la Manche ?

2°. Ce poste doit il exister sur la rivière de l'Orne, et peu loin de son embouchure ?

3°. Le château de Caën dans son état actuel, peut il remplir le but qu'on se propose dans la défense de la côte et du pays, et peut il en imposer à des rebelles, qui pourraient être soudoyés par l'ennemi, dans une guerre maritime ?

1°. Pour résoudre la première question, on fait observer, que depuis l'embouchure de la Seine, jusqu'à Cherbourg, il n'y a aucun poste propre à servir de dépôt à l'armement et au desarmement de la côte, que cette côte est garnie de Batteries d'Honfleur, de Trouville et de Beuzeval, des redoutes de Merville, d'Oyestréham et de Colleville, et enfin de la batterie de Luc. L'armement de ces batteries est de 18 bouches à feu ; ainsi cet armement seul oblige à avoir un poste à l'abri d'un coup de main et même d'une attaque de vive force, pour recevoir les approvisionnements nécessaires à l'armement de la côte, à son entretien et à son desarmement, en têmes de paix.

---

<sup>35</sup> En marge : « Pressé »

2°. Pour répondre à la deuxième question il est aisé de remarquer qu'on ne peut choisir de position plus favorable pour ce poste, que la rivière de l'Orne, puisque cette rivière est navigable jusque dans la ville de Caën et qu'à marée montante, de petits batimens armés en guerre, remontent dans son porte ; ainsi cette position donne bien de la facilité pour l'armement et le desarmement de la côte : d'un autre côté le point le plus susceptible d'un débarquement est l'embouchure de cette rivière, et c'est parce que ce point est ainsi reconnu depuis longtêms, qu'on a établi en 1770 les trois redoutes de Merville, Oyestréham et Colleville. Par conséquent la position du château de Caën est la plus avantageuse et remplit bien son objet. 3°. Enfin il est aisé, en analysant les éléments de la 3<sup>e</sup> question, de faire connaitre que ce château même dans son état actuel, suffit pour jouer le role qu'on doit se proposer, dans la défense de la côte et de celle du pays.

Le château de Caën est à la vérité obstrué par différentes batisses, faites depuis longtêms sur sa constrescarpe, mais son escarpe établie sur le roc a une grande élévation. Elle est flanquée par des tours, par deux petits ouvrages qui couvrent la communication de la ville et du Secours, par le reste des murs du Donjon, en partie abbatu par l'armée révolutionnaires, et par la contregarde (cotée 36) du Donjon, qui pourrait être armée d'une batterie imposante, prenant des revers sur les deux tiers du château. La porte de la ville et du Secours ont des ponts levis et toute l'enceinte est en fort bon état. L'ennemi le plus audacieux ne pourrait donc faire aucune tentative contre le château, par escalade, et il serait forcé de l'attaquer avec le canon. Ce poste bien défendu donnerait le têmes suffisant de rassembler une force armée, propre à faire repentir l'ennemi de son audace et à le faire rembarquer précipitamment et sans doute avec une grande perte.

Ce poste suffit pour garantir le pays d'une incursion et surtout la ville importante de Caën, et il s'oppose aussi à toute tentative que pourraient faire dans une ville populeuse des rebelles soudoyés par l'ennemi, dans une guerre maritime, et la malheureuse guerre de la Vendée vient à l'appui de cette supposition. Les établissemens du château sont en rapport avec ses moyens de défense et pour les approvisionnements de la côte. L'achèvement du magasin à poudre, commencé il y a plusieurs années, compléterait cet établissement.

Ce château peut encore servir à renfermer 3 à 400 prisonniers de guerre et pendant plusieurs années, il a contenu 3 à 400 conscrits réfractaires.

Tout milite donc à conserver le château de Caën, et la religion de l'empereur serait surprise si des considérations civiles le déterminaient à en ordonner la démolition.

Si Sa Majesté prenait ce fatal arrêté, il paraît que Son Excellence le Ministre de la guerre n'aurait d'autres moyens d'exécution à prendre, que de faire la remise du château de Caën, au Ministre de l'intérieur et à celui des finances, pour que leurs excellences prissent telles mesures qu'ils jugeraient convenables ; car la démolition du château ayant lieu, il n'existe plus aucun but militaire à cet égard.

Le Directeur des fortifications  
Senermont

---

36. Senermont, [*Lettre du directeur des fortifications au ministre de la guerre*], 1811, Vincennes, SHD, 1VI 8

N° 261

Matériel du Génie  
Château de Caën

Direction du Havre  
Abbeville le 9. juin 1811

Envoi d'un rapport et d'un état sommaire de dépenses, relatifs au projet de faire démolir le château de Caën

Le Directeur des fortifications  
A Son Excellence le Ministre de la guerre

Monseigneur

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le rapport qu'elle a fait demander sur le château de Caen et l'état sommaire des dépenses faites pour l'entretien de ce château et dépendances depuis l'an 14 jusque et compris 1810. Je mets aussi sous les yeux de votre excellence le plan de ce château.

Il est important, Monseigneur, que votre excellence éclaire la religion de Sa Majesté, que des intérêts civiles et même particuliers ont tenté de surprendre. Le château de Caën est le seul poste fortifié qui puisse en imposer dans un département peu soumis et à une ville populeuse, qui dans différentes circonstances n'a point marqué d'attachement au gouvernement.

Je prie votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Senermont

---

**1813**

37. Derouet, *Mémoire historique de situation et de défense sur le château de Caën et dépendances*, 1813, Vincennes, SHD, 1VH 491<sup>36</sup>

Château de Caen  
1813

Mémoire historique de situation et de défense sur le château de Caën et dépendances, destiné à faire connaître l'état et les propriétés de la place et de ses ouvrages, et de ses rapports avec les places voisines et avec la Guerre offensive et défensive. Rédigé conformément à l'article 86. du décret impérial du 24. decembre 1811. à l'effet d'être déposé dans le secrétariat de la place avec les cartes et plans ordonnés par le même décret.

### Chapitre 1<sup>er</sup>

Historique de la place, considérée dans ses rapports avec la défense, et contenant un précis chronologique des événemens militaires dans lesquels elle a joué un rôle

On fait remonter l'origine du château de Caen au onzieme siècle que Guillaume dit le Bâtard, duc de Normandie, en fit le premier établissement. Son fils Henri 1<sup>er</sup> roi d'Angleterre exhaussa les murs et bâtit le Donjon, lorsqu'il passa à la France sous Louis XI. Ses fortifications furent successivement réparées et même augmentées sous les règnes de François Ier et Henri III.

Le donjon fut démoli en 1793 par ordre de la Convention Nationale parceque deux de ses membres, Romme et Prieur, y furent détenus par suite d'une émeute populaire. Cette mesure révolutionnaire ayant été exécutée par des agens étrangers au Corps du Génie, ce Donjon qui était un très bel ouvrage fut transformé en un amas de décombres tel qu'il est a peu près aujourd'hui.

Comme l'ordre de démolir s'étendait aux fortifications du château, on avait déjà fait sauter une partie de son enceinte du côté de la ville, démoli la porte du même coté (3.) et l'ouvrage qui la couvre jusqu'à la hauteur du sol, lorsqu'un nouvel vint suspendre ces dévastations qui priverent par la perte du Donjon le château de Caen d'un ouvrage non seulement essentiel à sa défense mais indispensable comme arsenal et dépôt de poudre.

On pouvait y renfermer plus de trente mille fusils et l'une des tours à l'épreuve de la bombe procurait un très beau magasin à poudre.

---

<sup>36</sup> Une version de ce document existe également aux Archives départementales du Calvados à la cote 79 F 20.

Tel était l'état du château en l'an 12. lorsqu'il fut décrété qu'on y établirait le dépôt des conscrits réfractaires des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> divisions militaires.

On répara une partie des dégradations commises en 1793. Sur l'enceinte du château seulement, on remit en état le mur crénelé qui existe sur l'enceinte, on éleva un mur d'appui autour de l'ouvrage (coté 2.) qui couvre la porte d'entrée (coté 3.) et on reconstruisit cette porte. Ces travaux rendirent ce poste une prison sûre, en état de résister à une insulte populaire et à un coup de main de la part de l'ennemi, propre à servir de lieu de dépôt d'artillerie pour les approvisionnements de la Côte maritime.

Ce fut aussi vers l'an 12. que l'on fonda le magasin à poudre (coté 19.) sur l'emplacement du donjon ; élevé seulement de deux mètres de hauteur, il n'a pas été continué quoique cependant cet établissement soit reconnu de la plus grande utilité.

En 1811. à l'époque où S. M. était à Caen, la mairie de cette ville demanda la démolition des fortifications du château, mais l'importance de ce poste ayant été reconnue, on ne fit pas droit à cette demande.

### **Chapitre .11.**

Coup-d'œil sur l'état actuel de la frontière dont la place fait partie, sur la topographie, sur le site du château et sur le rôle qu'il joue dans la défense de la frontière.

Le château de Caën se trouvant à l'abri d'un coup de main devient, ainsi que nous l'avons déjà dit, très important comme dépôt d'artillerie pour l'approvisionnement et le desarmement de la côte et comme point de ralliement en cas de débarquement de l'ennemi ; en effet il est le seul point fortifié intermédiaire entre Le Havre et Carentan qui approvisionne la côte sur une étendue d'environ dix miriamètres avec d'autant plus de facilité que la rivière d'Orne, navigable en tous têmes, donne accès à la majeure partie des batteries de la Côte, elles consistent dans celles d'Honfleur, de Trouville, de Beuzeval ; dans les trois redoutes de Merville, d'Oiestreham et de Colleville, enfin dans les batteries de Luc. Leur armement est de 18. bouches à feu.

D'un autre côté le point le plus susceptible d'un débarquement étant l'embouchure de l'Orne, quoique défendue par les trois susdites redoutes revêtues en maçonnerie et à l'abri d'un coup de main, l'ennemi après s'en être emparé serait obligé de se porter sur Caën et d'en attaquer le château avec du canon, ce qui donnerait le têmes aux forces de se rallier et de venir forcer l'ennemi au Rembarquement.

On peut encore considérer ce château comme une citadelle pour contenir une ville populeuse, capitale d'un pays couvert coupé de fossés et susceptible de favoriser une guerre d'insurrection d'autant plus dangereuse qu'elle serait facilement alimentée par l'ennemi, ainsi qu'on l'a éprouvé lors de la guerre de la Vendée.

Il peut encore servir de prison pour trois ou quatre cent prisonniers de guerre ou conscrits réfractaires, n'étant point habité par des Bourgeois.

### **Chapitre .111.**

Description de la place et de ses environs et des ressources qu'ils offrent pour les approvisionnements de toute espèce

#### **§. 1<sup>er</sup>**

#### **Fortifications**

Le château de Caen situé au nord de la ville, environné par elle et ses faubourgs sur les trois quarts de son pourtour, ayant eu lors de son établissement pour objet principal d'en maintenir la population nombreuse, a été placé sur une hauteur qui domine cette ville de plus de vingt mètres d'où l'on peut foudroyer presque tous les quartiers. Les nombreuses constructions qu'on a souffert autour et qui viennent jusques sur les contrescarpes ne laissent aucune esplanade entre la ville.

Il touche à la Campagne vers le nord, où le terrain en s'élevant forme une colline appelée vulgairement des Moulins du Roi, de la quelle il est dominé dans presque tout l'intérieur depuis la démolition du Donjon.

Sa fortification se compose d'un mur d'enceinte crénelé sur partie de son développement, flanqué de petites tours, d'un fossé taillé dans le roc et de deux ouvrages en dehors dit de Bonnets à prêtre, pour couvrir les portes. Il n'y a n'y [sic] chemin couvert ni ouvrages extérieurs.

#### 1°. de l'enceinte.

La forme irrégulière conforme au terrain sur lequel elle est établie, a un développement d'environ 1200 mètres, d'une grande élévation établie sur le roc qui lui sert de berme et flanquée de tours carrées et circulaires, elle est à l'abri d'un coup de main et de l'escalade.

Elle était liée à un ouvrage flanqué de quatre tours circulaires au milieu duquel était un réduit qui s'élevait de vingt cinq mètres environ au dessus du sol du château, d'où l'on dominait tous les points de la campagne. Ce système formait le Donjon (coté 19) démoli en 1793, ainsi que nous l'avons dit. Outre que cet ouvrage offrait un réduit sur, il masquait aux vues de la hauteur des moulins du Roi l'intérieur du château et le protégeait fortement contre une attaque dirigée du côté de la campagne.

Une espèce de contregarde ou couvreface (coté 36) en défendait le pied.

Aucun parapet convenable ne couvre l'enceinte. D'un côté un mur de soixante cinq centimètres d'épaisseur sur trois mètres de hauteur au dessus du terreplein garni de créneaux largement espacés, n'offre à faire qu'une faible fusillade ; de l'autre côté, qui est celui de la masse principale des maisons de la ville, c'est un simple mu d'appui recouvert d'une tablette.

L'ouvrage (36.) qui est lié à l'enceinte est le seul sur lequel on puisse établir une batterie du côté de la campagne avec quelque avantage, encore faudrait-il qu'elle fut traversée de manière à prendre beaucoup d'emplacement pour la défilé de la hauteur dire le Moulin du Roi.

Cette enceinte est percée de deux portes, l'une (cotée 3) communique avec la ville, l'autre (cotée 22.) dite du Secours est contigue à la campagne ; l'une et l'autre sont fermées par de bons ponts-levis précédés de ponts dormans dont les travées peuvent être détruites. Il n'y a ni poternes ni souterrains ; les fossés sont taillés dans le roc. Comme on a toléré des constructions sur leur contrescarpe et l'établissement de jardins dans leur fond, il est facile d'y pénétrer par plusieurs endroits, mais l'escarpe est intacte.

#### 2°. Dehors

Ils consistent en deux plateformes carrées, flanquées de tourelles dites Bonnets à prêtre. La 1<sup>re</sup> (coté 2.) en avant de la porte de ville est susceptible de recevoir trois pièces d'artillerie. La 2<sup>e</sup> (cotée 23) couvrant la porte du Secours, par son défaut de capacité n'offre pas les mêmes ressources que la précédente.

#### 3°. Ouvrages extérieurs

Il n'en existe point, non plus que de chemin couvert.

#### 4°. Inondations, écluse, digues, batardeaux &c

Le site du fort ne permet pas ce genre de construction.

### §. 11. Intérieur

#### 1°. Bâtimens et établissemens militaires

Les bâtimens du château qui appartiennent tous au Gouvernement et affectés au service militaire sont très anciens à l'exception de la caserne (cotée 27.) et du logement (coté 11.) servant de salle d'armes, assés nombreux en raison de la capacité du château. Ils ne présentent point autant de ressources qu'on pourrait le croire, n'étant pour la plupart composés que d'un étage et d'un rez-de-chaussée, lequel est souvent inhabitable par l'humidité qui y regne, malgré la grande élévation du sol au dessus du lit de la rivière ;

cependant en les changeant de destination et les affectant au genre de service qu'on desire ils seraient en suffisante quantité pour l'importance du poste.

Aucun de ces bâtimens n'est à l'épreuve de la bombe pas même le magasin à poudre.

#### Casernes

Il n'y a que le bâtiment (coté 27) qui en serve présentement. Il peut loger cent soixante hommes, mais en y affectant les bâtimens cotés (16, 17, 18, 13, 14, 6, 7, 8) qui servent à loger des employés militaires, on pourrait y loger trois cents hommes, quantité plus que suffisante pour la Garnison qu'on doit évaluer de sept à huit cents hommes, le surplus étant de service.

#### Manutention des vivres

Il n'en existe pas dans le château, elle est située dans la ville. On pourrait y affecter pour le temps de siège une partie du local (coté 25.) servant de logement au commandant d'armes, en y construisant un four.

Une partie du rez-de-chaussée de ce même local et ceux des bâtimens cotés (25, 5, 6) pourraient servir de magasin de liquides, et viandes salées &a.

#### Magasin à poudre

Depuis la démolition du donjon, il n'en existe plus, on se sert de l'ancienne église (28), mais ce bâtiment qui n'offre aucune sécurité pour cet usage donne les plus grandes inquiétudes pour la ville qui se ressentirait beaucoup de son explosion si malheureusement elle avait lieu. On en a commencé un sur l'emplacement de l'ancien donjon, il serait de la plus grande urgence de la terminer, il faudrait donc en cas de siège blinder celui qui en tient lieu.

#### Arsenal

Le bâtiment (coté 11) est affecté à cet usage, il y a une belle salle d'armes. Celui (coté 12) est un hangard pour le service de l'artillerie.

### 2°. Autres bâtimens, ou établissemens publics

Il n'en existe pas.

### 3°. Places esplanades et autres lieux favorables aux rassemblemens, ou propres à former des dépôts de bois et de fourages

Le château n'étant point habité par des bourgeois on n'a point lieu de craindre des rassemblemens illicites ; il offre beaucoup d'emplacement tels que les divers jardins et la place d'armes derrière le Donjon, où l'on peut faire des dépôts de bois.

### 4°. Cours d'eau intérieurs, ponts, bassins, fontaines &a

Il n'y a qu'un puits (coté 29) qui donne de très bonne eau, il suffit pour les besoins de la garnison.

### 5°. Populations

Il n'est habité que par des employés militaires ; mais la population de la ville s'élevant à quarante mille âmes pourrait fournir une force armée considérable et des ressources dans tous les genres pour la défense du château.

## **Art<sup>e</sup>. 2.**

### **Description des environs**

#### §. 1<sup>er</sup>. Du rayon d'attaque

Excepté vers le côté du nord, sur les trois quarts de la circonférence du château, les environs se composent de la ville et de ses faubourgs qui sont situés dans la plaine et sur les penchans du coteau bordant la rivière d'Orne et les ruisseaux qui entourent et serpentent dans la ville étant de beaucoup dominée par le château. Cette partie ne paraît pas devoir être le côté d'attaque, surtout si on a eu soins d'éclairer les approches du château en rasant les constructions qui peuvent nuire à la défense.

La campagne du côté du nord est un terrain peu accidenté s'élevant suivant une pente assez douce en avant du front du donjon de manière à dominer tout l'intérieur du château à moins de six cents mètres. C'est le front sur lequel il y a tout lieu de croire que l'ennemi dirigerait une attaque.

#### §. 11. Du rayon d'investissement

Avant d'entreprendre l'attaque du château pour l'investir, l'ennemi s'emparerait de la ville dont il fermerait toutes les issues qui conduisent au château. La zone de ce poste n'est pas de nature à l'obliger à former des camps et des lignes de circonvallation et contrevallation, son armée tiendrait la campagne pour couvrir l'attaque qui serait faite par un corps de troupe détaché.

#### §. III. Du rayon d'activité

Ce rayon ne peut s'étendre qu'à la ville et ses faubourgs jusqu'à ce que l'ennemi s'en soit totalement emparé, les localités ne permettant pas de s'étendre plus loin.

### Art<sup>e</sup>. 3.

#### Des ressources que les environs de la place peuvent offrir pour les approvisionnements

#### §. 1<sup>er</sup>. Subsistance et fourages

Les environs étant très fertiles et la ville très peuplée, on peut y trouver tous les gens d'approvisionnement qu'on peut désirer pour la garnison du château.

#### §. 11. Bois de toute espèce

##### Blindages

L'importance du poste ne donnant pas lieu de craindre un bombardement, il suffit de se mettre en garde contre les obus. Il sera donc suffisant de blinder l'église pour mettre les poudres et les munitions en sûreté et de former deux blindages à double toit sur l'esplanade derrière l'ancien Donjon de cinquante mètres de longueur chacun, pour servir d'hôpital.

Pour blinder l'église, il faudrait :

130. pièces de bois de 0,30 à 0,40 environ d'équarissage, sur six mètres de longueur.

90. pièces de bois de 0,25 à 0,30 environ et de 4<sup>m</sup>. de longueur.

90. id de 0,25 à 0,30 environ et de 5<sup>m</sup> de longueur.

100. mètres courans de semelles de 0<sup>m</sup>.20 à 0,30 d'équar<sup>e</sup>.

100. stères de bois de bu.... De chauffage.

Les deux blindages exigeraient :

540. pièces de bois de 0<sup>m</sup>.30, à 0,40. environ d'eq<sup>ss</sup>e et de 4<sup>m</sup>. de longueur.

50. idem de 0,30 à 0,30 [sic] d'equarrissage et de 3,50 de longueur.

500. mètres courans de semelles de 0<sup>m</sup>.20 à 0,30 d'equarrissage.

##### Palissades

On peut porter cet approvisionnement à cinq mille dont quatre mille seraient employées à en former une ligne au fond du fossé, le reste en dépôt pour servir au besoin.

##### Gabions, fascines, piquets et claies

Ils seraient principalement employés à former des traverses pour se mettre à l'abri des ricochets et des éclats d'obus et pour réparer la batterie qu'on établirait sur l'ouvrage (coté 36).

On peut en porter le nombre à :

500. gabions

3000 fascines.

10.000 piquets.

100. claies.

Bois de chauffage

On évalue à cent stères de bois l'approvisionnement du chauffage.

Tous ces bois se tireraient des environs et des forêts de [...] Cerisy et Alençon ; ils pourraient être transportés par voiture ou par la rivière d'Orne.

## **Chapitre .1V.**

### **Art<sup>e</sup>. 1<sup>er</sup>.**

#### **De la défense contre une attaque irrégulière**

##### §. 1<sup>er</sup>. Surprise

Le côté de la ville étant encombré de constructions qui viennent jusqu'à la contrescarpe, paraît être celui qui pourrait favoriser une surprise ; mais en les faisant raser jusqu'au moins centre mètre de distance des contrescarpes et faisant fermer avec des barricades et traverser toutes les issues des rues et maisons, en s'en mettra à l'abri. On s'en garantira également en tenant des postes extérieurement ; surveillant bien la palissade qu'on établira dans le fond du fossé et établissant des gardes sûres aux portes et sur les ouvrages qui les couvrent.

##### §. 11. Escalade.

La grande élévation des escarpes ne donne pas lieu de craindre une escalade. Cependant on fera bien de se mettre en garde sur le couvreface (36) qui n'est point flanqué et dont les fossés sont les moins profonds, il faudra aussi tenir des sentinelles sur toutes les tours pour observer le pied des escarpes.

##### §. 111. Attaque de vive force avec le pétard.

Les deux portes étant fermées par de bons ponts levis et n'y ayant point de poterne qui donne accès dans les fossés on n'a pas lieu de craindre ce genre d'attaque.

##### §. 1V. Bombardement.

Ce poste n'est pas assés important pour penser que l'ennemi fasse les frais d'un bombardement qui ferait plus de tort à la ville qu'au château où il y a peu de bâtimens.

##### §. V. Blocus.

L'ennemi après un débarquement ayant intérêt de s'emparer le plutôt possible du château, n'entreprendrait pas ce genre d'attaque qui lui occuperait trop de monde en raison du peu qui composerait la garnison.

### **Art<sup>e</sup>. 2.**

#### **De la défense contre une attaque régulière ou siège**

##### §. 1<sup>er</sup>. Investissement, camps, lignes de l'ennemi

Ce poste n'est pas assés important pour penser que l'ennemi fasse tout cet appareil qui convient au siège d'une place régulière. Ne présentant qu'une enceinte garnie d'un parapet en maçonnerie de dix huit pouces d'épaisseur, tout ce que l'on peut espérer est de l'obliger d'établir des batteries à 200. Toises pour raser les défenses et venir se loger sur la contrescarpe ; ces opérations emplyant qulques jours donneront le tems aux troupes de l'intérieur de se rallier et de venir faire lever le siège, en forçant l'ennemi à se rembarquer ; au moyen de forces que pourra fournir la ville de Caën et les environs on devra s'opposer autant que possible à l'établissement de l'ennemi dans la ville et dans ses environs pour éloigner le moment de l'ouverture de la tranchée.

#### §. 11. Ouverture de la tranchée des paralelles

Le côté de la campagne vers les hauteurs du moulin du Roi est celui vers lequel il est probable qu'on ouvrira la tranchée puisqu'il domine tout l'intérieur du château et qu'il a en front un ouvrage qui n'est point flanqué. On s'opposera donc autant que possible à cette première attaque en faisant usage de la batterie qu'on aura établie sur le couvre-face (36.).

Dès le lendemain de l'ouverture de la tranchée l'ennemi établira des batteries pour raser les parapets de la place et rendre l'intérieur intenable en y lançant des obus : on devra donc multiplier les traverses et avoir des obusiers derrière quelques unes d'elles pour inquiéter l'ennemi dans ses cheminemens, qu'il menera le plus rapidement possible pour venir couronner la contrescarpe.

S'il ne s'était pas emparé de la ville et qu'on peut réunir assés de forces pour tenter une sortie, c'est alors qu'on pourrait le faire en réunifiant les troupes dans l'ouvrage (23) qui couvre la porte du Secours, mais ce dernier étant de peu de capacité, elle ne pourrait être considérable.

#### §. 111. Attaque et couronnement du chemin couvert

N'y ayant point de chemin couvert l'ennemi viendrait couronner la contrescarpe, d'où il déboucherait pour donner l'assaut. On pourra retarder ce couronnement en lançant force obus et bombes à petites charges dont les batteries seraient établies en arrière de l'ouvrage (36.) derrière des traverses, ainsi que par le jeu de pierriers.

#### §. 1V. Descente et passage du fossé aux ouvrages extérieurs

Dès que l'assiégé se trouvera dans l'impossibilité de faire des sorties, il détruira presque en entier les ponts dormans des deux portes, ne laissant qu'un étroit passage pour quelques fusilliers ; alors l'assiégeant ne tentera pas la prise du Bonnet à prêtre (23.) qui ne peut lui nuire pour donner l'assaut à la contregarde (36.) ni lui favoriser la prise de la place.

#### §. V. Brèches, assauts aux ouvrages extérieurs et aux dehors, logement sur la brèche

Il n'y a pas lieu à cette attaque de la part de l'assiegeant ainsi que nous l'avons dit dans la section précédente.

#### §. V1. Brèches, passage du fossé, assaut et logement sur le corps de place

L'assiégeant étant parvenu à couronner la contrescarpe sur le pourtour de l'ouvrage (36.) trouvera une palissade intacte dans le fond du fossé et une brèche de difficile accès vû qu'on aura pû la déblayer en partie ; l'assiégé pourra donc se disposer à contenir l'assaut s'il a pris la précaution de déblayer la brèche, d'y mettre quelques fougasses<sup>37</sup>, de former une gabionnade<sup>38</sup> en arrière, renforcée de palissades, chevaux de frise &c. et surtout s'il a eu soin de se ménager un réduit de sureté en profitant des ruines de l'ancien Donjon, quoiqu'il ne puisse faire aucun feu direct dans le fossé de l'ouvrage qui ne reçoit point de

<sup>37</sup> Mine peu profonde que l'on remplit de poudre pour faire sauter des pierres, des rochers, des pans de murs.

<sup>38</sup> Abri réalisé avec des gabions : sortes de paniers sans fond de forme cubique, ou cylindrique, qu'on remplit de terre et dont on se sert dans les sièges pour se mettre à couvert.

flanquement, il devra y faire pleuvoir obus, bombes, grenades et pierres, surtout quand l'ennemi sera occupé à rompre la palissade.

§. V11. Retranchement et capitulation

L'assiégé retiré dans le réduit qu'il se sera formé dans les ruines de l'ancien donjon ne peut plus penser à prolonger sa défense, il aura rempli son devoir et obtiendra une capitulation honorable, mais il est plus probable que le retard qu'il aura fait éprouver dans la marche de l'ennemi, aura donné le tems à l'armée de se rallier et de venir faire lever le siège avant qu'il soit obligé d'en venir à cette dernière extrémité.

**Chapitre .V.**

**Du concours de la place à la guerre offensive et défensive**

**Art<sup>e</sup>. 1<sup>er</sup>.**

**Des partis et reconnaissances et de l'enlèvement des partis ennemis**

Dans le cas d'une insurrection dans le pays, le château de Caen pourrait être le centre d'où partiraient les partis et reconnaissances suivant les divers avis qu'on recevrait par les espions.

**Art<sup>e</sup>. 2.**

**Des escortes de convois, evacuations de malades et blessés**

Le château ne paraît pas devoir jouer un rôle sous ce rapport si ce n'est dans le cas prévu par l'article précédent, où des convois de nature quelconque pourraient venir se mettre sous la protection de son canon.

**Art<sup>e</sup>. 3.**

**De l'attaque des convois ennemis et du harcellement de ses colonnes dans une retraite**

Si l'ennemi avait l'imprudence de pénétrer dans l'intérieur du pays sans prendre le château lorsqu'il serait repoussé, on pourrait envoyer quelques partis pour intercepter ses convois et arrêter ses traineurs, tandis que le canon du château empêcherait les bâtimens de rejoindre la flotte ennemie qui se tiendrait à l'embouchure de l'Orne.

Au Hâvre le 23. Juillet 1813.

F. Derouet

Capitaine du Génie

Vu

Le sous directeur des fortifications

F. Soleille

Vu le directeur des fortifications

Senermont

---

**1814**

**38.** Soleille, *Mémoire sommaire sur la place de Caën*, 1814, Vincennes, SHD, 1VH 491 45-3

Place de Caën

1814

Corps Royal du Génie

Direction du Hâvre

Mémoire sommaire sur la Place de Caën et la dépense à y faire pour la restauration et la mise en état de ses fortifications, demandé par lettre officielle du 31. Mai 1814

## §. 1<sup>er</sup>.

Description sommaire de la Place de Cäen, son enceinte, ses dehors, ses ouvrages extérieurs ; les inondations, les mines, les souterrains, ; les établissemens voutés à l'épreuve et autres batimens militaires.

Coup-d'œil sur ses relations avec les places voisines et la frontière.

---

### Château de Cäen

Le château de Caen fut fondé dans le onzième siècle par Guillaume le batard Duc de Normandie. Son fils Henri 1<sup>er</sup> Roi d'Angleterre en exhaussa les murs et bâtit le Donjon. Les Rois de France Louis XI. François 1<sup>er</sup> et Henri 1<sup>er</sup> [*sic*<sup>39</sup>] en ont successivement restauré les fortifications et les ont même augmenté. Il est construit sur une hauteur qui commande de plus de 20. mètres la ville et les faubourgs dont il est entouré sur les trois quarts de son développement.

Du côté du nord il n'existe point de batisses. Le sol de cette partie s'éleve en pente assez régulière : à 600 metres de distance il domine tout l'intérieur du château. Le relief de l'ancien Donjon démoli en 1793. par ordre de la Convention masquait les vues de la campagne.

Le château de Caen a dans les temps antérieurs été considéré comme une citadelle destinée à contenir dans le devoir la grande population de cette ville riche et commercante.

### Enceinte

L'enceinte est fermée d'un mur, flanqué de petites tours et crenelé sur partie de son développement, un fossé profond taillé dans le roc defend les approches de ce mur.

Le tracé de l'enceinte est irrégulier, il a été adapté au terrain sur lequel on avait à l'établir. Son développement est d'environ 1200. mètres.

L'enceinte était liée autrefois à un ouvrage flanqué de quatre tours, au milieu duquel était un réduit qui dominait de vingt cinq mètres le sol du château et toute la campagne du côté du nord. Ce système formait le Donjon (19) qui a été demoli en 1793. Une espèce de couvre-face (36.) avait été construit en avant du Donjon.

Il n'y a point de parapets en terre sur l'enceinte. Dans une partie du développement c'est un mur crenelé qui en tient lieu ; une banquette en terre est adossée à ce mur : dans l'autre partie qui regarde la ville c'est un simple mur d'appui couronné d'une tablette.

### Communications

L'enceinte est percée de deux portes ; l'une communique avec la ville et l'autre dite de Secours donne sur la campagne. Elle se ferment toutes deux par des ponts levis. Les travées de leurs ponts dormants peuvent être facilement détruites.

### Les dehors

Ils consistent en deux plattes formes carrées, flanquées de tourelles dites Bonnet de prêtre, l'une en avant de la porte de la ville et l'autre sur la porte sur Secours. Ces ouvrages sont d'une trop petite capacité pour qu'on puisse en tirer grand parti pour la défense. Il n'y a point de chemins couverts sur l'enceinte ni sur les couvre-portes.

### Ouvrages extérieurs, inondations, mines, souterrains

Il n'en existe point.

---

<sup>39</sup> L'auteur voulait sans doute parler d'Henri III, comme dans le mémoire précédent de 1813.

## Bâtimens voutés à l'épreuve et autres bâtimens militaires

Il n'y a point de batimens voutés à l'épreuve dans le château. Les poudres y sont emmagasinées dans une église (28). à défaut de magasin à poudre. On en a commencé un il y a dix ans sur l'emplacement de l'ancien Donjon ; les murs en ont été élevés de 4 à 5 pieds, et cette construction en est restée là. Les dimensions de ce magasin sont trop petites ; seul il ne suffirait pas pour la destination qu'il doit avoir.

### Bâtimens militaires

Il y a une caserne qui peut loger 160 hommes et plusieurs autres batimens servant au logement des officiers et employés militaires. On pourrait au besoin affecter au logement des troupes une partie de ces Batimens et dans ce cas on casernerait 300. hommes au château, ce qui serait suffisant.

Le Batiment coté (11.) était anciennement le Logement du Gouverneur ; il a été depuis la révolution transformé en arsenal. Il conviendrait de rendre ce batiment a sa premiere destination. L'ancienne chapelle cotée (12)<sup>40</sup> qui sert maintenant de hangard d'artillerie pourrait servir d'arsenal, il faudrait y faire deux planchers, l'un au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage.

---

### Coup-d'œil sur les relations avec les places voisines et la frontiere.

Entre l'embouchure de la Seine et celle de la Vire il y a 25. lieues de cotes frontieres. Le château de Caen est situé à peu près sur le milieu de cette ligne ; c'est le seul poste fortifié qui s'y trouve ; et ce poste est à l'abri d'un coup de main. Il est donc bien important de le conserver. C'est un bon arsenal dans lequel on peut déposer avec sécurité les armes et les munitions de Guerre nécessaires pour mettre au besoin les cotes en état de défense et armer les Gardes nationales dans le cas d'un agression inopinée.

Quoique le château de Caen soit à trois lieues de l'embouchure de l'Orne, il n'en seconderait pas moins puissamment la défense contre une attaque sur ce point qui prête beaucoup de facilités pour un débarquement.

En effet les trois redoutes d'Oistrehan, de Colleville et de Merville qui défendent l'embouchure de l'Orne sont revêtues en maçonnerie et à l'abri d'un coup de main.

Les défenseurs de ces ouvrages y feraient sans doute une grande resistance, lorsqu'ils se verraient fortement secondés par les détachemens que le château enverrait à leur secours.

Enfin si on considere que la ville de Caen est très populeuse et très commerçante et que par la nature de son commerce beaucoup de ses négociants sont en relation d'intérêt avec les maisons anglaises, on sentira sans doute qu'une Guerre avec l'Angleterre causera toujours de grandes pertes aux commercants de cette ville. Dans ce cas ne serait-il pas possible que la lezion de grands et nombreux interêts donnât à l'opinion publique une direction peu favorable aux vues du Gouvernement ? et dès lors n'est-il pas probable que l'ennemi tenterait d'y occasionner des mouvemens en y soudoyant des mécontents. La Guerre de la Vendée a prouvé suffisamment la vérité de ces allégations.

Dans des circonstances de cette nature on avouera que le château de Caen exercerait sur la ville une influence puissante et décisive. Il en imposerait assés à la multitude pour l'empecher de se porter à des excès, il doit donc être alors considéré par Sa Majesté<sup>41</sup> comme une garantie du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

### §. 11.

#### Description raisonnée des reparations et des ameliorations à faire aux fortifications.

---

Toutes les dépenses à faire pour les fortifications du château de Caën sont de la classe de celles d'entretien courant.

---

<sup>40</sup> Salle dite de l'Echiquier. Elle était, en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, confondue avec une chapelle.

<sup>41</sup> A cette date (juillet 1814), le monarque en fonction est alors Louis XVIII (6 avril 1814 – 20 mars 1815).

Celles qui sont relatives aux améliorations consistent dans la construction d'un magasin à poudre de 20.000 kil. et de deux planchers pour établir l'arsenal dans l'ancienne chapelle cotée (12).

§. 111.

Evaluation sommaire de la dépense à faire pour mettre en état la Place de Caen et ses Dépendances.

Articles d'ouvrages	Degré d'urgence		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>
Article unique. Pour établir l'arsenal dans l'ancienne chapelle cotée (12). Ouvrage estimé . . . . .	9.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"
	9.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"

§. 1V.

Evaluation sommaire de la dépenses à faire pour terminer les ouvrages entrepris et compléter s'il y a lieu par des ouvrages neufs, la défense de la place.

Articles d'ouvrages	Degré d'urgence		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>
Article unique. Pour construire un magasin à poudre de 20.000 kil. Ouvrage estimé . . . . .	42.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"
	42.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"

Récapitulation

Articles d'ouvrages	Degré d'urgence		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>
§. 111. Réparations à faire aux fortifications	9.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"
§. 1V. Ouvrages à terminer ou entreprendre	42.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"
	51.000 <sup>fr</sup> ,00	"	"

Au Havre le 1<sup>er</sup> Juillet 1814

Le s. directeur des fortifications par intérim  
F. Soleille

Vu par le directeur des fortifications, qui a établi les bases de ce mémoire de concert avec M<sup>r</sup> le chef du genie

Senermont

39. Javain, *Mémoire sommaire pour faire connaître l'état de situation et la capacité des établissemens militaires dépendants du service du Génie dans le château et la ville de Caen*, 8 septembre 1814, Vincennes, SHD, 1VH 491 45-3

Direction du Havre

Ministère de la Guerre

Ville & château de Caën

Mémoire sommaire pour faire connaître l'état de situation et la capacité des établissemens militaires dépendants du service du Génie dans le château et la

ville de Caen, rédigé d'après les vues de la circulaire de Son Excellence  
Monsieur le premier Inspecteur Général du Génie du 15. Août 1814.

Les établissemens militaires dans la ville de Caen se composent de deux parties, ceux existants dans l'intérieur du château, qui sont entretenus sur les fonds du Département de la Guerre, et ceux cédés à la commune avec conditions d'entretiens, reconstructions et augmentation à sa charge, sous la surveillance des officiers du Génie.

### **Chapitre 1<sup>er</sup>**

#### **Casernes, Pavillons et Bâtimens affectés au casernement de l'Infanterie et de la Cavalerie.**

Section 1<sup>ere</sup>. Bâtimens appartenant à l'état.

---

Il existe dans le château de Caen un bâtiment pour casernes d'Infanterie seulement, deux pavillons et neuf bâtimens pour logemens d'officiers, gardes d'artillerie et du Génie.

Savoir :

1°. Le Bâtiment à usage de caserne coté (27.). Il peut loger 120 hommes et n'a besoin que d'être entretenu.  
2°. Les Pavillons cotés (11 & 25.). Le premier a servi plusieurs fois de logement aux Généraux Commandants la Division ou le département ; l'Artillerie s'en sert aujourd'hui pour salle d'armes et magasin. Le second est affecté au logement du Commandant d'Armes, du chef du Génie, d'un Garde du Génie et du concierge des bâtimens du château. Ces deux bâtimens sont en assez bon état, mais dans le cas où l'on voudrait rendre le pavillon coté (11.) à sa destination, il faudrait s'occuper de la réparation des détails intérieurs.

3°. Les Bâtiments cotés (5. 6. 7. 8. 13. 14. 16. 17. & 18.). Ces bâtimens en assez bon état, sont occupés pour la plupart par des officiers ou Gardes, le bâtiment coté (5.) est loué pour Bureau du commissaire des Guerres de la Place et celui coté (6.) pour cantine.

Section 11. Bâtimens cédés aux communes.

[Le passage qui suit concerne les autres casernes de Caen]

Section 111. Bâtimens particuliers pris à loyer.

Il n'en existe pas dans le château et la ville de Caen.

### **Chapitre 2<sup>e</sup>**

#### **Corps-de-gardes, manèges, prisons, hôpitaux, magasins et autres Bâtiments militaires**

Section 1<sup>ere</sup>. Bâtimens appartenant à l'état.

---

Il existe dans le château de Caen, un corps-de-garde, une église pour magasin à poudre, deux fours et quatre bâtimens pour magasins.

Savoir :

1°. Un corps-de-garde coté (4.) il peut contenir douze hommes, il est en bon état.

2°. L'église cotée (28). Ce bâtiment est vieux et en mauvais état, le défaut de magasin à poudre oblige à se servir de ce local, pour les y mettre à couvert.

3°. Les Bâtiments cotés (9. 12. 22. 24) et les tours cotées (30 & 31) servent pour le logement des effets du Génie et de l'artillerie : dans la tour (31.) loge le portier consigne ; ces bâtimens sont en bon état.

Section 11. Bâtimens cédés aux communes.

[Le passage qui suit concerne les autres bâtimens militaires de Caen]

Section 111. Bâtimens pris à loyer.

Il n'en existe pas dans le château et la ville de Caën.

~~~~~

D'après les détails qui précèdent, nous avons à considerer les établissemens militaires de Caen sous deux rapports :

D'abord comme tenant à l'organisation intérieur du château qui présente un bon poste dans une position à proximité d'une population commerçante très nombreux et un local sur pour renfermer le matériel nécessaire à la défense des côtes qui en dépendent.

En second lieu comme tenant au casernement de paix propre dit, dont la ville est chargée.

L'organisation intérieure du château de Caen sera complétée lorsqu'on y aura construit un magasin à poudre à l'épreuve ; il en a été commencé un sur l'emplacement du Donjon coté (19). qui pourrait contenir 10.000 kilogrammes. L'Artillerie demande qu'il soit porté à une capacité double, en sacrifiant la fondation du pignon plein et alongeant les pieds droits, on utilisera la partie des constructions faites et le magasin aura la capacité désirée.

[Le passage qui suit concerne les autres casernes de Caen]

Après avoir présenté l'état des dépenses à faire sur le fonds du Département de la Guerre pour compléter l'organisation du château, nous établirons celui des dépenses à faire pour la ville dans chacune des hypothèses [sic] de casernement de paix, proprement dit, détaillé ci-dessous.

~~~~~

Etat par articles des dépenses à la charge du Département

Designation des articles	Degrés d'urgence			Observations.
	1 <sup>re</sup> .	2 <sup>e</sup> .	3 <sup>e</sup> .	
Chapitre 1 <sup>er</sup> . Section 1 <sup>ere</sup>				
Néant . . . . .	"	"	"	
Section 11.				
Néant . . . . .	"	"	"	
Section 111.				
Néant . . . . .	"	"	"	
Chapitre 2 <sup>e</sup> . Section 1 <sup>ere</sup>				
Pour achever le magasin à poudre commencé sur l'emplacement du Donjon coté (19) et le porter à la contenance de 20.000 kilogrammes . . . . .	6.000 <sup>fr.</sup> ,00	6.000 <sup>fr.</sup> ,00	11.000 <sup>fr.</sup> ,00	La 1 <sup>re</sup> année on fondera La 2 <sup>e</sup> on elevera jusqu'à la naissance de la voute. La 3 <sup>e</sup> on fera la voute, les couvertures, les planchers et fermetures. Le danger que fait craindre la position des poudres dans la vieille eglise coté [sic] (28) porterait à désirer que la somme totale soit accordée en 1 <sup>re</sup> urgence.
Section 11.				
Néant . . . . .				
Section 111.				
Néant . . . . .				

Totaux . . . . . 

6.000 <sup>fr.</sup> ,00	6.000 <sup>fr.</sup> ,00	11.000 <sup>fr.</sup> ,00
--------------------------	--------------------------	---------------------------

Etat par articles des dépenses à la charge de la ville de Caën  
[Le tableau qui suit concerne les autres casernes de Caen]

Au Hâvre le 8. septembre 1814

Le major au Corps Royal du Génie  
S. directeur des fortifications  
Javain

Vu par le Directeur des fortifications  
Senermont

Adopter le projet de M<sup>in.</sup> à Poudre, au château.  
*Renvoyer au g<sup>l</sup>* { Adopter le 3<sup>e</sup> projet, pour le cazernement de la Ville.  
*N....., pour* { Porter 600 f. par an pour les entretiens courants des Bâtimens du château  
*cette partie*

---

## 1815

40. François Pâris, *Rapport sur l'état actuel du château de Caen*, 1815, Vincennes, SHD, 1VH 491 46-1

Génie Militaire  
Fortifications

Direction du Hâvre

Place de Caen  
An 1815

Rapport sur l'état actuel du château de Caen et sur les travaux d'urgence à y faire pour sa défense, fait à Monsieur le Colonel Directeur des fortifications au Hâvre, par le capitaine du Génie en chef à Caen

Les officiers qui jusqu'à présent se sont occupés du château de Caen ne lui ont donné avec raison aucune importance comme place de Guerre. Je ne le considérerai pas non plus sous ce rapport. Je pense comme eux qu'il ne faut s'en occuper que comme d'un arsenal où doivent être mis en dépôt les armes & munitions nécessaires à la défense des côtes du Département du Calvados, mais sous ce rapport le château de Caen devient un poste militaire qui non seulement doit être à l'abri d'un coup de main mais encore un poste tellement disposé qu'il faille l'attaquer avec du canon pour s'en rendre maître dans le cas où l'ennemi tiendrait le pays pendant quelques jours.

Dans l'état actuel le château de Caen ne satisfait point à cette dernière condition et l'on peut même douter qu'il soit à l'abri d'un coup de main parce qu'on a détruit sans avoir réédifié. Parce que depuis plusieurs années son accès par les ruines est parfaitement connu des habitants et que dans des temps où l'esprit de parti étouffe le patriotisme on doit souvent tout craindre de ceux de qui on devrait tout attendre.

La profondeur des fossés, la grande hauteur des escarpes et deux ponts-levis neufs dont les approches reçoivent quelques flanquement[s] répondent de la sûreté du poste dans toute la partie entourée par la ville, mais du côté de la campagne le point autrefois le plus fort est au contraire devenu le plus faible. La contregarde (36) appelée la raquette<sup>42</sup>, séparée de la campagne par un fossé étroit mais très profond ne peut recevoir de défenseurs faute de parapet qui les couvre. Il est de la plus grande urgence de refaire ce parapet.

---

<sup>42</sup> La Roquette.

L'ancien Donjon qui était autrefois le réduit du château a été rasé et une partie de ses fossés est comblée par les décombres. Sa forme offre un quadrilatère irrégulier dont le plus petit côté, celui qui est vers l'intérieur du château, a 50 mètres de longueur. Ses fossés sont susceptibles d'être facilement déblayés et le Donjon présente alors le commencement d'une excellente redoute revêtue pouvant servir de réduit. Sur le côté qui fait face à la campagne on pourrait élever un cavalier susceptible de recevoir quatre à cinq pièces de gros calibre, et afin de n'avoir point dans un espace étroit l'embarras de longs talus intérieurs, le cavalier pourrait avoir un revêtement intérieur vertical et sa hauteur permettrait de disposer des casemates sous son terreplein. De plus en exhaussant un peu les escarpes actuelles et en les surmontant d'un mur crénelé on pourrait en faisant suivre à ce mur les contours des tours des angles se procurer un bon réduit avec quelques vues dans les fossés et rendre ainsi impraticable ce qui est aujourd'hui d'un accès trop facile. Ceci est une affaire de détail et le projet pourrait en être présenté si l'on jugeait convenable de profiter de cet emplacement du Donjon où l'on a déjà des escarpes et contrescarpes revêtues.

Lorsque l'on voulut faire du château de Caen un dépôt de conscrits réfractaires, on vit de suite que rien ne leur était plus aisé que de se sauver par les ruines du Donjon et l'on éleva sur la contrescarpe de ce Donjon, intérieur par rapport au château, un mur de clôture qui joignait alors à son élévation au dessus du sol du château toute la hauteur de la contrescarpe au dessus du fond du fossé du Donjon. Si les choses fussent restées en cet état elles vaudraient mieux qu'elles vallent aujourd'hui. Ce fossé en partie comblé d'abord par les démolitions du Donjon a été depuis comblé en entier sur presque toute la longueur du mur de clôture en sorte que ce mur n'offre plus aujourd'hui que l'obstacle en hauteur et en épaisseur que peut présenter un mur ordinaire de jardin. Je ferai entrer comme dépense d'urgence le déblayement du fossé du Donjon au pied de ce mur parce que le terreplein du Donjon est la partie la plus accessible du château, et qu'une fois le fossé déblayé on peut créneler le mur avec avantage et se défendre de ce côté.

Dans l'état actuel de la contregarde appelée raquette elle est absolument isolée, incapable de recevoir de défenseurs ni d'artillerie, elle est accessible sur sa gauche par les fossés de S<sup>t</sup>. Julien, au lieu qu'elle devrait sur cette gauche fournir les moyens d'éclairer ces fossés. Elle est accessible à l'épaule droite qui au contraire devrait donner un bon flanquement sur la porte de Secours du château. Cette pièce est susceptible ainsi de rendre de forts bons services et n'en rend aucun. Au contraire en la laissant isolée elle se lie à la masse inutile et dangereuse du Donjon.

Les travaux d'urgence pour mettre le château à l'abri d'un coup de main se composent de trois parties principales.

1°. Le placement du pont-levis de la porte du Secours dont les pièces sont démontées.

2°. Le déblayement du fossé du Donjon attenant au château et le crénellement du mur élevé sur le bord de la contrescarpe de ce fossé du Donjon.

3°. Le rétablissement du parapet de la contregarde dite la raquette. L'établissement de deux ponts de communication entre le château et le Donjon, le Donjon et la raquette et la destruction de la communication établie entre la raquette et les fossés de S<sup>t</sup>. Julien.

A Caen le 12 mai 1815

Le capitaine au Corps Impérial<sup>43</sup> du Génie en chef à Caen  
Pâris

P. S. Ayant reçu depuis la rédaction de ce rapport la lettre de Monsieur le Colonel Directeur, en date du 12 de ce mois qui demande une nouvelle répartition des 5.000<sup>fr.</sup>.00<sup>c</sup> accordés pour le château de Caen et la côte pour 1815, on a porté sur cette nouvelle répartition tous les articles par ordre d'urgence tant pour la défense que pour l'entretien et l'impossibilité d'avoir les fonds nécessaires pour la formation du parapet de la contregarde dite la raquette a forcé à ajourner cette construction qui est cependant si nécessaire pour la sûreté du château.

Le Capitaine  
Pâris

Vû par le colonel directeur des fortifications lequel adopte les mesures proposées pour mettre le château de Caen autant à l'abri d'un coup de main qu'il est susceptible de l'être.

---

<sup>43</sup> Ce texte, daté du 12 mai 1815, a été rédigé pendant la période des Cent-Jours (20 mars 1815 – 7 juillet 1815) : l'empire était donc provisoirement rétabli.

---

41. François Pâris, *Etat de répartition de la somme assignée pour les dépenses à faire en 1815 aux fortifications et Bâtimens militaires du château de Caen et de la côte qui en dépend*, 16 mai 1815, Vincennes, SHD, 1VH 491 46-2

7<sup>e</sup> Division  
Direction du Havre  
Château de Caen  
Fortifications  
& Bâtimens militaires

Ministère de la Guerre

Etat de répartition de la somme assignée pour les dépenses à faire en 1815 aux fortifications et Bâtimens militaires du château de Caen et de la côte qui en dépend ; dressé conformément aux dispositions de la lettre de M<sup>r</sup> le chef de la 7<sup>e</sup> Division du Ministère de la Guerre en date du 9 mai 1815 et de la lettre du Directeur des fortifications au Havre du 12 du même mois.

Montant à la somme de ..... 5.000<sup>f</sup>,00<sup>c</sup>

§. 1<sup>er</sup>. Fortifications

Article 1<sup>er</sup>. Pour remplacer la bascule du pont levis de la porte du Secours .....150<sup>f</sup>,00

Apostilles

Cet article de première urgence a pour objet la mise en place du pont levis de la porte du Secours dont les flèches et la bascule avaient été démontées et dont plusieurs ferrures ont besoin d'être remplacées.

Article 2<sup>e</sup>. Pour le déblai du fossé du sud du Donjon du château de Caën .....1000,00

Apostilles

Cette dépense est de la première urgence attendu que la partie la plus accessible du château est l'ancien Donjon qui n'offre aucun abri à la troupe qu'on y placerait et que le fossé du sud de ce Donjon ayant été comblé, l'attaque du château de ce coté se réduirait à l'escalade d'un mur de jardin du moment qu'on serait parvenu sur l'emplacement du Donjon.

Article 3<sup>e</sup>. Pour la construction de 40 creneaux dans les murs qui ferment le château du coté du Donjon . . . . . 1.200,00

Apostilles

La construction de ces creneaux est indispensable pour voir de l'intérieur du château le terre plein du donjon et le défendre par une bonne fusillade directe pendant qu'il serait vu de revers par les jardins adjacents aux anciennes contrescarpes de l'ouest et de l'est du Donjon. Il faut observer que les hommes qu'on placerait dans les jardins seraient vus de la tête aux pieds et que la seule protection qu'ils tireraient de leur position serait due aux fossés profonds qui séparent ces jardins du terre plein du donjon. Cette considération fait insister davantage encore pour se donner des feux directs par le moyen des creneaux proposés. N<sup>a</sup> On a porté à 1.200<sup>f</sup> cette dépense dans le cas où il serait nécessaire d'abattre la tête du mur jusqu'à la naissance des creneaux et de la refaire après

Article 4<sup>e</sup>. Pour la construction d'un pont en charpente pour accéder au Donjon ..... 400,00

Apostilles

Le déblai du fossé étant fait il faut pouvoir communiquer au donjon au moyen d'un pont afin d'en défendre l'accès le plus long-tems possible. La partie de ce pont du coté du château serait disposée de manière à se démonter facilement.

Article 5<sup>e</sup>. Pour continuer la construction du mur de soutènement à droite de la porte Impériale .....  
..... 1.000,00

---

<sup>44</sup> Anne Pierre Nicolas de Lapisse (1773-1850), directeur des fortifications au Havre de 1814 à 1822.



Article 2°. Pour la destruction des rampes et sentiers qui donnent accès dans les fossés et qui permettent de circuler au pied du revêtement de la contregarde dite la raquette . . . . . 150<sup>f</sup>,00

Apostilles

Ce travail qui ne peut s'exécuter qu'à l'économie est d'urgence. Il a été commencé en quelques endroits ; il est bon de lui assigner un fonds particulier.

Article 2°. Pour la continuation du déblai des fossés du Donjon pour fournir les terres nécessaires à l'établissement d'un parapet sur le massif du Donjon. Pour fraiser et palissader. Pour déblais. Gazonnement et journées . . . . . 1.250,00

Apostilles

La majeure partie du déblai du fossé du sud doit être employé à faire une rampe pour accéder au plateau de l'ancien massif du donjon élevé de 6<sup>m</sup>.00 au dessus du sol du château et du reste de l'ancienne cour du donjon. C'est sur ce plateau présentant une surface de 600 mètres carrés à peu près, qu'on propose d'établir un parapet de 2 mètres d'épaisseur sur un développement de trente à quarante mètres à peu près. Ce travail qui est peu coûteux comparé au rétablissement de la raquette, a le désavantage de ne pas devoir être permanent, mais doit être regardé comme fort utile dans le moment actuel pour la bonté de la défense, et s'accordera avec les vues du Gouvernement qui sont sûreté mais économie.

Article 3°. Pour l'établissement d'un corps-de-garde d'avancée sur l'emplacement du donjon . . . . . 400,00

Apostilles

Il est bon qu'un poste soit placé en dehors de l'enceinte du château et puisse veiller aux mouvements qui se feraient vers la campagne. Le Général commandant la place désire un corps de garde d'avancée, on peut profiter pour le faire d'une partie de l'enceinte du nouveau magasin à poudre et se servir d'ailleurs de poutres et planchers de sapin qui trouveront facilement leur emploi lorsque ce corps de garde cessera d'être utile.

Article 4°. Pour petits travaux accessoires de défense dans les jardins qui sont placés à l'est et à l'ouest du Donjon . . . . . 200,00

Apostilles

Ces travaux consistent en réparations et reconstructions de masses en pierres sèches de 1<sup>m</sup>.30<sup>c</sup> de hauteur en petits dispositifs de défenses pour le flanquement du mur nouvellement crénelé, ils sont tous d'urgence.

Total Général . . . . . 2.000<sup>f</sup>,00

A Caen le 16. mai 1815. S.  
Le capitaine du Génie en chef, signé Pâris

*Pour copie conforme, le Colonel directeur des fortifications  
De Lapisse*

*On évalue à 1000<sup>f</sup>. les fonds nécessaires pour rentrer en magasin, débiter,  
mettre en place les 2000 palissades dont on a fait la demande à  
l'administration forestière, ci . . . . . 1000,00  
Total des fonds supplémentaires à accorder . . . . . 3000,00*

*De Lapisse*

---

**1816**

43. François Pâris, *Rapport sur les travaux d'urgence à faire au château de Caen*, 17 mars 1816, Vincennes, SHD, 1VH 491 46-3

Corps Royal du Génie  
Château de Caen  
An 1816

Direction du Havre

Rapport sur les travaux d'urgence à faire au château de Caen pour ajouter à ses moyens défensifs, fait à Monsieur le Colonel Directeur des fortifications au Havre par le capitaine au Corps Royal du Génie en chef à Caen

Les travaux défensifs faits au château de Caen en 1815 ont eu pour objet de rendre difficile l'accès de ce poste par les ruines de l'ancien Donjon et quelques réparations à la porte du Secours. Le pont-levis de la porte du Secours a été mis en place, les sentiers donnant accès dans les ruines du Donjon ont été escarpés et détruits. Le fossé sud du Donjon a été creusé sur trois mètres de profondeur et le mur qui borde ce fossé a été crénelé ainsi que les gros murs adjacents pour éclairer l'emplacement du Donjon et des fossés Est et Ouest. Ces dispositions ont eu l'avantage de donner de suite à peu de frais des moyens de défense dont on manquait de ce côté du château mais ils n'ont été adoptés que faute de fonds pour réparer la contregarde (36), dite la Raquette, dont la reconstruction eut été, si l'on eut pu en faire la dépense, la première dont il aurait fallu s'occuper.

C'est dans cet état du château de Caen après les travaux de 1815 que Monsieur le Maréchal de Caen Vicomte de S<sup>t</sup>. Simon a dit dans une lettre écrite le 14 janvier dernier à Monsieur le lieutenant Général Duc d'Aumont :

« vous connaissez le château, les réparations qu'on a faites aux ouvrages sont suffisantes pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Il reste seulement la partie du Nord pour la fermeture de la quelle on a transporté les matériaux mais qu'on n'a pas eu le temps d'achever. Je désirerais que le ministre accordât une somme de 5.000<sup>f</sup>,00, montant de l'estimation du Génie pour achever ces ouvrages, en voici les motifs : si l'on ne finit pas ces fortifications l'argent qui y a été dépensé est en pure perte. Les finissant on assure le seul point militaire qui existe dans le Département. &a &a. »

Les travaux désignés ci-dessus pour être finis sont ceux que le chef du Génie proposait à Monsieur le Lieutenant Général duc d'Aumont le 17 juillet dernier comme faisant partie dun système provisoire de défense de la partie Nord du château. Ce système est dit provisoire parce qu'il n'avait pour objet que de separer le château d'une partie trop accessible de ses anciennes fortifications. Cette séparation pouvait être exécutée à peu de frais, et ce fut cette considération seule qui motiva alors les travaux proposés, car à dépense égale, on ne se serait pas privé d'un terrain utile qu'il faudra occuper par la suite.

On avait le projet 1<sup>o</sup>. De cerner l'ancienne enceinte du Donjon au moyen de murs crénelés élevés sur le bord des contrescarpes de l'Est et de l'Ouest, semblables à celui de la contrescarpe du Sud, et d'approfondir et élargir le fossé du Sud pour rendre l'escalade plus difficile.

2<sup>o</sup>. D'employer les déblais du fossé à la construction d'un parapet commencé sur les ruines du Donjon proprement dit. Ce parapet eût servi à couvrir des vues de la campagne un poste d'observation placé dans les ruines. On aurait construit un petit corps de garde d'avancée dans le Donjon et on aurait achevé le pont de communication du château aux ruines du Donjon, pont facile à détruire dans le cas d'une attaque sérieuse.

Tous ces travaux étaient de circonstance, on les reproduirait pourtant aujourd'hui si l'on croyait que quelque tentative dût être faite dans l'année contre le château de Caen parceque l'on acquerrait promptement avec peu de fonds de bons moyens de défense dans la partie la plus susceptible d'être attaquée. Mais il faut supposer alors que les assaillants n'auraient point de canon car si l'on n'admet pas cette supposition les murs crénelés deviennent tout-à-fait inutiles, puisque du côté de la campagne le château est à découvert sans qu'il soit possible d'opposer une pièce à l'ennemi dans l'état ou sont les choses.

Tels étaient les travaux projetés en 1815 et dont l'achèvement est proposé par Monsieur le Maréchal de Camp Vicomte de S<sup>t</sup>. Simon dans sa lettre du 14 janvier. On repettera que s'il y avait urgence pour ces travaux défensifs contre une attaque d'infanterie on devrait en effet achever ces travaux mais si comme les circonstances portent à le croire on n'a à craindre tout au plus, que quelques mouvements populaires presque aussitôt comprimés que suscités, il convient alors que les défenses soient appliquées à des travaux qui ajoutent aux moyens de défense du poste en occupant avantageusement l'emplacement des fortifications détruites en 1793 au lieu de l'abandonner en se retranchant en arrière. Monsieur le Général de S<sup>t</sup>. Simon qui dernièrement encore a examiné la position avec le chef du Génie regarde aussi l'occupation des dehors comme extrêmement utile.

Cette occupation doit être commencée par le rétablissement des parapets de la contregarde (36), dite la Raquette. Pour en montrer la nécessité on reproduira ces expressions d'un rapport précédent.

« Dans l'état actuel de la contregarde appelée la Raquette, elle est absolument isolée, incapable de recevoir de défenseurs ni d'artillerie. Elle est accessible sur sa gauche par les fossés de S<sup>t</sup>. Julien au lieu qu'elle devrait sur cette gauche fournir les moyens de les éclairer. Elle est accessible à l'épaule droite qui au contraire devrait prendre à revers la porte du Secours du château. Cette pièce est susceptible ainsi de rendre de forts bons services et n'en rend aucun. Au contraire en la laissant isolée elle se lie à la masse inutile et dangereuse du Donjon. »

Le parapet de cette contregarde serait la première partie à restaurer, mais ses escarpes exigeraient aussi des réparations surtout aux deux épaules. Cette pièce rétablie aurait les avantages que l'on vient d'exposer et qui lui manquent aujourd'hui. Elle fermerait du côté de la campagne un espace ouvert maintenant, elle éclairerait une partie des fossés de S<sup>t</sup>. Julien et verrait de revers la porte du Secours.

Le rétablissement de cet ouvrage est nécessaire mais il est loin encore de rendre au château de Caen ce que la démolition de son Donjon lui a fait perdre en 1793.

L'enceinte de ce Donjon était fermée par quatre courtines flanquées de quatre tours. Elle était couverte par la contregarde (36) et séparée de cette contregarde et du château par un fossé qui enveloppait ce quadrilatère irrégulier. Du milieu de cette enceinte et sur une base carrée d'environ 26.<sup>m</sup>00<sup>c</sup>. de côté s'élevait le Donjon, dominant la fortification environnante et la campagne dans la bonne portée de l'artillerie. Ce Donjon portait plusieurs pièces sur la plate-forme en maçonnerie. Dans cette masse élevée se trouvaient renfermées à divers étages les poudres et les armes. Elle n'offre plus aujourd'hui que des ruines. La démolition en a été arrêtée à sept mètres environ au dessus du niveau de l'esplanade du château et ce qui en reste ne peut être d'aucun usage ; mais l'ancienne enceinte présente les éléments d'une redoute avec escarpe & contrescarpes revêtues, flanquée aux angles de quatre tours éclairant les fossés. Le côté de la campagne et quinze mètres des côtés adjacents auraient seuls besoin d'un parapet ordinaire, le reste du pourtour porterait un mur crénelé. L'enceinte ainsi fermée pourrait contenir le magasin à poudre et un autre bâtiment. On voit par cet aperçu que la reconstruction de la contregarde (36) placée en avant de l'ancien donjon se lie à des projets ultérieurs et d'ailleurs indépendamment de ces projets cette reconstruction est le travail le plus urgent à faire pour la défense du château.

La lettre de Monsieur le Maréchal de Camp chef de la Division du Génie qui observe qu'une somme de 5.000<sup>f</sup>.00<sup>c</sup>. dans les circonstances actuelles peut paraître considérable relativement à l'importance secondaire du château de Caen, n'encourage pas à montrer les besoins réels de ce poste. Il est pourtant vrai de dire qu'en attachant seulement au château de Caen une importance très secondaire il est en ce moment au dessous de la valeur qu'il doit avoir et que la demande faite par Monsieur le Maréchal de Camp Vicomte de S<sup>t</sup>. Simon loin d'être exagérée est encore insuffisante.

Les travaux de 1815 avaient pour Objet Principal, comme on l'a déjà dit, de séparer du château les ruines du Donjon en les enclavant dans un rentrant formé par les contrescarpes de l'Ouest, du Sud & de l'Est du Donjon sur le sommet desquelles on élevait des murs crénelés. Du côté du Sud le mur existait mais le fossé était comblé, le mur fut crénelé et le fossé creusé. A l'Ouest et à l'Est les fossés existaient mais les murs étaient à construire, ils le sont encore aujourd'hui si on l'on suit le même système de défense. Il faudra donc construire les murs de l'Est et de l'Ouest et approfondir encore le fossé du Sud. Cette manière d'envisager la défense du château contre une attaque faite sans artillerie est celle qui exige le moins de fonds mais par là on sacrifie un terrain dont on a déjà pu apprécier l'importance et sur le quel on avait déjà jetté les fondements d'un magasin à poudre. Enfin on néglige la contregarde qui rendrait pourtant de forts bons offices ce que Monsieur le Général a remarqué dans sa dernière visite.

En examinant les travaux défensifs à faire au château de Caen on est conduit à l'un ou l'autre de ces résultats :

1°. Achever les travaux faits en 1815 pour retrancher le château en arrière des ruines du Donjon

2°. Occuper les ruines par de nouveaux ouvrages élevés sur l'ancien tracé.

La Porte Royale doit être encore l'objet d'une attention particulière. Elle n'a pas un relief assez considérable pour ôter la pensée de l'escalader, c'est le point le plus bas du château. Il ne faudrait pas l'élever mais tailler le tuf en talus depuis le pied des escarpes jusqu'au fond des fossés qu'il faudrait aussi débarrasser des décombres qui n'ont pas été enlevés après la démolition de l'ancienne porte et la construction de la nouvelle. Ce travail est d'urgence et commun à l'une et l'autre hypothèses.

### Apperçu des dépenses dans la première hypothèse

Indication des articles	Degrés d'urgence	
	Premier	Deuxième
Article 1 <sup>er</sup> . Construction des murs crénelés à l'Est et à l'Ouest du Donjon . . . . .	3.800,00	"
Article 2. Déblai du fossé du Sud du Donjon qu'il faut élargir & approfondir . . . . .	800,00	"
Article 3. Achevement des pont dormant et pont-levis donnant accès dans les ruines du Donjon . . . . .	400,00	"
Article 4. Construction d'un corps de garde d'avancée provisoire dans le Donjon . . . . .	400,00	"
Article 5 Déblai des fossés de la porte Royale et de la rampe montant à la contregarde dans les fossés de St. Julien . . . . .	1.000,00	"
..... Frais imprévus . . . . .	100,00	"
Total . . . . .	6.500,00	"

La seconde hypothèse donne lieu à des dépenses plus considérables mais il est nécessaire d'observer qu'elles ont toutes un caractère de permanence tandis que les dépenses relatives à la première sont seulement de circonstance.

Il convient dans la seconde hypothèse d'examiner les divers travaux qui se rattachent entre eux pour compléter un bon système défensif en tirant parti de ce qui n'a pas été détruit.

Le premier travail, que l'on a considéré comme d'urgence, est le rétablissement de la contregarde. Cette restauration comprend deux parties, les maçonneries et les terrassements. Ces derniers pourraient être faits dès 1816, les maçonneries se feraient ensuite, une partie est à faire à neuf, l'autre est à réparer.

Les ruines du Donjon étant couvertes par cette contregarde, il faudrait achever, en l'augmentant jusqu'à contenance de 25.000 kilg, le magasin à poudre commencé il y a quelques années dans l'ancienne enceinte du Donjon. Il serait inutile d'avoir des voûtes à l'épreuve de la bombe dans un poste qui ne sera jamais bombardé, mais il est nécessaire qu'elles puissent résister au choc des obus. Ce magasin à poudre est d'une urgence extrême, car le bâtiment où sont les poudres aujourd'hui est une ancienne église couverte tuiles surmontée de deux paratonnères, sortes de préservatifs forts dangereux quand ils ne sont pas excellents. C'est là que sont déposés 30 à 40 milliers de poudre éloignés des maisons de la ville dans deux directions principales d'environ cent cinquante mètres et dans une troisième de moins de cent mètres. Et il faut ajouter encore que cette église est si rapprochée de la caserne et des bâtiments d'habitation du château que si le feu était dans un de ces bâtiments les conséquences en seraient effrayantes.

Le magasin à poudre actuel déciderait promptement le sort du château si le parti assiégeant avait un obusier. Car les poudres alors devraient être enfermées dans des caves ou l'humidité les perdrait en moins de huit jours et encore ces caves n'en contiendraient qu'une très petite quantité.

La construction d'un magasin à poudre est donc indispensable quelque soit le système qu'on adopte pour la défense du château de Caen, seulement, si on abandonnait définitivement les ruines de l'ancien Donjon et la contregarde, il faudrait renoncer à achever le magasin à poudre commencé et en construire un dans une autre partie du château.

En admettant la restauration de la contregarde et la construction du magasin à poudre dans l'ancienne enceinte du Donjon on observe de nouveau que cette enceinte entourée d'un fossé profond avec escarpes & contrescarpes revêtues jusqu'au niveau du terrain naturel est le commencement d'un excellent réduit de sûreté qui empêche que de ce côté l'attaque du château se réduise à emporter la contregarde par la gorge ou de toute autre manière et qui, sous un autre point de vue, protège tellement le magasin à poudre qu'un poste ordinaire, souvent insuffisant pour la garde du château, pourrait au moins défendre les munitions si on voulait s'en emparer. Il serait même possible de disposer cette enceinte de manière que comme l'ancien Donjon elle enfermât à la fois les armes et les munitions ce qui permettrait ensuite de disposer de l'ancien logement du Gouverneur, servant de magasin d'armes, pour accroître le casernement qui n'est pas suffisant.

Le côté de la campagne et un quart environ des côtés adjacents porteraient un parapet en terre élevé de manière à former un cavalier découvrant la campagne et offrant une masse capable de dérober le magasin à poudre aux vues du dehors.

Les localités présentent au château de Caen un avantage qui diminue de beaucoup les dépenses de construction. Les matériaux sont dans les fossés même, les pierres de démolition qui les encombrant sont celles qu'il convient d'employer. De plus les fossés ayant été creusés dans la pierre calcaire les constructeurs du château et particulièrement du Donjon n'ont eu besoin pour leurs revêtements d'escarpes & contrescarpes (a)<sup>45</sup> presque jusqu'au niveau du terrain naturel, que de maçonneries d'ébrèchement liées avec la carrière et d'une manière fort solide puisque le sol ne permettait pas de tassement. En suivant leur exemple dans les restaurations à faire, on obtiendrait un résultat important avec moins de frais qu'on ne le supposerait au premier abord et chaque année le projet d'ensemble étant arrêté, on pourrait exécuter quelque'une de ses parties.

Voici l'aperçu sommaire des travaux à exécuter dans la 2<sup>e</sup> hypothèse

Indication des articles	Degrés d'urgence			Somme totale
	1 <sup>er</sup> Année 1816	2 <sup>e</sup> 1817, 1818, 1819	3 <sup>e</sup> 1820, 1821, 1822 &a	
Article 1 <sup>er</sup> . Contregarde } Terrassements . . . . . Maçonnerie . . . . .	5000,00	14.000,00	"	"
Article 2 <sup>e</sup> . Ponts de communication . . . . .	600,00	"	"	"
Article 3 <sup>e</sup> . Construction d'un corps de garde d'avancée provisoire . . . . .	400,00	"	"	"
Article 4 <sup>e</sup> . Deblais des fossés de la porte Royale et de la rampe de St. Julien . . . . .	1.000,00	"	"	"
Article 5 <sup>e</sup> . Achevement d'un magasin à poudre p <sup>r</sup> 20 à 25.000 kilog <sup>mes</sup> . . . . .	"	26.000,00	"	"
Article 6 <sup>e</sup> . Terrassement et maçonnerie du réduit et cavalier . . . . .	"	"	50.000,00	"
Frais imprévus . . . . .	"	1.000,00	2.000,00	"
Totaux partiels . . . . .	7.000,00	41.000,00	52.000,00	"
Total Général . . . . .	"	"	"	100.00,00

Cette somme bien que dépensée en plusieurs années peut paraître considérable mais il faut observer que le château de Caen sans avoir l'importance d'une place de guerre est un fort bon poste militaire que l'on a jugé convenable de conserver malgré tout ce que les démolitions de 1793 lui avaient fait perdre de sa valeur, pertes si grandes que l'on est obligé de prendre des précautions militaires contre les ruines du point autrefois le plus fort ou de se résoudre enfin, et ce qui est préférable, à profiter pour de nouveaux ouvrages de ce que la démolition a épargné.

Il faut observer encore que les fonds d'urgence pour 1816 se balancent dans les deux hypothèses que nous avons présentées, que la construction du magasin à poudre a été déjà trop long temps reculée et qu'elle importe trop à la sureté d'une partie considérable des habitants de Caen et à la conservation du château pour que la demande des fonds nécessaires à cette construction ne soit pas reproduite chaque année avec importunité s'il le faut. Enfin, il faut peut être malgré la position des finances s'imposer la loi

<sup>45</sup> En note : « (a) Le Donjon seul a des contrescarpes revêtues »

d'entretenir ce que l'on veut conserver, et de faire chaque année, proportionnellement aux facultés de l'Etat, des fonds particuliers pour l'amélioration de chaque place ou poste jusqu'à ce qu'ils aient atteint la valeur que leur importance comporte. Or l'on conçoit que pour atteindre ce but il faut que les dépenses rentrent toutes dans un système suivi duquel on doit écarter avec soin non seulement tout ce qui est superflu mais aussi tout ce qui ne présente pas aussi le caractère de la permanence.

On doit observer que les fonds accordés à l'amélioration du poste ne peuvent point être pris sur ceux destinés à l'entretien indispensable des fortifications & des bâtiments.

A Caen le 17 mars 1816.  
Le Capitaine au Corps Royal du Génie en chef à Caen  
Paris

Vu par le Colonel directeur des fortifications.  
De Lapisse

44. Rognat, *Extrait des registres du comité des Fortifications*, 25 juillet 1816, Vincennes, SHD, 1VH 491 47-6

Ministère de la Guerre  
Comité ~~central~~  
des Fortifications  
Caën  
Travaux de 1816

Extrait des Registres du Comité ~~central~~ des Fortifications

Séance du 25 Juillet 1816.

Le comité, après avoir pris connaissance :

1°. De l'état-estimatif de la dépense à faire en 1816 pour les travaux d'entretien des fortifications et des bâtiments militaires de la place de Caen, accompagné des apostilles de M. l'Officier du Génie en chef.

2°. Des apostilles de M. le Directeur sur chacun des articles de l'état-estimatif

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers ouvrages proposés,

Arrête à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés en 1816 pour les travaux de 1<sup>re</sup> urgence à exécuter aux fortifications, et aux bâtiments militaires de la place de Caën.

Nos d'ordre	Articles d'ouvrages	Sommes votées par le Comité	Observations
	<b>1<sup>e</sup>. Fortifications.</b>		
1 <sup>er</sup>	Pour constructions à faire près de la porte Royale afin d'interrompre toute communication sur ladite. porte . . . . .	200 <sup>f</sup> ,00 <sup>c</sup>	
2.	Pour substituer les armes du Roi à celles qui existaient sur la porte Royale . . . . .	100,00	
3.	Entretiens courants des fortifications et du château . . . . .	350,00	
	Total pour les fortif. ons	650 <sup>f</sup> ,00	
	<b>11<sup>e</sup>. Bâtiments militaires.</b>		
1 <sup>er</sup>	Entretien courant des Bâtiments M. res du château . . . . .	1200 <sup>f</sup> ,00 <sup>c</sup> .	
2.	Idem. des bâtimens des batteries de côtes	400,00	
3.	Frais de Bureau . . . . .	200,00	
(4 <sup>e</sup> du Projet des fortifications)	Total pour les Bâtiments milit <sup>res</sup>	1800 <sup>f</sup> ,00 <sup>c</sup>	

### Récapitulation

1 <sup>e</sup> . Fortifications . . . . .	650 <sup>f</sup> ,00 <sup>e</sup>
11 <sup>e</sup> . Bâtiments militaires . . . .	1800,00
Total des fonds votés par le Comité pour les travaux à exécuter en 1816 aux fortifications et aux Bâtiments militaires de la place de Caen . . . . .	2450 <sup>f</sup> ,00 <sup>e</sup>

Pour extrait conforme

Le Lieutenant-Général  
Inspecteur Général du Génie, Président  
Rogniat<sup>46</sup>

Le Lieutenant-Colonel du Génie  
Secrétaire  
C<sup>te</sup> de Beaufort [de] Hautpoul

---

45. De la Chevardière de la Grandville, *Rapport du Lieutenant du Roi*, 29 août 1816, Vincennes, SHD, 1VH 491 48-1

14<sup>e</sup> Division Militaire  
Place et Château de Caën

A Monsieur le Duc d'Aumont  
Lieutenant Général Commandant la 14<sup>e</sup> Division Militaire,  
Pair de France, Premier gentilhomme de la Chambre du Roi

Rapport du Lieutenant du Roi

*M. D.<sup>at</sup>  
à transmettre  
à M. de Cany  
par lettre de M.  
de Mertau  
18. septembre [Signature illisible]*

Monsieur le Duc,

Les travaux que l'état actuel du château de Caën rend aussi urgents qu'indispensables n'ont pas seulement pour objet de relever les ruines ou de perfectionner les moyens de défense que la destruction du Donjon lui a fait perdre : ce château, le seul point militaire du Département, est sous ce rapport plus intéressant qu'il ne semble le paroître. Il est en même tems le seul dépôt des munitions, des armes et approvisionnements de guerre, dont il est d'une extrême importance d'assurer la conservation.

Vous avez remarqué, Monsieur le Duc, jusqu'à quel point ils sont exposés, environ 40 milliers de poudre sont déposés au milieu du château dans une vieille église couverte en thuiiles.

Le feu qui peut se manifester aux habitations du château ou aux maisons de la ville dont il est environné se communiqueroit facilement à la charpente qui soutient le toit de cette église ou au plancher qui couvre la nef dans laquelle se trouve près des poudres un assez grand nombre d'obus chargés.

Au-dessus de ce bâtiment on a placé à ses extrémités deux paratonnères. Ils paroissent trop éloignés l'un de l'autre et ne pas avoir été entretenus avec tout le soin nécessaire à l'effet auquel ils sont destinés.

Plusieurs faits ont prouvé qu'un paratonnère n'est pas toujours un conducteur suffisant pour la matière électrique, parcequ'elle est souvent trop abondante. Et il devient d'ailleurs fort dangereux quand il est défectueux.

L'explosion des poudres qui peut être produite à Caën par plusieurs causes toujours existantes entraineroit en même tems la destruction du château et d'une partie de maisons de la ville.

C'est pour prévenir de tels désastres

---

<sup>46</sup> Joseph Rogniat (1776-1840).

qu'il est de la plus urgente nécessité d'achever d'aggrandir même le magasin à poudre commencé dans le Donjon et dont les murs s'élèvent de 6 à 7. pieds au dessus de terre.

Dans la répartition des sommes destinées aux plans, Son Excellence le Ministre de la guerre jugera sans doute que celle qu'Elle accordera pour le château de Caën ne doit point être fixée comme pour tous autres postes de deuxième classe.

Parce que partout ailleurs on peut différer quelques travaux qui n'auroient rapport qu'à la Défense, que nulle part on ne pourroit faire de réparations ou de constructions plus pressantes, parce qu'aucune n'intéresse tout à la fois et aussi essentiellement la conservation des approvisionnements de toute espèce, celle de la place même et d'une partie considérable de la ville qui l'environne.

La démolition du Donjon dont les débris encombrant les fossés et l'impossibilité d'occuper dans son état actuel la contregarde ditte la Raquette destinée à le couvrir laissent le château à peu près ouvert de ce côté où il n'existe qu'un mur crénelé en avant duquel on a déblayé sur 9 pieds de profondeur le fossé qui le sépare des ruines du Donjon.

Pour juger des travaux qu'exigent la défense du château, l'établissement et la sûreté du magasin à poudre déjà commencé, il faut nécessairement supposer qu'on emploiera de l'artillerie pour l'attaquer. L'usage en est maintenant trop généralement répandu pour qu'un corps même peu considérable en soit dépourvu.

L'employ d'un seul obusier suffiroit actuellement pour nécessiter le transport des poudres dans des caves trop humides où elles ne pourroient se conserver et qui n'en contiendroient d'ailleurs qu'une foible partie.

Les ouvrages dont l'objet seroit borné à soutenir une attaque d'infanterie n'auroient tout au plus qu'une utilité momentanée, ils deviendroient inutiles et même nuisibles si l'on avoit à se défendre contre de l'artillerie à laquelle on doit éviter autant que possible d'opposer des murs.

On a exhaussé le revêtement de l'enceinte de 9 à 10 pieds au dessus des terrepleins ou remparts. Par cet exhaussement on ne s'est proposé que de rendre plus difficile l'évasion des déserteurs ou conscrits renfermés dans le château.

Aux points où l'on voudroit placer du canon, on seroit obligé d'abattre le mur crénelé et sur ceux qui seroient occupés par de l'infanterie il faudroit augmenter le nombre des crénaux afin qu'elle pût découvrir les approches de l'ennemi et l'intérieur des fossés.

L'élévation de la plupart des terrepleins ou Remparts au dessus du terrain environnant permettroit d'y creuser pour le remplacement des batteries. Ces déblais ou excavations faites sur environ 4 pieds  $\frac{1}{2}$  de profondeur fourniroient sur le lieu même les terres nécessaires pour terminer facilement les parapets ou traverses. Les batteries seroient d'ailleurs beaucoup moins en prise au feu de l'assiégeant qu'elles ne le seroient en formant des masses isolées et élevées sur le Rempart.

Un grand nombre de maisons et de jardins fermés de murs environnent le château et en facilitent les approches. Ces constructions ont été tolérées ou permises depuis longtemps par une décision de Son Excellence le Ministre de la guerre en date du 24 Décembre 1813. Trois particuliers ont été autorisés à reconstruire ou exhausser des murs de jardins ou de maisons près du château.

Des rochers ou lits de pierres calcaires servent partout de fondement aux anciennes fortifications du château et du Donjon dont les fossés ont été creusés dans ces rochers et dont les débris

fourniront toutes les pierres nécessaires aux réparations qui ne coûteront pas à beaucoup près autant qu'on pourroit le supposer.

Le principal moyen de défense qu'offre le château consiste dans la hauteur du revêtement de la plus grande partie de son enceinte.

Ce revêtement n'est point terrassé partout, ni partout également escarpé ; il seroit essentiel de l'entretenir avec soin et de lui rendre par le déblai du fossé plus d'élévation du côté du Donjon.

Dans ses mémoires ou rapports, M<sup>r</sup> le Capitaine du Génie Paris estime que l'agrandissement et l'achèvement du Magazin à Poudre (qu'on ne peut différer), les travaux à faire au Donjon et à la contregarde pour couvrir ce Magazin et fournir des moyens de défense à cette partie du château pourront s'élever à cent mille francs, y compris le déblai des fossés de la porte Royale qui est maintenant beaucoup trop accessible.

Après ces travaux de première nécessité, l'on pourroit à peu de frais se procurer une salle d'armes très vaste en établissant un plancher au dessus de l'arsenal.

Le logement du Gouverneur dans lequel les armes sont actuellement placées deviendroit alors disponible pour y loger 100 hommes de la garnison du château, où il n'existe qu'une caserne en bon état qui peut contenir 100 à 120 hommes au plus.

D'autres petits batiments sont occupés par des sous officiers et des canoniers vétérans.

L'église dans laquelle sont les poudres deviendroit un dépôt pour l'artillerie.

Le bâtiment au dessus de la porte du Secours n'est point habitable.

On a construit depuis longtems en avant de cette porte un petit ouvrage en maçonnerie dont l'intérieur est vu du dehors.

Pour couvrir cet ouvrage et le mur sans terrasse qui ferme le château vers ce point, il seroit très utile de construire une Lunette dans l'intervalle de la Barrière du Secours à la Contregarde.

Si la ville pouvoit être occupée par des troupes ennemies, l'on ne pourroit se dispenser d'abattre d'avance ou on a vu l'artillerie du château une partie des maisons qui en sont les plus voisines et dans lesquelles l'ennemi placeroit avec avantage de l'infanterie.

Plusieurs de ces maisons dominant absolument et découvrent tout l'intérieur du petit ouvrage en maçonnerie construit en avant de la porte Royale et qu'il importeroit beaucoup de défendre et de conserver.

Pour former dans cet ouvrage un parapet à l'infanterie on placeroit sur le mur qui l'entoure à hauteur d'appuy des sacs à terre disposés de manière à laisser des ouvertures pour tirer.

L'on pourroit aussi se servir de sacs à terre pour quelques traverses dans l'intérieur contre les feux de revers.

[Suit une partie sur les casernes de Caen]

D'après vos ordres, Monsieur le Duc, je chercherai à donner aux divers objets de ce rapport les développements que vous jugerez nécessaires.

Je suis avec un profond respect,  
Monsieur le Duc

votre très humble et très obéissant serviteur  
 Le Lieutenant du Roi du château de Caën  
 Signé De la Chevardière de la Grandville

Château de Caën  
 20 août 1816

Apperçu sommaire des travaux à exécuter au château de Caën  
 Présenté par M<sup>r</sup> Paris, Capitaine au corps N<sup>al</sup> du Génie  
 Dans son rapport (en datte du 18 mars 1816) à M<sup>r</sup> le directeur des fortifications au Hâvre

Travaux proposés pour 1816 comme 1 <sup>er</sup> degré d'urgence	art <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> Contregarde, terrassements	5000 <sup>f</sup>	} 7000 <sup>f</sup>
	art <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> Pont de communication	600	
	art <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> Construction d'un corps de garde d'avancée provisoire	400	
	art <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> Déblai des fossés de la porte R <sup>ale</sup> et de la rampe St Julien	1000	
Pour 1817, 1818 et 1819 comme second degré d'urgence	art <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> (2 <sup>eme</sup> partie) Contregarde de Maçonnerie	14000	} 41000 <sup>f</sup>
	art <sup>e</sup> 5 Achevement du Magasin à Poudre pour 20 à 25000 kilog <sup>r</sup>	26000	
	Frais imprévus	1000	
Pour 1820 et années suivantes	art <sup>e</sup> 6 Terrassement en maçonnerie du réduit et cavalier (que l'on eleveroit sur le donjon)	30000	} 32000
	Frais imprévus	2000	
Total général		100.000	100.000

46. Lesecy, *Mémoire sur l'état de situation du château de Caen*, 18 novembre 1816, Archives départementales du Calvados, 79 F 21<sup>47</sup>

Corps Royal du Génie  
 Château de Caen  
 1816

Direction du Hâvre

Mémoire sur l'état de situation du château de Caen, considéré sous ses divers rapports & dans ses divers établissemens.

Enceinte.

(...) Ce Donjon formé par quatre tours rondes, liées ensemble par des courtines, au centre du quel s'élevait un grand bâtiment carré couvert d'une plate-forme couronnée d'un parapet avec embrasures, ayant été démoli en 1793, l'enceinte se trouve ouverte de ce côté. On construisit en l'an \_\_\_\_<sup>48</sup> sur le bord de la contrescarpe du fossé sud du Donjon, un mur de 3<sup>m</sup>50 de hauteur, crénelé l'an dernier, dont les extrémités se rattachent aux bâtiments cotés 14 & 16. Mais l'espace compris entre ces deux points et ceux où le mur d'enceinte vient rencontrer la contrescarpe des fossés du donjon, étant resté ouvert, présente deux trouées qui peuvent favoriser la surprise du château. On propose de les fermer par deux murs qui se lieraient d'un côté à celui de l'enceinte et de l'autre à celui élevé sur le bord de la contrescarpe du fossé

<sup>47</sup> Ce mémoire contient des informations très similaires à celles trouvées dans les autres mémoires de ce début du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi, seules les informations nouvelles ont été indiquées ici.

<sup>48</sup> Un blanc a été laissé en cet endroit.

sud du donjon. La construction de ces murs qu'on regarde comme très nécessaire à la sûreté du château fait partie des projets pour 1817.

Il n'existe aucun parapet en terre sur toute l'enceinte du château. Les escarpes sont surmontées d'un simple mur de 0<sup>m</sup>60<sup>c</sup> d'épaisseur et de 3 à 4 mètres de hauteur, crénelé, mais à de trop grands intervalles, depuis la porte d'entrée cotée 3 jusqu'au donjon du côté de l'Est et depuis le donjon jusqu'à la tour de l'angle cotée 32. Ce mur n'est qu'à hauteur d'appui depuis cette tour jusqu'à la porte d'entrée.

La plus grande partie des revêtemens de cette enceinte est construite sur le roc. Ils sont généralement en assez bon état, à quelques écorchemens près dont la réparation peut être ajournée. Il n'y a que celle d'une portion de mur entre la porte du Secours cotée (22) et le Donjon qui soit urgente. Cette réparation est comprise dans les projets pour 1817.

Fossés.

(...)

Ouvrages extérieurs.

Ils sont situés en avant de la porte d'entrée cotée 3 et de la porte du Secours cotée 22. Le premier qui consistait en un petit carré flanqué de tours, fut démoli en 1792<sup>49</sup>, ainsi que la porte qu'il couvrait. Il a été arrangé depuis en plate-forme couronnée d'un simple mur d'appui. Le second de forme à peu près semblable à celle primitive du premier n'a pas été détruit mais il est très dégradé.

Portes, ponts & barrières.

(...) Le pavé du pont dormant [de la porte du Secours] a besoin d'être réparé en partie. (...)

Bâtimens militaires.

Quoique le château de Caen renferme un assez grand nombre de bâtimens militaires, leur peu d'élévation (ils n'ont pour la plupart qu'un étage au dessus du rez-de-chaussée) et leur destination actuelle ne permettent pas d'y loger plus de 200 hommes. Ces bâtimens sont :

1°. La caserne d'infanterie cotée (27) dans laquelle on peut loger 120 hommes. Elle est en bon état.

2°. Le bâtiment coté (24) occupé par de l'infanterie et pouvant loger 36 hommes. Il est en mauvais état.

3°. Celui coté (5) loué l'an dernier pour le bureau du commissaire des Guerres de la place, et servant maintenant de logement aux canoniers vétérans. Il peut contenir trente hommes. Il est en bon état, mais il manque d'effets d'ameublement.

4°. Les bâtimens cotés (7) & (8), occupés par des sous-officiers. Ils sont en bon état.

5°. Les pavillons cotés (11) & (25). Le premier, dans lequel l'artillerie a établi une salle d'armes et des ateliers d'armuriers, était autrefois affecté au logement du Gouverneur. Le second est occupé par le Lieutenant de Roi, un officier et un garde du Génie. Ce dernier a besoin de réparation.

6°. Les bâtimens cotés (6) (13) (14) (16) (17) & (18), tous en assez bon état et occupés par un officier & un garde d'artillerie, un garde du Génie et le contrôleur d'armée. Celui coté 6 est loué pour cantine.

7°. Le corps de garde coté (4), pouvant contenir 12 hommes. Il est en bon état.

8°. L'église cotée (28), servant de magasin à poudre. Ce bâtiment très vieux et en mauvais état n'est nullement propre à cette destination et il y a un grand danger à la lui conserver. Sa situation très rapprochée de la caserne et des autres habitations du château où le feu peut prendre par un accident quelconque et se communiquer rapidement aux poudres, doit faire reconnaître l'indispensable nécessité de continuer la construction du magasin à poudre commencé dans l'intérieur du Donjon. La capacité de ce magasin destiné à contenir 10000 kilogrammes de poudre a été jugée insuffisante, et l'artillerie demande qu'elle soit augmentée du double. En sacrifiant la fondation d'un pignon et en alongeant les pieds droits, on utilisera les constructions faites. C'est d'après ce nouveau plan qu'on propose de reprendre la construction de ce magasin qui fait partie des projets pour 1817, construction qu'on ne peut encore ajourner sans compromettre la sûreté de château et celle des habitants de la ville.

---

<sup>49</sup> En fait, 1793.

La couverture du bâtiment coté (28 est en si mauvais état qu'on est forcé d'en proposer aussi la reconstruction dont une partie aurait lieu en 1817 et l'autre en 1818.

9°. Le bâtiment coté (12), vieille église<sup>50</sup> remplie d'affuts, de caissons et autres voitures d'artillerie.

10°. Le bâtiment coté (19) servant de magasin pour la fortification.

11°. Enfin le bâtiment coté (22), au dessus de la porte du Secours. Ce bâtiment appartenait à l'artillerie qui la remi[t] au Génie en vertu d'un ordre du Général commandant la 14<sup>e</sup> Division Militaire, en date du 31 janvier dernier, basé sur une décision ministérielle dont la Direction du Havre parait n'avoir pas eu connaissance. Ce bâtiment est en très mauvais état et n'est pas occupé.

Tous les bâtimens qu'on vient de désigner ont une destination convenable à l'exception de celui servant de magasin à poudre, et l'on ne pourrait donner au casernem<sup>t</sup> du château une plus grande extension qu'en occupant le bâtiment de la porte du Secours. Mais alors il serait nécessaire d'y faire de grandes réparations qu'on n'a pas cru devoir proposer dans les projets pour 1817.

Le pavillon coté (11) pourrait être affecté au logement d'officiers, si l'artillerie avait à sa disposition un autre local propre à la destination que ce pavillon remplit aujourd'hui.

Rapports sous lesquels on doit considérer le château de Caen.

(...) Les seuls ouvrages où l'on puisse mettre du canon en batterie n'offre[nt] que de bien faibles moyens de résistance. La hauteur de ses revêtemens et les fossés le mettent, il est vrai, à l'abri d'un coup de main, mais il n'est pas susceptible de résister à une attaque régulière. Néanmoins c'est un très bon poste militaire, dont on reconnaitra l'utilité dans le système général de défense des côtes voisines. (...) Sa situation centrale entre ces deux places est assez avantageuse pour qu'on se décide à lui donner le degré de force qu'il avait avant la destruction du Donjon. Les fossés de ce Donjon dont les escarpes et contrescarpes sont en partie conservés et celui de la contregarde (36) taillé dans le roc présentent déjà les éléments d'une bonne défense. Cette contregarde serait le premier ouvrage à relever afin de pouvoir y établir une bonne batterie. On s'occuperait ensuite successivement de la reconstruction du donjon, en tirant parti de ce que la démolition a épargné. Ces moyens de rendre au château de Caen sa force primitive font l'objet d'un projet général dont on s'est occupé.

A Caen le 18 Novembre 1816

Le Chef de Bataillon du Génie en chef  
Lesecy

---

47. Lesecy, *Etat estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1817 aux fortifications et aux Bâtimens Militaires du Château de Caen & dépendances*, 22 novembre 1816, Vincennes, SHD, 1VH 491

Génie

Direction du Havre

Château de Caen  
& dépendances

Etat estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1817 aux fortifications et aux  
Bâtimens Militaires du Château de Caen & dépendances

Montant à la somme de . . . . .

Nota. Les prix portés au présent état estimatif sont ceux du bordereau d'appréciation qui a servi de base à l'adjudication du 10 décembre 1811, approuvée le 24 Janvier 1812, expirée le 3 décembre 1814. Pour éviter le trop grand nombre de chiffres décimaux, on s'est conformé pour la précision des calculs aux dispositions de la Circulaire Ministérielle du 19 Floreal an 5<sup>e</sup>.

---

<sup>50</sup> Aujourd'hui salle dite de l'Échiquier. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle était couramment confondue avec une église.

**Fortifications.**

Article 1<sup>er</sup>

Pour achever la construction du mur de revêtement à droite de la porte Royale  
800<sup>f</sup>,00

Maçonnerie de pierre de taille	Elevation du mur de parapet	300,82
	Soutènement des terres à l'escalier	121,03
Moellons	Derrière la pierre de taille	15,12
Pierre de taille dure	Pavés	149,34
	Marches d'escalier	115,50
Régulage des terres	Celles derriere la maçonnerie	29,00
	Frais imprévus	69,19
	Somme pareille	800,00

Apostille

La dépense proposée dans cet article ayant pour but de terminer une construction indispensable pour laquelle on a fait des fonds en 1815 et 1816, et l'achèvement de ce qui est commencé coûtant peu et étant d'urgence pour ne rien perdre des dépenses déjà faites on ne croit pas devoir insister plus particulièrement sur cet article dont le besoin est reconnu.

Article 2<sup>e</sup>

Pour redresser et rendre praticable à l'artillerie les rampes qui conduisent sur le terre-plein (du côté du Vaugueux) . . . . . 320,00

Déblai de pierres	Pour la rampe vis-à-vis du corps de garde, celle au bout de la caserne et une partie contre la caserne	236,25
Journées	De manœuvres pour réguler et damer les terres ci-dessus énoncées	72,50
	Frais imprévus	11,25
	Somme pareille	320,00

Apostille

La rampe vis-à-vis le corps de garde est impraticable à cause de l'inégalité des pentes qui la composent. Il faut l'assujettir à une pente uniforme par le déblai des parties trop raides et l'enlèvement des décombres que par négligence on avait laissé amasser à une époque assez éloignée de celle-ci.

La rampe qui passe derriere la caserne cotée (27) doit être réglée aussi et il est nécessaire surtout de déblayer ce pignon de l'Est de la caserne les terres qu'on y a laissé amonceler au pied du talus de la rampe rendant la dernière chambre extrêmement humide.

Article 3<sup>e</sup>

Pour élever un mur à hauteur de parapet au départ des contrescarpes du Donjon dans chacun des jardins cotés 44 & 46 et réparer les contrescarpes qui servent maintenant d'escarpe au château du côté du Donjon. . . . . 2800,00

Maçonnerie de vieux moellons	Réparation des contrescarpes et élévations du parapet	1854,00
Maçonnerie de pierre de taille tendre	La tablette p <sup>r</sup> couronner le mur ci-dessus énoncé	273,77
Parement vu	La tablette ci-dessus	297,33
Journées	De manœuvres pour transporter les moellons à pied-d'œuvre	217,50
	Frais imprévus	157,40
	Somme pareille	2800,00

Apostille

Ce travail est nécessaire, la contrescarpe du côté de l'Est étant fort endommagée et les murs projetés devant contribuer à la sûreté et à la défense du château tant que les ruines du Donjon ne seront pas occupées. Dans l'état actuel cette partie du château est trop faible.

Article 4<sup>e</sup>

Pour la réparation du mur d'enceinte depuis son extrémité vers le Donjon jusqu'à la porte du Secours . . . . . 650,00

Maçonnerie de vieux moellons	Le chaperon et réparations des murs	306,00
Maçonnerie d'écorchement	Un éboulis à l'extérieur	210,15
Journées	De manœuvres pour transporter à pied-d'œuvre les moellons	87,00
	Frais imprévus	46,85
	Somme pareille	650,00

Apostille

Ce travail a été commencé l'an dernier, il a pour objet d'empêcher les dégradations journalières que les pluies et les herbes font à cette partie du mur d'enceinte. Ce travail est d'urgence.

Article 5 <sup>e</sup>		
Pour la construction de 30 créneaux dans chacun des murs d'escarpes des fossés S <sup>t</sup> Julien et de la porte du Secours . . . . . 900,00		
Maçonnerie de vieux moellons	En raccordement du mur avec les créneaux . . . .	266,22
Maçonnerie de pierre de taille tendre	Joints, appareil & linteaux des 60 créneaux	51,30
Journées	De maçon pour démolir les murs à l'emplacement des créneaux	108,00
	Frais imprévus	15,48
	Somme pareille	900,00
Apostille		
Ce travail peut se faire par parties et selon les fonds qui seront donnés pour l'exécuter on en fera plus ou moins ; mais il est utile qu'il soit fait parceque les murs sont élevés de 3 <sup>m</sup> .50 au dessus du sol du rampart et qu'il y a des parties de murs sans défense et des tours qui fautes de créneau ne procurent aucun flanquement ni même aucune vue dans les fossés.		
Article 6 <sup>e</sup>		
Pour relever et réparer une partie du pavé depuis la barrière de la porte du Secours jusques sous le passage de la dite porte . . . . . 200,00		
Pavé de roche	Pavé neuf pour remplacer ceux manquants	32,81
	Relevé et reposé	160,50
	Frais imprévus	6,69
	Somme pareille	200,00
Apostille		
Cette dépense est d'urgence si elle n'est point faite elle entrainera la dépense bien plus considérable de la reconstruction des ponts dormans, les ornières faites dans le pavé retenant les eaux qui s'infiltreront ensuite sur les madriers et la charpente. On doit observer que cette entrée du château est la seule praticable pour les voitures chargées même légèrement.		
Article 7 <sup>e</sup>		
Pour la construction d'une guérite en pierre de taille à l'avancée de la porte Royale & fourniture de deux autres en bois pour le service de la place. 400,00		
Maçonnerie de pierre de taille dure	Le soubassement de la guérite en pierre	51,38
Idem [tendre]	Elévation de la guérite	79,80
	Le chapiteau	32,23
Guérites	Charpente & menuiserie	230,20

	Frais imprévus	6,39
	Somme pareille	400,00
<p>Apostille</p> <p>Il n'y a plus de guérites dans la place. Elles sont tombées en pourriture. Celle projetée en pierre pour l'avancée étant dans tous les temps indispensable à la même place, on en propose la construction comme économique pour l'Etat. On ne peut pas non plus se passer des deux autres. Cette dépense est d'urgence et de rigueur.</p>		
<p>Article 8<sup>e</sup></p> <p>Pour les entretiens courants des fortifications du château de Caen . . . . . 400,00</p>		
<p>Apostille</p> <p>La somme demandée par cet article est entièrement destinée aux memes réparations et d'entretien des fortifications qui consistent principalement en rejointoyemens, en réparations aux murs de contrescarpes, du bonnet à prêtre de la porte Royale &amp; de leurs tablettes, en rejointoyem<sup>t</sup> en mortier de ciment sur la voûte et sur la tablette de la dite porte, en journées de maçons et manœuvres pour différentes memes réparations aux ponts-levis &amp;a. Les dépenses ne peuvent être fixées directement par un avant-toisé.</p>		
<b>Bâtimens Militaires</b>		
<p>Article 1<sup>er</sup></p> <p>Pour prolonger et achever le magasin à poudre commencé dans la cour du ci-devant Donjon du château afin qu'il contienne de 20 à 25000 kilogrammes . . . . . 33000</p>		
Déblais de pier- railles	Fondation	330,33
Déblais de ma- çonnerie	Fondation	150,00
Remblais	Derrière la maçonnerie	48,30
Maçonnerie de vieux moellons bruts	Fondation	1262,06
Déblais de moel- lons neufs à un parement	Celle derrière les pieds droits jusqu'à l'arrase- ment du socle et de remplissage entre l'extrémité des voussoirs jusqu'à l'extrados de la voûte	1373,16
Déblais à deux paremens	Deux pignons et les contreforts	4831,38
Maçonnerie de vieux moellons à un parement	Derrière le socle du pignon Socle	22,99 620,49

Maçonnerie de pierre de taille dure	Corbeaux pour soutenir les poutres	112,56
Maçonnerie en pierre de taille tendre posée en mortier de chaux et sable	Angles pieds droits, events, dossierets, plate bande, contreforts, des corniches, & Cadres de fenêtres et bordures des murs de pignon depuis la corniche jusqu'au faite La voûte	1312,84 284,20 7265,42
Maçonnerie en mortier de ciment	Celle recouvrant les contreforts	249,32
Parement vu de pierre de taille tendre avec sujétion	La corniche	248,80
Idem sans sujétion	Les maçonneries ci-devant énoncées	669,18
Idem de pierre dure	Socle	84,35
Rejointoyement en mortier de ciment	Celui du pavé destiné à servir de chappe à la voûte	370,26
Pavé de pierre de taille tendre de 0 <sup>m</sup> ,10 à 0 <sup>m</sup> ,16 d'épaisseur	Chappe de la voûte	3288,78
Idem de roche	Sous le plancher	342,29
Charpente	Poutres du plancher supérieur Solives de plancher, pannes, faites & chevrons	473,34 1788,28
Couverture	Ardoises	2020,46
Menuiserie	Plancher en chêne sur les solives du rez de chaussée Plancher supérieur en sapin Vantaux de portes & fenêtres	2901,14 1026,68 187,53
Fers forgés	Barres à crochet, pitons, gonds, pentures, verrouils & a	277,20
Serrurerie	Serrures Cadenats	79,20 6,00
Tole de Suede	Doublage extérieur de la porte	138,60
Cuivre	Plaques de fonte dans les événements	270,00
Peinture	Portes & contrevents	15,51

Journées	De manœuvres à transporter les vieux moellons à pied-d'œuvre et autres ouvrages	507,50
	Somme pareille	33000,00
<p>Apostille</p> <p>La construction d'un magasin à poudre dans le château de Caen est de <u>première urgence</u>. Tous les officiers généraux qui ont commandé dans la 14<sup>e</sup> Division militaire et dans le Département du Calvados ou qui ont visité ce poste militaire, en ont reconnu l'indispensable nécessité. Les officiers de l'artillerie et du Génie qui se sont succédés à Caen ont été tous d'accord que le magasin actuel compromettrait la sûreté du poste, parcequ'il n'est point même à l'épreuve des obus et qu'il est si rapproché des habitans du château que l'incendie d'un seul des bâtimens qui l'entourent s'y communiquerait facilement, vu surtout la difficulté de se procurer l'eau nécessaire pour éteindre le feu. L'air s'y renouvelle fort difficilement par deux ouvertures fort étroites et les poudres y sont mal.</p> <p>En 1808 on ordonna la construction d'un magasin à poudre pour 10000 kilogrammes sur l'emplacement de l'ancien Donjon. Il fut élevé dans la même année jusqu'à la naissance de la voûte à peu près, depuis on n'a plus fait de fonds pour son achèvement.</p> <p>On propose aujourd'hui non seulement d'achever ce magasin mais encore de le prolonger vers le nord-est de manière qu'il puisse contenir de 20 à 25 kilogrammes. La capacité du magasin commencé étant, de l'avis même du commandant de l'artillerie, inférieure de 10000 kilogrammes au moins à celle que doit avoir ce magasin pour contenir les approvisionnemens de la côte.</p> <p>Le magasin commencé n'ayant pas tout à fait 6<sup>m</sup>00 de largeur dans œuvre, on a diminué la hauteur de la voûte à la clef et l'on a incliné le toit à plus de 45° parce que l'on a jugé que les conditions pour la stabilité de la voûte étaient remplies suffisamment par les dimensions proposées et que l'on a trouvé sans inconvénient de donner à un toit dont la charpente ne fléchit ni ne pousse, une inclinaison plus douce que celle qui est généralement adoptée.</p> <p>On est forcé de baisser le plus possible le faite du magasin afin que le relief de la fortification à établir sur le Donjon le dérobaux vues de la hauteur qui commande le château.</p>		
Article 2 <sup>e</sup>		
§. 1 <sup>er</sup>		
<p>Pour refaire à neuf et en ardoises la couverture de l'église cotée (28) servant de magasin à poudre et autres petits travaux accessoires dépendant de ce même magasin . . . . . 6100,00</p>		
	Chevron à remplacer	
Charpente	Vieux bois de toutes les dimensions remis en œuvre	488,40 209,40
Couverture	Ardoises neuves posées sur latis neufs	4358,85

Maçonnerie de vieux moellons	Pour empêcher la communication du jardin dit le parc à boulets avec l'entrée du magasin à poudre	168,30
Pavés de pierre de taille tendre	En réparation dans le magasin Idem relevé & reposé	37,28 12,25
Clous	Réparation du comble et tous les chevrons & coyaux en général	210,00
Journées	De couvreurs pour découvrir la couverture en tuiles existantes	95,00
	Frais imprévus	120,52
		5700,00
§. 11 <sup>e</sup>		
	Pour décaper et repeindre les fers, dorer les aiguilles des deux parratonnères existants, faire quelques réparations aux puisards et conduites et placer un nouveau parratonnère intermédiaire entre ceux-ci . . . . .	400,00
Fers	Celui des supports de conduits et patte-fiches Celui forgé et limé pour l'aiguille et la barre de conduite	23,10 84,70
Bois pour charpente	Madriers pour la conduite souterraine du parratonnère Plancher de chêne pour la boîte de conduite	36,00 18,00
Pl. ....	Pour la sphère de racines	52,00
Peinture	Pour les barres de conduite	51,94
	De l'ouvrier pour décaper les barres de conduite De charpentier pour faire la boîte de conduite et autres travaux accessoires	41,25 18,50
Journées	De couvreurs à faire les échaffaudages nécessaires De manœuvres pour déblayer et faire les conduites souterraines	19,00 29,00
Dorure	Pour la pointe des aiguilles	40,00
	Frais imprévus	32,51
	L'état du paragraphe 11 <sup>e</sup>	400,00

Apostille

§. 1<sup>er</sup>

La couverture de l'église cotée (28) servant de magasin à poudre est devenue d'autant plus mauvaise que d'année en année on se bornait à de simples entretiens que la modicité des fonds accordée et aussi par ce que depuis 1808 on avait toujours espéré que ce bâtiment passerait à une autre destination et qu'alors serait réparé en grand ou présenterait moins d'inconvénients. Mais enfin le lattis est devenu mauvais et ce n'est plus une simple réparation que cette couverture exige. Il faut qu'elle soit refaite à neuf. Cette dépense est néanmoins susceptible d'être divisée en deux parties égales à peu près l'une à faire en 1817 et l'autre en 1818.

On a proposé de couvrir en ardoise parceque l'ardoise est devenue à meilleur compte qu'autrefois comparativement à la tuile et parceque cette espèce de couverture est meilleure en elle-même surtout dans une position élevée.

§. 11<sup>e</sup>

La réparation des parratonneres est proposée comme d'urgence. Depuis plusieurs années il n'y en a été fait aucune. Les deux parratonneres existants sont placés aux deux points extrêmes du faite et sont distants l'un de l'autre de plus de vingt huit mètres, les flèches ont quatre mètres de longueur et laissent par conséquent sur le milieu du bâtiment un espace de dix mètres qu'elles ne protègent pas. C'est par cette raison que l'on propose le placement d'un troisième parratonnera pour satisfaire à ce qu'exige la prudence, Monsieur le Lieutenant Général Duc d'Aumont, commandant la Division, ayant d'ailleurs insisté fortement sur cette mesure de précaution.

Le bâtiment ayant une croupe à l'est on ne doit pas songer à déplacer le parratonnera de ce côté pour le rapprocher du milieu du bâtiment. La flèche de l'extrémité ouest pourrait seule subir un déplacement mais l'intervalle entre les deux flèches ne serait pas encore assez diminué par cette disposition, ainsi le 3<sup>e</sup> parratonnera est le seul moyen à proposer.

S'il était fait des fonds pour les parratonneres et qu'il n'en est pas fait pour la couverture cette partie de l'état estimatif relative aux paratonneres devrait être augmentée de cent cinquante francs environ parcequ'il faudrait découvrir et recouvrir les parties du toit au dessus desquelles passent les conducteurs.

Article 3<sup>e</sup>

Pour les réparations à faire au corps de garde coté (4) . . . . .  
50,00

Crépis	Les murs extérieurs	27,03
Mortier de chaux et sable	Pour la réparation en recherches sur la couverture	3,57
Journées	De couvreurs pour idem	15,25
	Frais imprévus	4,20
	Somme pareille	50,00

<p>Apostille</p> <p>La dépense proposée a pour but l'entretien du bâtiment. On peut ajouter que ce corps de garde étant le premier bâtiment en vue en entrant au château, il doit moins qu'un autre avoir l'air négligé.</p>		
<p>Article 4<sup>e</sup></p> <p>Pour les fournitures des corps de garde de la place . . . . . 100,00</p>		
	Fauteuil d'officier	50,00
	Chaise	2,50
	Chenets	13,30
	Pelle à feu	2,00
	Pincettes	2,00
	Chandeliers en fer	1,35
	Mouchettes	1,20
	Sable	8,00
	Porte-manteau	3,15
	Balais de bouleau	8,00
	Frais imprévus	7,15
	Somme pareille	100,00
<p>Apostille</p> <p>Dans cet article on ne propose point de remplacer mais bien de fournir. Depuis vingt ans on n'avait point eu d'effets de corps de garde d'officier il ne montait ordinairement au château qu'un sergent avec dix ou douze hommes. On a eu occasion depuis de donner le commandement du poste à un officier et il devient convenable et urgent tout à la fois de meubler le corps de garde d'officier conformément aux règlements.</p>		
<p>Article 5<sup>e</sup></p> <p>Pour paver le devant de la caserne cotée (27) . . . . . 1150,00</p>		
Pavé de roche	Le devant et le bout est de la caserne cotée (27)	1110,00
Journée	De manœuvres pour redresser les terres à la suite du pavé	29,00
	Frais imprévus	11,00
	Somme pareille	1150,00
<p>Apostille</p> <p>Cette dépense est nécessaire et devrait avoir été déjà faite, cependant si l'état des fonds ne permettait pas de la faire on pourrait la différer jusqu'à l'an prochain.</p>		
<p>Article 6<sup>e</sup></p> <p>Pour réparation d'urgence à faire dans le bâtiment coté (25)</p>		
Maçonnerie de vieux moellons	A deux paremens pour remonter un mur de partage idem un mur de refend avec la cheminée	378,68
Maçonnerie de vieux moellons	Idem pour la languette de la cheminée	88,13
	Idem à un parement pour une fosse d'aisance	50,49

	Pour un mur d'échiffre d'escalier &a	101,99
	[Pavé ?] entablement	58,97
Idem de pierre taille tendre	Pieds droits & fermeture d'une porte ([...] le	
	Lieutenant de Roi)	36,72
	Marches d'escalier	54,60
Idem écorche- ment	Pour réparation de soubassement	71,84
Parement vu	Celui des maçonneries ci-devant énoncées	119,94
Pavés	De pierre de taille de 0 <sup>m</sup> ,10 d'épaisseur (la fosse d'aisance)	
	Idem des carrières d'Allemagne <sup>51</sup> (pour deux pe- tites chambres)	95,14
Lattis avec en- duit en plâtre	Plafond du passage du logement de Mons <sup>r</sup> le Lieutenant de Roi	56,25
Enduit	En mortier de chaux et sable (une petite salle)	35,15
Blanchissage	Cuisines, chambres &c occupées par M <sup>r</sup> le Lieu- tenant de Roi	255,26
Menuiserie	Plusieurs parties de lambris à réparer idem	142,56
	Croisées à petit bois à remplacer idem	86,73
Vitrierie	Celles des croisées ci-dessus et plusieurs carr <sup>x</sup> à remplacer idem	63,85
Serrurerie	Fiches, patte-fiches, verrous &c des croisées ci- dessus	56,10
Peinture	Celles des croisées et lambris ci-devant énoncés	32,95
	Plusieurs croisées du logement de Monsieur le Lieutenant de Roi & d'une grande chambre	181,91
Couverture	Cheneaux & tuyaux de descente en fer blanc idem	212,10
	Tuiles pour la réparation en recherches <sup>52</sup>	24,75
	Chaux éteinte idem	44,00
	Sable idem	8,80
	Tuiles faïtières placées isolément	20,00
Journées	De couvreurs	76,00
	Idem de serrurier pour la réparation des serrures & ferrures de portes & croisées	27,50
	De menuisier pour réparer les portes, croisées, lambris &c	55,00
	De manœuvres pour différens travaux	29,00
	Dépenses accidentelles & imprévues	124,69
	Somme pareille	2600

<sup>51</sup> Aujourd'hui commune de Fleury-sur-Orne.

<sup>52</sup> Réparation que l'on fait en remettant des tuiles, des ardoises ou des pavés aux endroits où il en manque.

Apostille

Les dépenses à faire dans le bâtiment coté (25) paraîtront considérables, elles sont pourtant urgentes tant celles pour reconstructions que celles qui ont pour objet de rendre ce bâtiment plus convenable à sa destination. Plusieurs pièces étaient dans un véritable état de délabrement. Depuis près de douze ans on n'avait blanchi ni leurs murs ni leurs plafonds, des portions de lambris étaient détruites et on ne propose maintenant que ce qu'il est indispensable de faire et de réparer. Le mur et la cheminée dont entre autres choses on propose la reconstruction sont dans un état tel que la fumée filtre à de grandes distances dans l'épaisseur du mur qui est creux, qui s'ouvre encore sous son propre poids et qui surplombe beaucoup dans la partie supérieure. Il peut résulter des inconvénients très graves du retard de cette réparation.

L'escalier extérieur qui conduit au grenier sur l'écurie et au dessus duquel sont pratiquées des latrines tombe en ruine et il est dangereux de le laisser subsister. Le peu de différence que présenterait la reconstruction proposée et la réparation de l'escalier actuel fait préférer de le reconstruire parce qu'on y trouve l'avantage de le placer de manière à ce que le logement de l'adjudant de place puisse avoir des latrines dont il manque absolument ce qui sous ce rapport présente de l'économie.

Ceux des travaux proposés dont cette apostille ne parle pas s'annoncent d'eux-mêmes comme d'urgence puisqu'ils ont pour objet les rempattements de murs, les rejointoyemens, les recherches sur les couvertures et les placemens et remplacements de gouttières &c.

Article 7<sup>e</sup>

Pour la réparation de la couverture du bâtiment de la porte du Secours coté (22) . . .  
 . . . . . 250,00

Tuiles faitières	Remplacées isolément	10,00
Tuiles ordinaires	Celles pour la réparation en recherches	79,10
Lattes à tuiles	Celles comme dessus	9,90
Mortier fin	De chaux et sable idem	35,70
Clous	à lattes	1,80
Journées	De couvreurs pour idem	95,00
	Frais imprévus	18,50
	Somme pareille	250,00

Apostille

Cette dépense est d'urgence, il pleut dans le bâtiment.

Article 8<sup>e</sup>

Pour les réparations à faire aux murs de clôture des jardins . . . . . 200,00

Maçonnerie	De vieux moellons pour réparer une portion de chaperon	79,56
Mortier de chaux et sable	Pour réparer & recoiffer plusieurs autres parties	57,10
Journées	Idem de maçon pour idem	84,00
	Frais imprévus	9,34

Somme pareille		200,00
Apostille La dépense proposée dans cet article est nécess <sup>re</sup> à la conservation des murs.		
Article 9 <sup>e</sup> Pour les entretiens courants des bâtimens du château . . . . . 1500,00		
Bâtimens cotés 5, 6, 7, 8 & 9	Blanchissage menuiserie, serrurerie, peinture de portes et croisées, journées d'ouvriers & réparations en recherches sur les couvertures	250,00
Idem cotés 13, 16, 17 & 18	Idem et plusieurs parties de pavé à réparer, placer plusieurs portes & contrevents &c.	500,00
Idem coté 24	Pour la réparation de la couverture	150,00
Idem coté (27) (caserne)	Idem et aux réparations d'escaliers, seuils de portes à remplacer en granit, portes & croisées à réparer, plusieurs serrures en fer à remplacer et autres dépenses accidentelles	500,00
	Frais imprévus	100,00
	Somme pareille	1500,00
Apostille Ces dépenses d'entretien comprennent toutes celles désignées en marge et plusieurs autres accidentelles, qu'on doit prévoir mais qu'on ne peut détailler.		
Article 10 <sup>e</sup> Pour frais de bureau du chef du Génie . . . . . 300,00		
	Fourniture de papier, plumes, encre, couleurs, crayons, &c	300
	Somme pareille	300,00

## Récapitulation

### Fortifications

Article 1 <sup>er</sup>	Pour achever la construction du mur de revêtement à droite de la porte Royale	800,00
Article 2 <sup>e</sup>	Pour redresser et rendre praticable les rampes qui conduisent sur le terre-plein de la porte du Secours	320,00
Article 3 <sup>e</sup>	Pour élever un mur à hauteur de parapet au dessus des contrescarpes du Donjon dans chacun des jardins cotés (44) & (46) & réparer les contrescarpes	2800,00
Article 4 <sup>e</sup>	Pour la réparation du mur d'enceinte	650,00

Article 5 <sup>e</sup>	Pour la construction de 60 créneaux	900,00
Article 6 <sup>e</sup>	Pour réparer une partie du pavé à la porte du Secours	200,00
Article 7 <sup>e</sup>	Pour la construction de trois guérites	400,00
Article 8 <sup>e</sup>	Pour les entretiens courans des fortifications	400,00
		6470

#### Bâtimens Militaires

Article 1 <sup>er</sup>	Pour prolonger et achever le magasin à poudre commencé dans le ci-devant Donjon	33000,00
Article 2 <sup>e</sup>		
§. 1 <sup>er</sup>	Pour refaire à neuf la couverture de l'église servant de magasin à poudre	5700,00
§. 2 <sup>e</sup>	Pour décaper et repeindre les fers de parratoneres existants et en placer un nouveau	400
Article 3 <sup>e</sup>	Pour la réparation du corps de garde coté (4)	50,00
Article 4 <sup>e</sup>	Pour les fournitures de corps de garde	100,00
Article 5 <sup>e</sup>	Pour paver le devant de la caserne cotée (27)	1150,00
Article 6 <sup>e</sup>	Pour les réparations du bâtiment coté (25)	2650,00
Article 7 <sup>e</sup>	Idem de la couverture du bâtiment coté (22)	250,00
Article 8 <sup>e</sup>	Pour la réparation des murs des jardins	200,00
Article 9 <sup>e</sup>	Pour les entretiens courans des autres bâtimens du château	1500,00
Article 10 <sup>e</sup>	Frais de bureau	300,00
	Total général	51720,00

Le présent état estimatif montant à la somme de cinquante & un mille sept cent vingt francs.

A Caen le 22 novembre 1816

Le Chef de Bataillon au Corps Royal du Génie en chef dans le département du Calvados  
Leseey

*Vû par le colonel directeur des fortifications au Havre le 4 X<sup>bre</sup> 1816*  
*De Lapisse*

48. Extrait des Registres du Comité des Fortifications, 18 février 1817, Vincennes, SHD, 1VH 491 50-5

N° 358  
Ministère de la Guerre  
Comité des fortifications  
Direction du Havre  
Caën  
Travaux projetés pour 1817

Extrait des Registres du Comité des Fortifications  
Séance du 14 février 1817

Le comité, après avoir pris connaissance,

1°. De l'état estimatif de la dépense à faire en 1817 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen accompagné des apostilles de l'officier du Génie en chef de la place et des feuilles de dessin à l'appui des projets ; des apostilles particulières du directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif, et d'un mémoire raisonné sur l'état de situation de la place, considéré sous ses divers rapports et dans ses divers établissemens ;

2°. Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 15 décembre 1816 et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés, arrête à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les réparations indispensables à faire dans la place de Caen.

Nos d'ordre	Articles d'ouvrages	Fonds		Observations
		Demandés	Votés par le comité	
	<b>1° Fortifications</b>			
1°	Pour achever la construction du mur de revêtement à droite de la porte royale	800	"	A ajourner faute de dessin
2	Pour le redressement des rampes pour l'artillerie	320	"	Idem faute de détails
3	Pour réparer les contrescarpes du donjon servant d'escarpe au château dans les jardins 44 et 46, et élever un parapet au dessus	2800	"	Idem faute de dessins
4	Pour la réparation du mur d'enceinte depuis le donjon jusqu'à la porte de Secour (22)	650	650	Indispensable
5	Pour la construction de trente créneaux dans chacun des murs d'escarpe des fossés St Julien et de la porte de Secours	900	"	Conformément à l'avis du directeur, on peut ajourner ce travail jusqu'au moment du besoin
6	Pour réparer le pavé de la porte de Secours	200	200	Entretien indispensable
7	Construire une guerite en pierre de taille à la porte royale et deux autres en bois pour le service de la place	400	230	Pour les deux guerites en bois ; celle en pierre peut être ajournée
8	Pour les entretiens courans des fortifications	400	400	
9	Pour l'entretien des fortifications des redoutes et batteries de la côte	100	"	Ce travail doit être supprimé comme peu <i>utile</i> <sup>53</sup> tant que ces redoutes et batterie n'ont pas de garnison
	Totaux pour les fortifications	6570	1480	

<sup>53</sup> Ce mot a été rajouté au crayon.

<b>11°. Bâtiments Militaires</b>				
1	Prolonger et achever le magasin à poudre (38) afin de le rendre susceptible d'en recevoir 20 à 25 milliers	33000	"	Ce travail doit être ajourné jusqu'à l'examen du projet Général demandé par décision ministérielle du 13 avril 1816, d'après l'avis du comité du 1 <sup>er</sup> du même mois
2	Pur refaire a neuf la couverture de l'église (28), reparer son paratonnerre et ajouter une eguille entre les deux qui existent déjà	6100	750	On employera cette somme aux réparations indispensables. Le reste du projet doit être ajourné pour les mêmes motifs énoncés ci-dessus
3 et 4	Pour les réparations du corps de garde (4) et les fournitures de tous	150	150	Indispensable
5	Pour paver le devant de la caserne cotée (27)	1150	"	Ce travail peut être ajourné a 1818 d'après l'opinion du directeur et du chef du Génie
6	Pour les réparations a faire au bâtiment coté (25)	2600	1000	Les couvertures, les fermetures & le blanchissage seulement
7	Pour reparer la couverture du Batiment au dessus de la porte du secours cotée (22)	250	250	Indispensable a la conservation du Batiment
8	Pour reparer les murs de clôture des jardins	200	"	Ce travail peut être ajourné jusqu'à ce que le directeur ait fait connaitre la necessité de la réparation proposée
9	Pour les entretiens courans des bâtimens militaires du château	1500	500	Une somme de 500 <sup>f</sup> doit suffire pour cet objet
10	(article supplémentaire du projet) Pour l'entretien des établissemens militaires des batteries de côte	200	"	Ce travail doit être ajourné pour les memes motifs qui font demander la suppression de l'art. 9 (fortifications)
11	(dépense extraordinaire) Pour reparer les dégats occasionnés aux bâtimens militaires du château de Caen par l'ouragan du 4 et 5 janvier	400	400	Cette dépense a été approuvée par décision ministérielle du 17 janvier dernier
12	Pour le lever des batteries de côte	"	100	Demandé par lettre du President du Comité du 9 décembre 1816
13	(10 <sup>e</sup> de l'état estimatif) Pour les frais de bureau	300	150	
	Totaux pour les Batimens Militaires	45850	3300	

#### Recapitulation

1° Fortifications ----- 1480<sup>f</sup>  
11° Batimens militaires ----- 3300<sup>f</sup>

Total des fonds votés par le comité pour les travaux de 1<sup>re</sup> urgence à exécuter en 1817 aux fortifications et aux Bâtiments militaires de la place de Caen ----- 4780<sup>f</sup>

Pour extrait conforme

Le Lieutenant Général Inspecteur  
Général du Génie Président  
Signé Rogniat

Le Lieutenant Colonel du Génie, secrétaire  
Signé, Marquis de Beaufort d'Hautpoul

1818

49. *Extrait des Registres du Comité des Fortifications*, 17 mars 1818, Vincennes, SHD, 1VH 491 52-3

N° 325  
Ministère de la Guerre  
Comité des fortifications  
Direction du Havre  
Caen  
Travaux projetés pour 1818

Extrait des Registres du Comité des Fortifications  
Séance du 17 mars 1818

Le Comité, après avoir pris connaissance,

1.° De l'état estimatif de la dépense à faire en 1818 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen, accompagné des apostilles de l'Officier du génie en chef de la place et des feuilles de dessin à l'appui des projets ; des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif, ~~et d'un mémoire raisonné sur l'état de situation de la place, considéré sous ses divers rapports et dans ses divers établissemens ;~~

2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 20 octobre 1817

et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés,

Arrête \_\_\_\_\_, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les réparations indispensables à faire dans la place de Caen.

Nos d'ordre.	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS		OBSERVATIONS
		Demandés	Votés par le comité	
	<b>1° Fortifications</b>			
1°	Pour achever la construction du mur de revêtement à droite de la porte royale et une partie en retour vers la rampe	1260 <sup>f</sup>	600 <sup>f</sup>	Acompte pour 1818 d'après l'avis du Directeur. L'accès de cet escalier doit être toujours libre. En conséquence il ne doit point y avoir de porte ni de mur de clôture. Il sera convenable de détruire le mur qui ferme l'enclos (39) du côté opposé, afin de lui rendre sa destination et de supprimer le jardin qui s'y trouve lorsque le temps pour lequel il est loué sera expiré.
2	Pour la réparation d'une partie du mur d'enceinte depuis son extrémité vers le Donjon jusqu'au mur de clôture du jardin coté (46) contigu au bâtiment coté (12)	450	450	Cette réparation est de 1 <sup>re</sup> urgence. Le Directeur aurait du envoyer un plan détaillé du travail proposé.
3	Pour refaire à neuf le tablier du pont-levis de la porte royale	420	400	Réduit à 400 <sup>f</sup> . Il ne doit pas y avoir de journée de serrurier, puisqu'il y a un entrepreneur et que tout le travail doit se toiser.
4	Pour réparer en maçonnerie d'écorchement et rejointoyer plusieurs parties du mur d'enceinte du château de Caen	700	500	Ce travail devra commencer à la porte royale et être continué bout à bout d'année en année.

5	Pour déraciner et enlever les herbes et arbustes qui croissent dans les murs d'escarpe et contrescarpe du château de Caen	120		On ne porte aucun fonds pour arracher les arbustes sur tout le pourtour du château. Cela devra se faire en même temps que la réparation de l'enceinte en formant partie nécessaire de ce travail.
6	Pour les entretiens courants des fortifications du château de Caen	400	350	Cette somme doit suffire
(... du projet)	Pour les entretiens des redoutes et batteries de côte	100	"	Il n'y a rien à entretenir sur la côte.
	Totaux pour les fortifications	3440	2300	

Le Chef du Génie avait été invité par l'Inspecteur Général, lors de sa tournée, à présenter un projet général pour la mise en état du ch<sup>au</sup> de Caen ; on ne trouve rien dans son travail qui ait rapport à cet objet qui est très urgent, attendu que le château n'est point en état de défense. Ce projet devra être adressé pour 1819

<b>11°. Bâtimens Militaires</b>				
1	Pour achever le Magasin à poudre commencé dans la cour du ci-devant Donjon	18000 <sup>f</sup>	10000 <sup>f</sup>	Cette somme est nécessaire pour l'achèvement des maçonneries.
2	Pour achever de réparer en tuiles la couverture de la cidevant église cotée (28) servant de Magasin à poudre et autres travaux accessoires	1150	1150	Cette réparation est indispensable pour la conservation des poudres
3 <sup>e</sup> (du projet)	Pour reconstruire à neuf la façade et un des murs de pignon, et pour réparer le corps de garde d'officier	850	"	D'après l'avis du Directeur, ce travail doit être ajourné.
3 (4 <sup>e</sup> idem)	Pour fourniture de corps de garde de la place	120	100	
(5 <sup>e</sup> id.)	Pour réparation d'urgence à faire aux bâtimens cotés 5, 6, 7, 8 et 9	250	"	Rejeté. L'objet de dépense de cet article n'est point détaillé d'une manière précise, et l'on n'y voit point l'explication des différentes natures d'ouvrages.
(6 <sup>e</sup> id.)	Pour les réparations à faire dans les bâtimens cotés (13 et 14)	1400	"	Même observation que pour l'article précédent
4 (7 <sup>e</sup> du projet)	Pour la réparation d'entretien à faire aux bâtimens (16, 17, 18)	800	150	Pour les couvertures seulement.
5 (8 <sup>e</sup> id.)	Pour réparer un mur de refend et remonter une cheminée et autres travaux d'urgence dans le bâtiment coté (25)	2500	500	Pour le mur de refend, la cheminée et la couverture.
6 (9 <sup>e</sup> id.)	Pour les réparations à faire à la caserne cotée (27)	1000	600	Pour la couverture et les travaux de maçonnerie.
(10 id.)	Pour paver le devant de la caserne cotée (27)	1300	"	D'après l'avis du Directeur cette dépense doit être ajournée ; on devra fournir un dessin quand on la reproduira.
(11 id.)	Pour relever un éboulis au mur du jardin coté (49) et pour réparations à faire aux murs des autres jardins	200	"	Cet article, n'étant proposé que dans l'intérêt des locataires de jardins qui doivent être supprimés, doit être rejeté.

(12 id.)	Pour un fléau de balance avec tous ses accessoires et ponts en fonte	100	"	Rejetté. Les pesées se font avec des balances fournies par l'entrepreneur, même pour les objets qui sortent du Magasin du Génie.
7 (13 <sup>e</sup> id.)	Pour les entretiens courants des bâtimens militaires du château	400	400	
14 <sup>e</sup> (du projet)	Pour des entretiens courants des batimens militaires de la côte	200	"	
8 (15 <sup>e</sup> id.)	Pour les frais de bureau	200	200	
	Totaux p <sup>r</sup> les Bâtim <sup>s</sup> m <sup>res</sup>	28470	13100	

### Récapitulation

1<sup>e</sup>. Fortifications . . . . . 2300<sup>f</sup>

11<sup>e</sup>. Bâtimens militaires . . . . . 13100

Total des fonds votés par le comité pour les réparations indispensables à exécuter en 1818 aux fortifications et aux Batim<sup>s</sup> M<sup>res</sup> du château de Caen . . . . . **15400<sup>f</sup>**

Le Comité remarque que l'état estimatif de Caen n'est point fait conformément au modèle en ce que la première et la seconde colonne sont consacrées à l'indication de l'espèce d'ouvrages dont il est question, tandis que la première seulement est destinée à cet usage, et que la seconde doit servir à indiquer l'ouvrage lui-même.

Le Directeur aurait dû faire refaire cet état avant de l'envoyer.

### Pour extrait conforme

Le Lieutenant Colonel du Génie, secrétaire  
Marquis de Beaufort d'Haupoul

Le Lieutenant général Inspecteur Général du Génie  
Président, Rogniat

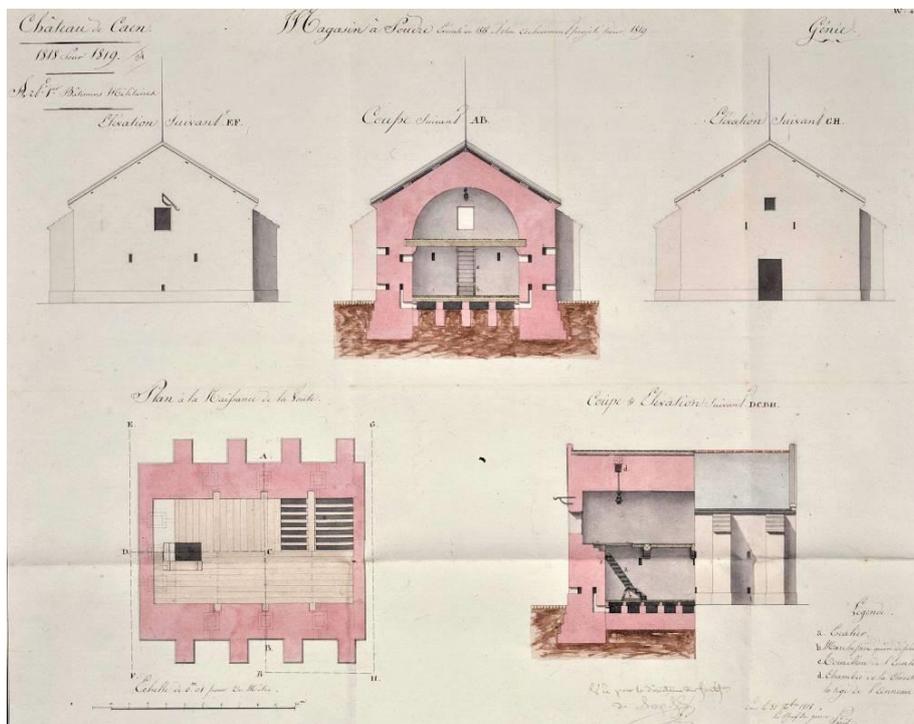


Fig. 3 – Paris, Magasin à poudre exécuté en 1818 selon achèvement projeté en 1819, 1818, Vincennes, SHD, article 8, section 1, Caen, carton 2, pièce 38(2) (cl. A. Gottfrois).

1820

50. Anne Pierre Nicolas de Lapisse, *Apostilles du Directeur des fortifications sur les divers articles de l'état estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1820 aux fortifications et Batiments Militaires des ville et château de Caën*, 29 janvier 1820, Vincennes, SHD, 1VH 491 61-7

	Montant des articles de l'état estimatif	Dépenses dont le Directeur propose	
		l'exécution	l'ajournement
<b>Fortifications</b>			
Article 1 <sup>er</sup> Relever deux faces de la 1ere tour a gauche de la Porte Royale <u>Apostille.</u> Cette réparation est réellement urgente, mais ce serait une imprudence de vouloir exécuter le tout en une campagne. Il suffira, pour 1820, d'un acompte de 1300 <sup>f</sup> avec lequel on relèvera la partie de la tour dont les parements sont inclinés. Le tassement s'opérant ainsi peu à peu, la désunion de la nouvelle et de l'ancienne maçonnerie sera beaucoup moins sensible.	2300 <sup>f</sup>	1300 <sup>f</sup>	1000 <sup>f</sup>
Article 2 <sup>e</sup> Continuer la réparation des revêtements de l'ouest, sous le bâtiment 11 <u>Apostille.</u> Plus on diffère ces réparations plus elles deviennent urgentes. Un acompte de 2000 <sup>f</sup> au moins est donc indispensable pour 1820 si l'on ne croit pas pouvoir accorder la totalité de l'article.	3000	2000	1000
Article 3 <sup>e</sup> Remplacer les lisses des ponts dormans des deux portes du château <u>Apostille.</u> Ce remplacement est nécessaire et n'exige d'ailleurs qu'une faible somme.	430	400	30
Article 4 <sup>e</sup> Pour les entretiens courans des fortifications <u>Apostille.</u> La somme est la même que celle accordée en 1819.	400	400	
<u>Apostille générale sur les fortifications.</u> On aurait désiré pouvoir joindre au projet pour 1820 celui qui a été demandé pour la restauration des fortifications du château de Caen, mais l'envoi s'en trouve encore retardé par diverses causes donc voici les principales :			
1°. Il sera très difficile d'asseoir les bases d'un bon projet pour ce point de la frontiere maritime tant qu'on ne connaîtra pas avec une certaine précision le rôle qu'il est appelé a jouer dans le système général de défense du Royaume. Veut-on que le château de Caën, dépôt naturel des approvisionnements de guerre de la côte du Calvados, soit mis en état de soutenir des attaques régulières ? Ou se bornera-t-on a le mettre a l'abri d'un coup de main ? Dans le premier cas la dépense a faire sera très considérable car, outre les ouvrages neufs a construire du coté opposé à la ville, en remplacement de ceux que l'on a détruits au commencement de la révolution, il faudra, vu le peu d'étendue de ce poste, le pourvoir d'un bon nombre d'établissements voutés a l'épreuve, tant pour les munitions de guerre et de ouche que pour les défenseurs. Dans le second cas, il y aura peu a faire, du moins comparativement, et l'on ne craint pas de dire que les frais de			

<p>restauration, ainsi réduits, s'éleveraient tout au plus au quart de la dépense à la quelle donnerait lieu la première supposition. Il est donc important de statuer sans délais sur cette question afin que le rédacteur du projet ne soit point exposé à s'écarter des vues du gouvernement.</p> <p>2°. Le chef du Génie étant d'avis que, dans les circonstances actuelles, l'objet le plus essentiel pour la place de Caen était de compléter la mise en état des établissements militaires, et, prévoyant, avec raison, que ce service absorberait presque tous les fonds dont on pourrait disposer, a pensé que quand même le projet de restauration du château serait présenté de suite il y avait peu d'apparence qu'on dut en commencer l'exécution dès 1820.</p> <p>3°. Enfin, un dernier motif est le peu de secours que M<sup>rs</sup> les capitaines Pâris et Larentin ont pu tirer cette année des deux gardes employés dans la place. Ce sont de braves gens, très zélés, mais trop peu instruits pour qu'on puisse leur confier, sans les surveiller continuellement, la conduite des travaux. L'un d'eux, d'ailleurs, a en tout son temps pris par les écritures du bureau et l'autre a été assez gravement indisposé pendant une partie de la campagne. Il en résulte que M<sup>rs</sup> les officiers ont eu tous leurs moments occupés tant par cette surveillance que par le travail du renouvellement des marchés, par la rédaction des nombreux projets présentés cette année pour les bâtiments militaires, par les détails du service courant lesquels, à Caen, exigent une attention continuelle, et enfin par les opérations relatives au projet d'organisation d'un casernement définitif dans la ville de Bayeux, projet dont le chef du Génie a été plusieurs fois sollicité de presser la mise au net et que, par cette raison, il lui a paru convenable de terminer avant celui du château.</p>			
Total pour les fortifications . . . . .	6130	4100	2030
<b>Batiments Militaires du château.</b>			
<p>Article 1<sup>er</sup> Pour réparer la caserne cotée 27</p> <p><u>Apostille.</u> Il convient de terminer l'ameublement de cette caserne ainsi que toutes les réparations intérieures qui sont vraiment urgentes, ajournant à 1821 le pavage du dehors (1<sup>ere</sup> partie de l'article). Reste à accorder pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties . . . . . 3500<sup>f</sup></p>	4700	3500	1200
<p>Article 2<sup>e</sup> Pour reconstructions et réparations à faire dans le bâtiment coté 25</p> <p><u>Apostille.</u> La 1<sup>ere</sup> partie, montant à 1500<sup>f</sup>, paraît ne pouvoir plus être ajournée. M<sup>r</sup> le général Garbé<sup>54</sup> en a d'ailleurs reconnu l'urgence. Il est également convenable d'exécuter cette année la cheminée qui fait l'objet de la 3<sup>e</sup> partie montant à 260<sup>f</sup> mais il suffira d'accorder pour les réparations intérieures un acompte de 540<sup>f</sup>.</p> <p style="text-align: right;">Total pour le tout . . . . . 2300<sup>f</sup></p>	2900	2300	600
<p>Article 3<sup>e</sup> Pour réparer les bâtiments 13 et 14 occupés par le commandant d'artillerie</p> <p><u>Apostille.</u> Selon la proposition du chef du génie on doit se borner, pour 1820, à réparer les couvertures, les croisées et les pavés. Ces dépenses s'élèveront à . . . . . 900<sup>f</sup></p>	1400	900	500
<p>Article 4<sup>e</sup> Pour réparer les bâtiments servant de casernes aux canonnières sédentaires<sup>55</sup></p> <p><u>Apostilles.</u> L'ameublement paraît nécessaire. On l'évalue à 250<sup>f</sup>. On pense qu'il conviendra en outre d'accorder, pour les diverses réparations de la 1<sup>ere</sup> partie, un acompte de 450<sup>f</sup> que le chef du génie appliquera aux objets les plus urgents, principalement à ceux qui tiennent à la solidité des bâtiments. Total . . . . . 700<sup>f</sup></p>	1050	700	350

<sup>54</sup> Marie Théodore Urbain Garbé (1769-1831) siège au comité du Génie de 1815 à 1823 puis devint lieutenant général du Génie jusqu'à sa mort.

<sup>55</sup> Canonnières vétérans affectés à la défense des côtes.

[Les apostilles suivantes concernent les autres établissements militaires de Caen

Article 19 <sup>e</sup>	Entretiens courants des batiments militaires de la <u>ville</u> et du <u>château</u> <u>Apostille.</u> L'aperçu a été calculé au plus bas et l'on ne pourrait réduire cet article sans nuire au bien du service.	2000	2000	
Article 20 <sup>e</sup>	Frais de bureau <u>Apostille.</u> La somme demandée est indispensable et je la regarde même comme insuffisante.	350	350	
	Total pour les batiments . . . . .	327316 <sup>f</sup>	34900 <sup>f</sup>	292416 <sup>f</sup>
	A ajouter le total pour les fortifications . . . . .	6130	4100	2030
Total	De l'état estimatif . . . . .	333446 <sup>f</sup>		
	Des dépenses que le Directeur propose de faire en 1820 . . . . .		39000 <sup>f</sup>	
	Des dépenses que l'on peut ajourner . . . . .			294446
	Somme pareille . . . . .		333446 <sup>f</sup>	

Apostille générale relative aux batimens. [Cette apostille concerne la caserne de l'abbaye aux Dames.]

Au Hâvre, le 29 janvier 1820.  
Le Colonel Directeur des fortifications  
De Lapisse

51. François Pâris, *Observations du chef du Génie à Caen sur la nécessité de supprimer le magasin à poudre établi dans l'église coté (28) au château de Caen*, 18 septembre 1820, Vincennes, SHD, 1VH 491 63-8

Génie  
Château de Caen  
Septembre 1820

Direction du Hâvre

Observations du chef du Génie à Caen sur la nécessité de supprimer le magasin à poudre établi dans l'église coté (28) au château de Caen

Le nouveau magasin à poudre construit au château de Caen dans la cour de l'ancien Donjon a été remis le premier septembre à Monsieur le commandant de l'artillerie a Caen qui y a de suite emmagasiné des poudres, sa contenance est de 21000 kilog<sup>es</sup>. Il est à l'épreuve et armé d'un paratonnerre.

Ce magasin construit pour être substitué à celui établi dans l'église cotée (28) étant livré à sa destination, on croit pouvoir insister sur l'évacuation de l'église et cela à raison des motifs suivants.

1°. Parcequ'elle ne présente pas plus de sûretés contre les accidents qu'une maison particulière dont on aurait bouché les baves puisqu'elle est couverte d'une charpente ordinaire sur les trois quarts de sa longueur et que la petite voûte qui couvre l'ancien chœur n'opposerait aucune résistance au moins des projectiles à haute trajectoire.

2°. Parcequ'elle est très rapprochée des bâtimens d'habitations et que dans la supposition de l'incendie d'un de ces bâtimens la communication du feu serait à craindre sans qu'il fut peut-être possible de le prévenir.

3°. Parce qu'indépendamment de ces causes on a encore à redouter les effets de la foudre dont on serait mal garanti par deux faibles paratonnerres dont le changement a dû être proposé, mais la prudence exige plus encore, elle veut qu'on change la destination du magasin.

4°. Parceque rien ne démontre la nécessité actuelle de mettre au château de Caen plus de 20000 kilogrammes de poudre et que si on excède cette quantité c'est parceque sur les états on voit qu'un magasin est capable de 80 mille kilogrammes et qu'il n'est pas coté hors de service. Si dans une même place on emmagasinait le double ou le triple de la quantité de poudre qui est au château de Caen on

pourrait bien alors s'enquérir de la sûreté des magasins mais quand on ne dépasse point les bornes d'un emmagasinement ordinaire l'attention n'est point éveillée et on suppose que les choses sont ce qu'elles doivent être à moins qu'un rapport ne soit fait à cet égard à l'autorité supérieure.

Jusqu'à présent aucun accident n'a eu lieu, mais c'est une raison de plus pour en craindre. Car la chance la plus favorable en pareil cas étant la rareté des explosions là même où les causes de crainte sont nombreuses, on doit dès lors regarder le tems écoulé comme une diminution réelle des probabilités contraires à l'événement.

L'explosion de cette frêle église, ou rien n'empêchera de mettre encore près de 80 mille kilogrammes de poudre indépendamment de ce que le magasin neuf peut en contenir, puisque la capacité du local et non les besoins du poste déterminent l'emmagasinement, cette explosion dis-je, aurait pour résultat la destruction du château de Caen et d'une partie des bâtimens de la ville.

Monsieur le Commandant de l'artillerie à Caen pense qu'il faut dans le château près de 40 mille kilogrammes tant pour la défense de ce poste que pour celle de la côte et dès lors le magasin neuf à l'épreuve ne présente que la moitié de la capacité requise. Mais si cette évaluation est exacte, ce que je suis très porté à croire, la conclusion à en tirer c'est qu'il faut construire un second magasin pour 20000 kilogrammes et non pas se servir de l'église pour cet objet puisque cet emploi est dangereux aujourd'hui et qu'en cas d'attaque il serait absurde. Cette opinion est aussi celle de Monsieur le Commandant d'artillerie.

Mais comme la construction d'un nouveau magasin ne peut être que postérieure aux travaux à faire pour mettre le château de Caen hors d'insulte et que ce magasin neuf peut suffire pendant long-tems encore aux besoins du service il semble convenable de demander à son Excellence qu'elle veuille bien ordonner :

- 1°. Que les poudres seront uniquement emmagasinées au château de Caen dans le magasin à l'épreuve qui a été livré le 1<sup>er</sup> septembre au service de l'Artillerie.

- 2°. Que l'excédent des poudres sera évacué sur d'autres places.

- 3°. Que l'église cotée (28) au château de Caen cessera de servir comme magasin à poudre et sera employée comme arsenal pour les pièces, affûts & voitures, destination qui semble convenable.

- 4°. Que le mur d'enveloppe sera démoli et que les matériaux en seront mis à la disposition du service du Génie qui serait alors chargé des frais de la démolition.

Caen le 25 septembre 1820

Le Capitaine chef du Génie

Paris

Vu par le directeur des fortifications

De Lapisse

---

## 1821

52. Anne Pierre Nicolas de Lapisse, *Apostilles du Directeur des fortifications sur les divers articles de l'état estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1821 aux fortifications et aux Bâtimens Militaires de la Place de Caën*, 10 avril 1821, Vincennes, SHD, 1VH 491 64-7

Ministère de la Guerre

Direction du Hâvre

3<sup>e</sup> Direction

Projets pour 1821

Place de Caën

Apostilles du Directeur des fortifications sur les divers articles de l'état estimatif des ouvrages projetés pour l'année 1821 aux fortifications et aux Bâtimens Militaires de la Place de Caën

<u>Observation essentielle.</u> On aurait désiré pouvoir expédier en même temps le projet des ouvrages à faire pour <u>restaurer complètement</u> le château et celui des travaux ordinaires. Le premier ne devant être terminé	Montant des articles de	Dépenses dont le directeur propose	
		L'adoption en 1821	L'ajournement

	que dans un mois (voyez la <u>note</u> ci-jointe du chef du Génie), il a paru convenable de ne pas différer plus longtemps l'envoi du second.	P'état estimatif		
<b>Fortifications</b>				
Article 1 <sup>er</sup> (5 <sup>e</sup> fl <sup>e</sup> de dessin)	Pour continuer a réparer les écorchements de la partie du front a gauche de la porte Royale entre la 1 <sup>ere</sup> et la 2 <sup>e</sup> tour <u>Apostille.</u> Le tassement serait trop sensible si cette réparation était faite en une seule campagne sur toute la hauteur, mais il y aurait de l'inconvénient a ne pas accorder un acompte de 3000 <sup>f</sup> au moins.	4800	3000	1800
Article 2 <sup>e</sup> (5 <sup>e</sup> fl <sup>e</sup> de dessin)	Pour continuer le revêtement de l'escarpe de l'ouest sous le bâtiment coté 11	3300	2000	1300
Article 3 <sup>e</sup> (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> fl <sup>e</sup> de dessin)	Pour la construction du mur d'enveloppe du magasin a poudre neuf <u>Apostille.</u> Ce magasin étant entièrement rempli de poudre il y aurait de graves inconvénients a ajouter cet article.	3200	3200	
Article 4 <sup>e</sup>	Pour les entretiens courants des fortifications <u>Apostille.</u> Cette somme est la même que celle qui a été accordée en 1820.	500	500	
	Total pour les fortifications . . . . .	11800 <sup>f</sup>	8700 <sup>f</sup>	3100 <sup>f</sup>
<b>Bâtiments du château</b>				
Article 1 <sup>er</sup>	Pour réparations à faire à la caserne cotée 27 <u>Apostille.</u> D'après les observations du chef du Génie il paraît convenable d'accorder moitié de la 1 <sup>ere</sup> pour commencer les paves, moitié de la 2 <sup>e</sup> et la 3 <sup>e</sup> en entier. Le total de l'acompte serait de 1700 <sup>f</sup> .	3200	1700	1500
Article 2 <sup>e</sup> (1 <sup>ere</sup> fl <sup>e</sup> de dessin)	Pour changement de distributions & <sup>a</sup> dans une partie du bâtiment 25 <u>Apostille.</u> Je crois qu'on doit ajourner cet article en entier, sauf a le reproduire en 1822 et lorsqu'on aura pris connaissance, a l'aide du projet général de restauration du château, de l'ensemble de son casernement. Ce serait payer un peu cher de simples réparations au moyen desquelles on obtiendrait tout au plus le logement de 46 hommes.	8900		8900
Article 3 <sup>e</sup>	Pour réparations à faire dans les bâtiments cotés 13 et 14 <u>Apostille.</u> Dans le projet de l'an dernier cet article sur lequel on a accordé 600 <sup>f</sup> s'élevait à 1400 <sup>f</sup> . Il suffira donc, pour tout terminer, d'un dernier acompte de 800 <sup>f</sup> . Il est urgent de compléter la mise en état de ces bâtiments.	1000	800	200
Article 4 <sup>e</sup>	Pour travaux a faire aux batiments 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17 et 18 <u>Apostille.</u> D'après l'avis du chef du Génie on peut ajourner encore les couvertures. Un acompte de 400 <sup>f</sup> suffira donc pour cette année.	600	400	200
Article 5 <sup>e</sup> (3 <sup>e</sup> fl <sup>e</sup> de dessin)	Pour démolition & <sup>a</sup> du mur d'enveloppe de la chapelle et pour reconstruction d'une partie des clotures des jardins <u>Apostilles.</u> La 1 <sup>ere</sup> section de 130 <sup>f</sup> est indispensable. On peut ajourner la seconde. Le mémoire annoncé n'est pas encore parvenu.	630	130	500

[Les articles suivants concernent les autres bâtiments de caserne de la ville]

Article 15 <sup>e</sup>	Entretiens courans des bâtimens de la ville et du château <u>Apostille.</u> A réduire à 1400 <sup>f</sup> comme en 1820 (suivant les décisions ministérielles des 18 mai et 6 juin de la même année)	1500	1400	100
Article 16 <sup>e</sup>	Pour frais de bureau <u>Apostille.</u> Il n'a été accordé que 250 <sup>f</sup> en 1820 mais cette somme était évidemment insuffisante.	300	300	
	Total pour les bâtimens . . . . .	70480 <sup>f</sup>	24230 <sup>f</sup>	46250 <sup>f</sup>
	A ajouter le total pour les fortifications . . . . .	11800	8700	3100
	Total général . . . . .	82280 <sup>f</sup>	32930 <sup>f</sup>	49350 <sup>f</sup>

Au Hâvre, le 10 Avril 1821  
Le colonel Directeur des fortifications  
De Lapisse

**53.** François Pâris, *Observations du Chef du Génie à Caen sur la délibération du Comité du Génie en date du 27 avril dernier relative aux travaux faire dans la place de Caen pendant l'exercice 1821*, 16 mai 1821, Vincennes, SHD, 1VH 491 64-8

Génie  
Place de Caen  
Travaux de 1821

Direction du Hâvre

Observations du Chef du Génie à Caen sur la délibération du Comité du Génie en date du 27 avril dernier relative aux travaux faire dans la place de Caen pendant l'exercice 1821

### Fortifications

En 1820 le Comité vota 300<sup>f</sup> pour l'entretien des fortifications mais cette somme fut portée à 500<sup>f</sup> par une décision postérieure. On désirerait que cette même somme de 500<sup>f</sup> fut accordée en 1821 avec l'autorisation d'employer une somme de 150 à 200 francs pour reconnaître la fondation des escarpes du château sur quelques points de son enceinte afin de compléter des profils restés indéterminés vers leur base. La connaissance de la cote de fondation serait un document utile pour les travaux à faire à l'avenir. Dans quelques endroits il est visible que les paremens des escarpes ont été dégradés par le pied parce que la base n'était pas appuyée sur la partie solide du terrain. Comme il est évident que si au lieu de fonder sur un tuf qui se dégrade facilement on avait fondé un peu plus bas sur la pierre franche, le travail eut été parfaitement solide, il semble utile d'indiquer sur les profils qu'on a été dans le cas de faire dernièrement la cote de la fondation, l'épaisseur du tuf au dessous et enfin la cote de la pierre ou roche calcaire dans laquelle les fossés ont été creusés et sur laquelle les paremens des escarpes auraient du être fondés. Il n'y a aucune observation à faire sur le rejet des trois premiers articles du projet. Le mur d'enceinte du magasin à poudre avait été porté à tort sous le rapport de l'ordre aux fonds des fortifications. Il avait été oublié dans la rédaction des demandes pour les bâtimens militaires faite trois mois avant celle des fortifications.

### Bâtimens du château

#### Article 2

L'apostille du Chef du Génie était très incomplète sans cela il aurait été clair que l'escalier et le corridor sont projetés pour que cet escalier desserve trois chambres, les deux projetées et celle qui existe à droite de l'escalier projeté et qu'on accède par l'escalier actuel dont l'entrée est dans la cour. Cet escalier actuel conduit à un logement d'officier et ne peut par lui être commun avec la troupe. La pièce qu'on aurait

reservée au rez de chaussée en placant l'escalier à gauche de la porte (en regardant la façade) est une cave fort utile au logement voisin et qui par la disposition du projet est en partie conservée et peut encore suffire comme cave.

Le chef du Génie regrette que les fonds de cet article n'ayant pas été accordés parce que l'établissement du dépôt de recrutement enlève au casernement du château un escalier de la caserne cotée (27) ce qui a forcé de faire descendre en ville une compagnie entière.

Cette dépense de l'article 2 n'avait été proposée que pour tirer un parti avantageux d'une portion de bâtiment qui est maintenant inutile. Le casernement de Caen est insuffisant. Celui du château loge à peine 150 hommes. La caserne à l'épreuve ne sera proposée que pour quatre cents hommes au plus, garnison présumée du château en cas d'attaque et elle est loin d'être exécutée. C'est pour ces motifs que le chef du Génie avait proposé et qu'il regrette de ne pas voir adopter les travaux de l'article 2<sup>e</sup>.

#### Article 5

La démolition du mur d'enveloppe de l'église qui servait de magasin à poudre avait été ordonnée par décision ministérielle du 28 novembre 1820. Cette démolition était une sorte de garantie que ce bâtiment ne servirait plus à renfermer des poudres. Le chef du Génie, persuadé que les fonds seraient faits, avait permis à l'entrepreneur d'y employer un manœuvre ancien ouvrier du Génie qui manquait d'ouvrage pendant la mauvaise saison. La démolition est donc faite et les matériaux rangés sur place. On ne propose pas de les abandonner à l'entrepreneur parce qu'il y a avantage à les garder en payant la démolition mais alors il faut enlever les décombres, l'entrepreneur ne faisant place nette que quand il ne travaille pas par économie. On prie donc encore d'ordonner la dépense de 130<sup>f</sup>, objet de la 1<sup>re</sup> section de l'article 5<sup>e</sup>.

Quant aux réparations des murs de jardins, le chef du Génie ne sait sur quels fonds on en doit faire la demande mais cette demande qui n'a pas été considérée comme urgente par le Comité du Génie parce que les motifs d'urgence n'ont pas été exposés est un de celle sur laquelle il est nécessaire d'insister pour les causes ci après.

1<sup>o</sup>. Parce qu'on ne peut louer les jardins qu'autant que le principal produit, celui des espaliers et arbres fruitiers à plein vent, sera assuré au locataire et il ne peut être assuré contre la maraude de la garnison du château qu'en réparant et entretenant les murs. Autrement il faudrait renoncer à louer des jardins, on ne devrait louer que des herbages.

2<sup>o</sup>. Parce que les propositions de dépenser n'ont lieu que pour les jardins dont la conservation est avantageuse et ne peut nuire en rien à la défense.

3<sup>o</sup>. Parce que le jardin principal (coté 26) qui est loué 200<sup>f</sup> est celui dont les murs exigent le plus de réparations et que le bail finit au 31 décembre prochain. Quelques causes pourraient en abaisser la location et elle ne sera possible qu'autant que l'on n'y pourra pas entrer de nuit avec facilité.

4<sup>o</sup>. Parce que l'avantage d'enclorre des terrains pour les louer en jardins quand le sol y est convenable est trop évident pour avoir besoin d'être discuté.

Le chef du Génie pense donc qu'il serait utile, par tous ces motifs, de revenir sur la décision prise et d'affecter en 1821 une somme de 300<sup>f</sup> aux réparations des murs de jardins à conserver.

Et comme la somme de 305<sup>f</sup> produit de l'adjudication de l'élagage des arbres du château ne pourrait être dépensée en plantation que fort difficilement on propose d'affecter une partie de cette somme aux réparations des jardins.

#### Article 4<sup>e</sup> ordonné (6<sup>e</sup> des projets)

La 3<sup>e</sup> section sera reproduite en 1822 avec les modifications demandées par le Comité. Il est probable que le fonds de 600<sup>f</sup> voté pour l'ameublement n'est point relatif à cette 3<sup>e</sup> section car la pièce du rez de chaussée ne peut pas être habitée dans son état actuel à cause de son humidité et le haut ne peut pas l'être non plus parce que le plancher n'est pas solide.

[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]

Tableau comparatif de la répartition faite par le Comité du Génie pour les travaux de la place de Caen et des modifications demandées par le chef du Génie

Numéros d'ordre.	Articles d'ouvrages	Fonds votés	Modifications demandées
	<b>Fortifications</b>	f c	f c
	Pour les entretiens courans	300,00	500,00
	<b>Bâtimens militaires</b>		
1, 2, 3, 4, 5 & 6	Les six premiers articles ne sont l'objet d'aucune observation, le montant des dépenses de ces 6 articles est de . . . . .	9000,00	9000,00
7	[Ces articles concernent les autres établissemens militaires de Caen]		
8			
9, 10, 11 & 12			
Article sup- plém <sup>re</sup>			
2 <sup>e</sup> Article sup <sup>re</sup> pro- posé		Pour la démolition du mur d'enceinte de l'ancien magasin à poudre	"
3 <sup>e</sup> Article sup <sup>re</sup>	Pour la réparation d'urgence à faire aux murs de jardins loués dans l'intérieur du château	"	300
	Excès des demandes sur les fonds accordés	600,00	"
	Sommes égales	20100 <sup>f</sup> ,00 <sup>e</sup>	20100 <sup>f</sup> ,00 <sup>e</sup>

On a proposé de compenser une partie de cette différence par une allocation sur le produit de l'élagage des arbres. Ce produit étant étranger au budget il en serait alors rendu un compte séparé à Son Excellence. Le surplus pourrait être pris sur les 600<sup>f</sup> accordés à l'article 4 (6<sup>e</sup> du projet) pour ameublement puisque les chambres à meubler ne pourront être habitées qu'après des constructions dont l'exécution ne sera accordée au plutôt [sic] qu'en 1822.

Caen le 16 Mai 1821  
Le Capitaine Chef du Génie  
Pâris

Vu par le directeur des fortifications  
De Lapisse

Copie de la Décision Ministérielle du 28 Novembre 1820

Monsieur, j'ai reçu avec votre lettre du 17 Octobre dernier, le procès verbal de remise faite à l'artillerie du magasin à poudre nouvellement construit dans l'intérieur du château de Caen, accompagné d'une note d'observation de M<sup>r</sup> le Chef du Génie en cette place sur la nécessité de supprimer le magasin à poudre établi dans l'église cotée 28, en ce château ; je vous préviens que j'ai donné mon approbation aux quatre propositions qui terminent cette note d'observations. Je vous invite en conséquence à en prescrire l'exécution en ce qui vous concerne et notamment en ce qui est relatif à la démolition du mur d'enveloppe de la dite église et à la disposition des matériaux qui en proviennent.

J'ai l'honneur d'être &<sup>a</sup>. Le D<sup>eur</sup> de l'Artillerie et du Génie

Signé B<sup>on</sup> Evain<sup>56</sup>

Pour copie conforme  
Pâris

<sup>56</sup> Baron Louis Evain (1775-1852), directeur de l'artillerie et du génie au Ministère de la Guerre à partir de 1817 puis inspecteur général de l'artillerie à partir de 1822.

---

54. François Pâris, *Projet général pour le château de Caen rédigé par le capitaine Paris chef du Génie dans cette place conformément aux ordres qui lui ont été donnés à cet égard*, 30 juin 1821, Caen, AD14, 79F22<sup>57</sup>

Génie  
Direction du Havre  
Château de Caen  
30 juin 1821

Projet général pour le château de Caen rédigé par le capitaine Paris chef du Génie dans cette place conformément aux ordres qui lui ont été donnés à cet égard

Mémoire sur le château de Caen indicatif de son état actuel (juin 1821) et explicatif des travaux que l'on propose d'y exécuter pour le mettre à l'abri d'une attaque de vive force

### **Première partie** Etat actuel du château

Le château de Caen est le seul point fortifié du département du Calvados. Sa position à trois lieues dans les terres, presque enveloppé par une ville ouverte, et sur un terrain qu'aucune considération militaire n'engagerait à occuper aujourd'hui, borne son rôle à n'être qu'un lieu de dépôt d'armes et munitions pour la défense des côtes, entre la Seine et la Vire. Sous ce point de vue son utilité est réelle.

Ce château occupe une hauteur au nord de la ville entre les deux faubourgs de Saint Julien et du Vaugueux qui bordent sa contrescarpe à l'Est et à l'Ouest. La ville occupe celle du Sud et du Sud-Ouest en sorte qu'il n'est dégagé des maisons que du côté du nord, qui est celui de la campagne. Il est bâti sur un petit mamelon dans le prolongement de la croupe d'une hauteur qui affecte une forme conique et dont l'arrête culminante s'élève vers le nord en sorte que le terrain pend vers la ville et vers les deux faubourgs ci-dessus désignés.

Quand on regarde le nord, le faubourg Saint-Julien est à gauche et le Vaugueux à droite.

La forme du château a quelque chose de celle d'un trapèze dont le plus grand des côtés parallèles est au nord vers la campagne et le plus petit est au sud, vers la ville. Le côté du nord comprend la tour de l'angle cotée 5, les tours 6, 6 (bis), 7 et leurs courtines, l'ancien Donjon démoli coté 8 et la contregarde cotée 9 ; le côté du sud comprend la porte royale cotée 1, les tours 16 et 15 et leurs courtines. En avant de la porte royale est l'ouvrage coté 17 qui dominait autrefois les maisons voisines et qui est rasé maintenant au niveau de la place du château.

Depuis la porte royale jusqu'à la tour de l'angle (5)<sup>58</sup> la grande hauteur des escarpes rend l'escalade presque impraticable. Ces escarpes reposent sur une base de pierre calcaire qui descend avec un talus assez raide jusqu'au niveau de la ville. Ce talus était celui de carrières dont la crête fut couronnée par les remparts du château ce qui donna alors avec peu de dépense une très grande hauteur aux escarpes. Depuis ce temps on a revêtu ce talus de carrière sur une grande partie de son développement afin d'arrêter les dégradations que les pluies et les gelées occasionnaient de ce côté. Ce travail doit être continué.

La hauteur moyenne des sommets et des escarpes au dessus du sol de la ville, qui est aussi celui des fossés de l'ouest, est d'environ dix sept mètres.

Au moyen de quelques travaux, dont le détail sera donné lors de l'exposition des projets, le rempart, depuis la porte royale jusqu'à la porte du secours cotée 10, présentera aussi de grandes difficultés pour l'escalade.

---

<sup>57</sup> Ce document se trouve également dans les archives du SHD : Pâris, *Mémoire sur le château de Caen indicatif de son état actuel (juin 1821) et explicatif des travaux que l'on propose d'y exécuter pour le mettre à l'abri d'une attaque de vive force*, 30 juin 1821, Vincennes, SHD, 1VH 492 1-3.

<sup>58</sup> Tour Puchot.

Les profils de la feuille de dessin n° 2 donnent les hauteurs des escarpes du rempart de l'ouest entre la porte royale et la tour de l'angle (cotée 5).

Ceux des courtines (16...15) (15...14) (14...13) (13...12) (12...11) & (11...10) sont tracés sur les feuilles de dessin n°s 4, 6 & 7.

Le profil de la portion du rempart compris entre la porte du Secours (10) et le fossé de droite de l'ancien donjon est le second profil de la feuille (4).

Celui immédiatement au dessous est pris sur le rempart entre les fossés de gauche de l'ancien Donjon et la tour cotée 7.

Le profil au dessous du précédent au bas de la même feuille est pris sur la courtine (6 bis...7).

La feuille de dessin n° 8 donne le profil de diverses tours, pris sur les faces des tours carrées et non sur leurs flancs.

La feuille de dessin n° 3 donne 1°. le profil de la courtine (6 bis...6) ; 2°. celui de la courtine (6...5)<sup>59</sup> et 3°. un profil de la courtine (5...4) qui n'avait pu être compris sur la feuille (n° 2).

La feuille n°. (5)<sup>(\*)60</sup> représente 1°. le profil de l'ancien Donjon et de sa contregarde ; 2°. une coupe transversale des ruines de l'ancien Donjon ; 3°. a gauche au bas de la feuille est la coupe du mur et du rocher qui séparent le fossé du Donjon de celui du corps de la place sur la gauche du Donjon & 4°. (aussi au bas de la feuille) et a droite, est la coupe du mur est de la masse de terre qui sépare le fossé du Donjon de celui de la porte du Secours.

Les autres profils de la contregarde sont tracés sur la feuille de dessin n° 11 & 12.

La feuille n° (9) contient deux coupes de la porte du Secours et deux coupes de la porte Royale.

Ces coupes et profils donnent avec le plan n° 1 une description graphique du château de Caen qui paraît être suffisante.

On remarque sur le plan n° 1 près la porte du Secours la trace ponctuée d'une communication souterraine en partie remblayée mais dont les pieds-droits et les voûtes sont en bon état ; elle servait à communiquer de l'intérieur du château à l'ouvrage coté (18) (en avant de la porte du Secours) sous la protection de deux murs qui traversent le fossé et forment en cet endroit une caponnière double.

On voit aussi sur le même plan la trace ponctuée d'une casemate qui communique avec l'intérieur de la tour (14)<sup>61</sup>, les voûtes de la casemate sont en bon état, celles de la tour sont très bonnes. Cette tour contient une salle encombrée de remblais, qui donne entrée à de petites chambres triangulaires dont le sommet est un créneau. Cela était bon à conserver.

Le château de Caen dans l'état qui vient d'être décrit est attaquant de vive force sur deux points, savoir : du côté de la porte royale et du côté de la campagne occupé par les ruines du Donjon, et on peut presque dire aussi par celles de la contregarde. On va exposer dans la seconde partie de ce mémoire ce que l'on projette pour l'amélioration de ce poste et cet exposé présentera des détails qui n'ont pas été l'objet de cette première partie afin de ne point être entraîné à dire deux fois la même chose.

## Deuxième partie

### Description générale du projet

Un château est susceptible d'attirer l'attention de l'ennemi lorsqu'il défend une passe à la mer ou sur un grand fleuve ou bien lorsque construit dans les montagnes il défend d'importants défilés ; mais lorsque comme le château de Caen la position qu'il occupe n'est pas une position militaire, il ne peut être considéré que comme un lieu de dépôt et il suffit de le mettre à l'abri d'une attaque de vive force pour qu'il ait toute la valeur qui lui convient.

---

<sup>59</sup> Ce numéro de courtine a été oublié dans le document des archives départementales, mais figure bien dans celui du SHD.

<sup>60</sup> Cet astérisque renvoie à la note de bas de page suivante : « (\*) Note. Il est nécessaire pour l'examen des profils d'expliquer les divers tracés qu'ils présentent.

1°. Tout ce qui est **haché** appartient à l'état actuel du château.

2°. Tout ce qui est **lavé** sans être haché indique une partie projetée.

3°. Tout ce qui est **lavé & haché** en même temps montre ce qui sera conservé.

4°. Enfin ce qui est **haché** sans être **lavé** doit cesser d'exister ainsi. »

<sup>61</sup> La tour Mathilde. La casemate dont il est question désigne en fait le souterrain qui passe sous le cavalier de terre pour rejoindre le rez-de-chaussée de la tour.

On a peut être alors outrepassé dans le projet qu'on va exposer ce qu'il convenait de proposer pour le château de Caen. On s'est peut être trop astreint aussi à observer certains principes de fortification dont l'application n'est rigoureuse que lorsqu'une place doit être l'objet d'attaques régulières. De plus la dépense à laquelle on serait entraîné pourra paraître hors de proportion avec ce que l'état peut faire de fonds pour le château de Caen. Cependant on s'est renfermé presque entièrement dans l'enceinte actuelle en élevant les revêtements détruits par le temps ou démolis en 1793, en élevant un cavalier qui s'il n'existait pas comme cavalier devrait exister comme traverse en flanquant autant que possible les fossés et en couvrant les abords des portes, enfin en ajoutant à la hauteur des escarpes aux endroits susceptibles d'être escaladés facilement. On a cru aussi qu'on ne devait point être retenu par la crainte de trop dépenser pour des abris souterrains parce que ces abris sont éminemment utiles et que d'ailleurs on ne construit pas tout ce qui est projeté.

On a pu se dire, enfin, et ceci s'applique à tout le travail, qu'un projet de restauration du château de Caen était un problème de fortification, qui pour porter sur un objet de peu d'intérêt, n'en était pas moins comme tout autre problème du même genre susceptible de deux solutions ; l'une relative à l'art seulement, qui donnerait à une petite garnison des moyens multipliés de bien défendre le château quelque fut le genre des attaques, et l'autre, plus d'accord avec les intérêts de l'Etat, qui ne donnerait à ce poste que la force nécessaire pour exiger de l'ennemi ou une attaque réglée ou un simple blocus ; cette dernière solution sera comprise dans la première si l'on a approché du bud[g]et proposé des choses utiles déduites des données du problème.

### Section 1<sup>re</sup>.

#### La contregarde et les fossés.

On ne se rend pas compte des motifs qui ont pu faire donner à la contregarde la forme singulière qu'elle affecte tant horizontalement qu'en relief. Le profil de l'escarpe varie à des distances très courtes, le revêtement en est mauvais et il est découvert de la hauteur du moulin au Roi sur une assez grande surface. Le fossé de cet ouvrage est creusé dans la carrière ainsi que le montrent les profils n<sup>os</sup> 11, 12, 13 ; il est profond et peu large mais il n'est pas flanqué.

On aurait pu essayer d'établir sur sa droite et sur sa gauche des ouvrages détachés donnant des feux dans le fossé ; mais ces ouvrages, à leur tour, n'auraient reçu que de très mauvais flanquements à raison de la direction et du relief des escarpes du corps de place, et par conséquent ils auraient été par eux-mêmes d'une très mauvaise défense. D'ailleurs, quand un poste n'est susceptible que d'une petite garnison il est d'autant plus sûr qu'il présente moins de points à garder. On a donc dû renoncer à flanquer la contregarde par des pièces détachées.

On a trouvé convenable de rattacher cette contregarde au corps de place au moyen de deux murs qui remplacent les deux espèces de rampes que présentent les profils n<sup>os</sup> 3 et 4 (feuille 5<sup>me</sup>). De cette manière elle cesse d'être attaquable par la gorge et d'être ainsi elle-même une pièce détachée.

Après en avoir déterminé le relief ainsi que l'expriment les divers profils (feuilles 11, 12 et 13) et en suivant le plus près possible l'ancien contour de l'ouvrage, on a tiré le flanquement des fossés de deux caponnières doubles et voûtées qui concourent avec le corps de place à défendre l'approche des escarpes ; et afin de flanquer le fossé dans sa partie arrondie vers la gauche, on a prolongé la galerie de contrescarpe au-delà de ce qui était nécessaire pour le flanquement de la caponnière même. Cette disposition pourra paraître suffisante étant combinée avec les moyens de sortie qu'on a ménagés dans les fossés, tant par la poterne du flanc retiré de la contregarde que par les petites poternes des galeries de contrescarpe, il y a bien quelque objection à faire contre ces communications des caponnières avec les fossés, mais comme les portes des galeries de contrescarpes peuvent être étrésillonnées ou murées, même, dans le cas où elles seraient jugées favorables à l'attaque, on n'a pas cru devoir se priver de ce moyen de circulation.

Outre les flanquements que les caponnières reçoivent des galeries de contrescarpe, elles sont flanquées aussi des portions de galerie d'escarpe, ce qui permet de tenir les créneaux très élevés et par conséquent difficilement accessibles à l'attaquant.

Une communication souterraine est projetée pour aller du fossé du cavalier à la caponnière de l'ouest, mais pour communiquer à celle de l'Est qui est dans le prolongement du flanc droit de la contregarde on a pensé qu'il était plus simple d'appuyer à l'ancien revêtement les pieds-droits d'un revêtement en

decharge qui contourne la gorge et le flanc droit de l'ouvrage et forme ainsi une galerie d'escarpe servant de communication à la caponnière et contribuant avec les feux du flanc retirés et du mur (g. feuille 13) à former du rentrant (dc. g. AK) un espace inabordable. On ne considère ici la galerie le long du flanc droit que comme une communication.

Le dessous du flanc retiré à gauche de la contregarde est occupé aussi par une galerie qui, à cela près qu'elle ne se prolonge pas au-delà de l'épaule gauche de cette contregarde, défend le rentrant de gauche de la même manière qu'est défendu le rentrant de droite.

On aurait pu construire en décharge dans la partie arrondie de la contregarde et confier uniquement à la galerie d'escarpe la défense du fossé. Dans ce cas on aurait construit la caponnière à l'angle des deux grandes parties droites du fossé de la contregarde et on se serait dispensé de la galerie d'escarpe du flanc droit de l'ouvrage. Cette disposition aurait présenté de l'économie ; mais il serait facile de se débarrasser des feux d'une seule caponnière dans ce fossé étroit ; c'est pourquoi on en a proposé deux. Cette manière de couper les fossés est d'ailleurs favorable à la défense qui doit être préparé pour le genre présumé des attaques.

La communication avec la contregarde est établie au moyen d'une rampe pratiquée à la gorge. Cette rampe descend dans le fossé nord du cavalier, et de ce fossé on remonte au niveau du terre-plein du château par deux rampes pratiquées dans les fossés de l'Ouest et de l'Est (Voir les plans feuilles n<sup>os</sup> 14 & 24).

La contregarde est défilée de la hauteur qui lui fait face et elle ne peut pas être vue de revers, on y a ménagé un terre plein inférieure et un terre plein supérieur pour ne pas rendre la première rampe trop roide et ne pas augmenter inutilement le remblai.

Chaque profil montre le relief actuel de l'ouvrage et le relief projeté, en sorte qu'on peut juger de la quantité des remblais et déblais à effectuer dans le tracé de ces profils. On a tenu la magistrate à une hauteur telle que le glacis ne laisse appercevoir à la hauteur en avant qu'un mètre de revêtement à peu près. C'est peut être avoir eu égard à un principe de défense qui trouverait mieux son application ailleurs qu'ici. Car si l'escarpe était élevée, sans rien changer à la position de la crête intérieure, de manière à se terminer dans le plan de la plongée on ajouterait beaucoup à la difficulté de l'escalade et en supposant (ce qui est peut être bien gratuit) que l'ennemi cherchât à ruiner de loin cette portion de l'escarpe la profondeur du fossé est telle qu'il n'en tirerait pas un très grand avantage.

Mais comme il n'ignorerait pas que par la disposition qui fait l'objet du paragraphe suivant une attaque sur la contregarde ne suffirait pas pour lui donner le château, la hauteur d'escarpe qui résulte des profils projetés peut être considérée comme suffisante.

## Section 2<sup>me</sup>.

### Le cavalier.

Le plan (feuille n<sup>o</sup> 1) et les profils n<sup>os</sup> 1 & 2 feuille n<sup>o</sup> 5 montrent les traces de l'ancienne cour du réduit de sureté au milieu duquel s'élevait le Donjon. Les tours et les courtines de la cour du Donjon furent démolies en 1793 jusqu'à la cote 33<sup>m</sup>,50 niveau de la campagne et le massif du Donjon dont on voit encore des traces le fut seulement jusqu'à la cote 28<sup>m</sup>,00 à peu près. Les escarpes des courtines et de tours existent encore et le parement extérieur est seul endommagé.

Sur le sol de la cour du Donjon et en arrière de son emplacement est le nouveau magasin à poudre, commencé en 1818 et achevé dernièrement, la pente du défillement et la position de la contregarde sont telles que l'on ne pouvait pas élever suffisamment cette contregarde pour couvrir le magasin des coups de plein fouet tirés de la campagne. Il a donc fallu remplir d'une autre manière cette importante condition. On a pensé que l'on pouvait tirer parti des restes de l'ancien donjon pour élever un cavalier, cet ouvrage défile le magasin à poudre et bouche la trouée laissée entre les deux extrémités (x) & (y) des remparts. Il a de plus cet avantage qu'en barrant les fossés de l'Est et de l'Ouest par deux caponnières, à cheval sur les rampes, il présente encore après la prise de la contregarde plus de difficultés à surmonter que n'en offre une grande redoute. A la vérité le fossé nord ne peut pas être flanqué mais aussi on ne peut pas être flanqué mais aussi on ne peut pas y développer de grands moyens d'attaque parce que à défaut de flanquement on peut le défendre par des bombes ou des obus roulés sur la plongée, et ensuite déboucher des poternes de l'Est et de l'Ouest contre les assaillants.

Les murs qui barrent les fossés Est et Ouest de l'ancien Donjon donnent passage chacun à une rampe fermée par une porte et ils sont crenelés à droite et à gauche de cette porte. Trois portions de voute cylindrique supportent une banquette et un parapet au moyen duquel les feux directs sont doublés dans chaque fossé tandis que les murs crenelés sont flanqués par des flancs retirés formés en arrière du rempart par l'ancienne contregarde du Donjon. Cette disposition rend la défense du château possible après la prise de la contregarde.

On communique au terre plein du cavalier par une rampe pratiquée du côté de l'ouest. Le grand relief de cet ouvrage aurait forcé d'étendre les talus de cette rampe jusqu'au mur d'enveloppe du magasin à poudre, et cette disposition aurait gêné toute espèce de circulation autour de ce mur, même celle de l'air, ce qui aurait contribué à y entretenir une grande humidité. Par cette cause et aussi pour multiplier les abris à l'épreuve, toujours très utiles dans un petit poste, le dessous de cette rampe et de la traverse qui s'y appuie ont été casematés. La même disposition est proposée aussi pour la traverse de l'Ouest. D'ailleurs cette manière de décharger le revê[te]ment à l'endroit des traverses ne peut qu'être avantageuse à la stabilité. C'est aussi dans la vue de procurer plus de stabilité au revêtement vers les angles et les efforts de la poussée de se combinent, qu'on a laissé subsister la masse des anciennes tours du Nor et du Nord-Ouest qu'on recouvre seulement de terre taluée en cône. Les flancs retirés qui défendent l'approche des poternes sont en partie couverts aussi par ces tours des feux qui pourraient y être dirigés du terre plein de la contregarde.

En arriere du magasin à poudre vers l'intérieur du château on propose de combler entièrement le fossé du Donjon et de démolir le mur crenelé représenté au profil n° 1 feuille (5).

### **Section 3<sup>me</sup>.**

#### **La Porte Royale.**

L'ordre à suivre dans les travaux à exécuter sera le meilleur possible si après avoir déjà pourvu à la sureté d'une partie de l'enceinte, les travaux ultérieurs sont dirigés sur le point devenu relativement le plus faible par suite des premières améliorations.

En supposant que la contregarde soit relevée et que le cavalier soit construit, le point qui doit attirer le plus l'attention est alors la porte Royale.

Cette entrée du château du côté de la ville avait été rasée en 1793 et fut relevée en 1804 d'après les dessins et sous la direction de M<sup>r</sup> De la Palme, chef du Génie à cette époque. On est porté à croire que le peu de fonds que le gouvernement accordait aux places de l'intérieur força à renfermer la dépense dans des limites très resserrées car on ne fit pas alors tout ce qu'il était convenable de faire pour un poste que les maisons de la place cernent à porter de pistolet et qui ne peut devoir sa sureté dans cette partie qu'à l'élévation de ses escarpes.

Les profils n<sup>os</sup> (2, 4 & 5) (feuille de dessin n° 9) montrent la porte Royale dans son état actuel. Le profil transversal n° 4 donne les hauteurs respectives de l'escarpe du flanc gauche et du massif de pierre calcaire qui règne au dessous sur une surface presque horisontale qui a 4<sup>m</sup>,60 de largeur et 22<sup>m</sup>,00 de longueur. Cet emplacement est un point de repos pour l'escalade qu'on pourrait tenter en la faisant protéger par la mousqueterie des maisons voisines car il suffit pour faire un creneau de déranger une tuile de la couverture et alors on voit sans être vu.

Si a cette considération on ajoute la possibilité qu'une pièce de canon de campagne soit amenée dans la maison cotée (O.) au plan n° 15, l'escalade se réduirait à celle du rocher qui est très accessible car rien ne serait aisé alors comme de détruire le mur de deux pieds d'épaisseur que forme l'escarpe du flanc gauche et d'avoir ainsi une ouverture faite à la place, au niveau de son terre plein inférieur (voir la coupe n° 5 feuille n° 9).

L'inspection du plan feuille n° 7 montre l'état actuel de l'ouvrage n° 17 qui avant sa démolition couvrait le pont levis de la porte Royale et qui est aujourd'hui rasé au niveau du sol. Le sommet des escarpes est bordé par un mur à hauteur d'appui qui n'a pas même l'utilité de couvrir les hommes jusqu'à la poitrine car des fenêtres et des toits des maisons à l'Est on peut les voir de la tête aux pieds. Cette sorte de place d'armes d'est donc point tenable et ne rend pas plus de service que n'en rendrait un cheval de frise placé en travers du pont dormant tandis qu'on lèverait le pont levis.

### **Les dispositions projetées sur ce point ont pour objet.**

- 1°. De relever l'ouvrage n° 17 de manière qu'il domine les maisons voisines au lieu d'en être dominé.
  - 2°. D'établir entre la place et cet ouvrage une communication autre que celle du pont levis et de tirer de cette communication des flanquements pour la gorge de cet ouvrage utiles en même temps pour la défense du fossé.
  - 3°. Découvrir le pont levis de l'ouvrage coté (17) par une petite place d'armes.
  - 4°. De déblayer le roc attenant à l'escarpe du corps de place et de le revêtir d'un parement de maçonnerie afin de donner à l'escarpe toute la hauteur désirable.
  - 5°. De vouter une partie de l'escarpe en arrière de la porte actuelle afin, non seulement, d'obtenir des magasins utiles, mais aussi pour agrandir le terre plein au dessus de la porte et le mettre en état de recevoir au besoin une pièce et un obusier pour défendre les abords du château et contrebattre avec succès les maisons voisines.
  - 6°. De remplacer les flancs actuels de la porte par des murs d'une plus grande épaisseur.
  - 7°. De substituer une manœuvre en spirale à celle qui est adoptée actuellement au pont levis et qui est très défectueuse.
- Ces divers changements sont exprimés par les feuilles de dessin n<sup>os</sup> 15, 16 & 17.

### Ouvrage avancé coté (17.)

La feuille de dessin n° 15 montre le plan de la réédification projetée ; les courtines sont voutées en décharge et les murs de masque sont crénelés. On a suivi une disposition analogue pour les tours qui contiennent les culées des voutes des courtines et dont les contours portent des murs crénelés servant de masque à des espaces couverts par des voutes conoïdes. Afin de diminuer la tendance à pousser au vuide on a multiplié les pieds-droits autant que le peu de diamètre des tours la permis ; les précautions qu'on pourrait prendre lors de la construction pourraient rendre ce système parfaitement solide.

Au dessus de ce système de voutes règne sur une largeur de 4<sup>m</sup>,00 une plate forme ordinaire avec simple parapet en pierre dont la ligne couvrante est à deux mètres au dessus de la portion de terre plein qui y correspond, car ce terre plein n'est point partout à la même hauteur. On s'est tenu plus bas du côté de l'ouest parce qu'à ce moyen on est mieux défilé des maisons et parce qu'une plus grande hauteur aurait été superflue.

Le pont levis de cet ouvrage doit recevoir une manœuvre en spirale parce que l'espace manque pour établir la manœuvre à courbes qui sans cette circonstance devrait être préférée.

### Place d'armes.

Le fossé de l'ouvrage coté (17) est séparé de celui du corps de place par la caponnière et par le mur à droite de son pont levis. Ce mur est surmonté d'une portion de mur moins épaisse qui défile le pont levis et qui se prolonge jusqu'à la place d'armes dont le développement est formé d'un mur tout à fait semblable. Car ici on ne peut pas suivre les moyens ordinaires de défense. Le mur dont il s'agit est crénelé jusqu'à la place d'armes là et commence à recevoir une banquette et c'est alors un mur de soutènement surmonté d'un simple parapet en pierre.

La place d'armes est fermée par une grande barrière. Sa face droite est flanquée par l'ouvrage en arrière et sa face gauche par un retour à angle droit et à la rigueur par le château même ; mais la différence de niveau est si grande que c'est un flanquement aussi dangereux pour les défenseurs que pour les assaillants. Tant qu'on est maître de la place d'armes on peut circuler dans le fossé sud du corps de place, mais si la place d'armes est évacuée on n'a plus d'accès dans le fossé ; car on n'a pas cru devoir ouvrir de poterne sur ce côté de l'enceinte. Le dessin représente l'escalier qui descend au fossé et à deux mètres seulement en contre-haut de ce fossé : une rampe mobile ou tout autre moyen, compléterait facilement ce qui manque pour la communication.

On ne se dissimule aucun des défauts que présente cette place d'armes par même l'abus d'appeler du nom de place d'armes un espace où la troupe ne s'assemblerait pas à couvert des vues de l'assaillant ; mais le but qu'on se propose est seulement d'établir un obstacle en avant d'un pont levis. D'ailleurs une partie des défauts de cette construction pourrait disparaître plus tard, car le conseil municipal de Caen se

propose de supprimer les maisons qui dépassent l'alignement a. b c. feuille de dessin n° (1.)<sup>62</sup> et alors achevant pour le compte de la guerre le terrain compris entre la place d'armes et le mur d'enceinte de la ville (ce mur subsiste encore sur une longueur de 30 mètres dans le prolongement de celui qui sépare les fossés de la porte royale de ceux du Vaugueux). On pourrait modifier cette place d'armes de manière à lui faire défendre assez longtemps les abords du poste.

### Caponnière double & à deux étages

La communication du château avec l'ouvrage avancé est établi[e] au moyen d'une caponnière située dans le prolongement de l'escarpe du flanc droit de la porte royale. Cette caponnière est prolongée à deux étages afin 1° d'avoir double rang de feux de créneaux et des machicoulis à l'étage supérieur pour défendre directement le pied de cette caponnière, 2° afin que la communication ayant lieu à l'étage supérieur elle soit plus rapide, 3° afin que la ruine du mur de masque de la partie basse de la caponnière ne la livre point toute entière. En supposant que l'ennemi aurait troué le mur de masque des voutes inférieures on fermerait la porte, les barrages seraient posés derrière et appuyés par un remblai de sacs à terre et l'étage supérieur servirait toujours de communication. Si l'ennemi le faisait sauter il faudrait alors se servir du pont levis pour retirer la garnison de l'ouvrage avancé. Mais cela suppose encore une attaque assez opiniâtre vu la nature du poste.

Le profil n° 2 feuille 17 montre du côté de la place les escaliers qui conduisent à la caponnière et les barrages pratiqués dans les massifs. Le plan n° 15 et le profil n° (1) feuille 15 & 16 montrent le débouché de la communication supérieure dans l'ouvrage avancé. On a indiqué des rainures pour barrer la communication au niveau du terre plein de l'ouvrage avancé dans le cas où il serait surpris ; et comme on communique à la plateforme de cet ouvrage par un escalier pratiqué dans la tour du Nord Ouest et que le 1<sup>er</sup> palier de cet escalier se trouve au dessus de la partie voutée de manière à déboucher sur une plateforme élevée de 3<sup>m</sup>50 au dessus du terre plein de l'ouvrage ; il résulte de cette disposition que la communication avec le corps de place peut être conservée encore après que l'ennemi a pénétré dans le terre plein inférieur de l'ouvrage avancé et qu'elle peut fournir à des hommes déterminés des retours offensifs contre cet ouvrage.

Ces détails ont quelque chose de minutieux et ces moyens sont petits ; mais on les croit convenables pour la défense d'un petit poste.

Le profil n° 2 feuille 17 montre les descentes qui conduisent aux deux étages de la caponnière ; à partir du palier inférieur on descend une volée de huit marches pratiquées dans l'épaisseur du revêtement comme celle qu'on voit sur le plan feuille n° 15. Les pieds droits des voutes de la partie basse correspondent à ceux de la partie haute en sorte qu'à l'aide de la coupe transversale le n° 6 feuille 17 la caponnière semble être suffisamment comprise sans avoir besoin de tracer le plan de l'étage inférieur. Il suffira de dire que cet étage inférieur aboutit à l'ouvrage avancé qui lui sert de culée et qu'il n'a aucune communication avec l'ouvrage.

### Agrandissement de la plate-forme

Les parties lavées en rouge sur le plan feuille n° 15 et le plan général feuille n° 1 indiquent la grandeur de la plate forme dans son état actuel. Le profil n° 2 feuille 9<sup>me</sup> en donne la dimension dans le sens de la long<sup>r</sup> et la coupe n° 5 feuille 9<sup>e</sup> achève d'en compléter la représentation. Dans cet état cette plateforme ne peut point recevoir d'artillerie et c'est un grand défaut. La feuille n° 15 montre le plan de l'agrandissement projeté au moyen de trois portions voutées en arrière de ce qui existe ; la partie du milieu est le prolongement du passage, les deux autres sont des salles à l'épreuve pouvant servir de magasin. Le revêtement se raccorde sur le flanc gauche et sur le flanc droit avec la porte actuelle, au moyen de deux portions circulaires. Celle de droite est percée de deux poternes pour communiquer avec la caponnière, celle de gauche est crénelée pour prendre quelques vues dans le fossé et sur l'avancée. Ces deux parties sont voutées en ogives et le passage et les deux salles adjacentes sont voutées en plein cintre. Les voutes sont destinées à être chargées de terre sur un mètre d'épaisseur et le pourtour de la plate forme est bordé

---

<sup>62</sup> La désignation de l'alignement et le numéro de la feuille de dessin n'apparaît que dans le document du SHD. Un blanc est laissé dans celui des archives départementales du Calvados.

d'une banquette qui règne le long d'un parapet en pierre dont la ligne couvrante est à 2<sup>m</sup>00 au dessus du niveau de la plate-forme.

La longueur de la plate forme a été déterminée par la condition de pouvoir y amener une pièce par le rempart adjacent à son flanc gauche.

Le plan feuille n° 15 indique le talus en maçonnerie qui sert à revêtir le rocher calcaire dont le déblai est proposé entre le flanc gauche de la porte royale et la tour cotée (16) un parement suffit puisque le roc ne pousse pas au vuide, mais il est utile parce que les pluies et les gelées détruisent le roc calcaire qui est d'ailleurs rempli de crevasses. Cette dépense serait peu considérable.

La même feuille n° 15 montre le plan d'un corps de garde à l'épreuve avec la salle de police. Un escalier y est accolé. Ces deux salles sont voutées en plein ceintre et couvertes d'une plate forme qui n'est pas sans utilité pour le flanquement de la caponnière et pour la défense du fossé entre cette caponnière et le mur (K.).

On propose la construction de ce même mur en remplacement de celui qui est lavé en noir, on ferait l'échange de terrain que le plan indique en cédant au propriétaire du jardin (1) la portion (2), pour la portion (3) il y gagnerait encore quelque chose.

Le mur de clôture qui borde la rampe qui monte au château serait élevé seulement de 0<sup>m</sup>70 au lieu d'avoir les 2<sup>m</sup>00 qu'il a maintenant. Il ne déroberait pas alors la rampe aux vues des créneaux de l'ouvrage. Le fossé serait creusé au pied de ce mur, ainsi que le montrent les profils n° 1 & 3 feuille 17 et le pont indiqué en face de la barrière (1. feuille 15) ne serait placé que pour les besoins du service.

Les dessins suppl[é]eront sans doute à ce qui peu[t] manquer à la description de ce qui est projeté pour la porte royale. Nous allons passer maintenant à la porte du Secours.

#### **Section 4<sup>me</sup>.**

##### La porte du Secours, l'ouvrage avancé, la place d'armes et son réduit

La porte du Secours est un bâtiment composé à l'extérieur de deux tours séparées par une courtine de 3<sup>m</sup>30 de largeur environ et à l'intérieur il présente une façade en ligne droite percée irrégulièrement et en assez mauvais état. Des escaliers dégradés conduisant à des chambres dont les planchers sont mauvais, qui sont basses et ont peu d'air. Ce bâtiment est coupé par les profils n°s 1 & 3 feuille n° 9.

Le pont levis à flèches s'abat sur un pont dormant qui traverse un fossé d'une grande profondeur et ce pont aboutit à un ouvrage avancé maintenant en ruines et qui à l'époque de sa construction présentait en avant de la porte un obstacle suffisant contre la sorte d'attaque qui pouvait y être dirigée. La feuille n° 1 montre cet ouvrage traversé par un passage à ciel ouvert et laissant de chaque côté de ce passage deux plates-formes très petites couvertes par de minces parapets en pierre, en grande partie ruinés. Dans son état actuel ce petit ouvrage est un bloc qui barre le chemin et ce n'est pas autre chose. Il est possible cependant d'en tirer encore quelque parti.

On voit sur la feuille n° 1 la trace de deux murs formant au fond du fossé une double caponnière qui enferme les piles du pont dormant ; une communication souterrain qui a son origine au point (M.) et dont la coupe est donnée sur la feuille n° 19 conduisait de l'intérieur du château au fond du fossé et à la faveur de l'abri présenté par la caponnière et communiquait de la place avec l'ouvrage avancé après la démolition du pont dormant. Cette galerie est en bon état il faut seulement, afin d'éviter les éboulements, vouter la portion ou la carrière sert de ciel. On devra aussi déblayer la portion qui est à moitié comblée, refaire les banquettes de la caponnière et élever l'escalier qui conduit à l'ouvrage avancé. Ce travail peu coûteux rétablira sur ce point une communication très importante au moyen de laquelle on pourra se maintenir dans l'ouvrage avancé sans le secours du pont dormant.

##### Changemens à faire à l'ouvrage avancé.

La position de cette pièce soumise aux vues de la campagne ne permet pas de la traiter comme celle de même forme située en avant de la porte royale. La petite garnison qu'elle peut recevoir doit être couverte par un parapet terrassé sur les faces exposées à l'artillerie et cette condition ne peut être remplie qu'en profitant de toute sa surface et même en l'augmentant un peu. C'est ce que présentent les dessins des feuilles n°s 18 & 19.

On propose à cet effet, 1° de vouter le passage maintenant à ciel ouvert, ce qui exige d'abaisser le sol actuel de la chaussée afin d'avoir assez de hauteur sous les voutes, et 2°, de joindre les deux tours Nord & Est par une portion de revêtement en décharge dont la galerie donnerait des feux sur la contrescarpe correspondante. Par ces moyens la surface de l'ouvrage pourrait être bordé sur les deux faces Nord et Nord-Ouest d'un parapet auquel il suffit de donner dans la direction Nord-Est 3<sup>m</sup>40 d'épaisseur et dans celle Nord-Ouest 4<sup>m</sup>20 à cause de l'obliquité de ces faces par rapport à la hauteur dominante. Du côté de la ville un parapet en pierre de 0<sup>m</sup>60 d'épaisseur est suffisant. Ce poste aura alors 10<sup>m</sup>00 de largeur de terre plein au minimum, comptés de la ligne couvrante, c'est suffisant, même pour recevoir une pièce d'artillerie.

Sur deux de ses faces il est flanqué à bout portant par le château mais la face dirigée de l'Est au nord n'est point vue, c'est ce qui a décidé en partie à proposer le mur crénelé qui joint les deux tours de cette face afin que leur masse ne fut pas un abri de plus pour favoriser l'escalade. Cette disposition nouvelle présente une ligne droite tangente aux deux tours et cette ligne peut être vue de revers par la place d'armes dont il va être parlé.

### Place d'armes.

Un principe d'économie applicable dans la plupart des cas qui se présentent à l'ingénieur est qu'il faut autant que possible tirer parti des constructions déjà existantes. Cependant il n'est pas toujours possible de s'en tenir là, et c'est ce qui a lieu dans la question actuelle. L'ouvrage avancé de la porte du Secours après les changements projetés, et qui doivent être tous exécutés sur la petite surface de l'île de rocher sur laquelle il est élevé, n'est après tout qu'un poste très étroit et dont la plus longue face n'est point flanquée. Pour remédier à cet inconvénient de la manière qui a paru être la moins coûteuse on a cherché à former de cet ouvrage et d'une place d'armes construite en avant un système lié qui ne fut point non plus hors de proposition avec la force de la garnison du château et comme une place d'armes rentrante veut être directement soutenue on l'a appuyée d'un réduit revêtu sans poternes, et recevant sa garnison par le fossé du corps de place sans aucune communication avec la porte du Secours et l'ouvrage avancé qui la couvre. Les feuilles de dessins n<sup>os</sup> 20 & 24 montrent les dispositions relatives de l'ouvrage avancé coté (18) de la place d'armes et de son réduit.

Tracé de la place d'armes. Cette pièce est établie sur la portion de terrain comprise entre l'ouvrage avancé de la porte du Secours et la contregarde, le terrain forme en cet endroit un glacis irrégulier qui s'abaisse suivant la capitale de l'angle d'épaule droite de la contregarde et pend très rapidement vers l'Est ainsi que le montre la comparaison des cotes de nivellement de la contrescarpe et de la rue du Vaugueux.

Cette disposition de terrain et la situation et le relief du terrain dont la place d'armes devrait être défilée ont forcé à donner peu de saillie à cette place d'armes afin de ne pas avoir au saillant un remblai trop considérable & comme malgré cette précaution le remblai du glacis aurait été énorme et que ce glacis n'a point à remplir ici le rôle important qu'il joue autour des places fortes qui exigent des attaques régulières on ne l'a point prolongé jusqu'à sa rencontre avec le terrain. Mais au contraire on l'a coupé de manière à soumettre le talus de gauche à l'artillerie du flanc droit de la contregarde, et le talus de droite au pan coupé de l'ouvrage avancé coté (18).

La position du saillant de la place d'armes étant donnée, les crêtes en ont été dirigées à droite sur l'ouvrage avancé et à gauche sur le flanc droit de la contregarde de manière que le fossé du réduit puisse être battu par le mur caponnière qui sépare les fossés de la porte du Secours de ceux du cavalier, et aussi pour tirer quelque flanquement du cavalier même attendu que celui tiré de la contregarde ne peut être efficace que vers le saillant du réduit.

Tracé du réduit. Après avoir donné au fossé du réduit de la place d'armes une largeur de cinq mètres, qui est celle ordinairement adaptée, les faces de ce réduit ont été tenue[s] parallèles à celle de la place d'armes, mais comme ce parallélisme aurait conduit le fossé de droite sur le terrain que doit occuper le chemin de la porte du Secours, on a brisé l'escarpe de droite de réduit selon un plan verticale à peu près parallèle à la capitale de cet ouvrage. Par cette disposition l'espace nécessaire pour l'emplacement de la chaussée est ménagé dans la place d'armes de manière que la tournée des voitures soit facile.

Le fossé du réduit ne cesse point pour cela d'être flanqué.

L'escarpe du réduit ainsi qu'elle est tracée sur le plan semble déterminée de position par le tracé et le relief des ouvrages adjacents. Néanmoins cet ouvrage déjà réduit à de très petites dimensions n'aurait

presque point de terre-plein et un bien plus petit développement intérieur encore, si l'on avait assujéti les parapets à la condition d'avoir six mètres d'épaisseur mais on n'a point atteint cette limite parce qu'aucune des deux faces du réduit ne peut être battue directement et qu'alors il suffit qu'elles ayent une épaisseur suffisante dans la direction présumée des pièces de l'ennemi.

La face droite du réduit présente un plan coupé qui enfile la porte de la place d'armes et depuis ce pan coupé jusqu'au fossé du corps de place le parapet n'est plus qu'un simple mur destiné à fermer le réduit de ce côté ou il ne peut pas être battu et qui a le double avantage de voir de revers et à bout portant la barrière de l'ouvrage avancé coté (18) et de remplacer un parapet en terre qui rétrécirait inutilement le terre plein.

Ce terre plein est accessible par le moyen d'un pas de souris<sup>63</sup> situé à la gorge de l'ouvrage et cet escalier est totalement défilé par le saillant de l'angle d'épaule de la contregarde et par l'extrémité de la face gauche du réduit.

#### Relief de la place d'armes & de son réduit

Le relief de la place d'armes a été déterminé au minimum par la condition de couvrir un homme placé sur la porte extérieure de l'ouvrage avancé coté (18) et par conséquent de couvrir toute la communication de cet ouvrage avec la place d'armes. Pour y parvenir il aurait encore fallu abaisser le sol de la chaussée sous l'ouvrage avancé quand même cette condition n'aurait pas été imposée pour avoir assez de hauteur sous les voutes du passage. On a donc abaissé la cote du chevet du pont levis de l'ouvrage avancé jusqu'à la cote 35<sup>m</sup>70. Le plan de défilement de la place d'armes est à la cote 33<sup>m</sup>90 au même lieu d'où il résulte qu'il passe à 1<sup>m</sup>80 au dessus du point placé de la manière la plus défavorable. Par cette disposition le remblai du glacis aura encore de 2 à 3<sup>m</sup>00 d'épaisseur ce qui est considérable.

La pente des glacis n'a point été réglée au vingt-quatrième selon l'usage ordinaire car ici il ne s'agit point de plonger les sapes de l'ennemi. On a commencé par régler la pente du glacis de droite de manière à la rendre plus roide que le terrain en avant. Cette pente a été limitée au neuvième et la pente du glacis de droite a été en quelque sorte déduite de cette du talus extérieur du glacis de droite pour que ce talus fut flanqué par le pan<sup>64</sup> coupé de l'ouvrage avancé coté (18).

Le sommet de l'escarpe du réduit a été tenu dans le plan de défilement des crêtes de la place d'armes et le fond du fossé à la cote 39<sup>m</sup>00 environ. Cela donne six mètres de hauteur de revêtement au réduit ce qui est suffisant pour un ouvrage de cette espèce et il reste encore sept mètres environ de différence de niveau entre le fossé du réduit et celui du corps de place en sorte que le fossé supérieur ne donnera pas un accès facile dans le fossé inférieur ce qui garantit le moyen de communication du corps de place au réduit en rendant le pas de souris de cet ouvrage accessible pour l'assiégé seulement.

La contrescarpe du réduit conserve une hauteur de 3<sup>m</sup>50 à 4<sup>m</sup>00 au dessus du fond du fossé.

Dispositions accessoires. Afin de couvrir l'intérieur de la place d'armes de la contrescarpe et du terrain en avant de l'ouvrage coté (18) on a bordé la contrescarpe depuis l'extrémité de la branche droite de la place d'armes jusqu'à la barrière de l'ouvrage coté (18) d'un mur crénelé dont le sommet est dans le plan de défilement des crêtes de la place d'armes. Un mur semblable a été élevé, depuis le même pilier de la barrière jusqu'au mur qui masque le pont levis aux vues de la campagne, afin de découvrir la communication avec la place d'armes. On a aussi pour plus de sûreté placé un mur en ailes depuis le pilier de gauche de la barrière jusqu'au fossé de la place.

Ces dispositions qui n'ont rien de bien couteux contribuent à la défense et à la sûreté du poste.

La feuille n° 21 montre les profils de la place d'armes et de son réduit et complète les feuilles n<sup>os</sup> 18, 19 & 20 en donnant une élévation de l'ouvrage avancé coté (18) et de la porte du Secours avec un profil du rempart de la coupe des fossés du corps de place.

Porte du Secours. On propose la suppression de toute la partie supérieure de cette porte qui ne présente que de mauvais logemens. On vouterait les deux tours et le passage, d'une manière plus solide. On prolongerait les voutes vers l'intérieur de la place de manière à obtenir plus de longueur pour la plate forme et à établir une communication facile du rempart de droite au rempart de gauche. C'est ce qui est

---

<sup>63</sup> Escalier qui permet les allers et venues au niveau de la contrescarpe d'un fossé. Il est généralement pourvu d'une partie amovible, laquelle peut être retirée en cas de siège.

<sup>64</sup> Le document des archives départementales indique « plan », mais la bonne leçon est celle du document du SHD, « pan ».

exprimé par la feuille de dessin n° 18. L'élévation qui est au bas de la feuille n° 21 montre le passage qui va de la plate forme au rempart à gauche de la porte du Secours.

Ce passage n'a point été tenu à ciel ouvert parce que l'on a voulu que le prolongement du flanc de la tour gauche servit de traverse pour l'intérieur de la plate forme contre les vues de la campagne par-dessus le parapet de la contregarde et proche la trouée du fossé de droite du cavalier.

Afin de remplacer les chambres de la porte du Secours et le bâtiment coté (24) (feuille de dessin n° 1) on propose la construction de celui qui est disposé d'équerre sur la façade intérieure de la porte du Secours. La longueur et la hauteur de ce bâtiment sont calculés pour qu'il serve de traverse à la partie du rempart qui se trouve comprise entre la porte du Secours et la tour (11) à droite de cette porte. La corniche du bâtiment est à la hauteur du parapet de cette portion du rempart et les terres placées au dessus des voutes à l'épreuve arrasent la corniche, une couverture ordinaire recouvre le tout afin que les logemens soient préservés de l'humidité qu'entreprendraient les eaux pluviales.

Les terres du rempart en arrière du bâtiment sont soutenues par le massif d'un escalier extérieur disposé pour donner accès au premier étage prolongé jusqu'au terre plein du rempart. Un passage assez large pour laisser passer une pièce d'artillerie est pratiqué entre la banquette et le pignon nord-est du bâtiment. On communique par ce passage du rempart à droite de la porte du Secours à la plate forme au dessus de cette porte, et l'on passe de cette plate forme sur le rempart de gauche par le passage pratiqué dans la traverse en maçonnerie (feuilles 19 et 21).

La plate forme de la porte du Secours et tout le rempart de l'Est sont tenus dans un même plan de défilement qui s'appuie sur la hauteur du moulin.

### Section 5<sup>me</sup>.

#### Tours & courtines de l'enceinte.

La courtine (1...2) à droite de la porte royale est à l'abri de l'escalade mais les revêtements sont en mauvais état. Ces revêtements se composent de deux parties bien distinctes, savoir, d'un mur d'enceinte fondé sur le tuf de la carrière et de maçonnerie de peu d'épaisseur qui sur une hauteur de plusieurs mètres recouvre l'escarpement de la carrière. Il paraît que cette carrière de pierre calcaire était ou trop facile à gravir ou trop aisé[e] à détruire par l'action des gelées et des pluies car elle fut recouverte du côté de l'ouest sur une grande partie de l'enceinte. Et le travail quoique dispendieux doit être continué car la force du château sur toute sa longueur à l'ouest réside dans la bonté et l'élévation de ses murailles.

La feuille de dessins n° 2 montre les profils de cette courtine et le travail à y faire.

Le profil n° 7 montre le mur d'enceinte élevé sur le sommet de la carrière, au dessous est encore une portion nue de cette même pierre calcaire et plus bas jusqu'au fond du fossé est un talus en moellonnage qui est en fort mauvais état car le moellon de Caen n'est pas susceptible d'être employé avec succès à la construction des parements inclinés. Le pied du revêtement vertical porte en ce moment sur un tuf délavé par les pluies en sorte que dans quelques endroits la fondation du parement extérieur n'est pas soutenue. En arrière du revêtement principal est un mur de soutènement projeté, avec parement vers l'intérieur de la place, afin d'élargir le rempart du côté de l'ouest. Le plan général n° (24) montre que si l'on n'a point terminé ce remblai par un talus de terre au lieu de la soutenir par un mur ça a été parce que le soutènement est utile sur une grande longueur et qu'il y aurait peu d'économie à ne pas le continuer aux endroits où les bâtiments ne règnent pas.

Tour n° 2. Cette tour carrée est occupée par un petit bâtiment affecté au service de l'artillerie. Elle est en assez bon état, il ne s'agit que de la rendre à sa destination qui est de flanquer les escarpes (2...1) & (2...3) en démolissant le bâtiment qui l'obstrue.

Courtine (2=3). Ce qui vient d'être dit de la courtine (1=2) profil n° (7) est applicable à la courtine (2=3) profil n° (3) (feuille 2°)

Tour n° 3. Cette tour est en bon état elle ne réclame que les entretiens ordinaires.

Courtine (3=4). On a déjà commencé à faire les talus en pierre de taille qui doivent recouvrir tout le parement de carrière de cette escarpe. La continuation de ce travail supprimera les points de repos que présente le rocher et mettra cette portion de l'enceinte dans l'état de la courtine (4=5) dont on voit le profil sur la même feuille n° (1).

Tour n° 4. Le dessus de cette tour est occupé par un bâtiment qu'on devra démolir pour le rendre à sa destination qui est de flanquer les escarpes adjacentes. Plusieurs parties ont besoin d'être reprises en écorchement et le flanc gauche doit être raccordé avec l'escarpe telle qu'elle sera rétablie.

Courtine (4=5). Elle est en bon état.

Tour de l'angle<sup>65</sup>. Elle exige quelques légères réparations à l'extérieur. Cette tour est creuse et par conséquent voutée. Il sera nécessaire de faire la chappe de cette voute et de la couvrir de terre, avec pente suffisante à l'intérieur du château pour que les eaux s'écoulent facilement. La tour de l'angle est percée de deux créneaux dont l'un rase la courtine (5=6). C'est un avantage à conserver quelque faible qu'il soit.

Courtine (5=6). Cette courtine n'a pas assez de hauteur vers le flanc de la tour (6), il faudra reprendre en sous-œuvre car ce point est un des plus éloignés de tout flanquement efficace. Une mesure de sûreté très importante en ce point est de détruire la plantation qui y avait été faite par un des locataires (le sieur Miocque) et d'interdire généralement toute autre culture que celle de l'herbe, sur les glacis situés au pied des escarpes.

Tour (6), courtine (6=6bis & tour cotée (6bis). On joint ensemble ces trois parties de l'enceinte parce que l'on propose de remplir l'intervalle compris entre les deux tours par une suite de voutes ayant les tours pour culées et masquées par un revêtement qui remplacerait ainsi la courtine actuelle.

Le motif de cette construction est tiré du mauvais état de la courtine cotée (6 ::6bis qui jette un vuide parce qu'elle ne peut soutenir la poussée des terres qui y ont été adossées. Dans l'état actuel, elle se soutient quoiqu'elle surplombe et que son parement soit mauvais et gauchi. Il est probable qu'elle durera indéfiniment si elle a pour la contrebuter les pieds-droits des voutes dont la construction est proposée. Ces voutes seraient chargées de terre et [le] rempart occuperait alors tout l'espace compris entre les deux tours ce qui permettrait de flanquer d'une pièce les courtines (6=5) (6=7) en supposant toutefois que l'attaque n'eut point de canon dirigé contre ce rempart car on le suppose bordé seulement d'un parapet en pierre qui n'est point à l'épreuve du boulet.

La feuille de dessin n° 22 montre le plan et les profils de cette partie du projet.

Les choses ainsi exécutées, l'escarpe et le flanc droit de l'espace coté (6) qui occupe deux tours et une courtine, seraient vus de revers par la contregarde qui ne peut être battue que de plein fouet, on pense que ce point offrirait alors une sécurité suffisante.

Courtine (6 ::7). Les abords de cette courtine sont vus de revers par la contregarde, mais comme l'escarpe peu élevée surtout au pied du flanc gauche de la tour (7). On propose de reprendre cet escarpe en sous œuvre pour en abaisser le pied suivant deux lignes partant du pied droit actuel de cette escarpe et du milieu de sa longueur et se dirigeant à l'angle du flanc de chaque tour de manière que la hauteur de l'escarpe des flancs soit au moins de **9 mètres**.

Les profils de la feuille n° (3) et la feuille n° (24) montrent la disposition des banquettes et les terrassements à faire pour élargir le terre plein. Si l'on voulait avoir des parapets terrassés du côté de la campagne, au lieu de ceux que les profils présentent, il faudrait renoncer aux escarpes actuelles, les reporter en avant et modifier le tracé car les flanquements actuels n'ont pas la saillie convenable pour admettre des parapets en terre. On a pensé que les vues de revers de la contregarde dispensaient de traiter cette partie de l'enceinte d'une manière plus régulière.

Tour cotée (7). Cette tour, la courtine à sa gauche sur une longueur de 20<sup>m</sup>00 mètres et la portion de l'enceinte à sa droite qui se termine au fossé du cavalier ne présentent point un espace suffisante pour la défense mais par la même raison elles en présentent peu pour l'attaque. Une troupe qui aurait escaladé l'escarpe et qui n'aurait pour se développer qu'une partie de l'épaisseur de la muraille aurait très mal choisi son point d'attaque. On propose donc de laisser ici les choses telles qu'elles sont puisque d'ailleurs les abords de cette portion de l'enceinte sont vus de revers par la contregarde, par les créneaux de sa gorge et directement par le mur caponnière qui sépare le fossés du corps de place de ceux du cavalier.

L'espace occupé par l'ancien Donjon ayant été l'objet de la 2<sup>e</sup> section de ce mémoire l'examen de l'enceinte va être continuée depuis le fossé de droite du cavalier jusqu'à la porte royale.

---

<sup>65</sup> Tour Puchot.

Escarpes depuis le fossé du cavalier jusqu'à la porte du Secours.

Cette partie de l'enceinte est disposée comme celle à gauche du cavalier, c'est-à-dire que le rempart n'y est autre que l'ancienne muraille et que l'espace que les défenseurs peuvent occuper est égal en largeur à l'épaisseur de la muraille diminuée de celle du parapet en pierre. Le profil de cette partie du rempart est le second de la feuille n° (4) et est encore sur l'élévation qui occupe le bas de la feuille n° (21).

Toute cette partie de l'enceinte et la porte du Secours sont vus du pied au sommet par la hauteur du moulin et le relief du réduit de la place d'armes dans le peu d'espace qu'il occupe n'en couvre absolument rien. Mais comme le fossé est profond et que le terrain en avant se trouve solidement occupé on croit n'avoir rien à redouter de ce côté.

La porte du Secours a été détaillée dans la section précédente, nous allons passer à la courtine suivante.

Courtine (10=11). L'escarpe de cette courtine a besoin de réparation à faire en écorchement et aussi d'être rejointoyée.

Tour cotée (11). L'escarpe de la fosse de cette tour a besoin d'être parementée dans toute sa partie verticale, le surplus devra être rejointoyé. Il faut établir les parapets dans le défilement de cette partie de l'enceinte et en former les banquettes afin que le flanquement tiré de cette tour soit aussi étendu qu'il peut l'être.

Le rocher devra être plus escarpé qu'il ne l'est au pied de cette tour et sur la courtine (10=11) afin de présenter partout la double difficulté d'escal[ad]er le rocher calcaire et ensuite le rempart.

La feuille de dessin n° (8) donne le profil de la tour (11) courtine (11=12). L'escarpe de la courtine (11=12) exige quelques réparations en écorchement et au surplus d'être rejointoyée.

Tour cotée (12). Un angle de cette tour doit être refait et il faut combler en blocages coulés en mortier de chaux et sable la cavité de cette tour qui depuis longtemps et encore actuellement sert de fosse de latrines. On propose de construire des latrines turques à l'extrémité de la caserne actuelle en remplacement de celles de la tour parce que la tour doit être rendue à sa destination qui est de flanquer les escarpes.

Courtine (12=13). L'escarpe (12=13) est très mauvaise par le pied, la fondation en est en l'air sur une partie considérable de l'épaisseur de la muraille et sur une grande partie de sa longueur. Cette maçonnerie devra être reprise par partie en sous œuvre. Le surplus de la maçonnerie doit être rejointoyée et un dixième de la surface doit être repris en écorchement.

Tour cotée (13). L'escarpe de cette tour exigera une réparation qui peut être évaluée à quarante mètres carrés de maçonnerie d'écorchement.

Courtine (13=14). Cette courtine exige une réparation en maçonnerie d'écorchement évaluée à peu près à trente mètres carrés. La fondation de cette escarpe descend à une cote très avancée. On a fouillé jusqu'à la cote (39<sup>m</sup>70) sans en trouver le pied. Toute cette maçonnerie du revêtement est dans un état parfait.

On a peine à se rendre compte du mauvais état de la courtine (12=13), du peu de profondeur de sa fondation et du peu de soin qu'on a pris à l'établir solidement quand on la compare à la courtine (13=14) qui présente tout le contraire.

Tour cotée (14). Cette tour est ronde et sa capacité est plus grande que celle d'aucune des autres. Elle est bien bâtie. Elle a deux étages de voutes, l'un dont le sol est à la cote (38<sup>m</sup>60) offre une salle ayant (6<sup>m</sup>10) sur \_\_\_\_\_<sup>66</sup>. Cette salle présente encore la trace d'une grande cheminée et donne accès à trois espaces voutés en cône se terminant chacun à un créneau et ayant de profondeur toute l'épaisseur de l'escarpe. Cette salle est en partie remblayée de décombres, on n'aurait que peu de dépense à faire pour tirer parti de l'abri qu'elle présente.

Cette salle communique par un petit escalier en ruines à la caserne dont il a été parlé dans la première partie du mémoire et un autre escalier conduit à l'étage supérieur. Cet escalier est en mauvais état.

Le dessus de cette tour était occupé par un logement qui n'existe plus maintenant et l'on voit encore au centre une élévation due à la présence de la chappe de la voute de l'étage supérieur. Le sommet de cette élévation est à la cote 28<sup>m</sup>49 et le terreplein au même point devrait avoir la cote 30,80, il y a donc un déblai de 2<sup>m</sup>30 à faire en ce point. C'est à dire qu'il faut supprimer la voute de l'étage supérieur, fortifier la voute inférieure, y faire une chappe et terrasser au dessus. On communiquerait directement du milieu du talus du rempart à la salle de la tour par une portion de galerie dont l'amorce existe déjà. On le répète la dépense à faire serait peu considérable.

---

<sup>66</sup> Un espace blanc a été laissé ici, dans les deux documents des archives départementales et du SHD.

Courtine (14=15). Le parement de l'escarpe de cette courtine est en fort mauvais état et cette courtine paraît mal fondée. La réparation à faire en cet endroit pourrait être plus considérable qu'on ne le suppose. C'est ce que la démolition du parement pourra seule faire connaître d'une manière exacte.

Tour cotée (15). Cette tour est lézardée depuis son sommet jusqu'à sa base. Elle devrait être relevée en entier, mais comme on n'aurait après cette reconstruction qu'un très petit espace dans le terre plein de cette tour et un semblable dans le terre plein de la tour (16) sur un point important de l'enceinte où il peut être utile d'amener du canon soit pour tirer à petite charge et à mitraille sur les abords du château soit pour contrebattre l'établissement qu'on pourrait faire dans le clocher de l'église Saint-Pierre, que le rempart sur la courtine (15=16) se trouve rétréci par la rampe et que de plus cette courtine (15=16) aurait besoin de plusieurs réparations importantes et peut-être d'être relevée en entier ou reprise en sous œuvre, on propose alors : de vouter en décharge l'espace compris entre les deux tours 15 & 16, de cacher ces voutes par un mur de masque crénelé et d'établir une portion de terre plein au dessus des voutes avec un parapet en pierre comme sur les autres parties de l'enceinte. Ce projet est exprimé par les plans et profils de la feuille n° 23. On pourrait placer une batterie sur cette portion du rempart et il serait possible de flanquer l'escarpe (16=1) avec du canon. Toute la longue tour (15=16) serait flanquée à son tour par la plate forme de la porte royale.

Si plus tard les maisons particulières de la place du Château à gauche de la place d'armes (19) étaient démolies, toute la contrescarpe (15=16) se trouverait parfaitement défendue et aucune troupe n'y pourrait paraître.

On propose une galerie pour communiquer de l'intérieur du château à la galerie d'escarpe (15=16) qui résulterait de la construction projetée.

Courtine (16=1). Les travaux relatifs à cette courtine ont pour objet le déblai du roc calcaire à gauche de la porte royale et sont détaillés à la 3<sup>e</sup> section de ce mémoire.

### Section 6<sup>me</sup>.

#### Les fossés du corps de place.

**Fossés de l'Ouest.** Ils commencent à la porte royale et se terminent à la caponnière de la tour de l'angle. Ils sont accessibles sur tout leur développement car ils n'ont pas de contrescarpe et sont de niveau avec le sol de la ville. La propriété militaire ne s'étend pas au-delà de la largeur de ces fossés qui est moyennement de 13<sup>m</sup>00, des murs de maisons ou de jardins servant de limite à l'Etat et aux propriétaires riverains qui ont obtenu le droit révocable d'avoir des accès dans les fossés par des portes pour lesquelles ils payent des rétributions au domaine. C'est au moyen de ces portes qu'ils exploitent les jardins qui leur sont loués dans les fossés, chacun ayant eu la faculté de louer à dire d'expert la portion de fossé située derrière sa propriété. On pourrait boucher ces ouvertures et isoler les fossés mais comme l'Etat y perdrait une portion de revenu sans gagner rien d'important pour la défense puisque des murs de cinquante centimètres d'épaisseur seraient promptement percés il semble convenable de laisser à cet égard les choses comme elles sont sauf la destruction nécessaire (des jardins).

Ce qu'il importe de changer c'est l'accès direct de ces fossés pour l'apport des matériaux nécessaires aux réparations des escarpes.

C'est ce qui est projeté au moyen de l'ouverture faite au mur qui sépare les fossés de l'ouvrage avancé coté (17.) de ceux de l'ouest du corps de place. La différence de niveau présente un ressaut racheté par une rampe. Voir le plan général n° (24) et la feuille n° (16).

**Fossés du Nord-Ouest & Caponnière S<sup>t</sup>-Julien.** Ces fossés s'étendent depuis la caponnière de S<sup>t</sup>-Julien situé au pied de la tour de l'angle cotée (5) jusqu'aux fossés de la contregarde.

On croit avantageux pour la surveillance du terrain militaire et pour la facilité des réparations des escarpes de percer d'une poterne la caponnière S<sup>t</sup>-Julien.

On a pratiqué à l'extrémité nord des fossés du Nord-Ouest une sorte de caponnière simple en terre laissant un passage vers la contrescarpe, passage qui est enfilé par quelques créneaux de la contregarde.

Cette disposition a l'avantage de rendre moins facile l'approche de la poterne des fossés du cavalier et il en résulte que ceux qui se seraient engagés dans la portion des fossés comprise entre les caponnières

échapperaient lentement du moins et non sans une grande perte aux feux dirigés sur eux des créneaux et des ramparts et à l'effet des sorties. Car la garnison pourrait les tenter avec succès dans cette partie des fossés.

Fossés du Nord-Est. Ces fossés sont couverts par le réduit et la place d'armes et par l'ouvrage avancé coté (18). Ils sont barrés par la caponnière Nord-Est de la contregarde et par celle de la porte du Secours. De plus ils sont escarpés et profonds en sorte qu'ils ne sont abordables que par la place même. Il est donc inutile de s'en occuper davantage.

Fossés de l'Est. Ces fossés ont une contregarde qui s'abaisse continuellement vers le sud, mais qui est encore suffisamment élevée à cette extrémité pour qu'il ne soit pas inutile de les fermer d'un mur à leur débouché dans la ville. Ce mur serait élevé dans le prolongement de la contrescarpe sud du château. Une grande porte y serait pratiquée afin de pouvoir faire entrer dans les fossés une voiture chargée. Cette porte serait utile pour les travaux à faire et ne paraît pas préjudiciable à la défense car ceux qui la forceraient n'en tireraient pas un grand avantage, la difficulté de l'escalade resterait encore toute entière. Cependant cette entrée des fossés serait susceptible d'être défendue si les maisons étaient rasées jusqu'à la rue du Ham et si l'Etat était en possession de la contrescarpe sud sur toute sa longueur. Car alors on pourrait occuper toute cette contrescarpe jusqu'à l'ancien mur d'enceinte de la ville qui existe encore sur une longueur de 30 mètres dans le prolongement de la caponnière qui se termine à la tour 15. Et l'occupation de cette contrescarpe, même par un simple mur flanqué par l'ouvrage coté (17) présenterait un flanquement direct sur l'entrée des fossés de l'Est.

On n'a point proposé cette disposition parce qu'elle serait chère à établir et que le résultat n'en serait pas très important. Il est cependant fort à désirer que tôt ou tard cette contrescarpe du sud soit débarrassée des batimens qui l'obstruent. On est porté à croire que la ville de Caen ferait volontiers quelques sacrifices pour obtenir une place publique en avant du château.

**L'état estimatif** joint au présent mémoire contient dans les apostilles tout ce qui est particulièrement relatif aux constructions et reconstructions, enfin tout ce qui se rapporte aux dimensions adoptées, et la nature du sol à celle des matériaux et à leur emploi. Cet état estimatif a d'ailleurs été calculé avec détail & de manière à tenir compte de plus des difficultés que les travaux n'en présenteraient peut être, ce qui permet de croire que l'exécution des projets offrirait des économies au lieu de réclamer un surcroît de défense.

**Le plan d'ensemble** du projet présente des bâtimens dont l'emplacement est seulement indiqué. Ce sont : 1° Un corps de caserne qu'il faudrait construire à l'épreuve de l'obus. Car ce serait dépasser les limites de la précaution que d'élever dans le château de Caen des casernes à l'épreuve de la Bombe. 2° des fours et une boulangerie. 3° une enveloppe voutée pour le puit et la pompe & 4° Un logement pour le commandant du château composé de plusieurs petits bâtimens qu'on réunirait en un seul corps de logis.

Ces divers projets seraient détaillés si l'on jugeait convenable qu'ils le fussent, mais on a pensé que les formes de l'enceinte devraient être arrêtées avant de s'occuper des travaux des bâtimens.

Caen le 30 juin 1821.

e capitaine au Corps Royal du Génie, chef du Génie à Caen. Pâris.

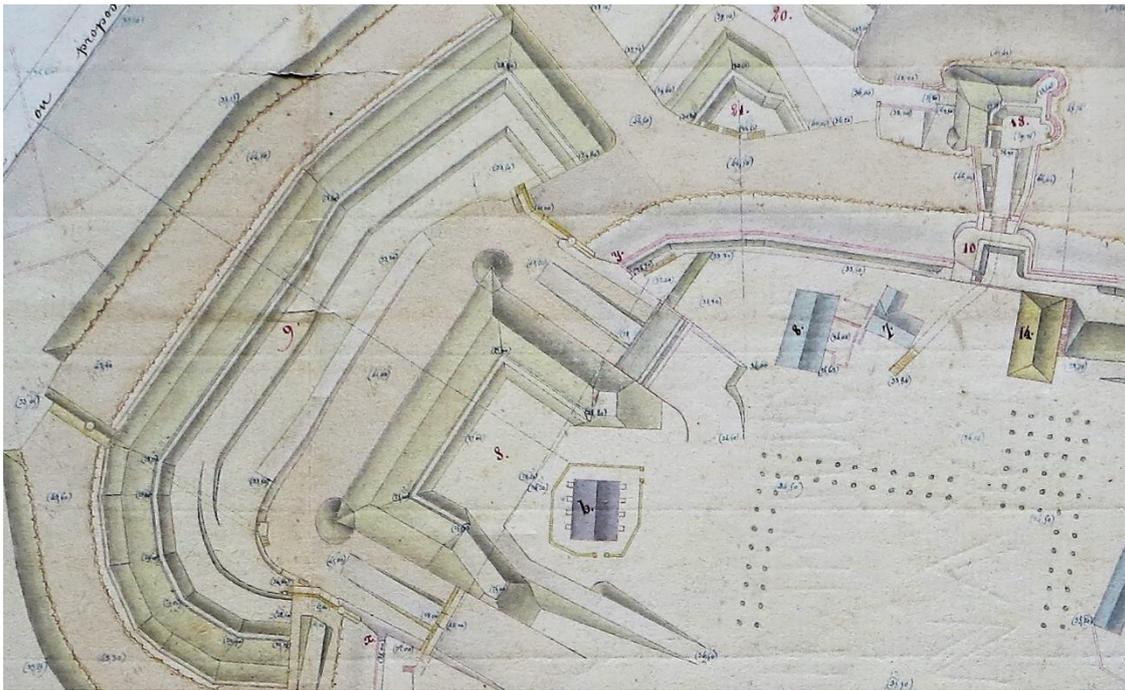


Fig. 5. Projets autour de l'ancien donjon et de la porte des Champs. Pâris, *Plan du château de Caen modifié conformément aux projets du capitaine Paris, chef du Génie à Caen* (extrait) 1821, Vincennes, SHD, 1VH 492, pièce 1/13 (cl. L. Bourgeois).

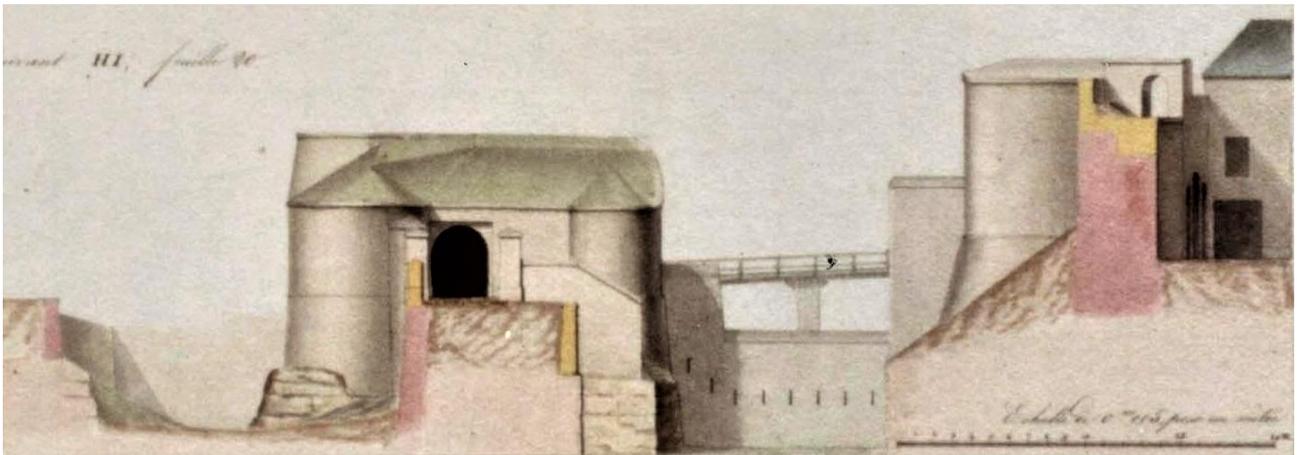


Fig. 4. Projet de réaménagement de la porte des Champs et sa barbican. Pâris, *Projet général pour le château de Caen. Coupes et élévations de la place d'armes côté 20 et de son réduit côté 24 et élévations de l'ouvrage avancé côté 18* (extrait), 1821, Vincennes, SHD, 1VH 492, pièce 1/9 [article 8, section 1, Caen, carton 3, pièce 1(9)] (cl. L. Bourgeois).

55. François Pâris, *Rapport du Chef du Génie à Caen sur la pétition du sieur Martin (Jacques), entrepreneur des fortifications de cette place*, 17 octobre 1821, Vincennes, SHD, 1VH 491 67-2

Génie  
 Direction du Havre  
 Place de Caen  
 Exercice de 1822

Rapport du Chef du Génie à Caen sur la pétition du sieur Martin (Jacques),  
 entrepreneur des fortifications de cette place

La pétition que le sieur Martin a présentée à Son Excellence le 7 du mois de septembre dernier est susceptible d'être accueillie favorablement. [La première partie du rapport concerne la caserne de la Visitation]

On proposera aussi quarante mètres carrés de plancher pour remplacer des pavés brisés dans la partie du bâtiment coté 25 au château de Caen occupée par le chef du Génie. Il désirerait que cette reconstruction fut autorisée parmi celles que Son Excellence voudra bien permettre au sieur Martin de faire par avance sur l'exercice de 1822. Ces planchers sont au premier étage du bâtiment.

Soit que les travaux du sieur Martin ne doivent avoir pour objet que les planchers des casernes, ou que Son Excellence veuille bien comprendre les quarante mètres carrés à faire dans le bâtiment coté 25, le chef du Génie conclut à l'adoption de sa proposition parce que les bois sont de bonne qualité, dressés et séchés depuis plusieurs mois et que cette sorte de travaux peut être exécutée en hiver sans préjudice pour l'Etat.

Caen le 17 Octobre 1821  
Le capitaine chef du Génie à Caen  
Pâris

Vu par le directeur des fortifications  
De Lapisse

---

## 1822

56. Anne Pierre Nicolas de Lapisse, *Apostilles du Directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la Place de Caën*, 12 février 1822, Vincennes, SHD, 1VH 492 1-14

Génie  
Fortifications et Bâtimens militaires  
Direction du Havre  
Place de Caën

Projets pour 1822

Apostilles du Directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la Place de Caën.

### Fortifications.

Observations générales. Le travail envoyé cette année par M<sup>r</sup> le capitaine Pâris, chef du Génie à Caën, peut se diviser en deux parties distinctes dont l'une, dite Projet de 1821, se compose d'un mémoire militaire, d'un état estimatif montant à 594700<sup>f</sup> et de 25 feuilles de dessin ; l'autre, dite Projet pour 1822, a été rédigée postérieurement à la tournée d'inspection de M<sup>r</sup> le Lieutenant Général Haxo<sup>67</sup> ; elle consiste en un état estimatif montant à 209700<sup>f</sup> et seulement sept feuilles de dessin tant pour les fortifications que pour les bâtiments militaires ; mais il faut y joindre pour bien connaître la véritable situation des lieux dans leur état actuel, le mémoire descriptif déjà cité ainsi que les neuf premières feuilles de dessin du projet de 1821.

Cette volumineuse collection, fruit d'un travail assidu et opiniâtre, fait beaucoup d'honneur à M<sup>r</sup> Paris. Les détails, malgré leur multiplicité, sont présentés sans aucune confusion et l'on y reconnaît partout une main exercée, beaucoup d'intelligence et de véritables talents. Cependant, quelques renseignements, et notamment des coupes et

Sommes demandées	
Par le chef du Génie	Par le Directeur

---

<sup>67</sup> François-Nicolas-Benoît Haxo (1774-1838), à cette époque inspecteur général des fortifications frontalières.

des profils, sont encore a desirer pour éclairer suffisamment plusieurs des changements proposés. On remarquera encore que les cotes rapportées au plan général de comparaison manquent a presque tous les profils, ce qui est assez incommode parce que l'on est obligé, pour bien comprendre le dessin, de se servir sans cesse de l'échelle et du compas ; mais ces légères omissions qui n'empêchent point tout ce travail d'être intelligible, seront faciles a réparer lorsqu'après l'approbation définitive de l'ensemble du projet et la fixation approximative de la durée de son exécution on aura a représenter de nouveau, mais avec des détails plus étendus, le projet particulier de chaque campagne.

Le projet préparé en 1821 a été présenté à M<sup>r</sup> le Général Haxo qui ne l'a point approuvé. Je ne connais pas les motifs du Général mais je suppose, peut-être parce que c'est aussi ma manière de voir, qu'il aura trouvé la dépense hors de proportion avec l'importance réelle du château de Caën. C'est ce que M<sup>r</sup> Pâris a très bien senti lui-même ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant la première partie de son mémoire et le commenement de la seconde. Le Général a désiré, néanmoins, que ce projet fut envoyé. Je le joins ici, persuadé qu'on y trouvera beaucoup de propositions utiles et aussi parce que les détails qu'il renferme sont, comme je l'ai dit, nécessaires pour rendre parfaitement intelligible le projet pour 1822. Je passe a l'examen de ce dernier.

#### Article 1<sup>er</sup>. Contregarde de l'ancien Donjon.

Section A. Ecorchements et tablettes de couronnements . . . . .	32500 <sup>f</sup> .
Section B. Portion de revêtement à droite de la contregarde . . . . .	6800.
Section C. Mur de séparation des fossés de la place du cavalier, coté droit de la contregarde . . . . .	4500.
Section D. Revêtement a gauche de la gorge de la contregarde et culée du pont pour communiquer avec le cavalier . . . . .	7800.
Section E. Mur de séparation des fossés de la place et du cavalier, coté gauche de la contregarde . . . . .	6500.
Section F. Terrassements de la contregarde . . . . .	5000.
Section G. Fausse braie, caponiere et escalier de communication avec la caponiere . . . . .	5200.

#### Apostille.

Ne connaissant pas les vues de M<sup>r</sup> le Général Haxo sur les moyens de fortifier le château de Caën j'ignore si M<sup>r</sup> Paris s'est exactement conformé à ses intentions, mais sans entrer dans les nombreux détails de cet article, il me paraît rédigé avec économie et intelligence. Je n'examinerai pas séparément les diverses sections qui précèdent. Le temps me manque pour me livrer a cette discussion, mais je ne puis passer sous silence une objection dont un simple coup d'œil jeté sur le plan général suffit pour faire sentir l'importance. C'est que la très majeure partie du fossé de la contregarde se dérobe entièrement aux vûes de la place. Les conséquences qui résultent d'une telle disposition n'ont pas besoin d'être développées, elles sautent aux yeux. On pourrait, ce me semble, suppléer au défaut de flanquement d'une manière qui ne serait pas fort dispendieuse. Je crois, par exemple, qu'une double caponiere crénelée et voutée, placée sur la capitale AB (feuille ...) de la contregarde et dans la communication souterraine, prendrait son origine dans le fossé du cavalier, deffendrait suffisamment, et au moyen de quelques légers redressements dans le pied des escarpes et contrescarpes, la longue partie du fossé de cette contregarde que ne peuvent voir... a gauche... la double caponiere qui existe, et a droite la portion de rempart qui doit joindre celui de la porte de Secours avec le cavalier. Pour plus d'économies, on pourrait remplacer la caponiere par un blockhaus qu'on ne construirait qu'au moment du besoin ; ainsi il n'y aurait a faire que la communication. Celle-ci s'exécuterait facilement a ciel couvert au moyen d'une galerie provisoire en charpente dans laquelle s'élèverait ensuite celle en maçonnerie. Il est sans doute beaucoup d'autres moyens, peut être meilleurs, d'arriver au même but, mais dans tous les cas il me parait indispensable que le fossé soit éclairé et défendu de près.

68300<sup>f</sup>.

Aucune partie de cet article ne peut être exécutée en 1822. Il faudra attendre le résultat de la discussion dont il va être l'objet.

**Article 2<sup>e</sup>. Ancien Donjon transformé en cavalier.**

Section A. Ecorchement de murs crénelés de l'escarpe . . . . .	24500 <sup>f</sup>	
Section B. Murs de revêtement traversant les fossés de l'ancien donjon et contrescarpes . . . . .	17000.	
Section C. Galeries de communication sous le cavalier . . . . .	9300.	
Section D. Murs de soutènement des terres du cavalier et voûtes en décharge du rempart de gauche . . . . .	5800.	
Section E. Terrassements et maçonneries de soutènement près la porte de Secours . . . . .	4000.	

Apostille. M<sup>r</sup> Pâris annonce, dans son apostille, avoir suivi dans la réduction de cet article les instructions données sur les lieux par le Général Haxo lors de son passage à Caen. On s'en aperçoit sans peine au parti avantageux que l'on a tiré des ruines du Donjon et à la disposition extrêmement favorable à la défense qui a été projetée tant pour le cavalier que pour ses accessoires de droite et de gauche. Je suis entierment de l'avis de M<sup>r</sup> Pâris sur l'utilité d'un mur crénelé surmontant l'escarpe mais je remarque encore ici un fond de fossé, celui entre les deux tours conservées, qui n'est vu de nulle part et je ne vois pas non plus sur le plan de quelle manière on communique de l'intérieur de la place dans ce fossé. Les rentrants AA, BB sont également des angles morts. Mon intention est bien moins d'indiquer le remède que d'en faire sentir la nécessité et d'ailleurs il ne me reste plus assez de temps d'ici mon départ pour discuter cette matière à fond. Je me bornerai donc à demander s'il serait bien difficile et bien coûteux 1<sup>o</sup>. de construire une galerie crénelée contre le parement intérieur du revêtement neuf CC. On y communiquerait, de l'intérieur de la place, par le passage souterrain DD ; 2<sup>o</sup>. [Mettre ?] galerie semblable contre le revêtement projeté en EE, sa communication serait en FF ; 3<sup>o</sup> De substituer au barrage GG une autre galerie également crénelée et voutée prolongée jusqu'en HH et qui conduirait à une galerie de contrescarpe KK disposée de manière à voir tout le fossé MM. Les galeries GG HH et EE communiqueraient ensemble et, de l'intérieur du château, on arriverait à l'une et à l'autre par le même passage vouté FF ; 4<sup>o</sup> Enfin, la sortie dans le fossé du Donjon serait très bien placée vers EE ou HH parce qu'elle se trouverait défendue à la fois par les feux croisés des deux galeries.

Il serait fâcheux que l'on ne put profiter d'une manière quelconque des voutes en décharge proposées par la section D, surtout dans un poste qui, eu égard à son peu d'étendue, a un extrême besoin d'abris à l'épreuve. Je crois qu'avec un faible surcroît de dépense on pourrait en faire de bons souterrains soit pour les malades et blessés, soit pour les approvisionnements de bouche, soit même pour la poudre qui, je crois, et avec les précautions convenables, s'y conserverait très bien pendant quelques mois. D'après ce qui précède on voit que cet article a encore besoin de quelques perfectionnements dans les détails, mais il est probable qu'on ne change rien au tracé non plus qu'au relief du cavalier. On pourrait donc commencer dès cette année les réparations de la section A ainsi que la construction du mur crénelé. Je demande à cet effet un premier acompte de 8000<sup>f</sup> pour faire une partie des travaux projetés sur la courtine entre les deux tours conservées.

**Article 3<sup>e</sup>. Tours de l'enceinte.**

Section A. Voute et terrassements de la tour cotée 5 . . . . .	1100 <sup>f</sup> .	
Section B. Banquettes et créneaux de la tour 11 . . . . .	700.	

Apostille. Je propose comme urgente, surtout en ce qui concerne la section A, l'exécution entière de cet article.

**Article 4<sup>e</sup>. entretiens courans.**

Pour les entretiens courans des fortifications . . . . .

Apostille. Cinq cents francs au moins me paraissent indispensables pour cet article en 1822. Si l'on a besoin de plus on demandera des fonds supplémentaires dans le courant de la campagne.

60600                      8000

1800                      1800

800                      500

Totaux . . . . .

131500 <sup>f</sup>	10300 <sup>f</sup>
---------------------	--------------------

### Bâtiments Militaires.

Article 1 <sup>er</sup> . Caserne 27, au château.		
Section A. Les couvertures a neuf et remaniées . . . . .	600 <sup>f</sup> .	
Section B. Pavé de roche en avant de la caserne . . . . .	270.	
Section C. Réparation d'un pavé de chambre, remplacement de portes et croisées . . . . .	430.	1300 <sup>f</sup>
		1300 <sup>f</sup>
<u>Apostille.</u> Tous ces ouvrages étant urgents, il convient d'accorder les fonds demandés.		
Article 2 <sup>e</sup> . Bâtiment 25, au château.		
Section A. Travaux a faire pour rendre habitables une écurie et le grenier au dessus de la porte du bâtiment . . . . .	6000 <sup>f</sup>	
Section B. Reconstruction d'une cheminée chez l'Adjudant de Place . . . . .	270.	
Section C. { a. Planchers exécutés sur les fonds de 1822 . . . . .	460.	960
{ b. Id. restant a exécuter, plafonds à réparer . . . . .	500.	
		7230
		4230
<u>Apostille.</u> Le projet de la section A, bien préférable a celui présenté l'an dernier, me paraît devoir être adopté. Il serait même a propos d'en commencer l'exécution cette année en accordant a cet effet un acompte de 3000 <sup>f</sup> pour les travaux en maçonnerie et la couverture. La section B est indispensable. Il en est de même de la section C dont la premiere partie a déjà été exécutée par avance sur 1822, avec autorisation du Ministre d'après les instances de l'entrepreneur.		
Article 3 <sup>e</sup> . Bâtiments 13, 14, 16, 17 et 18, au château.		
Section A. Travaux a faire dans les bâtiments 13 et 14 occupés par M <sup>r</sup> le Commandant d'artillerie . . . . .	750.	
Section B. Travaux à faire dans les bâtiments 16, 17 et 18 occupés par les gardes d'artillerie et du Génie. Savoir . . . . .		
. . . . . (a) Travaux urgents . . . . .	1050 <sup>f</sup> .	1630.
(b) Travaux moins urgents . . . . .	580.	
		2380
		1270
<u>Apostille.</u> On a déjà beaucoup fait dans le logement de M <sup>r</sup> le commandant d'artillerie et il me semble qu'on doit se reposer un peu. Cependant il convient d'accorder la partie vraiment urgente de la section A, c'est-a-dire environ 220 <sup>f</sup> , pour la réparation de la cuisine. Il est également nécessaire d'exécuter cette année la premiere partie de la section B montant à 1050 <sup>f</sup> .		
Article 4 <sup>e</sup> . Magasin à poudre.		
Pour construire le mur d'enveloppe du magasin à poudre . . . . .		2600
		2600
<u>Apostille.</u> Il serait imprudent de différer plus longtemps l'exécution de cet article.		
Article 5 <sup>e</sup> . Caserne 27 au chateau.		
Pour construire des latrines à la turque a l'extrémité de la caserne cotée 27. . . . .		4700
		"
<u>Apostille.</u> Cet article n'étant pas de premiere urgence doit être ajourné. [Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]		
Article 12 <sup>e</sup> . Ameublement des casernes.		
Section A. Caserne cotée 27 au château . . . . .	250 <sup>f</sup> .	
Section B. Partie du bâtiment 25 qui fait la S <sup>on</sup> A, Article 2 <sup>e</sup> . . . . .	720.	
Section C. Caserne des Tribunaux . . . . .	460.	
Section D. Pavillon de la Place Dauphine . . . . .	2230.	3660
		710
<u>Apostille.</u> L'ameublement demandé par les sections A et C est indispensable mais on peut ajourner les sections B et D attendu que les bâtiments cités Article 2 Sect <sup>on</sup> A et Article 9 <sup>e</sup> Sect <sup>on</sup> A ne seront pas en état d'être meublés cette année.		
Article 13 <sup>e</sup> . Entretien des corps de garde.		150
		150

Pour les entretiens courans des corps de garde . . . . .		
<u>Apostille.</u> Il n'y a rien à réduire sur cet article.		
Article 14 <sup>e</sup> . Entretiens courans.		
Pour les entretiens courans des bâtimens militaires . . . . .	1500	1500
Apostille. Cette somme est faible relativement au grand nombre des établissemens militaires de la ville et du château.		
Article 15 <sup>e</sup> . Frais de bureau.		
Pour les frais de bureau . . . . .	400	400
<u>Apostille.</u> Ces frais sont évalués ici à leur minimum.		
Totaux . . . . .	76770 <sup>f</sup>	34860 <sup>f</sup>

### Récapitulation

	Fonds accordés en 1821.	Sommes demandées	
		Par le chef du Génie	Par le Directeur
<b>Fortifications</b> . . . . .	500 <sup>f</sup> .	131500 <sup>f</sup> .	10300 <sup>f</sup> .
<b>Bâtimens militaires</b> . . . . .	24100.	76770.	34860
<b>Totaux</b> . . . . .	24600 <sup>f</sup> .	208270 <sup>f</sup> .	45160 <sup>f</sup> .

La première feuille de dessin (fortifications) du projet pour 1822, ou une copie de cette feuille, devra, après la discussion, être renvoyée à Caen avec l'indication des propositions, modifications ou changements que le Comité jugera convenables de faire au projet de restauration du château.

Au Havre, le 12 février 1822.  
Le Colonel du Génie Directeur des fortifications  
De Lapisse

---

57. Blanc, *Apostilles du Directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire, en 1823, aux fortifications et bâtimens militaires de la place de Caën*, 5 janvier 1823, Vincennes, SHD, 1VH 492 7-4

Génie  
Fortifications  
Bâtimens militaires  
Direction du Havre  
Place de Caën

Projets pour 1823

Apostilles du Directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire, en 1823, aux fortifications et bâtimens militaires de la place de Caën

	Sommes Demandées.	
	Par le Chef du Génie	Par le Directeur
<b>Fortifications</b>		
<p style="text-align: center;"><u>Article 1<sup>er</sup>.</u> Contregarde cotée (9.)</p> <p>Pour réparer les escarpes de la contregarde cotée 9., former ses parapets, l'isoler à sa gorge au moyen de deux barrages en maçonnerie, modifier la caponiere actuelle et établir les communications avec les fossés, conformément aux dessins sous les N<sup>os</sup> 1. 2. 3. 4. 5 et 6</p> <p>Apostille. On a proposé successivement plusieurs projets pour la restauration du château de Caën, celui dont nous nous occupons est conforme au croquis annexé à l'avis du Comité du 4 Mai 1822.</p> <p>On ne change rien au tracé de la contregarde, on rétablit son escarpe, on lui donne un terreplein assez large pour recevoir du canon et on donne au parapets l'épaisseur nécessaire pour résister au boulet. Le relief de cette contregarde est soumis à un plan de défilement qui part de la seule hauteur au nord qui la domine à la distance de 600 mètres.</p> <p>Il eut été à désirer que M<sup>r</sup> le Chef du Génie eut couvert son plan général d'un plus grand nombre de courbes, cependant comme il fait assez connaître le point dominant et que la contregarde n'est et ne doit être soumise qu'à un seul plan de défilement, on peut en définitif regarder ce projet comme complet et en arrêter l'exécution car il remplit parfaitement les deux buts que l'on devait se proposer : de couvrir le mur crénelé couronnant l'escarpe du donjon ou cavalier, et de balancer les déblais avec les remblais afin d'éviter une trop grande dépense.</p> <p>On n'a pas cherché à couvrir l'escarpe de la contregarde aux vues de l'ennemi, ce serait un avantage que l'on achèterait trop chèrement et qui deviendrait même superflu, car le but que l'on doit chercher à obtenir étant de mettre le château de Caën en état de résister à une attaque de vive force, la contrescarpe peut rester telle qu'elle est, puisqu'elle présente un obstacle vertical assez élevé pour forcer l'ennemi à se servir d'échelle pour descendre dans le fossé. Quelqu'avantageux qu'il soit d'avoir des feux qui voyent les fossés je pense à cet égard comme le comité qu'il serait trop coûteux ici de les obtenir et qu'on doit y renoncer.</p> <p>Tous les travaux qui sont détaillés dans les cinq sections A. B. C. D. E. qui forment cet article 1<sup>er</sup> sont nécessaires. On pourrait peut être faire quelques objections contre la caponiere B et l'escalier ou pas de souris qui y communique ; en effet cette caponiere masque les feux du corps de place sur une partie du fossé de la contregarde et en jetant des planches depuis la contrescarpe sur les deux murs qui la forment, avec quelques fascines lancées en avant, l'ennemi aurait une descente de fossé et pourrait par suite surprendre la contregarde par l'escalier qui est voisin, bien qu'on y suppose un palier mobile ou pont levé. Mais si l'on supprimait ce pas de souris et cette caponiere, il faudrait pour conserver une communication avec les fossés de la contregarde pratiquer une double porte dans le batardeau de l'autre côté D. dans le rentrant et touchant l'arrondissement de contrescarpe ; cette porte ne serait pas vue à la vérité de l'ennemi, mais on pourrait l'enfoncer à l'aide d'un pétard et alors le danger serait bien plus grand, puisque l'ennemi se trouverait de suite dans le fossé du donjon ou déboucherait la grande communication avec le château. Du reste M<sup>r</sup> le Lieutenant Général Haxo s'est occupé de cette caponiere sur le terrain, et il a, m'a-t-on dit, jugé qu'elle pouvait être conservée.</p> <p>Comme je ne prévois aucune autre objection contre l'exécution du projet, je demande pour 1823 un à-compte de 30000<sup>f</sup>. On commencerait par rétablir les escarpes.</p>	61200 <sup>f</sup>	30000 <sup>f</sup>
<p>Article 2<sup>e</sup>. Pour dresser le rempart depuis la tour 13 jusqu'à la tour 16 incluse ; couronner les murs par un tablage de pierre de taille, dresser la rampe du sud ; former les banquettes ; refaire l'entrée de la casemare de la tour 14, faire une chappe à la voute du 1<sup>er</sup> étage de la tour et remblayer au niveau du terreplein soumis au défilement le second étage vouté &amp;a (voir la feuille de dessin n<sup>o</sup> 7)</p>	3200	2000

<p>Section A. 1100<sup>f</sup> pour dresser le rempart depuis le point M à droite de la tour 16 jusqu'à la tour 14, former les banquettes, couronner les murs par un tablage en pierre de taille, dresser les rampes et partie du talus intérieur du rempart dans les mêmes limites.</p> <p>Apostille. L'intérieur du fort présente le long du mur de défense des inégalités qui choquent l'œil et qui s'opposent à une circulation facile et nécessaire a obtenir pour la défense, il faut aussi former les banquettes afin de pouvoir faire le coup de fusil. Quant au tablage a mettre sur le mur d'escarpe, c'est une réparation indispensable ; il est donc nécessaire d'accorder toute la somme demandée . . . . . 1100<sup>f</sup>.</p> <p>Section B. 900<sup>f</sup>. pour dresser le rempart entre l'angle de flanc droit de la tour 14 et l'angle du flanc gauche de la tour 13, faire la chappe à la tour 14 avec les remblais au dessus, faire le tablage des murs, former les banquettes.</p> <p>Apostille. Ces travaux sont de la même espèce que ceux détaillés à la section A, ainsi ils sont aussi nécessaires. La suppression de la voute supérieure de la tour 14 est convenable puisqu'elle gêne l'intérieur de cette tour ; qu'elle est d'ailleurs mauvaise, et qu'elle ne donne aucun feu à l'extérieur, mais il sera nécessaire de faire à l'extrados de la 2<sup>e</sup> voute que l'on conserve une chappe de bon ciment avec talus convenable pour faire écouler les eaux. 900</p> <p>Section C. 1200<sup>f</sup>. Pour donner à la grande casemate de la tour 14 un débouché accessible par le pied du rempart et déblayer la chambre basse de la même tour.</p> <p>Apostille. Il me semble qu'il vaut mieux conserver la casemate dans sa longueur actuelle que de lui supprimer 7 mètres de longueur en donnant pour motif de cette suppression que la voute en est mauvaise et qu'elle n'est pas assez recouverte de terre. Cette casemate a 4<sup>m</sup>00 [de] largeur, ainsi c'est 28 [m<sup>2</sup>] de superficie que l'on perdrait. Il vaut mieux la reconstruire, la couvrir d'une bonne chappe de ciment et ensuite d'assez de terre pour l'abriter et la conserver. Il faudra aussi nettoyer la voute basse. Quant à l'entrée de cette casemate, je pense encore qu'elle est mieux placée dans un jardin qu'au dehors, car alors les avenues de la porte ne se trouvent pas couvertes d'immondices. On peut renvoyer au projet pour 1824.</p>		
<p><u>Article 3<sup>e</sup></u>. Rejointoyemens et réparations en maçonnerie d'ébrèchemens a continuer à gauche de la Porte Royale.</p> <p>Apostille. Ce travail a été arrêté en principe par le Comité.</p>	300	300
<p>Article 4. Pour la démolition des murs des jardins supprimés ; pour les chaines de garantie a mettre à droite et à gauche des tabliers des ponts levis en remplacement des lisses en bois actuelles. Pour la construction d'une porte a mettre au passage de l'ouvrage coté 18 et pour la réparation du pavé entre cet ouvrage et la barriere de l'avancée.</p> <p>[En marge] Voir la feuille de dessin n° 3.</p> <p>Apostille. L'apostille de M<sup>r</sup> l'Ingénieur en chef démontre suffisamment la nécessité de tous ces travaux.</p>	800	800
<p><u>Article 5<sup>e</sup></u>. Pour les entretiens courans.</p> <p>Apostille. C'est la somme qui a été accordée l'an passé par le comité, elle est indispensable.</p>	300	300
Totaux . . . . .	65800 <sup>f</sup>	33400 <sup>f</sup>
<b>Bâtimens militaires.</b>		
<p><u>Article 1<sup>er</sup></u>. Caserne cotée 27 au château.</p> <p>Pour réparer le pavé de la chambre n° 9 et remplacer diverses portes et croisées</p> <p>Apostille. Ces travaux étant urgents, il convient d'accorder les fonds demandés.</p>	470	470
<u>Article 2</u> . Bâtiment coté 25 au château.	6660	3660

<p><u>Section A.</u> 6000<sup>f</sup>. pour rendre habitables l'écurie et les greniers à gauche et au dessus de la porte d'entrée.</p> <p>Apostille. Le Comité dans sa délibération du 4 Mai 1822 s'est expliqué ainsi au sujet de ce travail :</p> <p>Le Comité adopte la distribution proposée pour le bâtiment 25 et ajourne son exécution à 1823 faute de fonds.</p> <p>Il est nécessaire d'accorder 3000<sup>f</sup> pour exécuter la maçonnerie et la couverture. . . . . 3000<sup>f</sup></p> <p>Section B. 660<sup>f</sup>. Pour pavage, planchers et diverses réparations.</p> <p>Apostille. Le détail des réparations en démontre l'urgence. . . . . 660.</p>		
<p>Article 3<sup>e</sup>. Bâtimens cotés 13 et 14 au château.</p> <p>Pour refaire le crépis sur les murs extérieurs et des enduits à l'intérieur, paver la cuisine du bâtiment 13 et la chambre au rez-de-chaussée du bâtiment 14, refaire une portion de mur de jardin et autres réparations.</p> <p>Apostille. Comme tous les travaux proposés sont essentiels à l'exception du mur du jardin, on peut accorder 500<sup>f</sup> pour 1823 et renvoyer à 1824 l'emploi des 400<sup>f</sup> restant, le mur du jardin déduit</p>	1000	500
<p>Article 4<sup>e</sup>. Bâtimens cotés 16, 17, 18 &amp;<sup>a</sup> au château.</p> <p>Pour refaire à neuf le plancher et les enduits du corridor 16, percer une fenêtre dans la chambre dudit bâtiment, faire diverses réparations dans ce bâtiment et dans ceux cotés 17 &amp; 18</p> <p>Apostille. Tous ces travaux sont essentiels, et comme ils regardent plusieurs bâtimens, on ne peut guère se dispenser de les exécuter tous.</p>	800	800
<p>Article 5<sup>e</sup>. Pour construire le mur d'enveloppe autour du magasin à poudre. [En marge] Voir la feuille de dessin n° 2 des projets pour 1822.</p> <p>Apostille. L'exécution de ce mur avait été ajournée parce qu'on devait le coordonner à la hauteur du rempart qui doit le couvrir, il n'y a plus actuellement de motif pour en suspendre la construction.</p>	3000	3000
[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]		
<p><u>Article 12.</u> Ameublement.</p> <p>Pour l'ameublement des casernes de la ville et château de Caën.</p> <p>Apostille. Comme il est probable qu'on n'obtiendrait pas toute la somme demandée, et que d'ailleurs quelques parties de bâtimens dont on demande l'ameublement ne seraient pas en état de le recevoir à la fin de l'année, on demande seulement un acompte de [1200]</p>	4430	1200
<p><u>Article 13<sup>e</sup>.</u> Entretien courants des bâtimens.</p> <p>Apostille. Le Comité n'avait accordé que 1000<sup>f</sup> pour 1822, mais cette somme n'a pas suffi.</p>		
<p><u>Article 14<sup>e</sup>.</u> Frais de bureau</p> <p>Apostille. Les 300<sup>f</sup> accordés pour 1822 n'ont pu suffire.</p>	400	400
<b>Totaux . . . . .</b>	85700 <sup>f</sup>	29790 <sup>f</sup>

### Récapitulation

	Fonds accordés pour 1822	Sommes demandées	
		Par le Chef du Génie	Par le Directeur
Fortifications . . . . .	1660 <sup>f</sup>	65800 <sup>f</sup>	33400 <sup>f</sup>
Bâtimens militaires . . . . .	21660	85700	29790
<b>Totaux . . . . .</b>	23320 <sup>f</sup>	151500 <sup>f</sup>	63190 <sup>f</sup>

Au Hâvre le 5 Janvier 1823  
Le Colonel du Génie Directeur des fortifications.  
[Chev<sup>er</sup>] Blanc

58. *Extrait des registres du Comité du Génie, séance du 18 Mai 1824, 18 mai 1824, Vincennes, SHD, 1VH 492*

Ministère de la guerre  
Comité du Génie  
Direction du Hâvre  
Place de Caen

Extraits des registres du Comité du Génie  
Séance du 18 Mai 1824

Le Comité, après avoir pris connaissance,

1.° De l'état estimatif de la dépense à faire en 1824 aux fortifications et aux bâtimens militaires de la Place de Caen.

\_\_\_\_\_ accompagné des apostilles de l'officier du Génie en chef de la place, et des feuilles de dessin à l'appui des projets ; des apostilles particulières du Directeur des fortifications, sur chacun des articles de l'état estimatif ;

2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés, et de leur situation au 15 octobre 1823.

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les travaux indispensables à exécuter dans la Place de Caen.

SAVOIR :

Numéros d'ordre.	Articles d'ouvrages	Fonds	
		Deman- dés.	Votés par le Comité.
<b><u>1°. Fortifications</u></b>			
1 <sup>er</sup> . (1 <sup>er</sup> du projet)	Pour achever les murs de soutènement à la gorge du cavalier ; faire les amorces des poternes de communication, les déblais nécessaires pour accéder au magasin à poudre, et commencer l'abaissement du sol du château ; construire le mur crénelé qui traverse le fossé Est de l'ancien donjon et la descente qui conduit à la galerie d'escarpe dudit mur.	25500	10000

Observations.

A accorder pour terminer le mur de soutènement du rempart et amorcer les deux poternes de gauche.

La porte d'entrée de la grande poterne est trop biaise ; il sera plus simple d'en redresser la baie, en faisant faire un petit angle rentrant au mur de soutènement, entre les deux portes des poternes, ainsi que l'indique le croquis ci-joint.

La rampe intérieure de la grande poterne ne doit commencer qu'à l'aplomb de son seuil supérieur, qui sera un peu relevé afin que les eaux de pluie n'y puissent pénétrer ; cette rampe pourra être continuée au 76 jusqu'à 1<sup>m</sup>50 de la feuillure de la porte de sortie dans le fossé, le seuil de cette porte se trouvera ainsi à la cote 39<sup>m</sup>50 environ, et aura 0<sup>m</sup>50 de ressaut sur le fossé, ce qui est sans inconvénient.

Le parapet du chemin des rondes au-dessus de la porte extérieure de la poterne sera porté par une trompe dans l'angle, afin de pouvoir être établi en ligne droit sur le flanc et ne pas encombrer le chemin des rondes ; cette construction permettra de supprimer le mur de soutènement des terres le long du talus extérieur. Les portes des poternes qui conduisent au chemin des rondes seront sans feuillure et sans vantaux (on donnera un dessin de détail pour 1825). Les galeries d'escarpe des flancs sont trop larges et peuvent être réduites à 3<sup>m</sup>00, suivant le croquis ci-joint.

La rampe qui monte sur le terreplein forme une queue qui encombre la cour du château ; il faut lui donner une pente du 1/6<sup>e</sup> et la faire commencer au pied du talus intérieur du rempart (\*) (voir le croquis ci-joint). [[Le croquis donne une marge plus roide que le 1/6]]<sup>68</sup>.

Quant au redressement du sol du château entre la porte de Secours, le magasin à poudre et les bâtimens 12 et 27, on ne voit pas comment les deux routes dont le déblai est proposé, pourront se raccorder avec le sol de cette partie du château, le chef du génie enverra pour 1825 un plan sur lequel les surfaces du sol seront représentées par des lignes horizontales tracées dans des plans distants entr'eux de 0<sup>m</sup>10 centimètres ; il adressera aussi un état des déblais et remblais à faire pour l'exécution de cette partie du projet, afin qu'on puisse connaître l'emploi des terres.

(\*) note du chef du génie. Si l'on veut faire partir la rampe du pied du talus intérieur du rempart et l'incliner au 1/6 il devra avoir 40<sup>m</sup>80 suivant la ligne de plus grande pente. Elle arriverait au-delà de l'angle [coté] A sur le croquis et à cette inclinaison le talus de [ra...] empiéterait considérablement sur le terreplein.

Il faudrait alors reculer le mur d'escarpe qui coupe le fossé de l'ouest et il semble [reculé ?] autant que possible.

(Article 2 du projet)	Pour placer une pompe dans le puits du donjon, et mettre une porte en fer à l'entrée de la niche.	1580	"
Observations. Cet article doit faire partie du chapitre Bâtimens militaires.			
(Article 3 idem)	Pour dresser le rempart entre l'angle de flanc gauche de la tour 14 et l'angle du flanc droit de la tour 13 ; faire la chape de la tour 14 avec remblais au dessus ; faire le tablage des murs et former les banquettes ; pour donner, à la grande casemate de la tour 14, un débouché qui soit accessible par le pied du rempart et déblayer la chambre basse de la même tour.	2050	"
Observations. A ajourner d'après l'avis du Directeur. En reproduisant ce projet, le chef du génie donnera le plan du souterrain supérieur et fera connaître les moyens d'y arriver. <sup>69</sup>			
2 (4 du projet)	Pour réparer le pont de Secours, y établir deux garde-fous et deux chaînes de garantie, faire une porte à l'avancée et exhausser les tours de droit et de gauche de l'entrée	8680	3000
Observations. A accorder pour la réparation du pont dormant de la porte de Secours, ainsi que pour le garde-fou. Certaines parties du garde-fou ne pourraient-elles pas être faites en fer coulé, comme par exemple les potelets ? Les travaux relatifs à l'établissement de l'ouvrage 18 seront ajournés faute de fonds ; les profils doivent être cotés dans leurs points principaux <sup>70</sup> .			
3 (5 du projet)	Rejointoyemens et réparations en maçonnerie d'ébrèchement, à continuer à gauche de la porte Royale	400	300
Observations. A accorder pour continuer le rejointoyement à partir de la tour 16.			
4.	Pour les entretiens courans des fortifications	290	200
Observations Cette somme doit suffire.			
		Totaux pour les fortifications . . . . .	38500   14500

## 2.° Bâtimens militaires.

1. (1 <sup>er</sup> du projet)	Pour construire des latrines turques dans le prolongement ouest de la caserne 27 au château	5000	3500
Observations.			

<sup>68</sup> Cette phrase entre double crochets a été ajoutée au crayon.

<sup>69</sup> Cette phrase a été rédigée dans une écriture différente de la précédente.

<sup>70</sup> Ces deux dernières phrases ont une écriture différente de celle qui précède.

Il faut réduire à 3<sup>m</sup> de largeur les dimensions intérieures de la chambre des sièges, ce qui sera suffisant. Le faite du toit sera de niveau avec la sablière de la caserne ; ce soit au lieu d'être incliné à 45°, le sera à 30° ou 33° seulement et couvert en tuiles si ce peu d'inclinaison l'exige.

Les urinoirs seront placés de chaque côté de la cheminée et dans la même ligne qu'elle ; il ne sera rien changé à l'appareil des angles de la caserne et la chaîne de pierre de taille proposée au milieu de la façade de la latrine sera supprimée.

Au lieu de fermes, on emploiera des chevrons de 4<sup>m</sup> engagés dans le pignon de la caserne et sur la sablière de la latrine, et portés par des pannes.

D'après les modifications ci-dessus la somme votée suffira.

2 (2 idem)	Pour achever la caserne 25, construire un contrefort, refaire la tête d'un mur de refend et divers travaux dans le bâtiment 25.	5800	2400
------------	---	------	------

Observations.

		Fonds	
		Deman- dés	votés
Section 1 <sup>ère</sup> Achèvement de la caserne 25 . . . . . = . . . . .		4500 <sup>f</sup>	
à-compte . . . . .			2000 <sup>f</sup>
Section 2 <sup>e</sup> – Construction d'un contrefort à la face sud du bâtiment 25 et d'une tête de mur de refend . . . . .		500	
A accorder . . . . .			400
Ne pourrait-on pas éviter la construction de ce contrefort en reconstruisant le mur de refend jusqu'au parement extérieur du mur de façade en reliant ces deux murs par des xx. ? (ce n'est pas ici le cas <sup>71</sup> )			
Section 3. Pour divers travaux d'intérieur au bâtiment 25		800	
A ajouter faute de renseignements suffisants			
La caserne 25 et le logement du chef du génie doivent former deux articles séparés.			
Les bâtimens militaires doivent être désignés par des lettres.			
Somme pareille . . . . .		5800 <sup>f</sup>	2400 <sup>f</sup>

3 (3 du projet)	Pour exécuter divers travaux et réparations dans les bâtimens 13, 14, 16, 17 et 18 au château	1220	540
-----------------	---	------	-----

		Fonds	
		Deman- dés	votés
Section 1 <sup>ère</sup> . Travaux dans le bâtiment 13-14 au château		1080 <sup>f</sup>	
A accorder pour les réparations intérieures . . . . .			400 <sup>f</sup>
La construction du mur de clôture peut être ajournée d'après l'avis du Directeur.			
Section 2. Reconstruction d'une cheminée dans le bâtiment 17.		140	
A accorder . . . . .			140
Somme pareille . . . . .		1220	540

4. (4 idem)	Pour construire le mur d'enveloppe du magasin à poudre	2900	2600
-------------	--	------	------

Observations.

A accorder pour le mur de clôture.

La deuxième porte proposée dans ce mur doit être rejetée, attendu qu'on n'en a jamais reconnu la nécessité. Les voitures ne devant jamais entrer dans la cour du magasin, il est inutile de placer des bornes devant ses piédroits (a).

D'après les modifications ci-dessus la somme votée suffira.

<sup>71</sup> Cette phrase entre parenthèse a été rajoutée au crayon.

(a). La largeur donnée à la cour aurait pu faire supposer que les voitures n'y pourraient pas entrer et que les bornes avaient un autre but que de garantir les piédroits de la porte. Elles sont proposées pour garantir les angles et aussi l'escalier ou pas de souris du cavalier.

**1826**

**59.** *Extrait des registres du Comité du Génie*, séance du 12 juin 1826, 12 juin 1826, Vincennes, SHD, 1VH 492 16-5

N.° 198.  
 MINISTERE DE LA GUERRE  
 COMITE DU GENIE  
 DIRECTION du Hâvre  
 Caen et dépendances  
 TRAVAUX projetés pour 1826

EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DE DU GENIE  
 Séance du 12 juin 1826

LE COMITE, après avoir pris connaissance,

1.° De l'état estimatif de la dépense à faire en 1826 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen et dépendances, \_\_\_\_\_

accompagné des apostilles du Chef du Génie et des feuilles de dessin à l'appui des projets, des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif ;

2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 15 octobre 1825 ;

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les travaux indispensables à exécuter à Caen et dépendances ;

SAVOIR :

**1.° Fortifications**

Numéros d'ordre.	Articles d'ouvrages	Fonds	
		Demandés.	Votés par le Comité.
	<b>1°. Fortifications</b>		
(Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	Pour exécuter, au cavalier, le mur d'escarpe à galerie crénelée qui traverse le fossé de l'est de l'ancien Donjon, et le parapet ou chemin de rondes correspondant, y compris le retour sur la contrescarpe et une amorce d'un mètre en retour sur l'escarpe de gauche	11000 <sup>f</sup>	"

Observations.

A ajourner jusqu'après l'adoption du projet d'ensemble du cavalier.

La forme des créneaux indiqués au dessin de détail n'est pas motivée, et les créneaux plongeant demandés par l'avis du Comité du 13 juin 1825 ne sont pas proposés.

On ne voit pas comment on arrive à la galerie en décharge, et celle-ci n'est pas conforme au croquis du Comité du 18 mai 1824 : la substitution, de deux voûtes inégales à une seule voûte n'est pas convenable, et ces deux voûtes sont trop surbaissées.

Les terres doivent être soutenues sous les voûtes par un mur en pierre sèches, et non par un mur lié qui, par sa résistance, reporterait la poussée sur les piédroits.

Quant au projet d'ensemble du cavalier, il donne lieu aux observations suivantes :

Le défilement n'a pas été convenablement déterminé : d'après l'avis du Comité du 13 juin 1825, le plan de défilement de la contregarde doit passer à 2<sup>m</sup>50 et non à 1<sup>m</sup> au-dessus du terrain extérieur, et renfermer toutes les crêtes du chemin des rondes, dont le terreplein doit, à son tour, être défilé par différens plans conduits à 1<sup>m</sup>

au-dessus des points les plus rapprochés de la crête de la contregarde, que les maçonneries des deux tours ne seront pas découvertes aux vues extérieures, et que leurs terrepleins ne seront pas vus de revers. Le mur de parapet du chemin des rondes devait être percé de créneaux au niveau de la banquette, et porter des créneaux plongeants de 3<sup>m</sup> en 3<sup>m</sup>.

Les voûtes en décharge du flanc gauche ont les mêmes défauts que celles proposées pour le flanc droit, et dont il a été question plus haut.

Le remblai considérable proposé derrière la courtine 7-8 et soutenu à grands frais par un revêtement en décharge n'est pas convenable et ne vaut pas la disposition des projets de 1822 qui avait été adoptée par le Comité.

Il est naturel de communiquer au chemin des rondes par la galerie en décharge sous le retour du cavalier ; car la ronde pourra se faire alors sans interruption : la grande poterne AA est donc inutile.

Le Chef du génie fera pour 1827 un nouveau projet d'organisation de ce cavalier, en se conformant aux observations précédentes et à l'avis de 1825 : ses plans seront lavés pour mieux exprimer ce qu'ils représentent.

Il aura soin de ne pas omettre, comme en 1825, le nivellement de la cour et le calcul de déblais et remblais qui lui avaient été demandés pour 1826.

1 <sup>er</sup> (Art. 2 <sup>e</sup> du projet)	Pour les entretiens courans des fortifications	300	300
	Observations. A accorder		
	Totaux pour les fortifications . . . . .	11300 <sup>f</sup>	300 <sup>f</sup>

**2.° Bâtimens militaires.**

(Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	Pour réparations à faire dans la caserne N au château	550 <sup>f</sup>	280 <sup>f</sup>
-------------------------------------	---	------------------	------------------

Observations.

A accorder pour les réparations d'enduits, de maçonnerie et de ferrures. Le reste de l'article est ajourné faute de renseignements suffisant : l'époque des derniers blanchissages aurait dû être indiquée.

(Art. 2 <sup>e</sup> du projet)	Caserne V et bâtiment X occupés par la compagnie de canonniers sédentaires	160	"
------------------------------------	--	-----	---

Observations.

A ajourner faute de renseignements suffisans.

(3 <sup>e</sup> idem)	Pour améliorations à faire aux chambres des bâtimens D, D' et D'' au château	400	"
-----------------------	--	-----	---

Observations.

A ajourner d'après l'avis du Directeur et faute de renseignements suffisants.

(4 <sup>e</sup> idem)	Pour travaux d'appropriation au bâtiment H au château	600	"
-----------------------	---	-----	---

Observations.

A ajourner.

La dépense du lambris étant faite ne peut être soumise à la discussion du Comité, et Son Excellence décidera si elle doit être approuvée.

Les cheneaux doivent être en zinc.

2 <sup>e</sup> (5 <sup>e</sup> idem)	Pour travaux d'appropriation au bâtiment L au château	450	30
---	---	-----	----

Observations.

A accorder pour établir les archives de la 14<sup>e</sup> Division militaire dans les chambres au-dessus de l'école d'enseignement mutuel.

[Les articles suivant concernent les autres établissemens militaires de Caen]

6 <sup>e</sup> (11 <sup>e</sup> idem)	Pour remplacement d'effets d'ameublement	1200	600
--	--	------	-----

Observations.

A accorder pour à-compte.



SAVOIR :

Numéros d'ordre.	Articles d'ouvrages	Fonds	
		Demandés.	Votés par le Comité.
(Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	<p align="center"><b><u>1<sup>o</sup>. Fortifications</u></b></p> <p align="center">Les barrières des portes</p> <p>Pour remplacer les barrières en avant des portes Royale et du Secours</p> <p align="center">Observations. A ajourner, faute de fonds.</p>	800	"
(2 Id.)	<p align="center">Pavage de l'abord intérieur des portes</p> <p>Pour paver avec les matériaux provenant de l'écurie St-Etienne, l'abord intérieur de la porte du Secours et relever celui qui existe du côté de la porte royale</p> <p align="center">Observations. A ajourner, faute de fonds.</p>	1500	"
(3 Id)	<p align="center">Tour cotée 5, dite de l'Angle</p> <p>Pour arrêter l'infiltration de l'eau dans la voûte en complétant le recouvrement en dalle et isolant les maçonneries des terres voisines par un mur à la gorge.</p> <p align="center">Observations. A accorder.</p>	220	220
(4 Id)	<p align="center">Courtine 14-15 et tour 15</p> <p>Pour reprendre en écorchement une partie du revêtement et rejointoyer le reste</p> <p align="center">Observations. A ajourner.</p>	2280	"
(5 Id)	<p align="center">Casemate de la tour 14 et communication</p> <p>Pour donner à la grande casemate de la tour 14, et au souterrain qui y conduit, un débouché accessible par le pied du rempart ; déblayer, en même tems, la casemate des terres qui l'encombrent.</p> <p align="center">Observations. A ajourner.</p>	1200	"
(Art. 6 du projet)	<p align="center">Rampe près la porte royale</p> <p>Pour soutenir les terres de la rampe par un mur, qui, avec celui de clôture du bâtiment L, formera une espèce de rue militaire ; disposer, à la tête de la nouvelle entrée de la poterne de la casemate, un double pas-de-souris, pour y communiquer directement du rempart</p> <p align="center">Observations. A ajourner.</p>	5500	"
2	Entretien courant des fortifications	400	380
	<b>Totaux pour les fortifications . . . . .</b>	<b>11900<sup>f</sup></b>	<b>600<sup>f</sup></b>

**2.° Bâtimens militaires.**

(Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	<p align="center">Le corps-de-garde du château</p> <p>Pour réparation de couverture, remplacement du lit-de-camp et autres refections ; enfin l'appropriation de la petite pièce pour salle de police.</p> <p align="center">Observations. A ajourner à 1828, faute de fonds et comme peu urgent.</p>	900	"
----------------------------------	---	-----	---

	<p>Les bâtimens Z et Y au château</p> <p>Réparations locative et de propreté aux logemens des gardes d'artillerie et du Génie</p> <p>Section a. Pour blanchir dans le logement du garde d'artillerie ; refaire une cloison ; tapisser et repeindre dans la chambre à coucher , refaire l'escalier du grenier et en charger le plancher ; enfin fermer par un mur avec porte l'espèce de cour qui sépare en ce point les bâtiment Z et Y et en rendre ainsi les issues tout-à-fait indépendantes . . . 450.</p> <p>Observations.</p> <p>À accorder pour blanchir, peindre et faire la cloison (A) du garde d'artillerie . . . . . 150.</p> <p>Section b. Pour réparations d'entretien et de propreté dans la portion du bâtiment Z, occupée par un des gardes du Génie ; savoir : blanchissage, réparation de pavé, enduits, clôture, &amp;<sup>a</sup>. . . . . 250</p> <p>Observtions.</p> <p>A-compte. . . . . 120</p> <p>Le reste sera reproduit en 1828</p> <p>Section c. Pour blanchissage, peintures et remplacem<sup>t</sup> d'un plancher dans le logement d'un garde du Génie, bâtiment Y. . . . . 100</p> <p>Observations.</p> <p>A accorder . . . . . 100</p>			
1 (art <sup>e</sup> 2 Id)		800	370	
(7 Id)	<p>[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]</p> <p>La caserne N au château</p> <p>Construction de cuisine et chambre de sous-officiers</p> <p>Observations.</p> <p>A ajouter, faute de dessins, d'après l'avis du Directeur.</p>	5600	"	
(Article 8 du projet)	<p>Le bâtiment K au château</p> <p>Pour disposer une partie de ce bâtiment pour y loger le détachement de canonniers sédentaires</p> <p>A ajourner, faute de fonds</p>	1200	"	
6 (9 Id)	<p>Le bâtiment L au château</p> <p>Travaux de distribution et de mise en état en trois parties indépendantes, savoir : la première conservant la lettre L pour logement du commandant du château ; la seconde pour la lettre P occupée par les salles du conseil de guerre et l'enseignement mutuel, et la troisieme pour un logement d'officiers</p> <p>Observations.</p> <p>A accorder pour réparer une des pièces du commandant du château ; le reste sera ajournée à 1828.</p>	10330	330	
(10 Id)	<p>Le bâtiment h au château</p> <p>Pour grosses réparations, savoir ; remplacer une portion de lambris dans le bureau ; rétablir une porte donnant accès direct au salon , élargir la porte de la cave, et établir des gouttières sur la façade sud</p> <p>Observations.</p> <p>A ajourner comme peu urgent.</p>	500	"	
9 (art <sup>e</sup> 13 du projet)	<p>[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]</p> <p>Frais de bureau</p> <p>Observations.</p>	400	200	

10 (")	Cette somme suffira.		
	Entretiens courants	1200	1000
	Observations.		
	Cette somme suffira.		
	<b>Totaux pour les bâtimens militaires . . . . .</b>	<b>86580</b>	<b>12300</b>

**Récapitulation**

1°. Fortifications . . . . .	600
2°. Bâtimens militaires . . . . .	12300
<b>Total des fonds votés le Comité pour les travaux à exécuter en 1827 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caën</b>	<b>12900<sup>f</sup></b>

Pour extrait conforme,  
L'Inspecteur général du service central du Génie, Président  
Rogniat

Le Colonel du Génie, secrétaire  
Chev<sup>f</sup> Lamy

Opp<sup>é</sup> : 19 juin

**1828**

**61.** *Extrait des registres du Comité du génie. Séance du 29 mai 1828, 29 mai 1828, Vincennes, SHD, 1VH 492 26-7*

N.° 182.  
MINISTERE DE LA GUERRE  
COMITE DU GENIE  
DIRECTION du Hâvre  
Caen et dépendances  
TRAVAUX projetés pour 1828

EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DE DU GENIE  
Séance du 29 Mai 1828

LE COMITE, après avoir pris connaissance,  
1.° De l'état estimatif de la dépense à faire en 1828 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen et dépend<sup>ces</sup>  
accompagné des apostilles du chef du Génie et des feuilles de dessin à l'appui des projets, des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif ;  
2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 15 Octobre 1827 ;

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les travaux indispensables à exécuter à Caen et dépendances ;

SAVOIR :

NUMEROS d'ordre.	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS	
		DE- MANDES.	VOTES par le Comité.

<b><u>1°. Fortifications</u></b>			
(Article 1 <sup>er</sup> du projet)	Les barrières des portes Pour remplacer les barrières en avant des portes Royale et du Secours	800	"
	Observations. A ajourner, faute de fonds.		
(2 Id)	Pavage à la porte du Secours Pour paver avec les matériaux provenant de l'écurie St. Etienne, l'abord intérieur de la porte du Secours	900	"
	Observations. A ajourner, faute de fonds.		
(3 Id)	Déblais des souterrains Pour continuer les déblais de décombres des casemates de la tour n° 14 et des issues qui y aboutissent	400	"
	Observations. A ajourner, faute de fonds.		
1 (")	Pour les entretiens courans . . . . .	400	400
	Observations. Cette somme a été allouée les années précédentes.		
	<b>Totaux pour les fortifications . . . . .</b>	<b>2500<sup>f</sup></b>	<b>400<sup>f</sup></b>
<b><u>2.° Bâtimens militaires.</u></b>			
1 (Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	Le corps-de-garde du château Pour disposer les deux pièces du rez-de-chaussée à l'extrémité du bâtiment D comme corps-de-garde et salle de police	800	700
	Observations. A réduire à 700 <sup>f</sup> en modifiant le travail proposé, ainsi qu'il suit : On conservera l'entrée du corps-de-garde de soldats, telle qu'elle est dans le corridor, et l'on n'ouvrira qu'une baie extérieure du côté de la rue : le massif derrière la cheminée de la pièce 2 qu'on bouche, sera détruit, s'il est possible ; on y suppléera par un simple tuyau de poêle.		
2 (2 Id)	La caserne N au château Pour construction de cuisines et chambres de s. officiers et pour achever l'appropriation et l'assainissement de la caserne relative à la pose des lits en fer	6600	2000
	Observations. Les latrines resteront telles qu'elles sont : on fera le petit bâtiment pour cuisines avec un rez-de-chaussée seulement et un toit en appentis comme celui des latrines.		
(3 Id)	Le bâtiment K au château Pour distribuer en logement d'officiers de la garnison, le bâtiment dit caserne K	5000	"
	Observations. A ajourner jusqu'à décision de principe sur le casernement.		
(4 Id)	Le bâtiment L au château Pour approprier deux remises situées sous le logement du commandant du château, à l'usage de cave et de bûcher dépendant du même logement	600	"
	Observations. A ajourner jusqu'à décision de principe sur le casernement.		
3 (5 Id)	Le bâtiment H au château Pour grosses réparations au logement du commandant d'artillerie	500	400
	Observations. Pour le plus urgent.		

Article 6 du projet	Le bâtiment Z au château Pour grosses réparations	290	"
	Observations. À rejeter, le pavillon devant être démoli.		
[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]			
7 (12 Id)	Ameublement Pour remplacement en nouvelles fournitures	900	400
	Observations. Pour à-compte comme l'année dernière		
8 (12 Id)	Pour les frais de bureau et de levers & <sup>a</sup> Section A. Pour dépenses relatives au service courant et ordinaire. 400 Section B. Pour dépenses relatives à l'exécution du plan de délimitation ordonné par la loi des servitudes. 1000	1400	300
	Observations. À réduire à 300 <sup>f</sup> qui seront répartis ainsi qu'il suit : [Section A : 400 <sup>f</sup> ] Cette somme doit suffire comme en 1827 . . . . 200 [Section B : 1000 <sup>f</sup> ] A compte pour commencer ce travail . . . . . 100		
9 (")	Pour les entretiens courans	1200	1000
	Observations. Cette somme doit suffire comme en 1827		
	<b>Totaux pour les bâtimens militaires . . . . .</b>	<b>36790</b>	<b>5700</b>

**Récapitulation**

1°. Fortifications . . . . .	<b>400<sup>f</sup></b>
2°. Bâtimens militaires . . . . .	<b>5700</b>
Total des fonds votés le Comité pour les travaux à exécuter en 1828 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen et dépendances	<b>6100<sup>f</sup></b>

Pour extrait conforme,  
L'Inspecteur général du service du Génie, Président  
Rogniat

Le Colonel du Génie, secrétaire  
Chev<sup>f</sup> Lamy

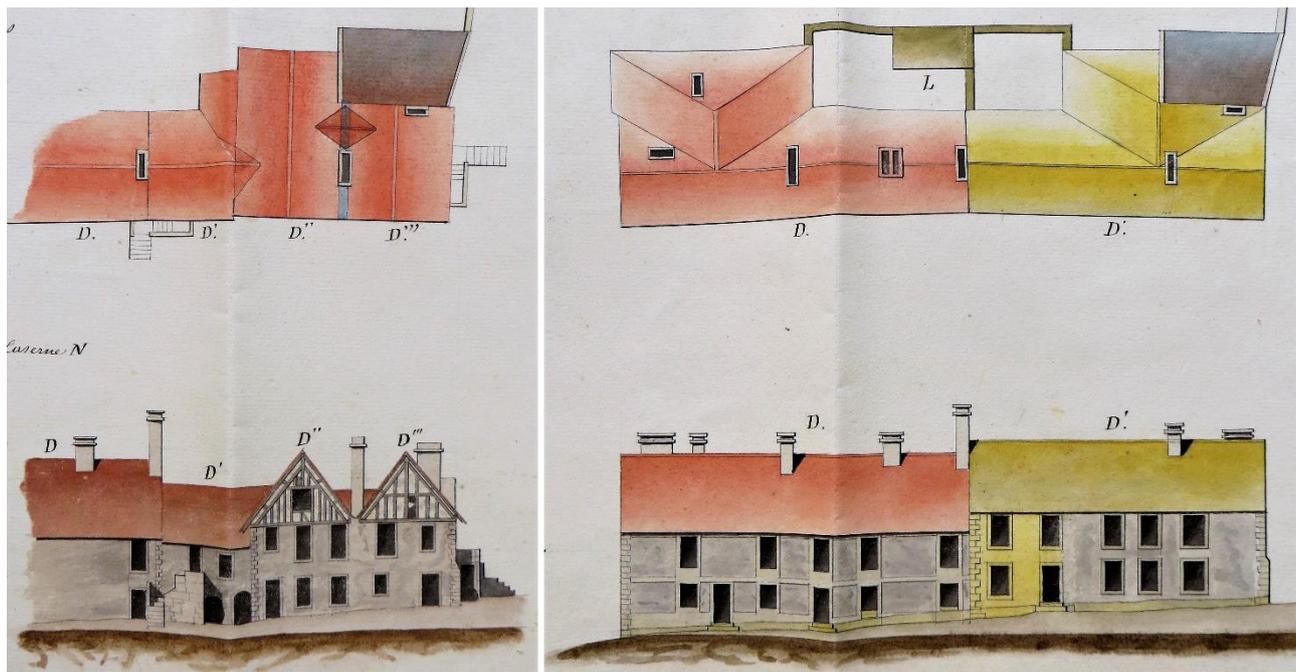


Fig. 6 – Projet de réaménagement des bâtiments de caserne dans la côte venant de Saint-Pierre (bâtiments 703, 704 et 705) en 1829 : à gauche, leur état initial ; à droite, leur état projeté. Les photos anciennes nous apprennent que ces travaux ont bien été exécutés. Moullin, *Plans relatifs à la restauration des bâtimens D' D'' D''' comme annexe à la caserne N au château et à l'emploi du bâtiment D auquel ils font suite*, 1829, Vincennes, SHD, 1VH 492, pièce 30/3 (cl. L. Bourgeois).

## 1830

62. Moullin, *Mémoire [...] sur les moyens de défenses à réunir ou compléter au château de Caen*, 30 octobre 1830, Archives départementales du Calvados, 79 F 23

Génie  
Place de Caen et dépend<sup>ces</sup>

Direction du Hâvre

Mémoire rédigé conformément aux instructions contenues dans la lettre ministérielle du 2 octobre 1830, sur les moyens de défense à réunir ou compléter au château de Caen, pour le mettre à l'abri d'un coup de main et dans un premier état de défense, soit dans le cas de siège, soit dans celui d'un simple blocus, si ce poste se trouvait tout à coup menacé.

Examen réduit au seul cas de siège.

Le cas d'un blocus de la part d'un ennemi extérieur est peu probable pour la position du château de Caen, mais celui de l'état de siège surtout comme menacé d'un coup de main, n'a rien que de très possible ; nous nous bornerons donc à considérer cette dernière supposition, d'autant plus que ce sera à fortiori satisfaire aux besoins de la première, qui d'ailleurs sont à peu près les mêmes dans un port de ce genre.

Etat actuel des lieux.

La destruction du donjon pendant la révolution de 89 a ouvert le château du côté nord, qui sur ce point ne présente plus qu'un amas de décombres ; sauf les travaux de maçonnerie faits il y a quelques années, pour soutenir le massif d'un cavalier destiné à couvrir le magasin à poudre que l'on a construit sur cet emplacement. Cette partie du corps de place reçoit cependant encore quelque protection d'une espèce de contre-garde située en avant, mais qui se trouve aussi dans un grand état de délabrement. Le reste de l'enceinte forme un contour irrégulier flanqué de petites tours dont la hauteur du relief fait la principale

force ; cette hauteur résulte d'un mur d'escarpe élevé sur l'excavation du fossé creusé dans un roc de tuf ; et ce fossé sur un tiers du pourtour n'a d'autre contrescarpe que les murs de maisons et clotures dépendant de la ville. Deux portes donnent accès au poste, l'une du côté de la ville et l'autre du côté de la campagne ; la première ainsi que la pièce qui la couvrait a été rasée à la même époque que le Donjon, et la porte seule depuis a été relevée, mais avec un relief trop faible ; la seconde existe dans son ancien état surmontée d'un bâtiment, mais la pièce qui la couvre est en grande dégradation, ainsi que la double caponnière qui y communiquait par une poterne dont la plus grande partie est maintenant encombrée de terres.

Bases de mise en état extraites des délibérations du Comité.

Tel est l'état des choses sur lequel voici les bases de mise en état, indiquées par le Comité dans ses diverses délibérations ; savoir : conserver la contregarde et partie du fossé de l'ancien donjon du réduit ; fermer l'enceinte par des portions de mur d'escarpe qui s'y rattachent en traversant ce fossé, et sont reliées entre elles par le contour de l'ancienne escarpe du réduit ; organiser un chemin de ronde sur tout ce développement, et couvrir le magasin à poudre en arrière par un cavalier, formant aussi traverse pour le défilement intérieur ; exécuter les dispositions que comporte la nature du poste, pour le défilement et le flanquement de l'enceinte, et pour en organiser les défenses ; enfin estimer la force de la garnison de cinq à six cents hommes, et la capacité des abris voûtés (indépendamment de ce qui concerne les magasins) pour environ le tiers de la garnison y compris les malades.

Application des bases de mise en état pour le cas d'exécution urgente.

En établissant les bases ci-dessus le Comité évalue que la résistance du château doit se borner à obliger l'ennemi d'amener du canon pour l'attaque ; par conséquent les travaux résultant de l'application de ces bases sont en eux même aussi indispensables, pour mettre le poste à l'abri d'un coup de main dans le cas où il serait tout à coup menacé, que dans la supposition d'une mise en état successive pour laquelle le tems d'exécution est subordonné aux ressources du budget. Il n'y a donc de différence que dans le plus ou moins d'extension et de permanence à donner aux travaux. Relativement à la seconde hypothèse, un mémoire présenté sur la place en 1827 offre le détail et l'évaluation sommaire des dépenses, montant à la somme de 250 à trois cents mille francs. Pour en déduire ce qui convient au cas d'exécution urgente, il faut d'abord restreindre au minimum la mise en état de chaque partie ; ainsi : le cavalier sauf l'emplacement d'une batterie, sera réduit à l'office de simple traverse ; les escarpes et contrescarpes resteront partout dans leur état actuel en exceptant toutefois la restauration indispensable de l'escarpe sur la portion conservée du fossé du donjon ; et il n'y aura d'autre compensation à cette réduction des défenses, que les moyens laissés à la garnison en outils et approvisionnemens, pour fortifier elle-même sa résistance de l'établissement d'un retranchement intérieur, qui se trouve naturellement indiqué de la porte du Secours à la tour n° 5, dite de l'angle<sup>73</sup>, pour la réunion facile à rendre défensive des murs et bâtisses existantes. Il reste ensuite à rechercher quelles modifications les ressources du pays en ouvriers et matériaux, permettent d'apporter aux travaux sous le rapport du tems d'exécution. Ces travaux sont principalement de deux espèces, mouvemens de terres et maçonneries. Pour la première espèce il y a toujours possibilité d'exécution rapide, moyennant l'emploi bien ordonné d'un nombre de bras suffisant ; il n'en est pas de même relativement à la seconde pour laquelle le tems d'exécution est subordonné et à l'arrivée des matériaux et au nombre nécessairement limité d'ouvriers pour la main-d'œuvre. C'est donc pour cette seconde espèce qu'il faut tâcher de réduire le tems, sous les deux rapports de main-d'œuvre et de fournitures ; et c'est ce que l'on obtiendra par l'emploi de charpente, en remplacement des maçonneries autres que celles des escarpes et parapets. Ainsi dans les parties où la défense du rempart ne peut être organisée sans en augmenter la largeur, les voûtes et murs de soutènement seront suppléés par des blindages qui d'ailleurs auront le double but de former des abris pour les divers besoins. Afin de réduire aussi les mouvemens de terre au minimum, il n'y aura de parapet terrassé que ceux de la contregarde et des batteries ; partout ailleurs il restera formé d'un simple mur à hauteur d'appui percé au ras de la banquette de créneaux plongeans ; il est vrai que cette banquette large de un mètre et ayant un relief de deux mètres au dessus du terre-plein, servirait au besoin comme de second parapet après la destruction du mur.

---

<sup>73</sup> Tour Puchot.

Détail et évaluation sommaire des travaux par ordre d'urgence.  
De ces diverses considérations résulte le tableau suivant :

Article 1 <sup>er</sup>	Pour compléter la clôture de l'enceinte, la somme de _____	15000 <sup>f</sup> ,00
	Savoir :	
	Mur d'escarpe traversant le fossé Est du Donjon	8000 <sup>f</sup> ,00
	_____ id. _____ id. _____ Ouest de id. _____	7000,00
Article 2.	Pour organiser les défenses sur la portion conservée du fossé de l'ancien réduit, la somme de _____	20000,00
	Savoir :	
	Déblais et remblais divers _____	5000 <sup>f</sup> ,00
	Restauration de l'escarpe sur le fossé de l'ancien réduit _____	10000,00
	Batterie sur le cavalier et établissement du chemin de ronde sur le pourtour de l'ancien fossé _____	5000,00
Article 3.	Pour organiser la défense du rempart depuis le fossé de l'ancien réduit jusqu'à la porte du Secours, la somme de _____	6000,00
	Savoir :	
	Déblais et remblais _____	2000 <sup>f</sup> ,00
	Blindages pour l'élargissement du terre-plein	4000,00
Article 4.	Pour organiser la défense du rempart depuis le fossé de l'ancien réduit jusqu'à la tour n° 5, dite de l'angle, la somme de _____	6000,00
	Savoir :	
	Déblais et remblais divers	3000 <sup>f</sup> ,00
	Blindage pour l'élargissement du terre-plein entre le fossé du donjon et le bâtiment dit de l'arsenal	3000,00
Article 5.	Pour organiser la défense du rempart depuis la porte du Secours jusqu'à la porte Royale, la somme de _____	10000,00
	Savoir :	
	Déblais et remblais divers	3000,00
	Blindage pour l'appropriation des portes comme batteries	7000,00
Article 6.	Pour organiser les défenses du rempart depuis la tour n° 5 jusqu'à la porte Royale, la somme de _____	8000,00
	Savoir :	
	Déblais et remblais divers	3000,00
	Blindage pour l'élargissement du terre-plein depuis la tour n° 3 jusqu'à la porte Royale	5000,00
Article 7.	Pour le flanquement de l'enceinte, la somme de _____	15000,00
	Savoir :	
	Organisation des défenses et communication de la contre-garde	5000,00
	Mise en état de défense de la pièce en avant de la porte du Secours et de sa communication	4000,00
	Etablissement d'un blokaus sur la pièce en avant de la porte Royale, avec communication au corps de place	6000,00
Article 8.	Pour approvisionnement en outils et matériaux de diverses espèces, la somme de _____	5000,00
Article 9.	Pour appropriation des bâtimens existans, d'après leur répartition entre les divers services, la somme de _____	1000
Article 10.	Pour travaux imprévus et accidentels, soit avant soit pendant la durée de l'état de siège, la somme de _____	5000,00
	<b>Somme totale</b>	<b>100000,00</b>

#### Apostille générale

Il peut être bon de faire remarquer qu'outre les batteries indiquées à l'état précédent, plusieurs autres s'y trouvent comprises sous la désignation des remblais ; savoir : une à chaque extrémité de la contre-garde, pour battre la campagne et flanquer l'enceinte ; une sur la tour n° 14, pour contre-battre la position

voisine qu'occupe l'église du Sépulcre ; enfin une près chacune des tours n° 6 et 7 pour s'opposer au couronnement du ravin en face.

On suppose de plus préparés recevoir au besoin des pièces de campagne, d'une part les deux tours conservées de l'ancien réduit ; et de l'autre deux des flancs de l'espèce de ligne bastionnée tracée au plan à l'appui comme indication du retranchement intérieur. La même observation s'applique aux traverses qui pourront être nécessaires sur quelques points, particulièrement celle de la branche pendante vers la porte Royale, contre les vues de la ville.

Répartition des bâtimens et localités entre les divers services

En comprenant à l'évaluation ci-dessus, une dépense d'appropriation pour répartir les bâtimens existans entre les divers services, nous avons fait pressentir que pour satisfaire aux besoins, il était nécessaire de modifier leur emploi actuel ; cette modification était aussi indiquée au mémoire déjà cité, nous allons la reproduire. Elle consiste à réunir les magasins, ateliers &<sup>a</sup>. de l'artillerie, dans les bâtimens cotés **A**, **H** et terrains environnans ; moyennant l'échange du bâtiment **B** contre celui **H**, et le remplacement de ceux cotés **E F G**, comme magasins et manutention de vivres. A ces ressources il faut ajouter une cave située au bout de l'arsenal, une casemate avec communication voûtée et cave dessous situées dans la tour n° 14 ; et de plus, les diverses parties blindées qu'a nécessité l'organisation des défenses. Du reste la légende du plan huilé joint au présent mémoire doit dispenser ici de plus longs détails.

Approvisionnement relatifs aux divers travaux.

Nous avons aussi porté une dépense d'approvisionnement relatifs aux travaux, elle suppose : un assortiment d'outils pour environ deux cents terrassiers, et une cinquantaine d'ouvriers d'art de tout genre ; le reste employé pour approvisionnement proprement dits, tels que sacs à terre, palissades, bois de toute espèce, &<sup>a</sup>.

Approvisionnement pour subsist<sup>ces</sup>.

Quant à l'estimation des besoins relatifs aux subsistances, il faut considérer d'abord l'effectif de la garnison qui a été supposée de six cents hommes environ ; ensuite le maximum de la durée du siège que l'on peut porter de vingt à trente jours, suivant les moyens et les dispositions employés par l'ennemi. En partant de ces bases une somme de trente mille francs paraît devoir suffire.

Il est presque superflu d'ajouter que le voisinage de la ville offre toutes les ressources nécessaires pour les divers besoins dont nous venons d'indiquer le détail. Si donc on suppose en outre à la disposition du commandant du poste, seulement une somme de vingt mille francs, pour solde, encouragement, ou dépenses accidentelles ; on ne peut douter que complétant ainsi à 150 mille francs les évaluations de la dépense, toutes les conditions d'utilité attachées à la conservation du chateau ne puissent être entièrement remplies.

A Caen le 30 Octobre 1830.

Le Capitaine du Génie en chef

Moullin

Vu par le directeur des fortifications

Lamare

---

63. Lamare, *Observations succinctes du Directeur des fortifications sur le mémoire de M<sup>r</sup> le chef du génie du château de Caen*, 11 novembre 1830, Caen, Archives départementales du Calvados, 79 F 23

Génie  
Place de Caen  
1830

Direction du Havre

Observations succinctes du Directeur des fortifications, sur le mémoire de M<sup>r</sup> le chef du génie du château de Caen, rédigé conformément à la lettre de M<sup>r</sup> le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre, en date du 2 octobre 1830

Le château de Caen est un poste avantageusement placé, qui n'a cependant jamais été regardé comme susceptible de faire une longue résistance. Il est situé ~~à l'ouest~~ au nord de la ville, sur une hauteur qui la commande ~~la ville~~ et ~~qui~~ il est à son tour commandé par la hauteur dite du moulin au roi\*. Son enceinte est resserrée, irrégulière et en assez mauvais état, ne pouvant contenir qu'une très-petite garnison qui n'aurait ~~point~~ que très peu d'abris contre l'artillerie ~~ennemie~~.

\* D'où il serait battu avec supériorité ~~si~~ par l'ennemi ~~pouvait~~ s'il parvenait à ~~parvenir~~ à y amener du canon.

Ce château sert en temps de guerre maritime de dépôt aux approvisionnements de batteries situées sur la côte depuis Honfleur jusqu'à la rivière de Vire. La distance qui les sépare de la mer le met à l'abri d'une 1<sup>ère</sup> insulte ; néanmoins, dans la situation où il se trouve, il serait facile à un ennemi entreprenant de s'en emparer en fort peu de tems. Il est donc essentiel, pour le mettre en état de faire une résistance convenable, d'ajouter successivement (et dans le plus court espace de temps possible) aux fortifications existantes les ouvrages projetés depuis plus de dix ans et qui ont été approuvés en principe par le Comité. Diverses circonstances peuvent augmenter l'importance du château de Caen ; par exemple, dans l'hypothèse où Cherbourg serait attaqué, la plupart des forces qui seraient envoyées au secours de cette place se dirigeraient d'abord sur ce point capital, pour en faire le pivot des principales opérations de la campagne. Dès lors ce ~~pos~~ château serait appelé à jouer un ~~rôle éminent~~ grand rôle pour la défense de ~~la~~ cette frontière. Mais si l'on peut être rassuré sur la crainte d'une invasion par mer eu égard aux masses respectives et à la somme des moyens militaires que nos rivaux pourraient employer sur notre territoire, à une expédition offensive, on doit cependant se mettre en garde contre les troubles momentanés, toujours à craindre dans le voisinage d'une province qui fut pendant la révolution livrées aux Chouans ; ainsi, on sentira la nécessité de s'occuper de mesures de sûreté à prendre contre toute agression qui prendrait sa source dans la division intérieure du pays.

On peut donc dire avec raison qu'il est essentiel de faire au château de Caen les augmentations les plus urgentes qui ont été projetées, afin de le mettre dans un état respectable de défense ; c'est à dire de le préserver d'une attaque de vive force et d'obliger l'ennemi à en faire le siège. Pour arriver à ce but je proposerai :

- 1°. de compléter la clôture de l'enceinte ;
- 2°. de mettre les barrières et les ponts levis en bon état ;
- 3°. d'organiser la défense du rempart, depuis le fossé de l'ancien réduit jusqu'à la porte de Secours ;
- 4°. Id. depuis le poste de Secours jusqu'à la porte Royale ;
- 5°. Id. depuis la porte royale jusqu'à la tour n° 5<sup>74</sup>.
- 6°. Pourvoir aux approvisionnements d'outils et de matériaux de diverses espèces, pour les travaux imprévus ;
- 7°. Enfin compléter l'approvisionnement en munitions de guerre et de bouche contre un blocus de 15 jours.

---

<sup>74</sup> Tour Puchot.

\* Commandés par un homme de cœur & de tête      Au moyen de ces améliorations, et d'une force numérique de 600 hommes\*, le château de Caen offrira une résistance telle que l'ennemi supposé maître de la mer, serait obligé d'amener du canon pour le réduire.

Je n'ai rien à résumer à l'égard des différents moyens de défense que j'ai proposés, et qui entrent dans le mémoire de M<sup>r</sup> le chef du génie ; je répéterai seulement qu'il n'est aucun des ouvrages projetés et approuvés en principe par le Comité qui ne soit rigoureusement nécessaire pour mettre ce château en état de soutenir un siège et même de résister à une attaque de vive force.

Au Havre le 11 Novembre 1830  
Le Directeur des f<sup>ions</sup>  
Lamare

---

**1831**

64. Moullin, *Mémoire sur la Place de Caen à l'appui des projets pour l'exercice 1831*, 15 mars 1831, Vincennes, SHD, 1VH 493 3-1

Génie  
Place de Caen et dépendances  
1831

Direction du Havre

Mémoire sur la place de Caen à l'appui des projets pour l'exercice 1831

### **Fortifications.**

La fortification du château de Caen présente une enceinte irrégulière, flanquée de petites tours carrées ou rondes, dont la construction remonte à des époques diverses, mais toutes évidemment anciennes. Sur les deux tiers de son développement, elle couronne l'excavation non revêtue d'un fossé creusé dans le roc tendre en laissant une retraite qui forme berme ; sur l'autre tiers le fossé n'est fermé que par les murs de clôture des maisons voisines, et la berme est revêtue mais elle offre de grandes et nombreuses dégradations. La partie nord de cette enceinte qui regarde la campagne est ouverte et dans un état de dégradation complet, par suite de la destruction de l'ancien donjon qui s'y trouvait assis. On a depuis établi dans cet emplacement un magasin à poudre à l'épreuve, et jusqu'à ce jour les travaux se sont bornés à l'élévation d'un mur d'enveloppe, pour soutenir le massif de terre destiné à couvrir ce magasin. En avant de cette même partie existe en outre une espèce de contregarde informe avec fossé. Des deux portes qui donnent accès au poste l'une (dite du Secours) assez bien conservée par le bâtiment qui la surmonte, est précédée d'une pièce destinée à la couvrir qui tombe en ruine de vétusté ; l'autre (dite royale) ayant été détruite ainsi que la pièce en avant à la même époque que

[Page(s) suivante(s) manquante(s)]  
(...)

Les bâtimens du château comprennent :

- 1°. La caserne, côté[e] **N**, qui est en état et en service.
- 2°. Le bâtiment côté **K**, pour annexe à la caserne ci-dessus. Il est aussi en service et en bon état.
- 3°. Les bâtimens cotés **D**, **D'**, dont on exécute maintenant la réfection et mise en état, soit pour extension du casernement soit pour remplacement.
- 4°. Les vieux bâtimens cotés **X** et **V** à la porte dite du Secours qui sont occupés par le détachement de canoniers sédentaires. Ils doivent être démolis par suite de la mise en état de la fortification et sont en conséquence peu entretenus. Par ce motif joint à la grande vétusté ils se trouvent dans un état de dégradation qui doit en faire prévoir la nécessité prochaine de remplacement.
- 5°. Enfin plusieurs bâtimens sous les cotes **L**, **M**, **H**, **Y** et **Z**, affectés au logement des officiers et gardes dont la résidence est obligée au château ; ils sont en général autant en état que le comporte leur nature.

Tel est l'état actuel des différens bâtimens consacrés au service militaire sous la surveillance du génie, et ici comme pour la fortification, les travaux depuis plusieurs années sont bornés aux entretiens et à quelques réfections ou appropriations partielles. Plusieurs fois cependant on a cru devoir proposer quelques unes des améliorations dont l'urgence et l'utilité paraissaient indépendants de tout projet futur ; mais toujours il y a eu ajournement fondé sur l'attente du résultat des négociations ordonnées avec la ville pour l'organisation convenable des établissemens militaires.

Conformément à ce que prescrit une délibération du Comité en date du 16 juin 1829 relativement à la prison militaire, et aux instructions données par lettre ministérielle du 1<sup>er</sup> février 1830 sur le casernement ; les projets d'amélioration que l'on doit regarder comme l'expression des besoins présents, et à la réalisation duquel il est recommandé d'apporter tous les soins et l'activité possibles comprennent : 1°. Le remplacement de la prison actuelle par une construction neuve au château<sup>75</sup>. [Les points suivans concernent les autres établissemens militaires de Caen]

(...) Quant à ce qui concerne la prison militaire les intentions de l'administration municipale ne sont pas encore officiellement communiquées mais on sait par renseignemens indirects qu'une délibération particulière doit avoir été prise récemment de laquelle résulterait le consentement demandé pour affecter la valeur de l'immeuble actuellement occupé, aux frais de la construction neuve projetée au château en remplacement.

Les travaux de l'exercice 1830 présentent le tableau suivant :

		Accordé	Dépensé
1°.	Casernement du château	2650,00	2850
2°.	Services des fourrages et manutentions	1200	900
3°.	Logemens de l'artillerie	130,00	100
4°.	Ameublement	200	190
5°.	Acquisition de [sic]	1840	1840
6°.	Pavillon d'officiers en ville	2380	2300
7°.	Frais de bureau	250	320
8°.	Entretiens courans	1000	1250
	<b>Totaux . . . .</b>	<b>9650<sup>f</sup>,00</b>	<b>9750<sup>f</sup>,00</b>

Caen, le 15 Mars 1831.

Le Capitaine du genie en Chef.

Moullin

Vu.

P<sup>r</sup> M. le Directeur des f<sup>ons</sup> en tournée

Le chef de B[ataill]on Ing[énieu]r en chef

Le Sueur

<sup>75</sup> À cette époque, la prison militaire était située rue des Carmes.

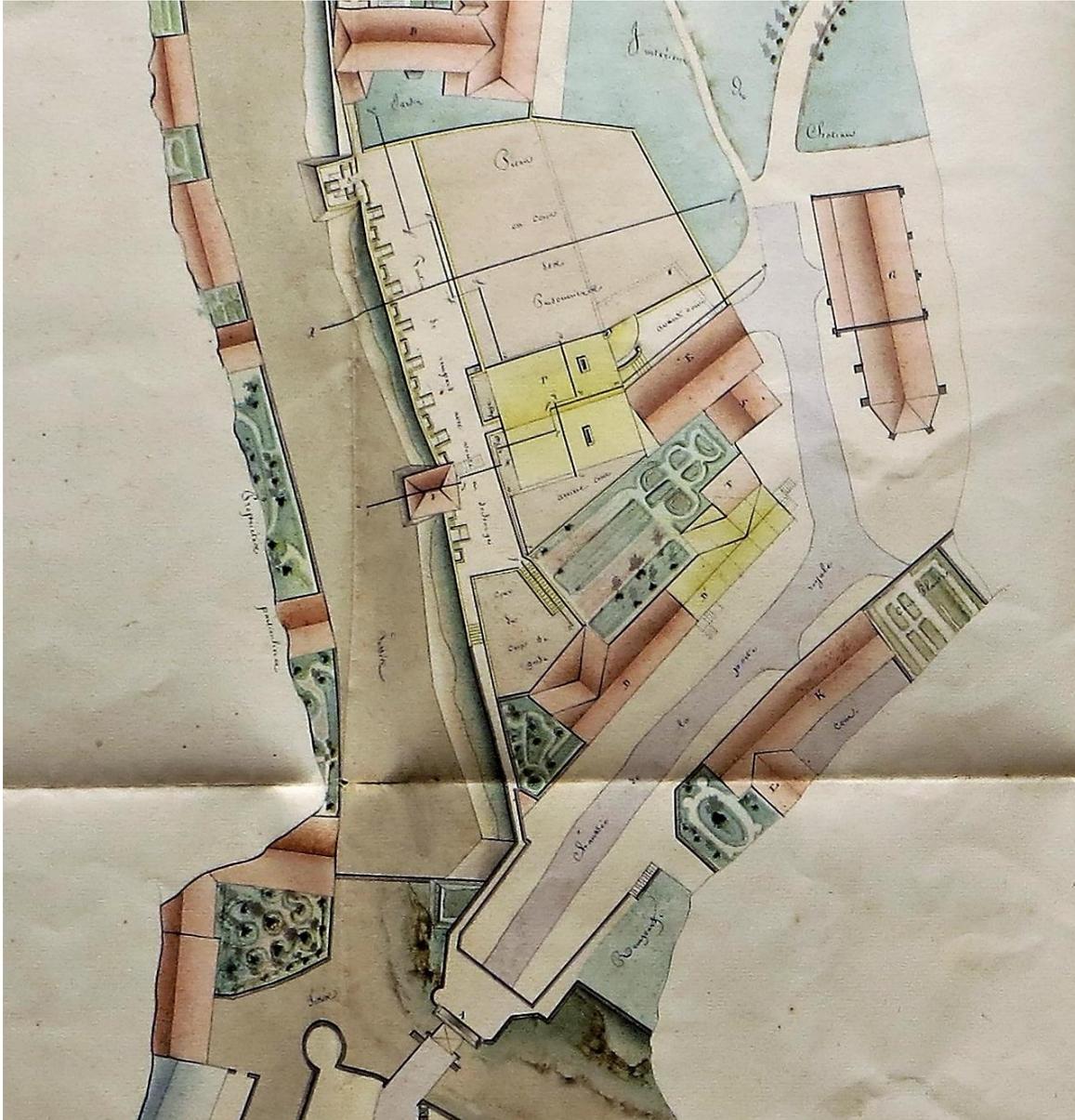


Fig. 7 – Projet d'installation de la prison militaire dans le château (travaux projetés indiqués en jaune). Moullin, *Plan relatif au projet de translation de la prison au château*, 1830, Vincennes, SHD, 1VH 492, pièce 4/2 [article 8, section 1, Caen, carton 3, f. 1, pièce 26(4)] (cl. L. Bourgeois).

65. *Extrait des registres du Comité du génie. Séance du 17 Mai 1831*, 17 mai 1831, Vincennes, SHD, 1VH 493 3-3

N.<sup>os</sup> 193 et 296.  
 MINISTÈRE DE LA GUERRE  
 COMITÉ DU GÉNIE  
 DIRECTION du Hâvre  
 Caen  
 TRAVAUX projetés pour 1831

EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DE DU GENIE  
 Séance du 17 Mai 1831

LE COMITE, après avoir pris connaissance,  
 1.<sup>o</sup> De l'état estimatif de la dépense à faire en 1828 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen

accompagné des apostilles du chef du Génie et des feuilles de dessin à l'appui des projets, des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif ;

2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 31 Octobre 1830 ;

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les travaux indispensables à exécuter à Caen ;

SAVOIR :

NUMEROS d'ordre.	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS	
		DE- MANDES.	VOTES par le Comité.
	<b><u>1°. Fortifications</u></b>		
(Article 1 <sup>er</sup> du projet)	Barrière de la porte du Secours Pour remplacement  Observations. A ajourner.	400	"
(2 Id)	Pavage à l'intérieur du château Pour paver un ruisseau d'écoulement des eaux pluviale, entre le pavage de- vant la caserne N et l'abord intérieur de la porte royale  Observations. A ajourner.	300	"
1 (3 Id)	Mur de l'enceinte Pour réfection et rempattement Section A. Pour reprendre en écorchement une brèche dans le revêtement de la courtine nos 2 et 3 . . . . . 1000 Section B. Pour une reprise en rempattement à l'angle de la tour n° 4 et la courtine nos 3 et 4 . . . . . 200  Observations. A accorder et à répartir comme il suit : [Section A :] A accorder . . . . . 800 [Section B :] . . . . . 200 Somme pareille . . . . . 1000	1200	1000
2 (")	Pour les entretiens courans  Observations. A accorder.	400	300
	<b>Totaux pour les fortifications . . . . .</b>	<b>2300<sup>f</sup></b>	<b>1300<sup>f</sup></b>

**2.° Bâtimens militaires.**

1 (Art. 1 <sup>er</sup> du projet)	Casernement du château Pour la mise en état des bâtimens D et D' Section A. Pour achever la restauration commencé du bâtiment D' . . . 2000 Section B. Pour appropriation du bâtiment D comme logement de troupe . . . . . . 1500 Section C. Pour l'établissement de deux fourneaux économiques . . . . 1000  Observations. A accorder et à répartir comme il suit : [Section A :] A accorder . . . . . 2000	4650	4300
---------------------------------------	---	------	------

[Section B :] A accorder . . . . . 1500

[Section C :] A accorder . . . . . 800

Ces fourneaux seront construits d'après le système proposé par le capitaine Choumara, un dessin lithographié sera incessamment adressé à cet effet

[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]

(art <sup>e</sup> supplém <sup>re</sup> )	Pour la construction d'un établissement neuf au château, afin d'y placer la prison militaire	40000	"
---	--	-------	---

Observations.

A ajourner.

Le projet du chef du Génie ne parait pas satisfaisant ; il devra être étudié de nouveau : les casemates proposées n'auraient pas de courant d'air et seraient insalubres ; les élévations ne sont pas régulières et sont d'un aspect désagréable ; la forme des fenêtres n'est nullement convenable, il serait préférable de les faire demi-circulaire[s].

Le projet du Directeur coûterait probablement plus cher que celui du chef du Génie, car il n'a qu'un rez-de-chaussée, ce qui augmente inutilement la masse des fondations. Les chambres sont d'égale grandeur sans cachot, et cependant dans une prison il faut des cachots pour une seule personne. La première disposition n'offre pas les inconvénients de celle du Directeur et lui serait encore préférable.

Ce projet devra être reproduit pour 1832 avec tous ses détails, afin qu'on puisse se livrer à son exécution ; aussitôt que la ville aura vendu les bâtimens de l'ancienne prison.

Le chef du Génie devra dans ses nouvelles combinaisons se renfermer à peu près dans les limites du prix connu ou présumé de la vente de l'ancienne prison.

4 (art <sup>e</sup> 5 du projet)	Pour les frais de bureau	300	250
----------------------------------	--------------------------	-----	-----

Observations.

A accorder

5 (")	Pour les entretiens courans	1200	1000
-------	-----------------------------	------	------

Observations.

A accorder

<b>Totaux pour les bâtimens militaires . . . . .</b>	<b>54550<sup>f</sup></b>	<b>7850<sup>f</sup></b>
--	--------------------------	-------------------------

(...)

### 1832

66. Moullin, *Rapport relatif à la visite des casernes et établissemens militaires*, 10 mars 1832, Vincennes, SHD, 1VH 493 5

Place de Caen  
1832

14<sup>ème</sup> division militaire

Rapport relatif à la visite des casernes et établissemens militaires, faite conformément aux instructions de la circulaire ministerielle du 24 fevrier 1832

Par suite de la désignation contenue à la lettre du 5 courant, de M<sup>r</sup> le Maréchal de camp commandant le département du Calvados, le chef du Génie s'étant réuni à M<sup>r</sup> le Capitaine d'état major de La Lande ; il a été procédé à la visite ordonnée, dans l'ordre, et avec les résultats qui vont être successivement exposés.

#### Château.

Le casernement présente toutes les conditions de salubrité, pourvu que l'on maintienne une bonne police de propreté, cependant quelques mesures paraissent nécessaires pour en compléter l'assainissement ; savoir :

1°. Devant la caserne règne un pavage avec ruisseau pour l'écoulement des eaux, mais entre ce pavage et celui de la porte royale où se dirige la pente, il y aurait à continuer aussi en pavage, ce ruisseau qui n'existant aujourd'hui que sur le terrain naturel peut quelquefois donner lieu à des exhalations malsaines. Ce travail déjà demandé plusieurs fois dans les projets du génie est encore compris dans ceux qui vont être soumis cette année.

2°. Les latrines sont établies à la turque, par conséquent faciles à tenir propres. Mais le conduit des eaux de lavage qui donne sur un jardin placé au dessous de la caserne, occasionne une humidité stagnante sur ce point, dont l'évaporation en été ne peut être que nuisible. L'insuffisance des faibles moyens que l'on a pu essayer pour remédier à cet inconvénient, démontre la convenance de profiter de l'occasion actuelle pour établir un puits perdu, de dimension suffisante, qui reçoive et absorbe ces eaux sans contact avec l'air extérieur.

3°. Un urinoir près la porte royale avait été établi uniquement pour l'usage du corps de garde ; mais depuis la mise en service des batimens voisins à l'usage du casernement, l'absorption devient insuffisante, et il y aurait encore lieu d'établir un puits perdu sur ce point.

4°. La visite des cuisines, corps de garde, salles de police et cachots, a donné lieu de reconnaître qu'ils ont besoin de blanchissage, et qu'il serait utile de clore en planches le devant et les cotés des lites de camp, pour empêcher le dessous d'être un réceptacle d'ordure et de malpropreté.

[La suite concerne la caserne de Vaucelles]

Noms des établissemens et casernes	Travaux susceptibles d'exécution immédiate		Travaux dont l'exécution se lie à des conditions accessoires		Observations
	Indications	Dépense	Indications	Dépense	
Le château	Puits perdu pour les eaux du lavage des latrines	100	Ruisseau d'écoulement des eaux entre le pavage de la caserne et celui de la porte royale	300	La séparation des matières dans les latrines ayant principalement pour but d'en diminuer l'insalubrité, on a du préférer l'établ <sup>t</sup> de puits perdus pour recevoir les eaux à tout autre moyen qui eut pour résultat de les faire rentrer dans les fossés.
	Puits perdu pour l'urinoir près la porte royale	25			
	Cloture des lits de camp, blanchissage des cuisines, corps de garde, salle de police	100			
[Les lignes suivantes concernent les casernes de Vaucelles et de la Visitation]					

A Caen le 10 mars 1832

Le Chef de Bataillon ingénieur en chef

J. B. Moullin

Le Capitaine d'état major

M. De La Lande

67. Extrait du registre du comité des fortifications, séance du 1<sup>er</sup> Mai 1832, 1<sup>er</sup> mai 1832, Vincennes, SHD, 1VH 493 6-4

N° 268.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

COMITE DES FORTIFICATIONS

DIRECTION du Havre

Caen et dépendances

EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DES FORTIFICATIONS

Séance du 1<sup>er</sup> Mai 1832

LE COMITE, après avoir pris connaissance,

1.° De l'état estimatif de la dépense à faire en 1832 aux fortifications et aux bâtimens militaires de Caen et dépendances.

accompagné des apostilles du chef du Génie et des feuilles de dessin à l'appui des projets, des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif ;

2.° Du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 31 Octobre 1831 ;

Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordés cette année pour les travaux indispensables à exécuter à Caen et dépendances.

SAVOIR :

NUMEROS d'ordre.	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS	
		DE- MANDES.	VOTES par le Comité.
	<b><u>1.° Fortifications</u></b>		
(Article 1 <sup>er</sup> ) du projet	Pour le remplacement de la barrière de la porte du Secours (dessin n° 1)	400	"
	Observations. A ajourner d'après l'avis du Directeur		
1. (2 <sup>e</sup> du projet)	Pavage à l'intérieur du château Pour établir un ruisseau d'écoulement des eaux pluviales entre le pavage de- vant la caserne N, et celui de l'abord intérieur de la porte Royale	300	300
	Observations. à accorder		
2. (3 <sup>e</sup> du projet)	Pour remplacer le double tablier et une partie de la charpente du pont levis de la porte du Secours (dessin n° 1)	300	300
	Observations. à accorder		
(4 <sup>e</sup> du projet)	Pour les entretiens courans et réparations diverses	400	300
	Observations. à accorder comme en 1831		
	<b>Totaux pour les fortifications .....</b>	<b>1400<sup>f</sup></b>	<b>900<sup>f</sup></b>
	<b><u>2.° Bâtimens militaires.</u></b> <b>Travaux ordinaires</b>		
1 (1 <sup>er</sup> du projet)	Casernement du château Pour établir des chambres de sous-officiers au dessus des pavillons de cui- sine et latrines à la caserne N et pour assécher le rez de chaussée des bâti- ment D et D' par un déblai du côté du jardin Section a. Pour la formation d'un étage au dessus des pavillons de cuisines et latrines ..... 2500 Section b. Pour assainir le rez-de-chaussée du bâtiment D et D' en abais- sant le niveau des terres du côté du jardin et pratiquant un canal d'écoule- ment pour les eaux pluviales ..... 200	3450	200

Section c. Pour le remplacement de deux fourneaux simples à la caserne N .  
..... 750

Observations.

à accorder comme il suit :

[Section a :] à rejeter. Le chef du Génie se bornera à proposer pour 1833 la réparation des couvertures

[Section b :] à accorder . . . . . 200<sup>f</sup>

[Section c :] à ajourner

[Suite du document manquante]

### Observations générales.

Il est à regretter que le Directeur n'ait pas tenu la main à ce que les projets fussent présentés d'une manière plus convenable ; cette circonstance n'a pas laissé au Comité la faculté de voter, pour les travaux ordinaires des bâtimens militaires de Caen, les fonds que comporte le casernement de cette place.

Les dessins des projets ne doivent pas être faits sur du papier à calquer mais bien sur du papier mince, Grand-monde ; ceux présentés cette année sont d'ailleurs inexacts et plusieurs manquent d'échelles.

Pour extrait conforme.

Le Lieutenant-général, Inspecteur général  
des fortifications, Président.

Rogniat

Le Colonel du Génie, Secrétaire.

Lamy

---

## 1835

68. *Mémoire sur la place*, 11 avril 1835, Vincennes, SHD, 1VH 2087<sup>76</sup>

Génie  
Direction du Havre  
Place de Caen

Mémoire sur la Place

1<sup>ère</sup> Partie

### § 1<sup>er</sup>. Situation d'importance militaire de la place

La ville de Caen située sur la rivière d'Orne, à un myriamètre et demi de son embouchure, était autrefois enfermée dans son enceinte, tout entière sur la rive gauche, et formée d'un mur flanqué de tours, qui venait se rattacher, au nord de la ville, à une citadelle élevée sur l'extrémité du contrefort le plus avancé des hauteurs qui bordent ce côté de la vallée. L'enceinte ayant été abandonnée et en grande partie démolie, il ne reste plus que la citadelle ou château, dont le rôle, dans la défense, se borne à renfermer et tenir en sûreté contre les attaques du dehors et de l'intérieur les approvisionnements de guerre nécessaires pour la défense de la côte, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Vire.

### § 2. Description des ouvrages du château.

L'enceinte du château consiste dans un mur flanqué de tours, de forme quadrilatérale, et d'environ 800 mètres de développement. Elle est masquée sur les deux tiers de son pourtour, par les maisons de la ville, dont elle n'est séparée que par le fossé, mais qu'elle domine d'une vingtaine de mètres, l'autre tiers regarde la campagne dont le terrain va en s'élevant, et forme à la distance de 600 mètres, une hauteur qui commande le château de plus de 25 mètres. Le point de l'enceinte en face de cette hauteur était occupé autrefois par un donjon formé de quatre tours circulaires, reliées entre elles par des courtines de 45 à 54

---

<sup>76</sup> Ce mémoire est également présent aux archives départementales du Calvados à la cote 79 F 24.

mètres de longueur, et dans l'espace intérieur duquel on avait construit un réduit voûté d'une grande élévation au dessus du sol. Ce donjon ayant été démoli par suite d'un décret de la convention qui frappait tout le château, son emplacement n'offre plus qu'un amas de décombres par lequel on peut s'introduire facilement dans la place, malgré la contregarde qui couvre ce point, mais qui se rattache très mal à l'enceinte. Quelques années après cette démolition on ferma la trouée qui en résultait au moyen d'un mur de clôture de 3<sup>m</sup>50 de hauteur et de 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, établi en arrière des ruines du donjon, sur la contrescarpe de son fossé sud. À cette époque le fossé n'était point remblayé et l'obstacle ainsi obtenu pouvait être suffisant, mais actuellement le fossé n'existant plus et le magasin à poudre ayant été construit en avant du mur de clôture, cet obstacle n'est plus d'aucun salut. Nous dirons plus loin quelles sont les dispositions qu'il nous paraît convenable d'adopter pour mettre en état cette partie de l'enceinte du château.

L'escarpe de cette enceinte a généralement 7 ou 8 mètres de hauteur depuis le sommet du mur qui le couronne, jusqu'à la berme à 45° de 8 à 12 mètres de largeur, qui le sépare du fossé. Le mur au dessus de l'escarpe n'a que 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur. La hauteur est tantôt celle d'un parapet ordinaire, c'est-à-dire environ 1<sup>m</sup>30, tantôt elle s'élève à près de 3<sup>m</sup>00 et alors le mur est crénelé. L'escarpe elle-même n'est pas disposée d'une manière uniforme sur toute l'étendue de l'enceinte. Ici elle ne s'élève pas au dessus du sol du château ; là elle soutient les tours d'un rempart plus ou moins élevé ; sur d'autres points enfin c'est un mur isolé de 4 à 5 pieds d'épaisseur, terminé par une languette. Le fond du fossé est en contrebas du pied de l'escarpe, de 8 mètres au moins et de 16 ou 17 mètres au plus, taillé dans le roc, un de ses talus forme une seconde escarpe qui a dû être dans l'origine aussi difficile à franchir qu'une muraille ; mais elle est actuellement dégradée sur beaucoup de points. Les fragmens qui s'en détachent diminuent peu à peu la largeur de la berme et allongent le talus du rocher qu'on est obligé de revêtir en maçonnerie pour éviter que le pied de l'escarpe ne se trouve déchaussé. C'est [ainsi] que sur un quart de l'enceinte, dans la partie tournée vers la ville, les deux escarpes ont été réunies pour n'en plus former qu'une d'une hauteur énorme. La contrescarpe manque précisément sur le même point, et les maisons avoisinantes y sont au niveau du fossé ; mais dans tout le reste du pourtour, le fossé encaissé, et la contrescarpe a même été en partie revêtue.

Nous avons dit que la forme de l'enceinte du château était celle d'un quadrilatère. Deux de ses angles, ceux du sud-est et du nord-ouest, sont escarpés par des tours circulaires offrant [deux étages] de feux. A l'angle sud-ouest se trouve la porte principale du château, dite porte Royale, démolie pendant la révolution et reconstruite en 1804. Enfin l'angle nord-est<sup>77</sup> est l'emplacement de l'ancien donjon. Sur les côtés du quadrilatère, il existe douze tours carrées dont la capacité suffit à peine pour une pièce du plus petit calibre, qui d'ailleurs ne pourrait avoir d'action sur le fond du fossé à cause de sa grande profondeur. Elles ne procurent donc qu'un flanquement de mousqueterie, et l'on doit regretter que l'étage souterrain qui existait autrefois dans chacune d'elles ait été remblayé.

Au nombre des douze tours intermédiaires nous comprenons la porte de l'Est, ouvrant sur la campagne et dite porte de Secours, formant un bâtiment couvert à quatre étages dont le dernier a un rang de machicoulis. Cette porte a un pont-levis et un pont dormant en avant duquel existe une place d'armes de forme carrée, flanquée de quatre tours circulaires, casematée et entourée d'un fossé sur lequel est un pont dormant terminé par une barrière. Cet ouvrage n'est pas en bon état, mais il est très susceptible d'être restauré. Sous le pont du corps de place est une double caponnière en maçonnerie qui forme une communication couverte avec la place d'armes.

Tout porte à croire que la porte Royale était autrefois organisée de la même manière. Aujourd'hui elle n'a qu'une simple voûte recouverte d'une plate-forme, et son avancée n'offrant plus qu'un terre plein au niveau du sol, bordé d'un mur d'appui, et dominé de toutes parts à portée de pistolet, n'est pas susceptible de tenir un seul instant. La communication de cette porte avec le dehors a lieu également par un pont-levis et un pont dormant, mais il n'y a point de caponnière.

La place d'armes de la porte de Secours est donc le seul dehors que l'on puisse regarder comme un ouvrage de fortification, car l'avancée de la porte Royale n'est plus défensive et la contregarde depuis la destruction du donjon qu'elle couvrait doit être considérée comme faisant partie du corps de place. La forme de cette contregarde est celle d'une courbe irrégulière qui s'infléchit à ses extrémités pour former

---

<sup>77</sup> En fait, le donjon est situé dans la partie la plus au nord du château et non au nord-est.

deux retours vers la place, en laissant toutefois subsister deux larges trouées, où le seul obstacle que l'on rencontre après avoir franchi les talus dégradés du rocher, ne consiste que dans des contrescarpes à moitié ruinées. Le château est donc ouvert sur ces deux points et il est vraiment inconcevable qu'on n'ait pas depuis longtemps porté remède à un état de choses tel que l'on voit souvent dans la contregarde des promeneurs qui s'y sont introduits par les fossés et qui auraient pu tout aussi librement pénétrer jusques dans la cour intérieure du château. Quant à son profil, la contregarde est comme les autres parties de l'enceinte, formée d'un mur de soutènement élevés sur la berme d'un fossé creusé dans le roc. Le sol naturel forme le terre plein de l'ouvrage et on a élevé au dessus une masse couvrante que sa hauteur de quatre mètres, sa largeur de quinze à vingt mètres et l'absence de plongée permettent pas de regarder comme un parapet. Cette masse est appuyée à l'escarpe qui s'élève précisément à la même hauteur, et comme celle-ci n'est fermée à son sommet que d'un mur de 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, il en est résulté des éboulements qui occupent plus de la moitié du développement de la contregarde. Néanmoins cet ouvrage est encore difficile à escalader à cause de son grand relief qui n'est pas moindre de 13 à 14 mètres au dessus du fond du fossé. Son plus grand défaut provient de ce que ce fossé est en grande partie dépourvu de flanquement, et forme ainsi un couvert qu'il serait essentiel d'éclairer ou de faire disparaître.

Après avoir soigneusement examiné quels pourraient être les meilleurs moyens de remédier aux défauts que présente cette partie de l'enceinte du château, soit par suite de la destruction du donjon, soit par le vice de construction de la contregarde qui le couvrait, nous nous sommes arrêté à l'idée de deux flancs retirés qui bouchent les trouées dont nous avons parlé, et donnent un bon flanquement sur les fronts tournés vers la campagne, et quant à la contregarde, nous pensons que lorsqu'on en viendra à la restauration complète du château, il faudra la raser en ne conservant que sa contrescarpe comme l'a indiqué un des inspecteurs généraux, et construire en arrière un front bastionné qui aurait pour courtine le mur du donjon, dont la masse est encore très bonne ; ce front dont le tracé est indiqué sur le dessin joint aux projets sous le n° 1, n'aurait qu'un faible relief à ses faces et flancs ; mais le terrassement de sa courtine serait assez élevé pour bien éclairer le terrain en avant, couvrir le magasin à poudre, et intercepté toute vue de la campagne dans l'intérieur de la place.

On voit par les détails dans lesquels nous sommes entrées que le château de Caen aura toute la consistance nécessaire pour le rôle qu'il est appelé à jouer dans la défense du territoire, lorsqu'on aura convenablement organisé la partie de son enceinte où se trouvait le donjon. Ce que nous proposons d'y exécuter cette année suffirait pour les besoins les plus pressans, et permettrait d'ajourner ou d'effectuer partiellement et en un certain nombre d'années la restauration complète de ce poste.

### § 3. Description des établissemens du château

Les établissemens renfermés dans l'enceinte du château se composent des bâtimens ci-après.

1°. **D, K, N, V, X**, casernes pour 290 hommes.

2°. **L**, bâtiment servant à l'école régimentaire et dont le 1<sup>er</sup> étage en partie inoccupé, peut être approprié au logement des troupes. En affectant également à cette destination l'aile du même bâtiment où sont trois logemens d'officiers et dont l'artillerie occupe le rez-de-chaussée, on augmentera la contenance des casernes du château d'environ 80 hommes.

3°. **M**, ancien pavillon du génie, où l'on mettra les officiers de la garnison, si leur logement actuel doit être réuni au casernement.

4°. **H**, pavillon du génie contenant le logement du chef de service et les bureaux.

5°. **Y**, petit bâtiment affecté à un garde du génie.

6°. **Z**, petit bâtiment affecté à deux gardes de l'artillerie et du génie.

7°. **A**, bâtiment dit l'arsenal, servant à remiser le matériel de l'artillerie et contenant trois forges. Sa superficie est de 430 mètres carrés.

8°. **B**, salle d'armes pouvant contenir 16000 fusils, pistolets ou sabres. Sa superficie est de 500 mètres carrés, non compris l'aile occupée par l'officier commandant l'artillerie.

9°. **E, F, F'**, petits bâtimens affectés à l'artillerie ou sans emploi, ils ont ensemble 200 mètres carrés de superficie.

10°. **G**, ancien église du château, servant à remiser le matériel de l'artillerie. Sa superficie est de 250 mètres carrés.

11°. **I**, magasin à poudre à l'épreuve, pour 29200 kilogrammes.

12°. **O**, puits d'eau potable ; il y en a un second dans le donjon ; l'un et l'autre ne tarissent jamais.

A cet ensemble d'établissements qui répond à peu près aux besoins du service, il serait à désirer que l'on ajoutât un local pour les provisions de bouche nécessaires à la garnison dans le cas, qui s'est déjà présenté, où elle serait momentanément isolée de la ville. L'espace intérieur du château dont la superficie est de 5 hectares, peut facilement recevoir de nouveaux bâtimens, soit pour l'objet que nous venons d'indiquer, soit pour des besoins étrangers à la défense, comme la prison militaire, qu'il a déjà été question d'y transférer.

#### § 4. Description des établissemens de la ville.

[Cette partie concerne les autres établissemens militaires de Caen]

### 2<sup>eme</sup> partie

#### § 1<sup>er</sup>. Etat des ouvrages de fortifications : travaux exécutés en 1834.

Sauf le point de l'enceinte du château occupé autrefois par le donjon, et dont nous avons décrit dans la première partie de ce mémoire, l'état actuel et les travaux qu'il réclame, les différentes parties du corps de place sont en assez bon état. On revêtit chaque année quelque portion de roc au pied de l'escarpe, à mesure que ses dégradations font craindre pour la conservation des maçonneries qu'il soutient. C'est à la courtine 3-4 qu'a été appliquée la somme de 800 f. accordée en 1834 pour ces réparations ; la dépense s'est élevée à 848 francs.

Les travaux d'entretien à faire ultérieurement au corps de place consistent dans la continuation des réparations que nous venons d'indiquer, dans celles des banquettes en maçonnerie et dans la reprise en sous-œuvre d'une des tours qui est fortement lézardée. Il faudra ensuite s'occuper de la place d'armes en avant de la porte de Secours. Mais la dépense à y faire sera peut-être trop considérable pour être comprise dans les travaux ordinaires.

Les entretiens courans des fortifications ont coûté, en 1834, la somme de 369 francs. Les fonds faits étaient de 400 francs.

#### § 2. Etat des bâtimens militaires ; travaux exécutés en 1834.

Bâtimens du château. Ces bâtimens sont généralement en bon état et ne réclament chaque année que de menues réparations. Il faut toutefois en excepter ceux cotés **V** et **X** (porte de Secours) qui auraient besoin d'être complètement restaurés, si l'on voulait en tirer tout le parti dont ils sont susceptibles. Il y a peu d'inconvénient à les laisser encore dans cet état, parce qu'ils ne servent qu'à un détachement peu nombreux de canonniers vétérans. Les travaux faits en 1834 aux bâtimens du château ne consistent que dans de légères réparations ou remplacemens, exécutés principalement dans les bâtimens **H** et **Z**. Les fonds accordés étaient de 700 f. et la dépense de 730 f.

[La suite concerne les autres établissemens militaires de Caen]

La dépense pour les entretiens courans de tous les bâtimens militaires de la place en 1834 s'est élevée à 1192 francs. On n'avait accordé que 1000 f.

Caen le 11 Avril 1835

Le Capitaine du génie en chef

[Creully]

Vu, par le Directeur des fortifications.

Cournault

69. Cournault, *Apostilles du Directeur des fortifications*, 15 janvier 1837, Vincennes, SHD, 1VH 493 222-4

Génie  
Place de Caen  
Projets pour 1837

Direction du Hâvre

Apostilles du Directeur des fortifications

**Travaux ordinaires**

		Somme demandé par	
		Le chef du génie	Le Directeur
<b>Fortifications</b>			
	Pour refaire les banquettes des courtines 1-2 et 2-3. La somme de . . . . .		
	Feuille n° 1 des projets pour 1836. Apostille		
Article 1 <sup>er</sup> Banquettes coté sud- ouest	Cet article est la continuation d'un travail accordé et commencé en 1836. L'emploi du béton au lieu de pierres de taille, qui a suivant toute apparence très bien réussi, a permis des économies sur l'évaluation primitive, et permettra de terminer ce coté du fort avec les fonds demandés, en y employant toutefois encore les dalles encore existantes et qui peuvent resservir. Nous demanderons comme M <sup>r</sup> le Chef du génie pour ce travail . . . . . <u>300</u> .	300,00	300,00
	Pour construire le flanc retiré du fossé Est de l'ancien Donjon. La somme de . . . . .		
	Feuille n° 2 de 1836 et 1 de 1837 Apostille		
Article 2 Flanc retiré	Le Comité dans sa séance du 23 Juin 1836, a donné son approbation au projet présenté par M <sup>r</sup> le Chef du génie, sauf quelques modifications dans un but d'économie sans rien lui faire perdre de ses propriétés défensives. Pour donner un commencement d'exécution à ce projet, M <sup>r</sup> le chef du génie propose de construire en 1837 le mur du flanc retiré qui doit fermer le fort au nord, en le modifiant d'après les indications du Comité. La dépense pour la construction entière de ce mur, dépasserait sans doute les fonds que le comité serait en mesure d'allouer à la place de Caen pour ses travaux de fortification. Nous ne proposeront donc pour 1837 que l'exécution de ses fondations, et nous demanderons à cet effet une somme de . . . . . <u>1800</u> .	6700,00	1800,00
	Remplacer la barrière du fossé . . . . .		
Article 3. Contrescarpe sud-est	Apostille La porte dont on demande ici le remplacement étant tout-à-fait hors de service, on ne peut refuser les fonds nécessaires à son remplacement . . . . . <u>140</u> .	140	140
Article Entretiens courants	. . . . . Apostille	400	400

	Cette somme a été accordée par le Comité pour l'exercice 1836, nous proposons de continuer la même allocation pour 1837. . . <u>400</u>		
	Totaux pour la fortifications . . . . .	7540	2640
	<b>Bâtiments militaires</b>		
	Faire des planchers . . . . .		
Article 1 <sup>er</sup> Casernement du chateau	Apostille Ce travail qui s'exécute chaque année par portion dans les casernes, demande a être continué en 1837 vu le mauvais état des carrelages existans. Nous proposerons d'y consacrer pendant le dit exercice la somme de . . . . . <u>500</u> .	750	500
[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]			

[Suite du document manquante]

Les 34000 f. de dépenses pour travaux extraordinaires de bâtimens m[ilitai]res joints aux 3300 demandés pour les travaux ordinaires donneront un total de 37300 f. de fonds à accorder en 1837 tant pour les travaux ordinaires que pour ceux extraordinaires qui s'éecutent aux bâtimens m[ilitai]res de la place de Caën.

M<sup>r</sup> le Chef du génie ne fait aucune mention du plan de la place de Caen demandé dans le dernier avis du comité. Sans doute qu'étant seul d'officier et ayant beaucoup d'occupations, cet officier, qui est zélé, n'aura pas trouvé le tems de s'en occuper.

Hâvre le 15 Janvier 1837.  
Le Colonel Directeur des f[ortifications]  
Cournault

**1840**

**70.** *Compte rendu des travaux exécutés aux fortifications et aux bâtimens militaires de la place de Caen pendant l'exercice 1840*, 1840, Vincennes, SHD, 1VH 494

Génie Direction du Hâvre  
Place de Caen  
1840

Compte rendu des travaux exécutés aux fortifications et aux bâtimens militaires de la place de Caen pendant l'exercice 1840 rédigé conformément à l'instruction ministérielle du 15 octobre 1839

	Nos des articles	Fortifications.	Fonds	
			faits	dépensés
Côté sud ouest du chateau	1 <sup>er</sup>	Couvrir en bitume la banquette de la courtine 1=2. (décision du 2 Juin 1840.) Le mastic bitumineux ayant pu être coulé immédiatement sur les anciennes maçonneries sans qu'il ait été nécessaire de les réparer, les fonds accordés ont permis de recouvrir aussi de cette façon une partie de la courtine 2=3 le reste de cette courtine est couvert par un dallage en pierre de taille qui ne laisse rien à désirer.	400 <sup>f</sup>	380 <sup>f</sup>
Côté sud est du chateau	2.	Escarper le rocher au pied de la muraille 1=16. (décision du 2 Juin 1840.)	200	200

Côté nord du château	3.	<p>Cet escarpement a été exécuté et l'on a rés[...]é une berme pour garantir le pied des revêtements. Les fonds avaient été votés pour escarper le pied de la muraille 5=6, mais leur destination a été changée par ordre de l'Inspecteur Général qui a considéré le premier travail comme plus urgent.</p> <p>Organiser le corps de place (décision du 2 Juin 1840.) On a reconstruit l'escarpe du flanc retiré gauche dans lequel on a aménagé le débouché de la poterne, élevé les deux pieds droits de la voûte jusqu'à la hauteur des coussinets et remblayé derrière les maçonneries. Le terrain s'étant trouvé fort mauvais par suite des extractions de pierres faites autrefois dans cette partie, le revêtement a été fondé sur un arceau jeté de l'ancienne escarpe à l'ancienne contrescarpe. La courbure du flanc qui ne permettait pas de tracer l'arceau en ligne droite a fait naître quelques difficultés qui ont été heureusement surmontées en donnant un peu plus de queue aux voussoirs ; aucun lassement ne s'est manifesté dans les maç[onner]ies.</p>	8700	8700
Entretiens courans	EC.	<p>(décision du 2 Juin 1840.) On a rétabli la porte qui conduit des fossés sud ouest dans la contregarde 9, commencé l'extirpation des herbes sur les escarpes, réparés les creneaux et les chappes des murs entre les tours 5 et 7 et peint les barrières en avant de la porte Royale et de la porte du Secours.</p>	400	420

[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen et de la côte]

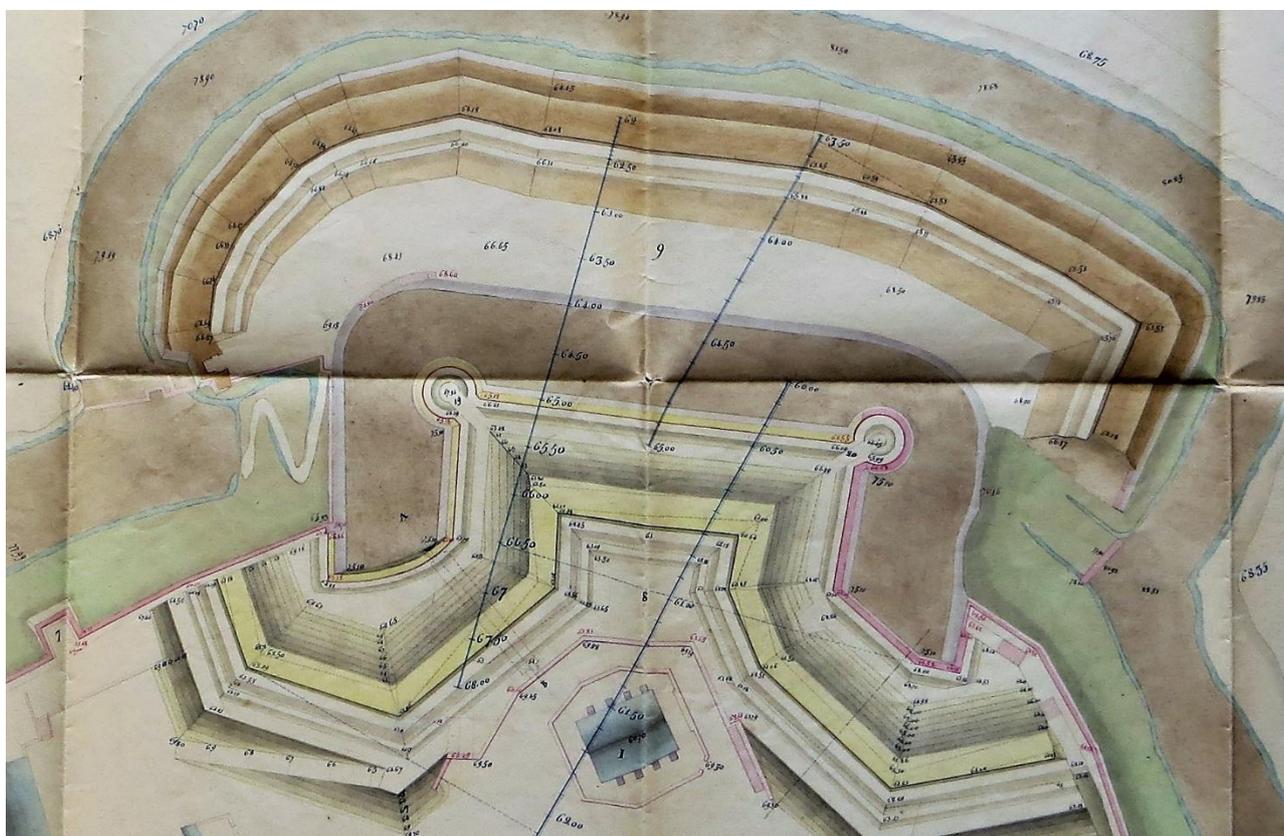


Fig. 8. Projet pour l'aménagement du cavalier au niveau de l'ancien donjon en 1840. Collot de Courval, *Projets pour 1840. Fortifications. Organiser le corps de place sur le côté nord du château*, 1840, Vincennes, SHD 1VH 493 (cl. L. Bourgeois).

1841

71. *État estimatif des dépenses à faire en 1841 aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Caen, 1841, Vincennes, SHD, 1VH 494*

Génie  
Place de Caen  
Projets pour 1841

Direction du Havre

État estimatif des dépenses à faire en 1841 aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Caen.

Montant à la somme de . . . . . 195380<sup>f</sup>00<sup>c</sup>

**Fortifications.**

**Coté Nord Ouest du château.**

**Art. 1<sup>er</sup> Organiser le corps de place.**

Conformément aux feuilles de dessins N<sup>os</sup> 2 et 3 des projets pour 1840.

	La somme de . . . . .	27900 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
	<b>Section a.</b> Terminer la poterne conformément aux feuilles de dessins N <sup>os</sup> 2 et 3 des projets pour 1840. Ce travail n'est porté ici que pour ordre, les fonds ayant été accordés par anticipation par décision du 2 Juin 1840.	1400,00
	<b>Section b.</b> Continuer l'exhaussement de l'ancienne escarpe commencé en 1839, conformément à la feuille de dessins N <sup>o</sup> 2 des projets pour 1840. Même observation qu'à la section précédente.	11000,00
	<b>Section c.</b> Terrassements, conformément à la feuille N <sup>o</sup> 2 des projets pour 1840, et à la feuille N <sup>o</sup> 4 des projets pour 1838. Voir pour le détail l'état estimatif des projets pour 1839 article 2 section c.	15500,00
	<b>Article 2.</b> Escarper le rocher au pied des revêtements 5=6 et 15=16. Conformément à la feuille de dessins N <sup>o</sup> 1 des projets pour 1840 et à la feuille N <sup>o</sup> 1 des projets pour 1841. La somme de . . . . .	800,00
	<b>Section a.</b> Escarper le rocher au pied de la muraille 5=6 conformément à la feuille de dessin N <sup>o</sup> 1 des projets pour 1840. Voir pour le détail l'état estimatif des projets pour 1840 article 2.	400,00
	<b>Section b.</b> Escarper le rocher au pied de la muraille 15=16 feuille de dessin N <sup>o</sup> 1. La somme de . . . . .	400,00
	Détail.	
Terrassements	Déblai de roc tendre à l'estimation . . . . . 210	357,00
Pour escarper le roc au pied du revêtement	à 1.70	33,91
	Augmentation 9 ½ %	9,09
	Frais imprévus	
	<b>Article 3.</b> Passage de la porte Royale. La somme de . . . . .	2850,00
	. . .	

	<b>Section a.</b> Reconstruire le pont dormant, conformément à la feuille de dessin N° 1. La somme de . . . . .	2400,00
	<b>Détail.</b>	
<b>Journées.</b>		
Pour démonter l'ancien front	Journées de charpentier. 10 à 2,2%	22,70
Pour démonter le pont	Journée de fort manœuvre. 30 à 1,73	51,90
Pour les menues réparations des culées et de la pile	Journée de maçon. 10 à 2,02	20,20
Pour démonter les garde-corps	Journées de serrurier. 4 à 2,48	9,92
<b>Maçonneries</b>		
Pour la réparation des maçonneries	Mortier de chaux & sable. 1 à 17,34	17,34
Pour Idem.	Maçonnerie de moellon. 4 à 10,08	40,32
Pour réparer la maçonnerie des couronnements	Maçonnerie de pierre de taille. 2 à 28,34	56,68
Pour les maçonneries ci-dessus	Parem[en]t vu de moellons piqués. 15 à 1,57	22,65
Pour Idem	Parem[en]t vu de pierre tendre. 8 à 2,25	18,00
Pour l'ancienne maçonnerie	Jointoyement au mortier de chaux et sable. 100 à 0,55	55,00
<b>Pavages.</b>		
Pour enlever l'ancien pavé	Démolition du pavé. 40 à 0,60	24,00
Pour remplacer l'ancien pavé	Pavés de grès scellé en sable. 40 à 3,08	123,20
Pour réparer les abords du pont	Pavé à l'état scellé en sable. 30 à 0,77	23,10
Pour la forme du pavage	Sable . . . . . 20 à 3,50	70,00
<b>Charpente.</b>		
Pour remplacer la charpente du pont	Charpente en chêne du pays de 1 <sup>re</sup> qualité. 6,020 à 151,65	912,93
Pour le plancher qui doit porter le pavé	Madrier en chêne du Nord . . . . . 3,0 à 134,14	402,42
<b>Ferronnerie.</b>		
Pour les garde corps du pont	Fer forgé au dessus de 5 Kil. 70 à 0,14	9,80
Pour remplacer les parties défectueuses	Fer de 3 <sup>eme</sup> espèce. 100 à 1,14	114,00
<b>Peintures</b>		
Pour les parties vues des bois	Peinture à l'huile de couleur commune sur trois couches. 70 à 0,74	51,80
Pour les fers	Peinture à l'huile de couleur commune sur deux couches dont une au minimum. 20 à 0,54	10,80
	Augmentation 9 ½ %	195,39
	Frais imprévus	147,85
	<b>Total de la section a . . . . .</b>	<b>2400,00</b>
	<b>Section b.</b> Mettre en état le pont levis. La somme de . . .	450,00
<b>Journées.</b>		
Pour les menues réparations	Journée de charpentier. 5 à 2,27	11,35
<b>Charpente.</b>		
Pour remplacer plusieurs gites et la pièce de tête du tablier	Charpente de sujétion en chêne du Nord. 1,500 à 141,30	211,95
Pour le reste de la charpente	Charpente de sujétion en bois à l'état. 1,000 à 40,25	40,25
Pour le doublage du tablier	Plancher en chêne de 0,04 à 0,015 d'épaisseur. 12,00 à 6,84	80,08
<b>Ferronnerie</b>		

Pour relier les gites à la pièce de tête	Fer de 3 <sup>me</sup> espèce. 30 à 1,14	34,20
Pour Idem et pour les garde corps	Fer reforcé au dessus de 5 Kil. 60 à 0,14 Clous à bois. 10 à 0,95	8,40 9,50
Pour les menues réparations		
	Augmentation 9 ½ %	37,59
	Frais imprévus	16,68
	<b>Total de la section b . . . . .</b>	<b>450,00</b>
	<b>Article 4.</b> Nettoiement, réparations et jointoiement des escarpes. La somme de . . . . .	1200,00
	<b>Détails.</b>	
<b>Journées.</b>		
Pour arracher les herbes et refaire les joints	Journée de fort manœuvre. 80 à 1,73	138,40
Pour refaire les joints et pour les menues réparations	Journée de maçon. 80 à 2,02	161,60
<b>Maçonneries.</b>		
Pour refaire les joints et pour les memes réparations	Mortier ordinaire. 5 à 17,34	86,70
Pour réparer le sommet des escarpes de la porte du Secours à la tour 6 <sup>bis</sup>		
Pour Idem	Maçonnerie de moellons et mortier ordinaire. 30 à 10,08	403,00
Pour la réparation des tablettes auprès de la porte Royale	Parement vu de moellons piqués. 100 à 1,51	151,00
Pour Idem	Maçonnerie de pierre de taille d'Allemagne <sup>78</sup> . 3 à 28,34	85,02
	Parement vu de pierre tendre. 12 à 2,25	27,00
		1052,72
	Augmentation 9 ½ %	100,00
	Frais imprévus	47,28
	<b>Total de l'article 4 . . . . .</b>	<b>1200,00</b>
	<b>Entretiens courans des fortifications.</b>	
	La somme de . . . . .	400,00

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

[Suite du document manquante]

72. Colas de Courval, *Mémoire militaire*, 20 février 1841, Vincennes, SHD, 1VH 2087

Génie  
Chefferie de Caen  
1841

Direction du Hâvre

Mémoire militaire rédigé conformément à l'instruction sur le service du Génie

<sup>78</sup> Aujourd'hui commune de Fleury-sur-Orne.

## 1<sup>re</sup> Partie. Château

### 1<sup>er</sup>. Situation et importance militaire de la place.

Le château de Caen est situé sur la rive gauche de l'Orne à l'extrémité d'un contrefort qui pénètre dans la ville et la domine à portée de pistolet d'une hauteur d'environ 20<sup>m</sup> ; par suite de la pente générale du terrain il est lui-même dominé du côté de la campagne particulièrement par le point sur lequel est établi le moulin appelé moulin au Roi qu'il commande d'au moins 25<sup>m</sup> à une distance de 6 à 700<sup>m</sup>.

L'importance de ce poste ressort naturellement de sa position qu'il occupe entre le Havre et Cherbourg, auprès d'une grande ville à un myriamètre et demi de l'embouchure de la rivière et à une distance convenable des batteries de côte pour l'armement et l'approvisionnement desquelles il doit servir d'entrepôt : cette importance ne peut d'ailleurs qu'augmenter par suite du canal qu'on exécute en ce moment<sup>79</sup> pour faciliter l'arrivée des navires d'un plus fort tonnage. C'est donc avec beaucoup de raison qu'on a rejeté la demande du conseil municipal tendant le faire déclasser et qu'on s'est borné à accorder toutes les facilités compatibles avec les besoins de la défense, en établissant un poligone exceptionnel en avant de la poste Royale et en exonérant des servitudes militaires les parties de la ville qui pouvaient l'être sans trop d'inconvénients<sup>80</sup>.

On verra plus loin par la description des ouvrages que le château de Caen n'est point en état de soutenir une attaque en règle, mais il n'en est pas moins susceptible de rendre de grands services comme place de dépôt et de refuge en cas de crise, suite de mouvemens intérieurs ou d'une attaque provenant de l'extérieur. La côte étant fort plate, présenterait de grandes difficultés pour le débarquement de pièces de gros calibre et si, pendant le temps qu'il faudrait pour les amener et pour les mettre en batterie, la France se trouvait dans un état tel qu'il n'y aurait pas moyen de réunir assez de forces pour rejeter les assaillans dans la mer ou du moins pour les inquiéter sur la possibilité d'un rembarquement, de façon à les forcer de lâcher prise, la résistance de ce poste peserait d'un bien faible poids dans la balance et il est probable qu'on ne se donnerait pas même alors la peine de l'attaquer.

### § 2. Description des ouvrages.

Le château de Caen paraît avoir été commencé dans le 11<sup>ème</sup> siècle par les ordres de Guillaume Duc de Normandie et ensuite Roi d'Angleterre ; son fils qui lui succéda au trône sous le nom de Henri 1<sup>er</sup> fit exhausser les murs et bâtir le donjon ; quelques travaux y furent aussi exécutés sous les règnes de Louis XI, de François 1<sup>er</sup> et de Henry III ; depuis lors on se borna à l'entretenir assez médiocrement. Son enceinte, qui présente un développement d'environ 800<sup>m</sup>, se compose d'un mur flanqué de tours formant un quadrilatère dont les longues branches vont en s'ouvrant du côté de la campagne. Sa description se trouve ainsi naturellement divisée en quatre parties correspondes aux côtés Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est du quadrilatère.

Le côté Sud-Ouest à gauche en entrant dans le château est formé par quatre courtines réunissant la porte Royale cotée 1, de 16 à 17<sup>m</sup> de hauteur, se compose de 2 parties l'une verticale de 7 à 8<sup>m</sup>, l'autre avec un talus d'a peu près 45° qui a été originairement taillé dans le roc, puis revêtu en maç[onner]ie lorsque la diminution successive de la berme a fait craindre de voir déchausser le pied de l'ancienne escarpe. Les tours présentaient autrefois deux étages, l'un supérieur était recouvert de toitures dont il ne reste plus que

---

<sup>79</sup> Il s'agit du canal de Caen à la mer, dont les travaux venaient de commencer, en 1838. Son inauguration eut lieu en 1857. Voir DESERT Gabriel, « Modernisation et timide renouveau », dans DESERT Gabriel (dir.), *Histoire de Caen*, Toulouse, Éditions Privat, 1981, p.222.

<sup>80</sup> L'officier du Génie fait référence ici à une controverse qui eut lieu en 1835. Un propriétaire, sommé de détruire ses constructions dans la zone de servitudes du château, a saisi le conseil municipal de Caen. Constatant « les dommages et les pertes que cet état de choses occasionne à un nombre considérable des habitans de Caen » et considérant le peu de valeur défensive du château, ce dernier a vu son classement comme poste de guerre remis en cause : le conseil municipal a ainsi réclamé son déclassement. « Le château de Caen et le Génie militaire », dans *Le Pilote du Calvados*, 3 mars 1835 ; Lecerf, « Rapport », dans *Le Pilote du Calvados*, 21 août 1835. Merci à Michaël Biabaud et à l'association Cadomus, qui m'ont transmis les copies de ces articles. Concernant la législation sur les servitudes militaires, voir Marie-France Sardain, « Les servitudes militaires autour des fortifications au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue historique des armées*, 2014, 274.

celles des tours 2 et 4 et pouvait servir de logements ou de magasins, l'autre inférieur, qui servait sans doute à la défense, a été remblayé partout excepté dans les tours 5 et 14 et cela est d'autant plus à regretter que la grande élévation de ces tours les prive de toute action sur le pied du revêtement ; leur terreplein a d'ailleurs si peu de capacité qu'il suffirait à peine pour y placer une pièce de petit calibre. Les courtines 1=2 et 2=3 n'ont point de terreplein mais seulement une banquette en maçonnerie élevée de 2 à 3<sup>m</sup> au-dessus de l'intérieur du château avec un petit mur d'appui de 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur sur 1<sup>m</sup> de hauteur. N vient de recouvrir ces banquettes par un dallage en mastic bitumineux qui paraît avoir produit un bon effet. Il serait à désirer que l'on put recouvrir de la même façon le terreplein de la tour 3 pour se mettre à l'abri des filtrations qui, arrêtées par la gorge en maçonnerie, pourraient contribuer à la dégradation des escarpes.

On communique de la tour 3 à la tour 4 en traversant le logement du capitaine d'artillerie dans lequel des portes ont été pratiquées à cette effet<sup>81</sup>.

L'étage souterrain de la tour 5<sup>82</sup> forme une dépendance du magasin du Génie, mais la voûte laisse pénétrer l'eau par tous les joints et il serait nécessaire de la recouvrir d'une chappe imperméable.

Dans toute cette partie et même jusque vis-à-vis la tour 6<sup>bis</sup> le fossé n'a point de contrescarpe, étant terminé du côté de la ville par les maisons des rues de Geole et Vilaine qui ont presque toutes des portes ou du moins des vues sur le terrain militaire. La plupart des propriétaires ont consenti à souscrire des soumissions de la supprimer à la première réquisition, mais il reste encore quelques récalcitrants auxquels il a été intenté des actions pendantes devant les tribunaux depuis 1834, époque à laquelle des significations ont dû leur être adressées pour éviter la prescription. Le fossé, dans lequel on ne peut pénétrer que par une porte située en **A** à l'extrémité Est, ou par les maisons particulières, a été loué en nature de jardins au nom d'un seul individu mais pour le compte de tous les propriétaires voisins qui se le sont ensuite partagé. La circulation pour laquelle il a été réservé un passage d'environ 2<sup>m</sup> se trouve cependant interrompue d'abord par les deux murs **a** et **b** qui paraissent avoir été construits induement et qui à la vérité sont percées de portes, ensuite par le gros mur **c** qui servait autrefois de caponière en reliant l'enceinte de la ville au château et dans lequel il serait essentiel de pratiquer également une porte pour faciliter les rondes et la surveillance des fossés.

**Côté Nord-Ouest.** Ce côté se divise en deux parties bien distinctes, la première de la tour 5 à l'ancien donjon comprend les tours carrées 6, 6<sup>bis</sup> et 7 avec les courtines qui les réunissent et a beaucoup de rapport avec celle que nous venons de décrire, mais le roc au pied du mur d'enceinte est moins escarpé et n'a pas été revêtu. Le Comité a décidé, par sa délibération du 8 Janvier 1839, que le talus correspondant à la courtine 5=6 qui présente un angle mort, serait déblayé de façon à augmenter les difficultés de l'escalade. Le mur qui la couronne s'élevant à une hauteur de 2<sup>m</sup>50 est percé d'assez rares créneaux pour la fusillade. L'escarpe de la courtine 6=6<sup>bis</sup> a été poussée en avant par le poids des terres et qui dans cette partie forme une espèce de rempart dont le niveau est de 6 à 7<sup>m</sup> au-dessus de l'intérieur du château. De la tour 6<sup>bis</sup> jusqu'à l'ancien donjon règne une banquette en maçonnerie de 1<sup>m</sup>20 de largeur qui a été recouverte en mastic bitumineux dans le courant de l'année 1838. En arrière de cette banquette et au contrebas d'environ 7<sup>m</sup> est un second rempart d'une largeur de 8<sup>m</sup> terminé par un mur de soutènement élevé de 2<sup>m</sup> au-dessus du reste du terrain. Les fossés sont loués comme ceux dont il a été question, on y pénètre par le passage **a** donnant dans la rue Vilaine et par une porte située au point **e** et qui la fait communiquer avec la contregarde 9. Vis à vis la tour 6<sup>bis</sup> commence une contrescarpe taillée dans le roc sur 6 à 7<sup>m</sup> de hauteur.

La seconde partie du côté Nord-Ouest du quadrilatère était autrefois occupée par une redoute formée de quatre tours circulaires reliées entre elles par des courtines de 45 à 55<sup>m</sup> de longueur et dans l'intérieur de laquelle on avait construit un réduit voûté à l'épreuve, assez élevé pour couvrir l'intérieur du château des vues de la hauteur du moulin au Roi, portant plusieurs pièces d'artillerie sur sa plateforme et renfermant un magasin à poudre, des logements et des locaux suffisants pour recevoir le matériel nécessaire à l'armement et à l'approvisionnement des batteries de côte. Tout ce système portait le nom du donjon. L'escarpe de l'enceinte était couverte du côté de la campagne par la contregarde dont il sera question ci après.

---

<sup>81</sup> C'est-à-dire de la tour « de devers la ville », à l'est, à la tour du Bedeau, à l'ouest, en passant par le logis du Gouverneur. Du côté est du logis, la porte dont il est question a aujourd'hui disparu.

<sup>82</sup> Tour Puchot.

Un décret de la convention en date du 6 août 1793 ayant ordonné la démolition du château de Caen parce que, assurent les mémoires les plus rapprochés de cette époque, deux de ses députés, Romme et Prieur, y avaient été détenus à l'occasion du mouvement girondin, cette œuvre de destruction fut précisément commencée par deux des ouvrages les plus importants, la porte Royale et le donjon qui n'étaient déjà plus qu'un amas de décombres quand le décret fut révoqué.

Lorsqu'en 1804 il fut ordonné d'établir au château un dépôt de conscrits réfractaires, on ferma la trouée ouverte par la destruction du donjon en élevant sur l'ancienne contrescarpe un mur crenelé de 3<sup>m</sup>50 de hauteur, mais cet obstacle devint illusoire quand le fossé eut été remblayé au moment de la construction du magasin à poudre I. La contregarde en avant est disposée comme le reste de l'enceinte avec une escarpe construite sur le bord d'un fossé creusé dans le roc ; la masse couvrante, élevée, de 4<sup>m</sup> au dessus du sol naturel qui forme terreplein a une largeur de 12 à 15<sup>m</sup> sans plongée ni talus extérieur et vient s'appuyer à un revêtement n'ayant que 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur au sommet, d'où il est résulté beaucoup d'éboulements, ce qui n'a pas cependant d'aussi graves inconvénients qu'on pourrait le supposer à cause du grand relief de cet ouvrage ; mais malheureusement le fossé est presque entièrement dépourvu de flanquement et formerait ainsi un couvert dangereux. Le tracé de la contregarde n'offre pas d'ailleurs plus que son profil de ressource pour remédier aux inconvénients résultant de la démolition du donjon, sa courbure irrégulière laissant subsister à ses extrémités deux larges trouées très imparfaitement fermées par des murs en ruines et qui, même en bon état, n'auraient offert aucun moyen de résistance. L'ancienne escarpe du donjon étant détruite et le fossé à la gorge de la contregarde à moitié comblé, rien n'était plus facile que de s'introduire dans l'intérieur du château, lorsqu'on se décida à remédier enfin à un état de choses aussi intolérable en adoptant (délibération du Comité du 23 Juin 1836) le projet aujourd'hui en cours d'exécution et dont il avait été déjà depuis longtemps question. Les trouées des fossés de l'enceinte du donjon ont été formées par des flancs retirés rattachés aux faces Est et Ouest de cet[te] enceinte dont on a conservé une partie ainsi que les tours 19 et 20 et la courtine qui les réunit ; une poterne vient d'être fondée sur le flanc gauche pour faire communiquer l'intérieur du château avec les fossés et des fonds sont votés pour la terminer pour la terminer dans le courant de 1841, ainsi que la restauration des anciennes escarpes qui seront couronnées d'un parapet en maçonnerie avec banquette et chemin de rondes, auquel on communiquera sur la droite par une poterne dont la construction date déjà de quelques années. En arrière de ce chemin de ronde s'élèvera un cavalier qui se développera à droite et à gauche de façon à aller rejoindre l'ancienne enceinte, et dont la gorge s'appuiera au mur de soutènement déjà construit près du magasin à poudre, que son grand relief défilera convenablement, en fournissant les moyens de bien battre le terrain en avant. Les terres nécessaires pour les remblais considérables auxquels donnera lieu cet ouvrage seront prises dans l'intérieur du château dont le niveau peut être baissé sans autre inconvénient que la destruction des plantations qui devront être renouvelées.

**Côté Nord Est.** Cette partie de l'enceinte qui s'étend depuis le fossé Est de l'ancien donjon jusqu'à la tour 15 comprend les tours 10, 11, 12, 13 et 14. A l'exception de la porte du Secours dont il sera question tout à l'heure, sa construction est à peu près la même que celle de la portion d'enceinte 5, 6, 7. À gauche de la porte du Secours règne une simple banquette en maçonnerie recouverte de mastic bitumineux ; à droite est un rempart en terre d'une largeur variante de 8 à 10<sup>m</sup> raccordé par un talus avec l'intérieur du château.

La porte du Secours percée dans la petite courtine qui réunit les deux tours 10 est votée et surmontée d'un bâtiment fort irrégulier, à plusieurs étages dont le dernier est muni de machicoulis. Cette porte a un pont levis et un pont dormant aboutissant à une place d'armes cottée 18 de forme carrée, flanquée de quatre tours circulaires et entourée d'un fossé sur lequel est un petit pont dormant fermé par une barrière. L'étage inférieur de ces tours, autrefois crénelé, est aujourd'hui complètement remblayé et il ne reste même plus de traces du passage par lequel on y pénétrait ; au dessus sont des plateformes étroites garnies jadis de parapets en maçonnerie maintenant en ruines comme presque tout le reste de cet ouvrage auquel on pouvait communiquer, après la destruction du pont, au moyen de la double caponnière en maçonnerie qui traverse le fossé et d'une poterne en ce moment interceptée par des éboulements, mais dont le débouché existe encore sous le passage voûté et le pont levis.

Les tours 11, 12 et 13 sont pareilles à celles dont nous avons déjà parlé.

La tour 14<sup>83</sup> est la plus grande de la place, elle est ronde et a deux étages voutés communiquant entre eux par un escalier dégradé, mais pourtant encore praticable, un second escalier maintenant écroulé conduisant de la voute supérieure à un étage aujourd'hui détruit. Enfin une casemate de 24 [mètres] de longueur sur 3,90 [mètres] de largeur établit une communication sous le rempart entre l'intérieur du château et l'étage inférieur de la tour qui est muni de trois creneaux et dans lequel on remarque les restes d'une cheminée. La pénurie de fonds peut seule expliquer comment on a laissé dans un état complet d'abandon des locaux qui pourraient être utiles pour la surveillance des courtines 13=14 et 14=15 et pour suppléer au défaut de magasins que nous aurons plus tard l'occasion de signaler, une bonne chappe en mastic bitumineux suffirait probablement pour assurer leur conservation.

Les fossés de cette partie de l'enceinte ont des contrescarpes qui ne laisseraient pas de présenter un obstacle, bien que dépourvues de chemins couverts et couronnés par des propriétés particulières ; il serait essentiel de relever la partie en avant de la porte du Secours qui s'est écroulée depuis quelques années.

Une décision ministérielle du 25 octobre 1840 a prescrit la résiliation du bail de ces fossés pour y établir un tir à la cible auquel on accèdera par une porte donnant à l'extrémité sud sur une petite place qui faisait autrefois partie des anciens fossés de la ville.

#### **Coté Sud Est. De la tour 15 à la porte Royale cotée 1.**

Cette portion de l'enceinte comprend les courtines 15=16 et 16=1 à l'extrémité desquelles est la porte Royale.

La tour 15<sup>84</sup> était réunie aux anciennes fortifications de la ville dont il reste encore des vestiges dans le voisinage par un mur qui servait sans doute de caponniere comme celui partant de la tour 5 ; il serait à propos d'y pratiquer aussi une porte pour faciliter la surveillance des fossés. En arrière de la tour 16 et de la courtine 15=16 le rempart est appuyé à un mur de soutènement et raccordé par un talus avec le niveau de la plateforme de la porte Royale qui se trouve beaucoup plus bas. Le pied de la courtine 16=1 a été escarpé l'année dernière et l'on demande des fonds cette année pour escarper également le pied de la courtine 15=16.

La porte Royale, démolie en 1793 en même temps que le donjon et reconstruite en 1804, ainsi qu'une partie de la courtine 16=1, était, selon toute apparence, organisée comme la porte du Secours, maintenant elle est simplement recouverte d'une voute avec plateforme et son avancée, entourée d'un faible mur d'appui, est vue de tous cotés à portée de pistolet et n'est susceptible d'aucune espèce de défense, il n'existe d'ailleurs ni poterne ni caponniere de ce coté et il n'y a d'autres moyens de communication avec l'intérieur du château qu'un pont levis et un pont dormant porté sur une pile en maçonnerie, la charpente de ce dernier menace ruines et l'on a proposé sa reconstruction pour cette année.

Il résulte de ce qui précède que le château de Caen sera à pu près en état de remplir le rôle qui doit lui être assigné dans la défense du pays lorsqu'on aura achevé de mettre à exécution le projet adoptée pour fermer la trouée laissée par la destruction du donjon et c'est à proprement parler tout ce qu'il y a d'urgent, sauf toutefois les réparations courantes des revêtements et la reconstruction du pont de la porte Royale dont il vient d'être question ; si cependant l'on voulait donner à ce poste tout le degré de force dont il est susceptible, nous indiquerions comme travail à exécuter :

1°. L'organisation de la défense de l'avancée de la porte du Secours, de la poterne et de la double caponniere qui y conduit.

2°. L'établissement de garde-fous en fer le long des banquettes formant chemin de rondes pour prévenir les accidents auxquels on serait exposé pendant la nuit et même pendant le jour dans les moments critiques.

Aux travaux qui précèdent il conviendrait sans doute d'ajouter la construction d'un petit ouvrage en avant de la porte Royale avec poterne et caponniere pour y communiquer à couvert et l'établissement sur la contregarde 9 d'un dispositif qui permet de l'utiliser particulièrement pour le flanquement des fossés, mais tout cela entrainerait dans des dépenses qui paraîtraient sans doute trop considérables pour un poste dont le rôle n'est point de soutenir une attaque en règle et il semble que l'on peut effectivement se borner à le faire sortir de l'état de ruines dans lequel il était tombé en achevant l'exécution des projets arrêtés et en entretenant soigneusement tout ce qui existe.

---

<sup>83</sup> Tour Mathilde.

<sup>84</sup> Tour du lieutenant du roi.

### § Description des établissements du château.

La légende du plan ci-joint contenant sous une forme qui nous a paru plus commode tous les détails désirables sur les établissements du château, nous nous bornerons à observer que pour que leur ensemble réponde à peu près aux besoins du service il serait nécessaire d'y ajouter une petite manutention et des magasins aux vivres pour le cas qui s'est déjà présenté où la garnison serait obligée de se tenir renfermée, la casemate en arrière de la tour 14 pourrait être facilement utilisée pour ce dernier objet.

### 2<sup>ème</sup> partie. Ville.

#### Description des établissements militaires.

Les fortifications de la ville de Caen qui se rattachaient autrefois au château ayant été successivement détruites ou aliénées, il est inutile de nous en occuper et nous passerons immédiatement à la description des établissements militaires comprenant deux casernes, deux écuries, une manutention des vivres et un magasin d'artillerie.

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

#### 6°. L'ancienne église du Sépulcre.

Ce bâtiment sert à remiser une partie du matériel de l'artillerie, c'est le seul des établissements militaires hors du château dont la nue propriété n'ait pas été concédée à la ville par le décret du 18 Aout 1810. Sa position isolée de toute habitation en rend la surveillance assez facile, cependant il serait préférable que tout le matériel d'artillerie put être renfermé dans l'intérieur du château dont il se trouve éloigné de 150<sup>m</sup>. [...]

### 3<sup>ème</sup> partie. Côtes.

#### § 1<sup>er</sup> Configuration du littoral. Chances d'un débarquement.

Les côtes de la chefferie s'étendent depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Vire nommée le grand Vay, sur un développement d'environ 110<sup>kil</sup>. On n'y rencontre de falaises que dans le voisinage de Port en Bessin, village à deux lieues de Bayeux, car on ne saurait donner ce nom aux petits escarpements qu'on remarque entre l'embouchure de la Touques et celle de la Dives. Il semble résulter de cette disposition qu'à l'exception de la partie couverte par les rochers du Calvados et de Langrune depuis Port en Bessin jusqu'au village de Lyon, le pays est abordable à peu près partout, et cela est vrai à la rigueur pour un débarquement de quelques hommes qui n'auraient d'autre but que de piller les habitations voisines, mais il n'en serait pas ainsi d'une expédition un peu considérable. La côte est tellement plate que même à mer haute, il serait impossible à un escadre de s'approcher assez près pour protéger les chaloupes de débarquement et il n'y a véritablement à surveiller que les embouchures des rivières, la position de Port en Bessin et la fosse d'Espagne dans laquelle on trouve 4 à 5 brasses d'eau en tout temps, mais qui est déjà d'un abord difficile puisqu'on n'y parvient que par une passe à travers les rochers du Calvados. Il semble même qu'un seul de ces points pourrait être menacé d'un débarquement un peu considérable. Quel pourrait être en effet l'objet d'une pareille expédition dans un département fort éloigné de la capitale et de tout point où un ennemi pourrait espérer d'être appuyé par ses alliés ? On n'en conçoit guère qu'un seul, celui de faciliter la conquête de la presqu'île du Cotentin pour s'y maintenir en enfermant l'entrée jusqu'à la prise et la destruction de Cherbourg. Les anglais, décidés à tous les sacrifices que nécessiterait une opération aussi importante, pourraient en même temps qu'ils débarqueraient une armée dans le département de la Manche, jeter quelques troupes dans le Calvados pour faire diversion et accélérer l'occupation de Carentan et des débouchés des marais environnants. Dans ce cas, le point de débarquement le plus connu et le plus voisin serait celui de Port en Bessin, si rapproché de la ville de Bayeux, clefs des communications de ce côté ; ce serait donc le premier point à occuper fortement si l'on croyait à la possibilité d'une invasion, mais il est évident qu'on a aucune inquiétude de ce côté puisque les batteries de Port et de Huppain qui défendent cette position ne sont pas même au nombre de celle dont la mise en état et d'armement vient d'être ordonnée.

#### § 2. Batteries de côte<sup>85</sup>.

---

<sup>85</sup> Ce passage ne concerne pas directement le château, mais il a été transcrit ici en raison du lien étroit qu'entretient ce dernier avec la défense de la côte.

Les batteries ou postes destinés à la défense ou à la surveillance de cette partie de la côte sont au nombre de 13. Savoir :

- 1°. La batterie de Honfleur.
- 2°. Idem de Trouville.
- 3°. Idem de Beuzeval.
- 4°. Le corps de garde de Cabour.
- 5°. La redoute de Merville.
- 6°. Idem d'Ouistreham
- 7°. Idem de Colleville
- 8°. Le poste de Luc.
- 9°. La batterie de Courseulles.
- 10°. Idem d'Arromanches.
- 11°. Idem de Port en Bessin.
- 12°. Idem de Huppain.
- 13°. La redoute de Maisy.

La situation de ces batteries ayant été l'objet d'un mémoire particulier adressé le 13 Juillet de l'année dernière, nous croyons devoir nous borner à faire connaître ici succinctement l'état actuel des choses qui a subi quelques modifications par suite des dispositions récemment ordonnées.

La batterie de Honfleur qui avait entièrement disparu a été reconstruite et est en ce moment armée de quatre pièces. Pour lui donner le degré d'importance dont elle est susceptible, il serait nécessaire d'élever en retour sur la gauche un épaulement qui servirait de traverse contre les coups de rouage et permettrait de placer dans cette partie une pièce à grande portée destinée à enfiler l'embouchure de la rivière, mais ce travail ne pourra être entrepris que lorsqu'on se sera entendu avec les ponts et chaussées sur la position des bâtiments à construire pour le service du phare qu'ils ont le projet d'élever en ce point. En leur donnant toutes les facilités compatibles avec les besoins de la défense il sera convenable de demander qu'il soit réservé dans le nouveau bâtiment une chambre propre à l'établissement d'un corps de garde pour la surveillance de la batterie, ce qui éviterait les dépenses de location que l'on est obligé de supporter en ce moment pour cet objet.

L'instance judiciaire relative à la batterie de Trouville ne paraît avoir fait aucun progrès depuis le mois de Juillet de l'année dernière. Le Sieur Dessaux ayant fait raser l'épaulement et usurpé le terrain qu'elle occupait a été déféré pour ce fait au tribunal de Pont L'évêque devant lequel l'affaire est pendante depuis un an. On ignore les causes d'un aussi long retard qui est d'autant plus fâcheux que cette batterie était du nombre de celles qui devaient être mises immédiatement en état.

Les réparations de l'épaulement et des bâtimens de la batterie de Beuzeval avaient été ordonnées lorsqu'on a cru devoir en suspendre l'exécution en conséquence d'une communication du Directeur d'artillerie faisant connaître que, vu l'énormité du prix des transports, il attendrait de nouveaux ordres pour expédier le matériel nécessaire à l'armement des batteries. Les mêmes raisons ont fait ajourner les travaux des redoutes d'Ouistreham et de Colleville dont les couvertures seulement ont été réparées, mais on s'occupe avec autant d'activité que le permet la mauvaise saison de la mise en état de la redoute de Merville par laquelle on avait commencé. Les bâtimens sont d'ailleurs dans un tel état de ruines qu'il serait absolument indispensable de les restaurer lors même que l'on renoncerait définitivement à l'armement.

Aucunes dispositions n'ayant été ordonnées pour les autres batteries de la chefferie, nous nous bornerons à renvoyer pour ce qui les concerne au mémoire du 13 Juillet, en observant toutefois que nous avons trouvé depuis cette époque dans un mémoire du Commandant d'artillerie Lespagnol une observation de laquelle il résulterait que la redoute de Maisy n'est pas d'une grande utilité attendu que le cabotage est suffisamment protégé par les isles St. Marcouf et qu'il est impossible d'effectuer sur ce point aucune espèce de débarquement à cause des bancs de sable qui l'environnent, ce serait une chose à examiner avant d'entreprendre la restauration de cette redoute.

L'état estimatif récemment rédigé pour la mise en état d'armement des batteries de Honfleur, Beuzeval, Trouville, Ouistreham et Colleville peut donner une idée des dépenses considérables que nécessitera la réorganisation des moyens de défense de cette partie de la côte et l'on ne saurait en être étonné lorsqu'on songe qu'ils ont été à peu près complètement abandonnés même depuis [...].

Le même système devant infailliblement amener les mêmes résultats, on croit devoir insister de nouveau ici, ainsi qu'on a déjà fait dans le mémoire du 13 Juillet, sur l'indispensable nécessité d'assurer l'entretien et la surveillance des batteries de côte. Le moyen le plus sûr et le plus économique d'y parvenir paraît être d'en charger le service de la douane dont le personnel nombreux sera dans tous les cas appelé à concourir à la défense du littoral. Un concert établi entre les Ministres de la Guerre et des finances leverait facilement les légères difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'adoption de ce système comme mesure générale. Il suffirait ensuite pour le compléter en assurer l'exécution d'ordonner qu'un officier ou en cas d'impossibilité un garde du génie ferait chaque année une visite de tous les établissements de la côte dont il serait rendu un compte détaillé, soit immédiatement, soit au moment de l'expédition des projets.

Caen le 20 février 1841  
Le Chef de Bataillon du Génie ingénieur en chef  
Collas de Courval

Vû par le Directeur des Fortifications  
Lefaiivre

### 1843

73. *Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtimens militaires de la place de Caen, 1843, Vincennes, SHD, 1VH 494*

Génie  
Place de Caen  
Projets pour 1843

Direction du Hâvre

Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtimens militaires de la place de Caen, montant à la somme de 747 450<sup>f</sup>.

Nota. Aux projets sont annexées 8 feuilles de dessin pour 1843 il faut se reporter en outre au n° 1 pour 1842.

### Fortifications. Travaux. 50000<sup>f</sup>,00<sup>c</sup>

<b>Article 1<sup>er</sup>. Continuer le cavalier coté 8, côté Nord du château (dessin n° 1)</b>		11500,00
Le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets pour 1842, art. 2.		
<b>Art. 2. Réparer et couvrir d'une chape en bitume la tour 14 et la casemate qui y conduit, côté Nord-Est du château.</b>		4800,00
(dessin N° 1 des projets pour 1842)		
Le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets pour 1842. Art. 3.		
<b>Art. 3. Restaurer les maçonneries de la pièce 18 en avant de la porte du Secours et la couronner d'un mur crénelé (dessin n° 2)</b>		11700,00
<b>Détail.</b>		
<b>Section a. Restaurer les maçonneries de la pièce 18. (dessin n° 2)</b>		2800 <sup>f</sup>
<b>Tournées.</b>		
A servir les maçons ci après	Journée de fort manœuvre	20 à 1,85 37,00
Aux réparations qui ne peuvent être métrées	Journée de maçon	40 à 2,15 86,00
<b>Terres.</b>		
Pour remblayer l'escalier de gauche et le derrière de la brèche adjacente	Terre à 2 h[...] et à 2 relais	25 à 0,60 15,00
Pour transporter le reste des décombres sur le cavalier	Terre à 2 h[...] et à 13 relais au tombereau	150 à 1,02 153,00
Démolitions.		

Pour enlever le reste des anciens parapets	Démolition de maçonnerie de 1 <sup>re</sup> dureté	135	
Pour nettoyer la brèche à la gorge	Idem	38	
Pour déblayer les restes de l'escalier de droite	Idem	6	
Pour le parement à l'Est du passage	Idem	56	
Pour le parement à l'Ouest	Idem	25	
		<u>260 à</u>	312,00
		<u>1,20</u>	
<b>Maçonneries.</b>			
Pour les réparations à l'économie	Mortier de chaux & sable	2 à 20,60	41,20
Pour refaire l'escalier	Marches en pierre dure d'Orival	30 à 4,75	142,50
Pour servir de boutisses dans la maçonnerie de moellons	Pierre de taille de la Maladrerie	3 à 14,30	42,90
Pour refaire les parements des deux côtés du passage côté Ouest	Maçonnerie de moellons et mortier de chaux & sable	43	
Côté Est	Idem	19	
Au-dessous des marches	Idem	4	
Pour fermer la porter de l'escalier de gauche	Idem	3	
Pour réparer la brèche à la gorge	Idem	20	
Pour réparer la brèche de la courtine	Maçonnerie de moellons et mortier de chaux & sable	6	
		<u>95 à</u>	1106,75
		<u>11,65</u>	
Pour la maçonnerie ci-dessus côté Ouest du passage	Parement vu de moellons piqués	75	
Coté Est	Idem	30	
Porte de l'escalier de gauche	Idem	3	
Brèche à la gorge	Idem	20	
Brèche sur la courtine	Idem	12	
		<u>140 à</u>	217,00
		<u>1,55</u>	
Pour réparer le soubassement dans le passage et pour le couronnement	Maçonnerie d'assises en pierre de taille de la Maladrerie	10 à 25,25	252,50
Pour remplacer la tête de la voûte de l'escalier qui descend à la double caponnière	Maçonnerie de voûte en pierre de la Maladrerie	1	
Pour la voûte au dessus de la porte de l'avancée	Idem	6400	
		<u>7400 à</u>	212,38
		<u>28%</u>	
Pour la maçonnerie ci-dessus	Parement vu droit de pierre tendre	25 à 2,40	60,00
Pour l'entrée de l'escalier de la double caponniere	Parement vu courbe de pierre tendre	4	
Pour la voûte de la porte	Idem	9	
		<u>13 à 3,60</u>	46,80
Pour refaire l'escalier de droite en pierre d'Orival	Maçonnerie d'assises en pierre de taille à l'état	2500 à 7,40	18,50
			<u>2743,53</u>
	Rabais 3 ½ p% conformément au marché		<u>96,02</u>

		Frais imprévus	152,49
		Somme pareille	2800,00
Section b. Couronner la pièce 18 par un mur crenelé et par un garde fou en fer (dessin n° 2).		5400 <sup>f</sup>	
<b>Journées</b>			
A servir les maçons ci après	Journée de fort manœuvre	10 à 1,85	18,50
A arraser l'ancienne maçonnerie pour établir le nouveau mur	Journée de maçon	20 à 2,15	43,00
<b>Maçonneries.</b>			
Pour l'escalier de la petite barquette <sup>86</sup>	Marches en pierre d'Orival	7 à 4,75	33,25
Pour le mur crenelé	Maçonnerie de moellon avec parement	97	
Pour le mur non crenelé qui couvre la droite	Idem	11	
Pour la portion du mur au dessus de la culée du pont	Idem	8	
Pour le massif de la petite barquette et de son escalier	Idem	4	
		120 à 11,65	1398,00
Pour le mur crenelé	Parement vu de moellons piqués	220	
Idem de droite	Idem	35	
Pour celui au dessus de la culée	Idem	25	
Pour les deux cotés de la barquette	Idem	5	
		285 à 1,55	441,75
Pour le couronnement des murs	Maçonnerie d'assises en pierre de taille de la Maladrerie	11	
Pour les creneaux	Idem	17	
Pour les angles	Idem	11	
Pour la tête du mur au dessus de la culée	Idem	2	
Pour la plateforme de la petite barquette	Maçonnerie d'assises en pierre de taille de la Maladrerie	1	1934,50
		42 à 25,25	1060,50
Pour les marches de la petite barquette	Maçonneries d'assises en pierre de taille à l'état	0,500 à 7,40	3,70
Pour le couronnement du mur	Parement vu droit de pierre tendre	87	
Pour les creneaux	Idem	90	
Pour les angles	Idem	40	
Pour la barquette	Idem	5	
Pour le dessus de la voûte de la porte	Idem	8	
		230 à 2,40	552,00
<b>Ferronnerie.</b>			
Pour la lisse du garde fou de la plateforme	Fer N° 2	450 <sup>k</sup> à 106,90	481,05
Pour les chandéliers <sup>87</sup>	Fer N° 3	850 à 132,45	1125,83
Pour fixer les chandéliers	Scellement de 0,20 à 0,30	94 à 0,85	79,90
Pour Idem	Souffre pour scellement	200 à 0,55	110,00

<sup>86</sup> Plate-forme ou épaulement d'où une pièce d'artillerie peut tirer dans tous les sens.

<sup>87</sup> Chandelier : Barre de fer placée verticalement servant de support aux garde-corps, aux fanaux, etc.



Pour la même porte	Forte serrure à deux tours	1 à 18,70 le cent	18,70
<b>Peinture</b>			
Pour Idem	Peinture à l'huile de couleur commune sur 3 couches	7 à 0,80	5,60
			<hr/> 1074,52
	Rabais 3 ½ p%		<hr/> 37,61
			<hr/> 1036,89
	Frais imprévus		<hr/> 63,11
	<b>Somme pareille</b>		<hr/> <b>1100,00</b>
<b>Art. 4. Relever et réparer une partie des contrescarpes</b> (Dessin N° 3 pour 1843 et N° 1 pour 1842)			3850
	<b>Détail.</b>		
<b>Section a. Reconstruire la contrescarpe à droite de l'avancée de la porte du Secours</b> (dessins N° 1 pour 1842)			3200
Le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets pour 1842 Art. 5			
<b>Section b. Réparer les écorchements de la contrescarpe à gauche de la porte Royale</b> (Dessin N° 3)			650
	<b>Journées.</b>		
A servir les maçons ci après	Journée de fort manœuvre	30 à 1,85	55,5
A faire des empochements pour la réparation des maçonneries de pierre de taille.	Journée de maçon	20	
Aux memes réparations	Idem	20	
		<hr/> 40 à 2,15	86,00
	<b>Maçonneries.</b>		
Pour les memes réparations à faire en vieilles pierres	Mortier de chaux et sable	2 à 20,60	41,21
Pour la réparation des anciennes maçonneries	Maçonnerie de moellon en mortier ordinaire	15 à 11,65	174,75
Pour la même maçonnerie	Parement vu de moellons piqués	50 à 1,55	77,51
Pour la réparation des anciennes maçonneries	Maçonneries de pierres de taille de la Maladrerie	3 à 25,25	75,75
Pour Idem	Parement vu de pierre de taille tendre	15 à 2,40	36,00
Pour les anciennes maçonneries	Jointoiment en mortier ordinaire	120 à 0,65	78,00
Pour les anciennes maçonneries	Joints de pierre de taille	200 à 6,30 le cent	12,60
			<hr/> 22,31
	Rabais 3 ½ p%		<hr/> 614,99
	Frais imprévus		<hr/> 35,01
	<b>Somme pareille</b>		<hr/> <b>650,00</b>
<b>Art. 5. Recouvrir d'une chape en asphalte la voûte de la porte Royale et restaurer les ponts et le pavé du passage de la porte du Secours</b> (Dessin N° 2 pour 1843 et N° 1 pour 1842)			6650,00
	<b>Détail.</b>		
<b>Section a. Recouvrir d'une chape en asphalte de Seyssel la plateforme de la voûte au-dessus du paysage de la porte Royale.</b> (Dessin N° 1 des projets pour 1842)			650,00
Le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets pour 1842. Art. 4 Section b.			
<b>Section b. Réparer le pont levis, reconstruire les ponts dormants de la porte du Secours et remplacer les bornes par des trottoirs.</b> (Dessin N° 2)			4500
	<b>Journées.</b>		
Pour enlever le pavé et la forme de sable	Journée de fort manœuvre	15	
Pour aider à la démolition des ponts	Journée de fort manœuvre	15	

		<u>30 à 1,85</u>	55,5
A faire les memes réparations de la pile et des culées	Journée de maçon	10	
A faire les entailles pour placer le garde fou mobile	Idem	2	
		<u>12 à 2,15</u>	25,8
Pour enlever les bois hors de service	Journée de charpentier	16 à 2,40	38,4
Pour épincer les anciens pavés	Journée de paveur	10 à 2,75	27,50
Pour démonter les ferrures	Journée de serrurier	12 à 2,80	33,60
Pour goudronner les fers et les bois	Journée de peintre	10 à 2,55	25,5
<b>Maçonneries</b>			
Pour les trottoirs du pont de corps de place et du passage sous la voûte	Bordures droites en granit de Vire	36	
Idem pour le pont de l'avancée	Idem	10	
		<u>46 à 7,50</u>	345,00
Pour les extremités des trottoirs	Bordures courbes en granit de Vire	4 à 9,50	38,00
Pour mettre ces bordures en place	Maçonneries d'assises en pierre de taille à l'état	3 à 7,40	22,2
<b>Pavages</b>			
Pour le pont du corps de place	Pavés de grès sur forme de sable	50	
Pour le pont de l'avancée	Idem	20	
		<u>70 à 4,35</u>	304,5
Pour le passage sous la voûte	Pavage en pavés à l'état	40 à 1,65	66,00
<b>Charpente.</b>			
Pour remplacer deux longerons	Charpente en chene du Nord de 1 <sup>re</sup> qualité	3,192	
Pour remplacer les pièces des rives	Charpente en chêne du Nord de 1 <sup>re</sup> qualité	2,400	
Pour les pièces destinées à élever les rives jusqu'à la hauteur des trottoirs	Idem	1,550	
Pour les pièces sur lesquelles reposeront les bordures en granit	Idem	1,400	
Pour les gites du pont de l'avancée	Idem	0,700	
Pour les pièces des rives et celles du dessous	Idem	0,802	
Pour les pièces sous les bordures en granit	Idem	0,500	
Garde pavé à la tête du pont levis	Idem	0,228	
Idem du côté de la pièce des tourillons	Idem	0,228	
		<u>11,000 à 141,40</u>	1550,40
Pour le plancher du pont de corps de place	Madriers en chêne du Nord posé à plat joints clous compris	4,500	
Pour le plancher du pont de l'avancée	Idem	1,400	
Pour le tablier du pont levis	Idem	0,800	
		<u>6,700 à 152,90</u>	1024,43
Pour le pavage en bois à faire aux abords du pont levis	Charpente de sujétion en sapin rouge du Nord	0,384 à 111,15	42,68

Pour le doublage du tablier du pont levis	Plancher de frise en chêne de 0,035 à 0,040 d'épaisseur	14,16	
Pour le prolongement des trottoirs sur le tablier	Idem	3,84	
		18,00 à 8,60	154,8
<b>Ferronnerie</b>			
Pour les lisses du garde fou du pont de l'avancée	Fer N° 1	140 <sup>K</sup> à 86,05 le cent	120,47
Pour les chandéliers du même pont	Fer N° 3	120 <sup>K</sup>	
Pour allonger les chandéliers du pont dormant	Idem	96	
Pour le garde fou mobile du pont levis	Idem	100	
Pour réparer et recharger les ferrures du pont levis	Idem	34	
		350 à 132,45 le cent	463,57
Pour une partie des lisses	Fer reforcé sans changement de forme	100 <sup>K</sup>	
Pour une partie des chandéliers	Idem	130	
Pour les ferrures du pont levis	Idem	70	
		300 à 18,30 le cent	54,90
Pour goudronner les fers et les bois	Coal-tar <sup>88</sup>	350 <sup>K</sup> à 0,12	42,00
<b>Terres.</b>			
Déblais sous le pont de l'avancée qui seront régalez dans le fossé	Terre à 2 [...] et à 2 relais	60	
Idem sous le pont levis du corps de place	Idem	20	
		80 à 0,60	48,00
			4488,26
			Rabais 3 1/2 p%
			157,09
			4331,17
			Frais imprévus
			168,83
			<b>Somme pareille</b>
			<b>4500,00</b>
<b>Section c. Refaire le pavé du passage en avant de la piece 18 et le garnir de trottoirs.</b> (Dessin n° 2)			700
<b>Journées.</b>			
Pour démolir l'ancien pavé.	Journée de fort manoeuvre	10 à 1,85	18,50
Pour épincer les anciens pavés	Journée de paveur	10 à 2,75	
<b>Maçonneries.</b>			
Pour les trottoirs des passages	Bordures droites en granit de Vire	35 à 6,50	227,50
Pour l'arrondissement des trottoirs du coté de la sortie	Bordures courbes en granit de Vire	8 à 9,50	76,00
Pour mettre en place les bordures	Maçonnerie d'assises en pierre de taille à l'état	2,500 à 7,40	18,50
<b>Pavages.</b>			
Pour le pavé du passage	Pavé de grès d'échantillon scellé au sable	65 à 4,35	282,75
Pour Idem	Pavé à l'état scellé en sable	25 à 1,65	41,25
			692,00

<sup>88</sup> Goudron de houille.

		Rabais 3 ½ p%	24,22
			<u>667,78</u>
		Frais imprévus	32,22
		<b>Somme pareille</b>	<b><u>700,00</u></b>
<b>Section d. Refaire le pavé de la partie du passage comprise dans la pièce 18 et remplacer les bornes par des trottoirs. (Dessin N° 2)</b>			800 <sup>f</sup>
<b>Journées.</b>			
Pour démolir l'ancien pavé	Journée de fort manœuvre	12 à 1,85	22,20
Pour épincer les vieux pavés	Journée de paveur	12 à 2,75	33,00
<b>Maçonneries.</b>			
Pour les trottoirs du passage	Bordures droites en granit de Vire	10 à 6,50	65,00
Pour Idem	Bordures courbes Idem	30 à 9,50	285,00
Pour mettre en place les bordures	Maçonnerie d'assises en pierre de taille à l'état	2,400 à 7,40	17,76
<b>Pavages</b>			
Pour le pavé du passage	Pavé de grès d'échantillon scellé au sable.	76 à 4,35	330,60
Pour le pavé du passage	Pavé à l'état scellé au sable	20 à 1,65	33,00
			<u>786,56</u>
		Rabais 3 ½ p%	27,53
			<u>759,03</u>
		Frais imprévus	40,97
		<b>Somme pareille</b>	<b><u>800,00</u></b>
<b>Art. RC</b>			
<b>Réparations courantes</b>			11000,00
<b>Détail.</b>			
	Nettoiemnt et jointoyement des escarpes		1000,00
	Peinture des portes et des barrières		180,00
	Entretien et renouvellement des plantations		200,00
	Réparation des pavés et des communications dans l'intérieur du château		500,00
	Eclairage de l'entrée du château		120,00
		<b>Somme pareille</b>	<b><u>11000,00</u></b>
<b>Art. EC.</b>			
<b>Entretiens courants</b>			500,00

[Suite du document manquante]

1844

74. *Apostilles du Directeur*, 1844, Vincennes, SHD, 1VH 494

Génie Direction du Hâvre  
Place de Caen.

Projets pour 1844

Apostilles du Directeur.

	Fortifications.		Batimens Militaires.	
	Commun	Spéciaux ou extraord.	Commun	Spéciaux ou extraord.
<b>Travaux.</b>				
Les projets présentés montent à _____	39200 <sup>f</sup>	"	107050 <sup>f</sup>	740000
Les fonds accordés pour 183 sont de _____	14000	"	27000	100000
Le Chef du Génie demande pour 1844 _____	29200	"	56630	100900
Le Directeur propose _____	29200	"	54350	100900

Officiers qui ont pris part à la rédaction des projets.  
M. M. Dupont — Colonel, Directeur  
Collas de Courval — Chef de Bataillon, en chef.  
Mouron — Capitaine.

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des projets

Projet pour 1844 — 8 feuilles.  
——— 1843 — N<sup>os</sup> 2, 5 et 6.  
——— 1842 — N<sup>o</sup> 1.  
——— 1840 — N<sup>o</sup> 4.

N <sup>os</sup> des ar- ticles	Articles d'ouvrages.	Fortifications. Fonds		Batimens Militaires. Fonds		<u>Apostilles du Directeur</u>
		Com- mun	Spéciaux ou ex- traord.	Com- mun	Spéciaux ou ex- traord.	
1.	<b>Fortifications.</b>  <b>Terminer le cavalier 8</b> (Dessin N <sup>o</sup> 1)	4500 <sup>f</sup>		4500 <sup>f</sup>		<p>Cette somme a été accordée par anticipation pour 1844. Avis du Comité des fortifications du 20 Juin 1843 ; Décision ministérielle du 7 août de la même année.</p> <p>Ce travail a été approuvé par décision ministérielle du 7 août 1843. M<sup>r</sup> le chef du Génie fait observer que cette somme était indiquée comme devant être accordée, par anticipation, dans l'avis du comité du 20 Juin 1843 ; mais qu'on n'a pas dû la considérer comme telle, attendu qu'elle ne se trouvait pas reproduite dans la récapitulation finale dudit avis. Ce travail a pour objet la conservation de voûtes qui peuvent être d'une grande utilité.</p> <p>Cette communication du château avec la contregarde est indispensable. Le comité, dans sa délibération du 10 avril 1838 l'indique comme complément obligé de l'organisation de cet ouvrage. Le Directeur pense avec le chef du Génie, que le moment est venu de s'occuper de ce travail, et approuve les dispositions proposées pour son exécution. Cet escalier aurait dû être teinté en jaune sur la feuille de dessin n<sup>o</sup>1.</p> <p style="text-align: center;">À accorder Et par anticipation pour 1845 — 7100<sup>f</sup></p> <p>A accorder — 3600<sup>f</sup> Le projet de 1843, pour l'organisation de cet ouvrage, nous paraît préférable aux nouvelles dispositions proposées. Pourquoi ne pas profiter davantage de ce qui</p>
2.	<b>Réparer et couvrir d'un chape en bitume la tour 14 et la casemate qui y conduit</b> (dessin n <sup>o</sup> 1 pour 1842)	4800	"	4800	"	
3.	<b>Faire un escalier pour communiquer avec la contregarde 9, et réparer les maçonneries adjacentes</b> (dessins n <sup>o</sup> 1 et 2)	4600	"	4600	"	
4	<b>Restaurer les maçonneries de la pièce 18, et la fermer par un mur crénelé du côté de la campagne</b> — 9000 <sup>f</sup> (dessins n <sup>os</sup> 3 et 2 pour 1843) Le chef du Génie demande pour 1845 1100 <sup>f</sup> par anticipation et pour les exercices ultérieurs — 600.	7300	"	7300	"	
4 (suite)	<b>Section a. Restaurer les maçonneries de la pièce 18</b> — 3600 <sup>f</sup> (dessins n <sup>o</sup> 3 et n <sup>o</sup> 2 pour 1843)	21200	"	21200	"	

	Le chef du Génie demande pour 1844 — 3600 <sup>f</sup>				existe ? La pièce 18, avec son relief actuel, sert à masquer la porte de Secours. Il y a donc lieu de ne rien changer à ce relief, qui donne, d'ailleurs, un commandement avantageux sur le terrain en avant. Nous proposons, 1°, de conserver la plateforme à sa cote actuelle, et de la couronner, soit par un mur crénelé, soit seulement par un parapet en maçonnerie ; 2°, de conserver aussi le mode actuel de communication avec cette plateforme, au moyen des deux escaliers dont l'un est attenant à la partie droite, l'autre à la partie gauche, ce qui dispense de construire une voûte au dessus de la sortie de l'ouvrage, pour en relier les 2 parties. On éviterait, d'ailleurs, ainsi, un déblai considérable.
	<b>Section b. Fermer la pièce 18 par un mur crénelé, du côté de la campagne</b> — 3700 <sup>f</sup> (dessins n° 3 et n° 2 pour 1843) Le chef du Génie demande pour 1844 — 3700 <sup>f</sup>	"	"	"	A accorder ————— 3700. Voir l'apostille ci-dessus
	<b>Section c. Fermer l'entrée de l'ouvrage par une porte avec guichet</b> — 600 <sup>f</sup> (dessins n°s et n° 2 pour 1843)	"	"	"	A ajourner Conformément à l'avis du Comité jusqu'après la restauration de l'ouvrage
	<b>Section d. Refaire l'escalier qui descend dans la double caponnière</b> — 1100 <sup>f</sup> Le chef du génie demande pour 1845 1100 <sup>f</sup> par anticipation	"	"	"	A accorder, par anticipation, pour 1845 — 1100 <sup>f</sup> Ce travail est une partie essentielle de la restauration de la pièce 18. L'escalier correspond à une poterne qui débouche dans le fossé du château près du pont-levis de la porte de Secours. Cette poterne est obstruée et en mauvais état ; il est indispensable de la restaurer et de comprendre ce travail dans les projets pour 1845.
	Restaurer les ponts et le pavé du passage de la porte de Secours — 5800 <sup>f</sup> (dessin n° 2 pour 1843) Le chef du génie demande pour 1845 — 1300 <sup>f</sup>	4500	"	4500	"
	<b>Section a. Restaurer le pont-levis et les ponts dormants de la porte du Secours, et remplacer les bornes par des trottoirs</b> — 4500 <sup>f</sup> (dessin n° 2 pour 1843)	"	"	"	A accorder ————— 4500 <sup>f</sup> Cette somme a été accordée, par anticipation, pour 1844 (décision ministérielle du 7 août 1843)
5.	<b>Section b. Refaire le pavé du passage en avant de la pièce 18, et le garnir de trottoirs</b> — 700 <sup>f</sup> (dessins n° 3 et n° 2 pour 1843) Le chef du génie demande pour 1845 — 700 <sup>f</sup>	"	"	"	A accorder, par anticipation, pour 1845 — 700 <sup>f</sup> Il paraît convenable de profiter de la reconstruction obligée du pavé, pour établir aussi des trottoirs sur ce passage
	<b>Section c. Refaire le pavé de la partie du passage comprise dans la pièce 18, et remplacer les bornes par des trottoirs</b> — 600 <sup>f</sup> (dessins n°s 3 et 2 pour 1843)	"	"	"	"

	Le chef du génie demande pour 1845 — 600 <sup>f</sup>	"	"	"	"	A ajourner Jusqu'à ce que la mise en état de la pièce 18 soit entièrement achevée
R.C.	<b>Réparations courantes</b> — 9000 <sup>f</sup>	3000	"	3000	"	Cette somme est nécessaire principale- ment pour des rejointoyements d'escalier et des réparations de pavage à l'intérieur du château, dont l'urgence est reconnue.
E.C.	<b>Entretiens courants</b>	500	"	500	"	Cette somme est reconnue nécessaire, et annuellement accordée.
	Totaux pour les travaux des fortifications	29200	"	29200	"	
	<b>Bâtiments militaires</b>					
1 <sup>er</sup>	Remplacer par des planchers les carrelages hors de service dans le casernement du château, bâti- ments D, K, N	1100	"	"	"	À accorder, par anticipation, pour 1845 — 600 <sup>f</sup> On aura, ainsi, le temps de préparer les bois nécessaires, à l'avance, ce qui est une garantie pour que les planchers ne jouent pas. On compléterait ce travail en 1846

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen

## 1845

### 75. Mémoire sur les Projets pour 1845, 1845, Vincennes, SHD, 1VH 494

GENIE.  
Place de Caen  
PROJETS pour 1845

DIRECTION du Hâvre

#### Mémoire sur les Projets pour 1845

L'évaluation totale des objets présentés monte à 650,730<sup>f</sup>.

	FORTIFICATIONS. FONDS		BATIMENTS MILITAIRES. FONDS	
	Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.	Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.
1° Travaux				
Les projets présentés montent à	29950 <sup>f</sup>	"	53780 <sup>f</sup>	564000 <sup>f</sup>
Les fonds accordés pour 1844 sont de	12000	"	(1) 16000	66000
Le chef du génie demande pour 1845	22950	"	40180	"
2° Acquisitions				
Le chef du génie demande pour 1846 pour mémoire	"	"	"	3000

(1) Nota. Les fonds accordés sur 1844, pour les bâtiments militaires, sont de 16220<sup>f</sup>. (fonds commun), et de 62000<sup>f</sup> (fonds extraordinaires). [Signé] Le directeur, Dupont

Officiers qui ont pris part à la rédaction des Projets.

MM.

Collas de Courval, chef de Bataillon en chef.

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des Projets pour 1845.

Projets pour 1845 . . . . . 4 feuilles ci annexées  
 Projets pour 1844 . . . . . N<sup>os</sup> 1, 3 et 8.  
 Projets pour 1843 . . . . . N<sup>o</sup> 2.  
 Projets pour 1842 . . . . . N<sup>o</sup> 1.

Numéros des articles	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS DEMANDES POUR 1845		APOSTILLES DU CHEF DU GENIE
		Commun.	Spéciaux ou extraordinaires.	
	<b>Fortifications</b>			
1 <sup>er</sup>	<b>Terminer le cavalier coté 8, côté Nord du château.</b> (Dessin N <sup>o</sup> 1 des projets pour 1844.)	1900 <sup>f</sup>	"	On a dépensé en 1843 et antérieurement . . . . . . . . . 49410 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup> 4500,00 53910,00 L'évaluation totale s'élevait pour 1842 à à 53910 A ajouter conformément à l'état estimatif des projets pour 1845 . . . . 1900 [Somme :] 55810,00 Reste à dépenser . . . . . 1900,00 Cet excédant de dépense tient à ce qu'on a été obligé d'aller chercher des terres à l'extérieur du château, les déblais de l'intérieur, les dé- blais de l'intérieur, d'ailleurs insuffisants pour les remblais du cavalier, n'en ayant fourni que de peu propres à la formation des parapets et des talus.
2	<b>Réparer et couvrir d'une chape en bitume la tour 14 et la casemate qui y conduit, côté Nord Est du château</b> (dessin n <sup>o</sup> 1 des projets pour 1842) Nota. Ces 4800 <sup>f</sup> ont été alloués par anticipation pour 1845 art. 2 des projets pour 1844, décision du 9 aout même année.	4800	"	Ce projet ayant été approuvé par décision ministérielle du 9 aout 1844, en conformité avec l'avis du comité du 26 Juin et les fonds accordés par anticipation, on le reproduit ici sans détail.
3	<b>Faire un escalier pour communiquer avec la contregarde 9</b> (Dessin n <sup>o</sup> 1 et n <sup>o</sup> 1 pour 1844)	3600	"	L'urgence de ce travail ayant été démontrée dans les apostilles des projets pour 1844 art. 3, on se borne à faire observer ici que l'on s'est attaché à réduire la dépense au strict nécessaire, conformément aux prescriptions de l'avis du Comité du 26 Juin dernier. Si le montant de cette section ne pouvait être accordé en 1845, on le demanderait par anticipation pour 1846.
4.	<b>Restaurer les maçonneries de la pièce 18 et la fermer par un mur crenelé du côté de la campagne</b> (dessin n <sup>o</sup> 3 pour 1844 et n <sup>o</sup> 2 pour 1843) Nota. 4700 <sup>f</sup> ont été accordés par anticipation pour 1845 art. 4 section a et d des projets pour 1844		8400	Ce projet ayant été approuvé par décision ministérielle du 9 aout 1844, en conformité avec l'avis du Comité du 26 Juin et une partie des fonds accordés par anticipation, on le reproduit ici sans détail.

	<p><b>Section a. Restaurer les maçonneries de la pièces 18</b> (Dessin n° 3 pour 1844 et n° 2 pour 1843) On demande pour 1845 3600<sup>f</sup> déjà accordé par anticipation.</p>	3600		
	<p><b>Section b. Fermer la pièce 18 par un mur crenelé du côté de la campagne</b> (dessin n° 3 pour 1844 et n° 2 pour 1843) On demande pour 1845 3700<sup>f</sup></p>	3700		Si les 3700 <sup>f</sup> montant de cette section ne pouvaient être accordés en 1845, on les demanderait par anticipation pour 1846.
	<p><b>Section c. Refaire l'escalier qui descend dans la double caponnière.</b> (dessin n° 3 pour 1844 en n° 2 pour 1843)</p>			
5.	<b>Plantations à faire dans l'intérieur du château</b>	750	"	Beaucoup d'arbres ayant dû être remis au domaine et vendus par suite de l'enlèvement des terres nécessaires pour les remblais du cavalier 8, on propose de les remplacer afin de se ménager un approvisionnement de bois qui serait fort utile en cas d'attaque. Dans la disposition indiquée pour les plantations sur la feuille n° 2, on s'est efforcé de placer le plus d'arbres possible sans gêner les communications et en réservant assez d'emplacement pour les rassemblements de recrues et pour les manœuvres de tirailleurs qui se font quelquefois au château. Il est indispensable de continuer le rejointoiement des escarpes pour empêcher la chute des revêtements. On propose d'y consacrer 2000 <sup>f</sup> cette année et d'employer 1000 <sup>f</sup> à continuer la mise en état des communications, des talus du rempart et des murs de soutènement de l'intérieur du château. On demande qu'il soit accordé 2000 <sup>f</sup> par anticipation pour 1846 afin de pouvoir exécuter les rejointoiements des escarpes pendant les d'avril et de mai, les grandes chaleurs et l'arrière saison n'étant nullement favorables pour cette espèce de travail.
RC	<b>Réparations courantes.</b> 10000 On demande par anticipation pour 1846 2000	3000	"	Les memes entretiens des fortifications exigent une somme d'environ 500 <sup>f</sup> par an.
EC	<b>Entretiens courants</b>	500	"	
	<b>Bâtiments militaires</b>			
1 <sup>er</sup>	<b>Remplacer par des planches les carrelages hors de service dans le casernement du château, bâtiments D, K, N</b> Ce casernement, qui appartient à l'état, est d'une contenance de 334 hommes et n'est occupé en ce moment que par 190.	1100	"	Ce travail ayant été adopté au principe par décision ministérielle du 9 août 1844, en conformité avec l'avis du comité du 26 juin, on le reproduit ici sans détail, en insistant de nouveau sur l'urgence des planchers proposés.

[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]

1846

76. *Mémoire sur les Projets pour 1846*, 1846, Vincennes, SHD, 1VH 494

GENIE.  
Place de Caen  
PROJETS pour 1846

DIRECTION du Hâvre

Mémoire sur les Projets pour 1846

L'évaluation totale des objets présentés monte à 710230<sup>f</sup>.

1° Travaux  
Les projets présentés montent à  
Les fonds accordés pour 1845 sont de  
Le chef du génie demande pour 1846  
2° Acquisitions  
Le chef du génie demande pour 1846 pour mémoire

FORTIFICATIONS. FONDS		BATIMENTS MILITAIRES. FONDS	
Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.	Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.
25700 <sup>f</sup>	"	39230 <sup>f</sup>	641300 <sup>f</sup>
14900	"	12975	"
20700	"	23430	46000
"	"	"	3000

Officiers qui ont pris part à la rédaction des Projets.  
MM.

Collas de Courval, chef de Bataillon en chef.

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des Projets pour 1846.

Projets pour 1846 . . . . 4 feuilles (ci annexées)

Projets pour 1845 . . . . N° 1 et 4

Projets pour 1844 . . . . N° 3.

Projets pour 1843 . . . . N° 2.

Numé- ros des articles	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS DE- MANDES POUR 1845	
		Com- mun.	Spé- ciaux ou extraor- dinares.
1 <sup>er</sup>	<b>Fortifications</b> <b>Améliorations à faire au</b> <b>côté Nord Est du château</b> (Dessins n <sup>os</sup> 1 et 2) <b>Section a. Restaurer et cou-</b> <b>vrir en mastic bitumineux</b> <b>le couronnement intérieur</b> <b>de la courtine 8=10.</b> 1500 <sup>f</sup> (Dessin n° 1) On demande 1500 <sup>f</sup> pour 1846.	9900 <sup>f</sup>	"

APOSTILLES DU CHEF DU GENIE

Le cavalier 8 étant achevé et la mise en état de la porte du Secours et de la pièce 18 se trouvant ur le point d'être terminée, la courtine 8=10, dont les dégradations augmentent chaque année, sera la seule partie en ruines de ce côté de l'enceinte ; il serait donc fort à propos d'en reprendre la restauration, commencée en 1839 et dont la continuation paraît avoir été ajournée jusqu'après l'achèvement du cavalier 8. On

**Section b. Rétablir l'ancienne poterne dont le débouché existe sous la porte du Secours . . . . 6500 (dessin n° 1)**  
 On demande 6500<sup>f</sup> pour 1846

" "

propose de recouvrir les maçonneries en bitume Merno-siliceux de St-Malo afin de compléter les expériences qui ont été entreprises dans la place sur ce bitume factice et qui ont jusqu'à présent bien réussi. La dépense pourrait être réduite de 450<sup>f</sup> si l'on voulait conserver encore quelques années le dallage en mauvais bitume posé en 1839 sur la banquette la plus élevée, mais il est fort dégradé et l'on pense qu'il serait préférable de profiter de cette occasion pour le remplacer.

Ce travail est la conséquence de la reconstruction de l'escalier de la double caponiere sous le pont de la porte du Secours, approuvée par décision ministérielle du 16 Mars 1845, en conformité avec l'avis du Comité du 6 du même mois et qui vient d'être terminée. La poterne que l'on propose de rétablir est d'ailleurs indispensable pour communiquer avec les fossés de ce côté et avec l'extérieur, lorsque la porte du Secours est fermée ? Le château de Caen se trouvant complètement dépourvu de tout moyen de communication régulière entre les fossés et l'intérieur du château, une poterne fut construite en 1841 sous le flanc gauche du cavalier 8 et des recherches furent commencées l'année suivante pour reconnaître l'état, la direction et le débouché intérieur d'un souterrain dont la porte extérieure correspondait à la double caponiere. Ces recherches, suspendues en 1843 faute de fonds et reprises en 1844 par ordre du Directeur, ont fourni les renseignements suivants.

L'ouverture extérieure pratiquée dans la culée du pont dormant est en bon état, il n'y manque que des moyens de fermeture, elle donne accès sous une petite voûte extrêmement délabrée et qui n'a guère que 2<sup>m</sup>60 de longueur ; puis vient, sur une longueur de 8<sup>m</sup>60, une galerie basse, grossièrement pratiquée dans le roc, et dont le ciel menace de s'écrouler. On trouve ensuite, comme l'indique le dessin, une galerie en maçonnerie, fort encombrée, tournant un peu vers la droite et présentant une pente rapide, terminée par un escalier en ruines qui achevait de conduire au niveau du sol du château, autrefois à la cote 70 dans cette partie, ainsi qu'on le reconnaît par le seuil d'une ancienne baie de porte des caves du bâtiment Y<sup>89</sup>. Cette poterne, car c'en était visiblement une, se trouvait aérée par un évent pratiqué au dessus de la porte extérieure et sans doute aussi par les deux espèces de ventilateurs dont on remarque encore les ouvertures au ciel de la galerie en maçonnerie et qui paraissent se diriger vers le petit bâtiment Y, d'où l'on pouvait jeter des matériaux pour obstruer le passage en cas de danger.

Les fouilles exécutées sur divers points ont fait connaître que les maçonneries des pieds droits sont bien conservées et en général assises sur le roc.

D'après ce qui précède, le travail à proposer se divise naturellement en deux parties, 1° Restauration de l'ancienne poterne qui conduit de la cote 79,80, fond du fossé, à la cote 73, extrémité supérieure de la galerie en maçonnerie ; 2° organisation des dispositions nécessaires pour arriver de ce point dans l'intérieur du château.

Pour mettre en état l'ancienne poterne il faut non seulement enlever les terres qui l'obstruent et refaire la petite voûte sous

<sup>89</sup> Bâtiment n° 802 (SIG). Il s'agit du bâtiment situé immédiatement à l'ouest de la porte des Champs ; il est possible qu'il ait fait partie de la prison du château au Moyen Âge.

le pont levis, mais encore revêtir en maçonnerie toute la partie ouverte dans un roc qui ne présente pas assez de garantie de solidité et qui n'est à vrai dire qu'ébauchée. C'est d'ailleurs le seul moyen d'exhausser convenablement cette galerie et d'adoucir un peu la pente de la rampe en la faisant commencer plus près de la porte, ce qui permettra de la ramener au cinquième. Le déblai du roc exigera beaucoup de précautions pour éviter les accidents et la voûte ne pourra être faite qu'à reculons comme pour les galeries de mine. Les décombres et les terres à déblayer pourront être portés, partie dans la fossés, en débouchant une baie de porte qui existe dans l'un des murs de la double caponiere, et partie dans l'intérieur du château.

Pour trouver les moyens d'y arriver de l'extrémité supérieure de la galerie (cote 73), on a cherché s'il ne serait pas possible d'utiliser les restes de l'ancien escalier, mais cela a été reconnu impraticable, le terrain sur lequel il débouchait autrefois à la cote 70 étant aujourd'hui à la cote 68,30 c'est-à-dire plus élevé de 1<sup>m</sup>70. Il a donc fallu prendre une autre direction vers le point I qui est le plus bas du voisinage et précisément à une cote très approchée de 70. Restait à décider si l'on continuerait la poterne par une nouvelle voûte faisant saillie sur le sol ou si l'on se contenterait d'un escalier à ciel ouvert. On s'est arrêté à ce dernier parti comme le plus économique. Cependant on a couvert d'une voûte le palier horizontal qui termine la poterne, afin de se procurer un petit magasin, de ne pas déranger l'entrée du bâtiment Y, et de mettre à l'abri les portes placées en **K** et **L** qui seraient percées de creneaux pour faciliter la circulation de l'air et la surveillance de la galerie.

L'escalier devant servir à franchir une hauteur de 3<sup>m</sup>,05, de la cote 73 à la cote 69,95, aurait 16 marches de chacune 0,19 de hauteur sur 0,30 de giron ; il serait, ainsi que la voûte du palier, appuyé au mur du bâtiment **Y** dont les fondations devraient être reprises en sous-œuvre : une gouttière recevrait les eaux de la toiture et l'on se débarrasserait de celles qui tomberaient directement sur les marches en faisant au pied de l'escalier une espèce de puisard ou simplement de remblais en pierres sèches qui les absorberait rapidement. On pourrait aussi, pour surcroit de précaution, ménager le long d'un des pieds droits de la poterne, un petit ruisseau qui, lors des grandes pluies, conduirait les eaux dans le fossé.

On avait songé à couvrir la cage de l'escalier par une toiture en ardoises ou en zinc, mais cela en eut masqué sans nécessité les jours du bâtiment **Y** et l'on croit en conséquence devoir se borner à proposer de la munir d'un petit parepet en maçonnerie pour le mettre à l'abri des accidents.

Les voûtes sous le pont levis et sous le roc qui auraient nécessairement peu d'épaisseur et qui ne pourraient être recouvertes d'une chape, seraient faites en briques avec mortier hydraulique en usant de toutes les précautions convenables comme il est d'usage pour les galeries de mine dans des positions analogues, mais on ferait en pendants ordinaires la voûte du côté de l'intérieur de la place qui serait construite à ciel ouvert et que l'on propose de recouvrir d'une chape en mastic bitumineux. Les pieds droits seraient en moellons pi-

<p><b>Section c. Achever les terrassements au dessus des voûtes de la tour 14 . . . 1000</b> (Dessin n° 2) On demande 1000<sup>f</sup> pour 1846</p>	"	"	<p>qués, renforcés par des chaines de pierre de taille, et l'on ferait les marches en pierres dures d'Orival qui résiste parfaitement à la gelée.</p> <p>Ce travail présentant déjà assez de difficulté, il serait à désirer qu'il put être exécuté en une seule campagne, afin d'avoir à la fois deux débouchés pour le service. Si donc la totalité des fonds nécessaires ne pouvait être accordée pour 1846, on la demanderait par anticipation pour 1847.</p> <p>Les réparations et la chape en bitume, qui formaient l'objet de l'article 2 des projets pour 1845, ont été effectivement exécutés, mais les fonds accordés n'ont point suffi pour achever les remblais ; une somme de 1000 francs serait encore nécessaire pour les terminer et pour régler le terre plein et les talus du rempart qui ont été bouleversés par les travaux de cette année et qu'il est fort urgent de réorganiser. Cet excédant de dépense tient 1° à ce que la voûte principale, dont il avait été impossible de vérifier l'état parce qu'elle était recouvert de 5 à 6<sup>m</sup> de terre, s'est trouvée plus mauvaise qu'on ne l'avait pu supposer, 2° à ce que les pluies continuelles que l'on a éprouvées cette année ont beaucoup augmenté la difficulté et par suite le prix des déblais.</p> <p>Lorsqu'on a proposé la restauration des casemates de la tour 14 il n'existait aucun moyen de pénétrer dans celle qui avait dû former jadis l'étage supérieur et tout semblait indiquer qu'elle était détruite ou du moins complètement remblayée, mais le déblai des terres ayant fait découvrir une ouverture qui a permis d'y entrer, on a reconnu que bien qu'elle fut en mauvais état, il était néanmoins possible de la réparer et d'obtenir par la reconstruction de l'escalier un moyen de communication direct avec le terreplein du rempart. On demande en conséquence une somme de 900 francs pour exécuter ce travail et compléter ainsi la restauration de ces casemates, dont les créneaux pourraient procurer de précieux flanquements et qui fourniraient d'ailleurs d'utiles magasins, aérés par une double cheminée, sur une partie de l'enceinte où il n'en existe aucun.</p> <p>Les marches de l'escalier seraient en pierre dures d'Orival, et l'on ferait en pierre de taille de la Maladrerie et en moellons piqués les réparations des angles, des pieds et des arêtes des voutes qui sont d'une grande urgence.</p> <p>Si les fonds nécessaires ne pouvaient être accordés pour 1846, on les demanderait par anticipation pour 1847.</p>
<p><b>Section d. Restaurer les escaliers et faire à l'intérieur des voutes les réparations les plus indispensables . . . .</b> 900 (dessin n° 2)</p>	"	"	<p>Les marches de l'escalier seraient en pierre dures d'Orival, et l'on ferait en pierre de taille de la Maladrerie et en moellons piqués les réparations des angles, des pieds et des arêtes des voutes qui sont d'une grande urgence.</p> <p>Si les fonds nécessaires ne pouvaient être accordés pour 1846, on les demanderait par anticipation pour 1847.</p>
<p><b>Faire un escalier pour communiquer avec la contregarde 9.</b> (Dessin N° 3<sup>90</sup> pour 1844)</p> <p>2. Nota. Ces 3600<sup>f</sup> ont été alloués par anticipation pour 1846 art. 3 du projet pour 1845, décision du 16 Mars même année.</p> <p><b>Fermer la pièce 18 par un mur crénelé du côté de la campagne</b> (Dessin N° 3 pour 1844 et N° 2 pour 1843)</p>	3600	"	<p>Ce projet ayant été approuvé par décision ministérielle du 16 Mars 1845 en conformité avec l'avis du Comité du 6 du même mois et les fonds accordés par anticipation, on le reproduit ici sans détail.</p> <p>On a dépensé en 1845 pour la restauration des anciennes maçonneries et pour la reconstruction de l'escalier de la double caponiere . . . . . 4700 L'évaluation totale pour 1845 s'élevait à . . . . . 8400 Reste à dépenser . . . . . 3700</p>

<sup>90</sup> Au crayon à papier, on a rayé ce chiffre et ajouté en remplacement « 1 pour 1845 et 1 » [pour 1844].

RC	<b>Réparation courantes</b> 8000 <sup>f</sup>	3000	"	<p>Ce projet ayant été approuvé par décision ministérielle du 9 aout 1844, en conformité avec l'avis du Comité du 26 juin et une partie des fonds nécessaires accordés pour 1845, on le reproduit ici sans détail, en faisant observer qu'il est fort urgent de terminer le travail commencé.</p> <p>Il est indispensable de continuer le jointoiment des escarpes pour empêcher la chute du revêtement ; on propose d'y consacrer 2000<sup>f</sup> cette année et d'employer 1000<sup>f</sup> à continuer la mise en état des communications, des talus du rempart et des murs de soutènement de l'intérieur du château.</p>
EC	<b>Entretiens courants</b>	500	"	<p>Les menus entretiens des fortifications exigent une somme d'environ 500<sup>f</sup> par an.</p>
1 <sup>er</sup>	<b>Bâtimens militaires</b> <p>Nota. D'après l'assiette des logements, les bâtimens militaires peuvent loger 1886 hommes, 388 chevaux et 6 officiers. On peut en outre placer 18 hommes, 212 chevaux et 3 officiers dans les bâtimens pris à loyer.</p> <p>Les magasins de la manutention peuvent recevoir 4476 quintaux métriques de grains et 1600 quintaux de foin ou de paille.</p> <p>On peut placer 40000 kilogrammes de poudre dans le magasin du château.</p> <b>Remplacer par des planchers les carrelages hors de service dans le casernement du château, bâtimens D, K, N</b>	1100	"	<p>Ce travail ayant été adopté par décision ministérielle du 16 Mars 1845, en conformité avec l'avis du Comité du 6 du même mois et les fonds accordés par anticipation, on le reproduit ici sans détail.</p>

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

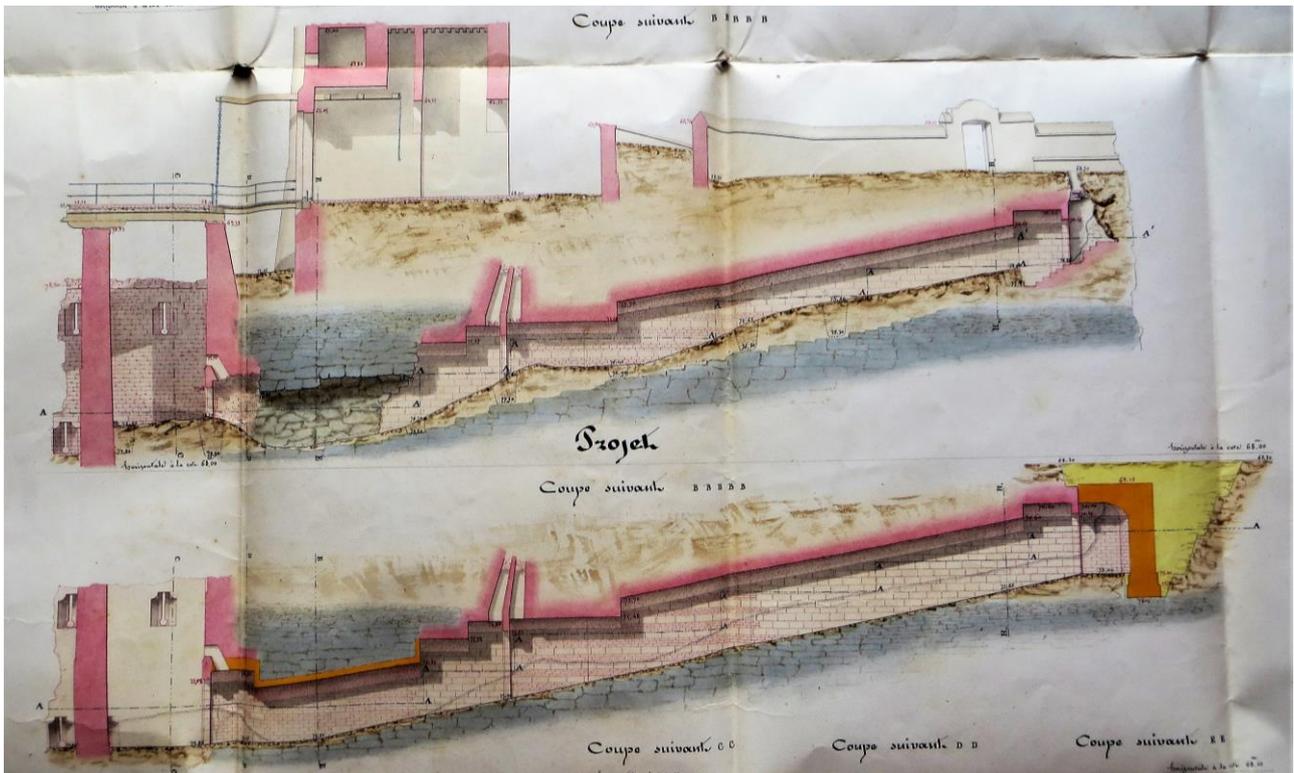


Fig. 9 – Coupes du souterrain de la porte des Champs (état initial, état projeté) en 1846. Collas de Courval, *Projets pour 1846* (...) Section b - Rétablir l'ancienne poterne dont le débouché existe sous la porte du secours, 1846, Vincennes, SHD, 1VH 494 (cl. L. Bourgeois).

## 1847

77. *Mémoire sur les Projets pour 1847*, 1847, Vincennes, SHD, 1VH 495 80

GENIE.  
Place de Caen  
PROJETS pour 1847

DIRECTION du Hâvre

Mémoire sur les Projets pour 1847

L'évaluation totale des objets présentés monte à 655250<sup>f</sup>.

1° Travaux  
Les projets présentés montent à  
Les fonds accordés pour 1846 sont de  
Le chef du génie demande pour 1847  
2° Acquisitions  
Le chef du génie demande pour 1847

FORTIFICATIONS. FONDS		BATIMENTS MILITAIRES. FONDS	
Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.	Commun.	Spéciaux ou extraordi- naires.
20000 <sup>f</sup>	"	110950 <sup>f</sup>	521300 <sup>f</sup>
14200	"	20000	(1) 66300
20000	"	43350	229500
"	"	"	3000

(1) Par décision ministérielle du 1<sup>er</sup> Mars 1846, il a été accordé ————— 66300<sup>f</sup>  
 Suivant décision du 19 septembre 1846 cette somme est réduite à ————— 40000  
 Par décision du 21 Novembre, il a été accordé ————— 15000  
 Total pour les travaux ————— 55000

Officiers qui ont pris part à la rédaction des Projets.  
MM. Dupré chef de Bataillon

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des Projets pour 1847.

Projets pour 1847 . . . . . 5 feuilles ci annexées

Projets pour 1845 . . . . . N° 4

Projets pour 1844 . . . . . N° 4.

Numéros des articles	ARTICLES D'OUVRAGES	FONDS DE-MANDES POUR 1845		APOSTILLES DU CHEF DU GENIE
		Commun.	Spéciaux ou extraordinaires.	
	<b>Fortifications</b>			
1	<b>Terminer la réparation des escarpes du côté sud-ouest du château entre la porte Royale et la tour 2</b> (Dessin n° 1)	6000 <sup>f</sup>	"	<p>Les escarpes du château ont été réparées successivement ; il ne reste, pour qu'elles soient à l'état d'entretien, qu'à reprendre une partie du parement entre la porte Royale et la tour 2.</p> <p>Ce parement, partie en rocher attaqué par la gelée, partie en maçonnerie désagrégée, menace ruine et sa chute entraînerait celle du revêtement au dessus. On propose de le reprendre et de la remplacer par une maçonnerie de moellons piqués au parement, qui serait fortifiée par sept chaînes en pierre de taille espacées de 6<sup>m</sup> d'axe en axe. Une assise en pierre de taille supporterait cette nouvelle maçonnerie.</p> <p>Dans le projet présenté en 1846, l'entrée de cette poterne longeant la face ouest du bâtiment Y était proposée à ciel ouvert ; le Comité dans sa délibération du 12 Février art. 1 section b a décidé qu'elle serait couverte et la porte pratiquée dans le mur de clôture du jardin.</p> <p>L'Inspecteur Général examinant cette disposition a jugé qu'il était préférable de prolonger simplement la partie supérieure de cette poterne et de la faire déboucher dans le jardin même, évitant ainsi l'obligation de reprendre en sous-œuvre la face ouest du bâtiment Y et de masquer en partie une fenêtre de son rez-de-chaussée. On obtient ainsi une communication plus facile et mieux éclairée que celle présentée en 1846, puisque du point de changement de direction de l'axe de la galerie on pourra voir le jour à ses deux débouchés.</p> <p>Le palier supérieur est à la cote 73, le jardin à 68,80, la différence de 4<sup>m</sup>20 sera rachetée par 21 marches de 0,20 de hauteur ; les pieds droits de la voûte de [l'escalier] devront être fondés à la cote 74 où l'on trouve un terrain solide, une retraite sur les pieds droits supportera l'extrémité des marches qui seront d'une seule pièce, une chape en bitume recouvrira la voûte de l'escalier et du palier ainsi que la partie inférieure,</p>
2	<b>Rétablir la poterne sous la porte de Secours.</b> (Dessin n° 1, et n° 1 pour 1846) Ces 6500 <sup>f</sup> ont été alloués par anticipation pour 1847, par décision du 1 <sup>er</sup> Mars même année.	6500	"	

<sup>91</sup> La signature est illisible, mais il s'agit vraisemblablement de Pierre-Jacques-Amand Dupont de l'Etang (1790-1850 ?), fils du général et ministre Pierre Antoine Dupont de l'Etang (1765-1840), et directeur des fortifications au Havre à partir de 1842. Il l'était encore en 1847 avant d'être transféré à Perpignan en 1848. *Annuaire de l'état militaire de France*, Paris, 1847, Veuve Levrault, p. 597 ; *Annuaire militaire de la République française pour l'année 1848*, Paris, Veuve Levrault, 1848, p. 611.

RC	<b>Réparations courantes</b>	7000	"	sous le pont levis, qui en ce moment laisse suinter l'eau au travers du roc.
EC	<b>Entretiens courants</b>	500	"	Cette somme serait employée en rejointoiement des escarpes, entretien des communications et à réparer les murs de soutènement de l'intérieur du château.
	<b>Total pour les travaux des fortifications</b>	2000		C'est la somme accordée annuellement.
1 <sup>er</sup>	<b>Bâtiments militaires.</b> <b>Améliorations au casernement du château</b>	3400	"	
	<b>Section a. Etablir des revers pavés au pied des murs des bâtimens qui en sont dépourvus . . . . . 1800<sup>f</sup></b>			L'Inspecteur Général, en parcourant ces casernes du château, ayant remarqué que plusieurs bâtimens étaient dépourvus de revers pavés, ce qui rend les rez-de-chaussée humides et malsains, a donné l'ordre de les porter en dépense sur les projets pour 1847 ; ce sont les batimens <b>N, K, D, V</b> . La face nord de la caserne <b>N</b> a un revers qui dans la moitié de la longueur est plus élevé de 0 <sup>m</sup> 10 que les carrelages des chambres du rez de chaussée, on propose de baisser ce pavé de 0 <sup>m</sup> ,30 afin qu'il se trouve de 0 <sup>m</sup> ,20 en contrebas de l'aire en bitume qu'on propose dans la section b.
	<b>Section B. Recouvrir par une aire en bitume les carrelages de 6 chambres et les paliers des escaliers de la caserne N . . . . . 1600</b>			Les carrelages du rez de chaussée de la caserne N sont en pierre tendre et en mauvais état ; ceux des paliers sont usés à ce point que les carreaux sont comme des godets. On propose de remplir en sable ces dépressions et de recouvrir ces carrelages par une aire en bitume qui contribuera à assainir ces chambres inhabitables dans l'état actuel.

[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de Caen]

**1848**

**78.** *Etat estimatif des dépenses à faire, en 1848, aux Fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen, 1848, Vincennes, SHD 1VH 495*

GENIE.  
Place de Caen  
PROJETS pour 1848

DIRECTION du Hâvre

Etat estimatif des dépenses à faire, en 1848, aux Fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen montant à la somme de . . . . . 496460<sup>f</sup>,00<sup>e</sup>

Aux projets sont annexés 5 feuilles de dessin ; il faut en outre se reporter aux n<sup>os</sup> 1, 3 et 5 de 1847, n<sup>o</sup> 5 de 1844 et n<sup>o</sup> 3 de 1843

	<b>Article RC</b>	
	<b>Réparations courantes</b>	17000
	Détail	
	Terminer la réparation des escarpes du côté sud-ouest du château, entre la porte Royale et la tour n <sup>o</sup> 2.	6000,00

	Achever la mise en état des escarpes du château, au moyen de rejointoiements et de renformis <sup>92</sup> faits en recherche, et extirper les herbes de ces escarpes.		9600,00
	Réparer et peindre les portes et les ponts levis.		200,00
	Continuer la mise en état des talus rempart, des banquettes et des murs de soutènement de l'intérieur du château		1200,00
	Somme pareille		17000,00
	<b>Art. EC</b>		
	Entretiens courants		500,00
	<b>Bâtiments militaires</b>		
	Améliorations au casernement du château		4100
	Détail :		
	Section a. Etablir des revers pavés au pied des murs des bâtiments qui en sont dépourvus . . . . . 2000 <sup>f</sup>		
<b>Journées</b>			
A régaler et damer les terres des déblais et les former	Journée de fort manœuvre	50 <sup>3</sup> à 1,85	92,50
A ragréer le crépis au pied des murs	Journée de maçon	30 à 2,50	75,00
<b>Déblais</b>			
Celui pour baisser le sol et faire les formes du pavé à porter sur la place d'arme de la porte de Secours	Déblais de terre à 1 <sup>h</sup> ½ et à 2 relais à la brouette reprise à 1 <sup>h</sup> et portée à 10 relais au tombereau		
Face ouest du bâtiment		27 <sup>'''</sup>	
<b>N</b>			
Idem <b>K</b>	Idem	31	
Idem <b>D</b>	Idem	19	
Idem <b>V</b>	Idem	10	
		87 à 1,50	130,50
<b>Pavages</b>			
1/3 de celui autour du bâtiment <b>N</b>	Pavés de grès d'échantillon	30 <sup>'''</sup>	
Idem <b>K</b>	Idem	102	
Idem <b>D</b>	Idem	63	
Idem <b>V</b>	Idem	33	
		228 à 6,00	1368,00
Les 2/3 de celui autour du bâtiment <b>N</b>	Pavé de grès à l'état	60 à 1,95	117,00
Au dessus des pavages de tous ces bâtiments	Crépîr en mortier ordinaire	222 <sup>'''</sup> à 0,75	166,50
			1949,50
		Rabais 3 ½ p%	68,23
		Frais imprévus	118,73
			2000,00
	Section b. Recouvrir par une aire en bitume les carrelages de six chambres et les paliers de la caserne <b>N</b> (Voir l'état estimatif de 1847)		
	Section c. Poser des plinthes dans les chambres des casernes <b>D</b> , <b>K</b> et <b>N</b> .		
		500 <sup>f</sup>	
<b>Menuiserie</b>			

<sup>92</sup> Opération qui consiste à remplacer les pierres manquantes d'un vieux mur et à le consolider par un crépi.

Dans les chambres du rez de chaussée	Plinthes en chêne de 0 <sup>m</sup> ,015 à 0,02 d'épaisseur	31 <sup>m</sup> ,60 à 6,30	199,08
Dans les étages	Plinthes en sapin de 0 <sup>m</sup> ,015 à 0,02 d'épaisseur	58 <sup>m</sup> ,80 à 3,25	191,10
<b>Peinture</b>			
Pour les plinthes ci-dessus	Peinture en noir de deux couches	104 <sup>m</sup> ,00 à 0,75	78,00
			468,18
	Rabais 3 ½ p%		16,39
			451,79
	Frais imprévus		48,21
	Somme pareille		500
[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]			

## 1849

79. *Etat estimatif des dépenses à faire, en 1849, aux Fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen, 1850, Vincennes, SHD, 1VH 495*

GENIE.  
Place de Caen  
PROJETS pour 1849

DIRECTION de Cherbourg

Etat estimatif des dépenses à faire, en 1849, aux fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen montant à la somme de . . . . . 705810<sup>f</sup>

Aux projets sont annexés 10 feuilles de dessin ; il faut en outre se reporter aux n<sup>os</sup> 1, 2, 3 de 1848, aux n<sup>os</sup> 2, 5, 6, 7,8, 9, 10 de 1847, au n<sup>o</sup> 3 de 1846 et au n<sup>o</sup> 4 de 1844.

### Fortifications

Travaux . . . . 253700<sup>f</sup>  
Acquisitions 25500  
[Total] 279200<sup>f</sup>

#### Article 1<sup>er</sup>

**Communications dans l'intérieur du château.** (dessin N<sup>o</sup> 2)

Détail :

Section a. Etablir une rue du rempart en arrière des fronts 13-14, 14-15, 15-16 et 16-1. 1200<sup>f</sup>

**Journées**  
A régaler les terres et à régler la communication à établir en arrière des fronts 13-14 et 14-15

**Terres**  
Déblai du passage autour du bâtiment K ; terre à porter dans la cour du château

Journée de fort manœuvre

15<sup>3</sup> à 1,85 27,75

Terre à deux hommes et à six relais

310<sup>m</sup>,000 à 1,20 372,00

7100,00

<b>Démolitions</b> Les murs des jardins et ceux des préaux de la prison militaire	Démolition de maçonnerie de moyenne dureté, les moellons étant [...] et les décombres enlevés au tombereau portés à 12 relais	150 <sup>m</sup> ,000 à 1,30	195,00
<b>Maçonneries</b> Mur de soutènement de la rampe du talus du rempart	Maçonnerie de moellons bruts à l'état et mortier de chaux et sable	66 <sup>m</sup> ,000 à 7,45	491,70
Pour les murs ci-dessus	Parement vu de moellons smillés <sup>93</sup> à l'état	70 <sup>m</sup> ,00 à 0,45	31,50
Les tablettes de couronnement et une tête de mur	Maçonnerie d'assises en pierre de taille d'Allemagne et mortier de chaux et sable	3 <sup>m</sup> ,300 à 34,90	115,17
Idem	Parement vu de pierre tendre	24,00 à 2,40	57,60
	Rabais 14 ½ p%		1290,72
	Frais imprévus		187,15
	Somme pareille		1103,57
	Section <b>b.</b> Garnir d'un garde fou en fer la banquette en maçonnerie du front 6 <sup>bis</sup> -7 et de la courtine 21 ; construire un escalier à l'extrémité de droite de cette banquette. <u>43,00<sup>f</sup></u>		96,43
			1200,00
<b>Terrassement.</b> Déblai pour les fondations de l'escalier	Terre à trois hommes et à cinq relais	30 <sup>m cub.</sup> ,000 à 1,20	36,00
<b>Maçonneries.</b> Les pieds droits des arceaux supportant l'escalier et le remplissage au dessus de ces arceaux	Maçonnerie de moellons bruts et mortier de chaux et sable	74 <sup>m</sup> à 10,20	754,80
41 marches	Marches en pierres dures d'Orival, compris la taille	58,00 à 4,75	275,50
	Maçonnerie d'assises en pierre de taille à l'état et mortier de chaux et sable	3 <sup>m</sup> ,800 à 8,20	31,16
Pour la nette maçonnerie ci-dessus	Parement vu de moellons piqués	110 <sup>m</sup> ,00 à 1,55	170,50
À l'angle du mur d'escalier	Maçonnerie d'assises en pierres de taille d'Allemagne et mortier de chaux et sable	3,100 à 34,90	108,19
Idem	Parement vu de pierre tendre	10 <sup>m</sup> ,50 à 2,40	25,20
Pour les trois arceaux sous l'escalier	Maçonnerie de voutes en pendants et mortier de chaux et sable	18,50 à 12,50	231,25
Pour sceller les montants du garde fou	Trous pour scellement de 0,20 à 0,30 de profondeur dans la pierre dure	160 à 1,55	248,00
Idem	Plomb mis en œuvre pour scellement	240 <sup>K</sup> à 0,80	192,00
<b>Ferronnerie.</b> Les lisses et les montants du garde fou	Fer N° 2	2500 <sup>K</sup> à 106,90 le cent	2672,50
	Rabais de 14 ½ p%		4745,10
			688,04
			4057,06

<sup>93</sup> Moellons taillé à l'aide d'une smille (ou pic de tailleur de pierre). Voir Jean-Claude BESSAC, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*, supplément 14 à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, Paris, Editions du CNRS, 1987, p. 14-24.

Pour le palier supérieur et celui inférieur de l'escalier	Dallage en bitume de 0,02 d'épaisseur	4 <sup>m</sup> , 50 à 5,00	22,50
	Frais imprévus		220,44
	Somme pareille		4300,00
<b>Terrassement.</b> Déblai pour la fondation de l'escalier des murs de cage	Section <b>c.</b> Construire un escalier pour communiquer de la partie haute à la partie basse de la courtine 4-5. <u>1600<sup>f</sup></u>		
<b>Démolitions.</b> La porte à percer au bas de l'escalier	Terre à deux hommes jetée à la pelle à deux relais puis chargée sur la brouette portée à 5 relais et régulée	120 <sup>m</sup> ,000 à 1,55	186,00
<b>Maçonneries.</b> Fondations de l'escalier, fondations et nette maçonnerie des murs d'escalape et raccordement pour la porte à percer dans le mur existant	Démolition de bonne maçonnerie, pour percement de baes, étançonnement compris	6,50 à 3,05	19,83
23 marches d'escalier	Maçonnerie de moellons bruts et mortier de chaux et sable	88 <sup>m</sup> ,000 à 10,20	897,60
Idem	Marches en pierre dures d'Orival, compris la taille	35 <sup>m</sup> ,00 à 4,75	166,25
Pour la nette maçonnerie	Maçonnerie d'assises en pierre de taille à l'état et mortier de chaux et sable	2,100 à 8,20	17,22
Tablette de couronnement du mur d'appui et encadrement de la porte au bas de l'escalier	Parement vu de moellons smillés	55,00 à 0,55	30,25
Idem	Maçonnerie d'assises en pierre de taille d'Allemagne et mortier de chaux et sable	5,900 à 34,90	205,91
Idem	Maçonnerie de voûtes en pierre de taille d'Allemagne et mortier de chaux et sable	1,800 à 39,80	71,64
<b>Charpente et menuiserie.</b>	Parement vu de pierre tendre	22 <sup>m</sup> ,00 à 2,40	52,80
Etançonnement	Charpente sans assemblage pour étais provisoires en bois appartenant et restant à l'entrepreneur	0,700 à 20,00	14,00
Pour la porte au bas de l'escalier	Portes pleines en chêne de 0,03 à 0,035 d'épaisseur	2,00 à 8,55	17,10
<b>Ferronnerie.</b>	Ferrure n° 3	8 <sup>K</sup> ,000 à 132,45	10,60
Gonds et pentures	Serrure avec bec de canne pesant 1 kilogramme	1 à 7,70	7,70
Pour la dite porte	Peinture de couleur commune sur trois couches	4 <sup>m</sup> ,50 à 0,80	3,60
<b>Peinture.</b> La porte			1713,10
	Rabais de 14 ½ p%		248,40
	Frais imprévus		1464,70
	Somme pareille		135,30
			1600,00
<b>Art. 2</b>			
<b>Plantations à faire dans l'intérieur du château (dessin n° 2)</b>			
Détail :			

Pour le déblai des trous	Terre à « hommes jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 mètres	110 <sup>m</sup> ,000 à 0,55	60,50
Idem	Terre à 4 hommes et 2 relais	110,000 à 0,90	99,00
Pour le remblais des trous, après la pose des arbres : 1° terre provenant du déblais des mêmes trous	Terre à un homme et demi jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 mètres	110 <sup>m</sup> ,000 à 0,28	30,80
2° Terre végétale prise en d'autres points de la cour du château	Terre à 2 hommes et à 2 relais	110 <sup>m</sup> ,000 à 0,60	66,00
Pour la plantation	Pieds d'Orme ou de fresne plantés et garnis d'épine	110 <sup>m</sup> ,000 à 1,50	165,00
	Frais imprévus		421,30
	Somme pareille		28,70
			450,00

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen et de la côte]

1850

80. *Etat estimatif des dépenses à faire, en 1850 et 1851, aux Fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen, 1850, Vincennes, SHD, 1VH 495*

GENIE.

DIRECTION de Cherbourg

Place de Caen

PROJETS pour 1850 et 1851

Etat estimatif des dépenses à faire, en 1850 et 1851, aux fortifications et aux Bâtiments Militaires de la Place de Caen montant à la somme de . . . . . 544870<sup>f</sup>

Nota. Aux projets sont annexés huit feuilles de dessin pour 1850 et 1851 ; il faut se reporter en outre aux n<sup>os</sup> 2, 8, 9 et 10 pour 1849, aux n<sup>os</sup> 1 et 3 pour 1848 ; au n<sup>o</sup> 3 pour 1846 ; au n<sup>o</sup> 5 pour 1844 et aux croquis n<sup>o</sup> 1 annexés à l'avis du comité du 4 juillet 1849 et croquis annexé à l'avis du 5 mai 1847.

**Fortifications**

Travaux . . . . 22970<sup>f</sup>

<b>Journées</b> À régaler et damer les terres à la confection du talus	<b>Article 1<sup>er</sup></b> <b>Régler le parapet, le terre-plein et les banquettes de la contre-garde (9) (dessins N<sup>os</sup> 1 et 2)</b>		4300,00
	<b>Détail :</b>		
	Journée de fort manœuvre	15 <sup>3</sup> à 1,85	27,75
	Idem	130	
<b>Terrassements</b>		300, 1,85	555,00

<p>Déblai du chemin de ronde et d'une partie du parapet devant servir à remblayer l'autre partie de ce parapet ainsi que les banquettes et les terre-pleins</p> <p>Pour semer sur les parapets, les terre-pleins, les banquettes et les talus</p> <p><b>Démolitions</b></p> <p>La partie supérieure du mur d'escarpe</p>	Terre à deux hommes et à deux relais	6200, 0,60	3720,00	
	Graine de foin	100 <sup>m</sup> 00, 1,50	150,00	
	Démolition de lauvaise maçonnerie	2000 <sup>m</sup> 000, 0,35	70,00	
	Idem de maçonnerie de 1 <sup>ere</sup> dureté	280 <sup>m</sup> 000, 1,20	336,00	
	Rabais de 14,50 <sup>f</sup> p%		700,50	
	Frais imprévus		4130,50	
			169,50	
			4300,00	
	<b>Article 2</b>			
	<b>Communication dans l'intérieur du château</b> (dessin n° 2 de 1849)			
	Section a. Garnir d'un garde-fou en fer la banquette en maçonnerie 6 – 7 et de la courtine 21 ; construire un escalier à l'extrémité de droite de cette courtine. (le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets de 1849)		4300	
	Section b. Construire un escalier pour communiquer de la partie haute à la partie basse de la courtine 4 – 5 (le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets de 1849)		1600	
	Somme pareille		5900	
<b>Article 3</b>				
Plantations (dessin n° 2)				
	Section a. Plantations à faire dans l'intérieur du cavalier 8		150	
Pour le déblai des trous	Terre à trois hommes jetée à la distance de 2 à 4 mètres	60 <sup>m</sup> ,000, 0,55	33,00	
Idem	Terre rocailleuse à 4 hommes jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 mètres chargée ensuite sur une brouette et portée à un relais	20 <sup>m</sup> ,000, 0,95	19,00	
Pour le remblai des trous après la pose des arbres	Terre à un homme ½ jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 mètres	60 <sup>m</sup> ,00, 0,28	16,80	
1° terre provenant du déblai des mêmes trous				
2° Terre végétale prise en d'autres points du terre plein	Terre à deux hommes et à un relais	20 <sup>m</sup> ,00, 0,60	12,00	
Au pied du talus de la banquette d'artillerie	Pieds de tilleuls ou d'ormes plantés	40, 1,50	60,00	
			140,80	
	Rabais de 14,50 p%		20,42	
	Frais imprévus		120,38	
	Somme pareille		29,62	
	Section b. Plantations à faire dans l'intérieur de la contregarde (9)		150,00	
			120,00	
Pour le déblai des trous	Terre à trois hommes jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 <sup>m</sup>	60 <sup>m</sup> ,000, 0,55	33,00	

Pour le remblai de trous après la pose des arbres Pour la plantation	Terre à un homme ½ jetée à la pelle à une distance de 2 à 4 mètres	60,000, 0,28	16,80
	Pieds de tilleuls ou d'ormes plantés	33, 1,50	49,50
			99,30
	Rabais de 14,50 p%		14,40
			84,90
	Frais imprévus		35,10
	Somme pareille		120,00
	Article RC. Réparations courantes		11500,00
	Détail :		
	Terminer la réparation des escarpes du côté du sud-ouest du château entre la porte de France et la tour n° 2		3000,00
Achever la mise en état du château au moyen de rejointoiements et de renformis faits en recherche et extirper les herbes de ces escarpes		6500,00	
Réparer les portes et les ponts levis		600,00	
Régler les fossés des parties nord et nord-est du château		400,00	
Continuer la mise en état du mur de soutènement de l'intérieur du château ainsi que les terres-pleins et banquettes		1000,00	
Somme pareille		11500,00	
Article EC. Entretien courants		1000,00	
<b>Batiments militaires</b>			
Travaux	518850 <sup>f</sup>		521400 <sup>f</sup> ,00
Acquisitions	2550		
Article 1 <sup>er</sup>			4100,00
Casernement du château			
Détail			
Section a. Recouvrir par une aire en bitume les carrelages de six chambres et les paliers de la caserne N			1600,00
(le détail de cette évaluation a été fourni dans les projets de 1847)			
Section b. Remplacer la pompe en bois de la cour du château par une pompe en cuivre semblable à celles établies au quartier de la Visitation			2500,00
Journées pour enlever la vieille pompe et démolir la partie du puits qui se trouve au dessus du sol	Journées de fort manœuvre	5,00, 1,85	9,25
Pour enlever la vieille pompe	Journées de pompier	4,00	3,30
<b>Scellemens</b>			
Pour les divers colliers, les barres du fond du puits, les crampons formant échelle	Scellemens de 0,20 à 0,30 de profondeur	150, 0,85	127,50
<b>Charpente</b>			
Plancher au fond du puits	Charpente en sapin rouge du nord	0,150, 86,60	12,99
<b>Ferronnerie et serrurerie</b>			
Deux bases pour supporter le plancher au fond du puits	Fer n° 1	40 <sup>k</sup> ,000, 86,05	34,42
Crampons et barres pour une échelle à établir dans la hauteur du puits	Fer n° 2	220 <sup>k</sup> ,000, 106,90	235,18

Les quatre branches du piston	Fer n° 3	60 <sup>k</sup> ,000, 132,45	79,47
Collier à charnière, tuyau d'assension, les tringles du piston, boulons à écroux	Fer n° 5	80 <sup>k</sup> ,000, 161,60	129,28
Diverses greffes pour la tringle du piston	Fer n° 6	30 <sup>k</sup> ,000, 239,45	71,84
<b>Plomberie et pompe-rie</b>			
Pour garnir le dessous de la pompe	Plomb laminé	12 <sup>k</sup> ,000, 0,85	10,20
Les tuyaux	Cuivre rouge étamé et soudé	200 <sup>k</sup> ,000, 4,95	990,00
Le corps de pompe et les brides	Fonte de cuivre	42 <sup>k</sup> ,000, 5,50	231,00
[Les articles suivants concernent les autres établissements militaires de la ville]			

## 1852

81. *Projets pour 1852 et pour 1853. Apostilles du Directeur*, 1852, Vincennes, SHD, 1VH 496

GENIE.

Direction du Hâvre

Place de Caen

PROJETS pour 1852 et pour 1853

Apostilles du Directeur

L'évaluation totale des objets présentés monte à 381900<sup>f</sup>.

	Fortifications.		Batiments militaires.	
	Commun.	Spéciaux ou extraordinaires.	Commun.	Spéciaux ou extraordinaires.
1° Travaux				
Les projets présentés montent à	28550 <sup>f</sup>	"	100450 <sup>f</sup>	252900 <sup>f</sup>
Les fonds accordés pour 1851 sont de	5000	"	23390	40000
Le chef du génie demande pour 1852	4250	"	27650	74000
1853	6100	"	26600	80000
Le Directeur propose pour 1852	4250	"	22560	79000
1853				
2° Acquisitions				
Le chef du génie demande pour 18[52]	"	"	5500	700
Le Directeur propose	"	"	5500	700

Officiers qui ont pris part à la rédaction des projets.

MM. Dumay, Colonel Directeur

Fauveau, Chef de bataillon, chef du Génie

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des Projets.

Projets pour 1852 et 1853 . . . . huit feuilles

1850 et 1851 . . . . N° 3, 4 et 6

1849 . . . . N<sup>os</sup> 2, 9 et 10.

1847 . . . . . N° 5  
 1846 . . . . . N° 3  
 1843 . . . . . N°s 6 et 7

Voir le croquis annexé au procès verbal de la Commission de casernement en date du 10 mars 1852 et le croquis annexé à l'avis du Comité du 3 mai 1850 et les croquis N°s 1 et 2 annexés à l'avis du Comité du 4 juillet 1849.

Numéros des articles	Articles d'ouvrages	Fonds demandés				Fonds proposés			
		Commun.		Spéciaux ou extraordinaires.		Commun.		Spéciaux ou extraordinaires.	
		1852	1853	1852	1853	1852	1853	1852	1853
1	<p><b>Fortifications</b>            Communications dans l'intérieur d château — 5900<sup>f</sup> (Dessin n° 2 pour 1849)            Le chef du Génie demande pour 1852 — 1600            — pour 1853 — 1600            — pour les exercices ultérieurs — 2700</p>	1600 <sup>f</sup>	1600 <sup>f</sup>	"	"	1600 <sup>f</sup>	1600 <sup>f</sup>	"	"
	<p>Dans son avis du 30 mai 1850, le Comité ayant ajourné les communications dans l'intérieur du château jusqu'après l'achèvement des réparations à faire aux escarpes, et ces réparations n'exigeant plus qu'une somme de 2400<sup>f</sup> pour être terminées, il convient de commencer les travaux des communications.</p> <p><b>Section a.</b> garnir d'un gardefeu en fer la banquette en maçonnerie du front 6 – 7 et de la courtine 21 ; construire un escalier à l'extrémité de droite de cette courtine (fonds ordinaires) — 4300<sup>f</sup> (dessin n° pour 1849)            Le chef du Génie demande pour 1853 — 1600<sup>f</sup>            — pour les exercices ultérieurs — 2700</p> <p>A accorder (fonds ordinaires) pour 1853 — 1600            On exécutera l'escalier en 1853 et le gardefeu sera ajourné à 1854</p>	"	"	"	"	"	"	"	"
2	<p><b>Section b.</b> Construire un escalier pour communiquer de la partie haute à la partie basse de la courtine 4 – 5 (fonds ordinaires) — 1600<sup>f</sup> (dessin n° 2 pour 1849)            Le chef du Génie demande cette somme pour 1852</p> <p>A accorder (fonds ordinaires) pour 1852 — 1600</p>								
	<p>Plantations dans l'intérieur de la contregarde 9 — 150<sup>f</sup></p>	150	"	"	"	150	"	"	"
RC	<p>Réparations courantes (fonds ordinaires) — 21500</p> <p>A accorder (fonds ordinaires) pour 1852</p>	2000	4000	"	"	2000	2000	"	"
EC	<p>Entretiens courants (fonds ordinaires) — 1000<sup>f</sup>            Le chef du Génie demande pour 1852 : 500<sup>f</sup></p>	500	500	"	"	500	500	"	"

		Pour 1853 : 500 <sup>f</sup>							
A accorder (fonds ordinaires) pour 1852 et 1853.									
Comme somme allouée depuis long-temps pour les entretiens courants annuels.									
<b>Totaux pour les travaux de fortifications</b>		4250	6100	"	"	4250	4100		
<b>Bâtimens militaires</b>									
1	Casernement du château (fonds ordinaires) — 2500 Le chef du Génie demande pour 1852 — 700	700	"	"	"	700	"	"	"
	<b>Section a.</b> recouvrir par une aire en bitume le carrelage de 6 chambres et les paliers de la caserne — 1800 (pour mémoire)	"	"	"	"	"	"	"	"
M. l'Inspecteur Général du Génie ayant porté, dans ses observations sur l'état sommaire, ce travail à ajourner faute de fonds, le chef du Génie n'aurait pas du le faire figurer dans ses projets, même pour mémoire.									
	<b>Section b.</b> construire des demi stalles à l'entrée des chambres de soldats dans les bâtimens <b>D, K</b> et <b>N</b> (fonds ordinaires) — 700 Le chef du Génie demande cette somme pour 1852	"	"	"	"	"	"	"	"
A accorder (fonds ordinaires pour 1852) — 700 <sup>f</sup>									
Comme travail à exécuter dans l'intérêt de la santé des soldats couchés près des portes dans les chambres de ces casernes.									
[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]									

## 1854

82. Fauveau, [*Lettre au président de la Société des antiquaires de Normandie*], 1854, Caen, Archives départementales du Calvados, 83 F 551

N° 39. – A. Charma

GÉNIE  
DIRECTION DU HAVRE  
Place de Caen  
N° 34

Caen, le 11 mars 1854

Monsieur,

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que le ministre de la guerre, faisant droit à la demande que vous m'aviez adressée au nom de la société des antiquaires de Normandie, vient de m'autoriser à vous remettre les débris de statues trouvés dans les fouilles faites au château.

Vous pourrez ainsi, lorsque vous le désirerez, faire transporter ces statues à votre musée, où elles se trouveront beaucoup plus convenablement placées que dans le local qu'elles occupent aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

Le commandant du génie  
Fauveau

A M. Hippeau, président de la société des antiquaires de Normandie, à Caen.

1856

83. Mémoire sur les projets pour 1856-1857, 1856, Vincennes, SHD, 1VH 496

Génie  
Place de Caen  
Projets pour 1856-1857

Direction du Hâvre

Mémoire sur les projets pour 1856-1857

		Fortifications	Bâtiments militaires		Totaux	
		Service ordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Travaux	—————	24200	156200	212600	180400	212600
Acquisitions	—————	"	"	7500	"	7500
	<b>Totaux</b> —	24200	156200	220100	180400	220100
		24200	376300		400500	
Sur quoi le chef du Génie demande :						
1° pour travaux	Pour 1856 —	8600	38000	65000	46600	65000
	Pour 1857 —	8600	38000	91300	46600	91300
	Les fonds accordés pour 1855 sont de —	9000	20000	"	29000	"
2° pour acquisitions	Pour 1856 —	"	"	7500	"	7500
	Pour 1857 —	"	"	"	"	"

**Officier qui a rédigé les projets**  
**Mr Fauveau**, chef de bataillon en chef

Indication des feuilles de dessin à consulter pour l'intelligence des projets.

Projets pour 1856-1857 . . . . 6 feuilles ci-annexées	Dessins annexés aux circulaires du 20 septembre 1845, du 10 juin 1849 et du 21 septembre 1854.
———— 1854-1855 . . . . n <sup>os</sup> 1, 2, 5, 7, 10, 11, 13 et 14	Croquis annexés à l'avis du Comité du 4 juillet 1849
———— 1850 . . . . n <sup>os</sup> 2 et 3	
———— 1849 . . . . n <sup>o</sup> 10	

Numéro des articles	Articles d'ouvrages	Fonds demandés			
		Pour 1856		Pour 1857	
		Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
1.	Casernement du château. Améliorations diverses. (fonds ordinaires) — 7200 (dessins n <sup>o</sup> 1 et 2 de 1856 et n <sup>o</sup> 2 de 1854)	2350	"	4850	"
	<b>Section a.</b> placer des cheneaux aux bâtiments qui en sont dépourvus — 4850	"	"	"	"
	C'est un travail en continuation, pour lequel il a été accordé un à compte de 1000 <sup>f</sup> en 1855. Cet acompte a été employé à la pose des cheneaux de la caserne <b>N</b> , et d'une partie du bâtiment <b>K</b> (prison militaire) On propose d'ajourner le reste de ce travail à 1857, afin d'exécuter de préférence, en 1856, la pose des cheneaux de la caserne <b>P</b> de la Visitation (voir ci-dessous Art. 3 section L) et d'achever celle des cheneaux du quartier de Vaucelles (voir Art. 2 section a)				
	<b>Section b.</b> Recouvrir par une aire en bitume le carrelage des six chambres du rez-de-chaussée et les paliers de la caserne <b>N</b> . — 1850 On demande ces 1850 <sup>f</sup> pour 1856.	"	"	"	"

Ce travail avait été ordonné, par anticipation, pour l'exercice 1848 ; mais les fonds qui avaient été accordés pour cet objet en 1847 ont été retirés par décision du 19 mai 1848.

Depuis cette époque, les carrelages du bâtiment **N** sont devenus de plus en plus mauvais et il n'est guère possible d'en ajourner encore pendant longtemps la réparation. On doit dire, toutefois, que parmi les travaux portés à l'article des réparations courantes, il en est plusieurs qui sont encore plus urgents et qu'on a été contraint d'ajourner faute de fonds.

**Section C.** ouvrir une croisée dans chacune des  
chambres n° 7 et n° 13 du bâtiment D ——— 360  
(dessin n° 1)

On demande ces 360<sup>f</sup> pour 1856.

L'Inspecteur général, en 1855, a reconnu sur les lieux l'utilité de ce travail, ainsi que de celui proposé à la section suivante, pour l'éclairage et l'aéragé des chambres du rez-de-chaussée des bâtiments **D** et **K**.

Bien que le percement de ces croisées ne soit pas très urgent, comme il n'exige qu'une dépense très minime on propose de l'exécuter en 1856.

**Section d.** Percer deux impostes dans la chambre n° 7  
du bâtiment **K**, en regard des deux fenêtres qui existent " " " "  
————— 140 (dessin n° 2)

On demande ces 140<sup>f</sup> pour 1856.

Même observation qu'à la section précédente. L'humidité de la pièce n° 7 du bâtiment **K** rend, toutefois, le travail qu'on propose le plus urgent.

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

## 1860

84. *État estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Caen, 1860, Vincennes, SHD, 1VH 497*

GÉNIE

Direction du Hâvre

Place de Caen

Projets pour 1860-1861

État estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires  
de la place de Caen, montant à la somme de . . . . . 436150<sup>f</sup>,00

Nota. Aux projets sont  
annexés 18 feuilles de  
dessin pour 1860-1861

<b>Fortifications</b>	<b>Travaux</b> 346800 <b>Acquisitions</b> 21250	368050 <sup>f</sup> ,00	
(Voir pour les détails les états estimatifs fournis le 21 février 1860)			
<b>Bâtiments militaires</b>	<b>Travaux</b> 68100,00 <b>Acquisitions</b> "	68100 <sup>f</sup> ,00	

	Article 1 <sup>er</sup>	
	Casernement du château	
	Améliorations diverses (dessin n° 14)	2100,00
	Détail	
	<b>Section a. Agrandir le corps de garde (service ordinaire)</b> (dessin n° 14) ————— 1800 <sup>f</sup> ,00	
<b>Journées</b> À démonter les vieux carrelages, démolir les vieux murs, retourner l'escalier et enlever les décombres	Journées de manœuvre ————— 20,00 à 1,80 ————— de maçon ————— 5,00 à 3,00 ————— de menuisier ————— 10,00 à 3,00	36,00 15,00 30,00

<b>Démolitions</b>			
Trois portes et une fenêtre	Démolition de maçonnerie, pour percement de baies	15 <sup>m</sup> ,000 <sup>cub</sup> à 4,10	61,50
Le mur du corridor, celui du corps de garde	—— idem —— de 1 <sup>ere</sup> dureté ——	45 <sup>m</sup> ,000 à 1,65	74,25
<b>Maçonnerie</b>			
Deux fenêtres condamnées	Maçonnerie de moellons n° 72	3 <sup>m</sup> ,000 à 11,00	33,00
Le mur de fond du corps de garde, les raccords de baies de 3 portes et croisées	Maçonnerie d'assises en pierre d'Allemagne (n° 91)	8,000 à 34,50	276,00
Les maçonneries ci-dessus	Parement vu de pierre tendre	12,00 à 3,40	40,80
La cloison du concierge	Maçonnerie de briques boutisses	12,00 à 11,80	141,60
—— idem ——	Enduits sur deux couches	24,00 à 2,00	48,00
Le corps de garde, la salle de police et la cuisine du concierge	Blanchissage sur 3 couches	400,00 à 0,13	52,00
La corps de garde et la salle de police	Dallage en bitume	60,00 à 5,75	345,00
	Plafond en plâtre sur lattis neuf	46,00 à 3,00	138,00
<b>Charpente</b>			
Les deux poutres	Charpente en sapin du n° 227	1 <sup>m</sup> 200 à 91,00	109,20
Le gitage du plancher et le lit de camp	Idem, en chêne à l'état	2,000 à 29,00	58,00
<b>Menuiserie</b>			
Le plancher du logement du concierge	Plancher ordinaire en sapin de 0 <sup>m</sup> ,03 à 0 <sup>m</sup> ,035 d'épaisseur	46 <sup>m</sup> ,00 <sup>ca</sup>	
Celui du corps de garde		25,00	
		71 <sup>m</sup> ,00 <sup>ca</sup> à 5,00	355,00
	Une croisée, peinte et vitrée posée		50,00
	3 portes ferrées, peintes et posées à 30 <sup>f</sup> ,00		90,00
			1953,35
	Rabais de 13 <sup>f</sup> ,50 pour % ——		263,70
			1689,65
	Frais imprévus ——		110,35
	<b>Somme pareille</b> ——		1800,00
	<b>Section b. Régler le sol de la cour K</b>		
	(cette est présentée sans détails, d'après l'autorisation de l'Inspecteur Général)		300,00
	[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]		
	<b>Article 5</b>		
	<b>Amener les eaux de la Ville dans les bâtiments militaires.</b>		
	(dessins n <sup>os</sup> 16 et 17) —— 2700,00		
	Travaux exécuter par l'Entrepreneur de travaux hydrauliques de la Ville		
Numéros du bordereau de la ville			
147	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,06 tout posé de la barrière à la contrescarpe	20 <sup>m</sup> ,00 <sup>ct</sup>	
	La hauteur de la contrescarpe	5,00	
	Le fossé	10,00	

	L'escarpe	5,00	
	Dans le château	75,00	
		115 <sup>m</sup> ,00 <sup>ct</sup> à	
		10,75	1236,25
168.	Une prise d'eau pour la prison		57,35
160.	Tuyau de la prison 27 <sup>m</sup> à 3 <sup>k</sup> ,10 le m. c <sup>te</sup>	83 <sup>k</sup> ,70 à	83,70
		1,00	
	Percement du mur	3 à 5,00	15,00
	La borne fontaine de la prison		220,00
	Celle du château		300,00
	Les bassins en briques et ciment de Portland		500,00
			2412,30
		Frais imprévus ———	287,70
		Somme pareille ———	2700,00

[La suite concerne les autres établissements militaires de Caen]

## 1868

85. Bernard, *Notice succincte sur l'origine des anciennes fortifications de Caen*, 1868, Vincennes, SHD, 1VH 2087

### NOTICE SUCCINCTE

Sur l'origine des anciennes fortifications de Caen

Les premières enceintes fortifiées de Caen, que mentionne sûrement l'histoire, datent de Guillaume le Conquérant ; elles se groupèrent toutes autour du château dont la situation élevée et dominante en fit la véritable citadelle, comme autour du sol sur lequel étaient venues s'implanter les premières colonies saxonnes qui débouchèrent dans la vallée de l'Orne au commencement du 5<sup>e</sup> siècle. C'est pour asseoir sa suprématie souvent contestée par ses voisins que Guillaume fortifia le château de Caen à l'instar de celui de Falaise, avant de mettre à exécution son projet de descente en Angleterre en 1066. Son fils Henri, après la bataille de Tinchebray, sans doute aussi par un motif analogue à celui de son père, en exhausse les murailles et y ajouta le donjon qui n'avait pas moins de 30 mètres de hauteur, avec une enceinte particulière et des ponts-levis. Depuis lors elles ne subirent plus que des restaurations, et quelques adjonctions d'une certaine importance, cependant, telles que les deux grosses tours cornières qui forment ou approchent les points de raccordement de l'enceinte avec la ville, ainsi que les deux ouvrages avancés des deux entrées qui datent du 16<sup>e</sup> siècle. Si l'on ajoute enfin deux têtes de pont, la porte Millet, le châtelet du Pont St Pierre, ainsi que des murs de clôture, autour de l'ancienne ville par Guillaume et de la nouvelle par son fils Robert, l'on peut dire que telles furent les défenses de Caen dès le commencement du 12<sup>e</sup> siècle.

Respectables à une époque où les canons n'étaient pas encore connus, elles ne purent résister aux entreprises d'Edouard III en 1346. Caen fut pillé et ravagé pendant trois jours. A la suite de ces événements, Philippe de Valois, Jean le Bon et Charles V l'entourèrent de fortifications aux frais des habitants ; ce sont les traces de ces travaux qui se voient encore aujourd'hui. Les deux abbayes de St Etienne et de la Trinité fondées par Guillaume et la princesse Mathilde de Flandres furent aussi entourées de murailles, par l'initiative de Du Guesclin qui vint à Caen en 1363 comme Capitaine Général de la Normandie. Il faut y ajouter les forts des monticules du Sépulcre et de St Gilles. Ces quatre points, surtout les deux premiers, offrent des positions fort importantes qu'il était nécessaire de garder. Le siège de Caen en 1417 par Henri V d'Angleterre le prouva. Ce fut en effet sur ces deux points que les premiers efforts des Anglais furent dirigés, et une fois occupés, leurs canons furent hissés sur la tour centrale, aujourd'hui disparue, de l'Abbaye St Etienne, et la ville prise entre deux feux ne tarda pas à être ouverte et prise d'assaut.

Caen eut cependant le privilège d'arrêter pendant un mois devant ses murs les 40 à 50000 combattants d'Henri V. le château n'eut pas les honneurs d'un siège, il capitula sous la pression d'un affaïssement de la politique royale. Caen subit enfin un 3<sup>e</sup> et dernier siège en 1450 par les armées de Charles VII. La bataille de Formigny, où furent écrasées les dernières troupes anglaises qui tenaient la campagne, avait pour ainsi dire ôté tout espoir à la garnison ; aussi ne résista-t-elle que 15 jours aux efforts combinés des 36000 soldats du roi de France. Elle ne supporta pas moins des attaques très vives qui, comme au siège de 1417, partirent des deux abbayes. Le château fut livré cette fois encore mais non assiégé. Le comte de Dunois y fit son entrée avec beaucoup d'appareil le 1<sup>er</sup> juillet 1450 par la porte du Donjon dont les vestiges ont été respectés par les démolisseurs de 1793 qui abattirent le donjon lui-même et comblèrent les fossés de ses décombres. Depuis ces événements, d'où date l'unité française, les fortifications de Caen ne jouèrent plus aucun rôle. On les laissa tomber en ruines et la ville rentra peu à peu en possession du sol qu'elle avait prêté et sur lequel elle les avait d'ailleurs édifiées à ses propres frais. Le château seul fut conservé, mais ainsi que pour les enceintes de la ville, son importance, pour n'être pas annulée, en fut diminuée. Monument archéologique par ses origines, il conserve encore un reflet de son antique importancen, par l'aspect imposant de ses tours et de ses remparts dont la hauteur s'élève jusqu'à plus de 25 mètres. Ses murailles renfermaient un manoir de Guillaume, le palais royal de Henri V qui y tint une cour brillante pendant le court séjour qu'il fit à Caen, ainsi que plusieurs grands hôtels qui tous ont disparu, et dont les décombres ont dû exhausser beaucoup l'esplanade. L'Echiquier de Normandie y avait ses assises, et l'on voit encore, avec quelques débris de chapelles, l'édifice qui était consacré à la tenue de cette haute assemblée et qui remonte au X<sup>e</sup> siècle. Plusieurs, Montmorency, le comte de Dunois, en furent les gouverneurs, et François Ier vint le visiter en 1532. Aujourd'hui, les étrangers, les Anglais surtout, le parcourent en touristes. Ce n'est plus d'ailleurs au point de vue militaire qu'un simple poste dont l'utilité se borne à abriter une garnison de deux cents hommes environ, et l'approvisionnement en matériel nécessaire aux batteries de côtes voisines ainsi qu'aux troupes qui pourraient être chargées de la défense du littoral.

A Caen, le 1<sup>er</sup> octobre 1868  
Le commandant du Génie  
Signé, Bernard.

---

## 1872

86. *Rapport sur la mise en état de défense des fortifications de la circonscription de Caen*, 1872, Caen, Archives départementales du Calvados, 79 F 26

Génie militaire  
Place de Caen

Rapport sur la mise en état de défense des fortifications de la circonscription de Caen

Les fortifications de la circonscription de Caen se composent du château de Caen et des batteries de côte. Le château est un simple poste sans servitudes.

Les batteries de côte sont d'anciens types. Elles sont au nombre de 6. En outre un terrain ayant cette destination est réservé à Trouville, et une batterie est admise en principe à Beuzeval. La batterie de Port en Bessin consiste en un vieux bâtiment en ruines loué à un particulier.

La batterie de Courseulles est une masse de sable dont les formes ont disparu pour n'offrir qu'un monticule.

Il y a en arrière un vieux orps de garde loué à un particulier, cependant cette batterie peut prendre de l'importance parce qu'elle occupe la tête du chemin de fer de Courseulles à Caen qui est sur le point de se faire.

La batterie de Honfleur consiste en un simple parapet dont la situation près du phare est mauvaise.

Il n'y a comme batteries proprement dites que celles de Collevillen Oyestréham, Merville. Celles-ci sont abandonnées depuis longtemps.

Toutes les batteries de la côte sont de deuxième importance.

Le château de Caen est remarquable par son antiquité. C'est dire qu'il est incapable de soutenir un siège. Nous ne croyons pas cependant qu'il n'ait aucune valeur. Trois de ses faces sont entourées par les maisons de la ville, les escarpes sont très hautes, l'escalade de vive force paraît impossible.

Il est à remarquer que ces trois faces sont peu susceptibles d'être battues par le canon.

Le reste fait face à la campagne. En avant se trouve à une distance variable de 600 à 1200 mètres une crête dont la hauteur au-dessus du cavalier 8 est d'au moins 15 mètres et au plus 25.

Des batteries placées sur ces hauteurs pourraient en peu de temps faire aux escarpes vues parfois jusqu'au pied des brèches séparées de la campagne par des fossés non flanqués et bordés de maisons.

Le rôle que nous assignons au château est celui de résister à un coup de main, contenir un matériel, l'approvisionnement, l'outillage des batteries de côte du littoral, servir de point central à la défense mobile de la côte, tel qu'il est maintenant. Il peut remplir ce rôle. Deux portes seulement seraient à boucher.

En conséquence la garnison du château se composera de 400 hommes au moins, 500 au plus, qu'on pourra facilement y loger. Au delà de 100 hommes les tropes devraient bivouaquer dans la cour. L'arlement composé de 10 pièces de campagne serait placé sur le cavalier 8 et les tours de la face nord.

Le magasin à poudre, situé dans le château, pourra contenir 28000 kilogrammes de poudre, voutée [sz] à l'épreuve de la bombe est bien plus que suffisante pour satisfaire aux exigences du service.

Les abris qui existent sous différentes tours et courtines seraient facilement aménagés pour recevoir les approvisionnements en vivres et même organiser un hôpital.

Le château pourrait résister si peu de temps s'il était assez sérieusement pour que ses communications avec la ville soient coupées que ces deux dernières éventualités ne paraissent pas devoir se réaliser.

Les batteries de Oyestréham, Colleville, Merville peuvent également résister à un coup de main. Leur garnison se composerait des troupes nécessaires pour servir les 3 pièces de 30 rayées qui formeraient leur armement.

Les bâtiments qui se trouvent dans chacune d'elles sont suffisants pour loger cette garnison d'environ 50 hommes, abriter les approvisionnements de toute sorte, sauf celui de poudres.

En effet les pièces étant approvisionnées à 150 coups la quantité de poudre pour les trois serait 2000 kilogrammes soit 40 barils de 50 kilos. Le magasin à poudre vouté à l'épreuve de la bombe existant dans chacune de ses batteries et dont les dimensions sont longueur 3 mètres largeur 2 m 50 hauteur sous clef 5 mètres [ne] peut contenir que 20 de ces barils.

Il y aura lieu de les prolonger de 2 mètres ; la dépense qui en résulterait serait d'a peu près 1000 francs pour chacune de ces 3 batteries.

Caen, le 27 Aout 1872  
Le capitaine du Génie [...] par intérim  
[J. Huet]

---

**1875**

**87.** *Défense de la ville de Caen*, 1875, Caen, Archives départementales du Calvados, 79 F 27  
Génie Direction de Rouen  
Place de Caen

Défense de la ville de Caen  
Avis de la commission de défense locale

La ville de Caen, située sur la rivière d'Orne, au confluent des Odon, ne s'étend pas au-delà de la vallée très étroite d'ailleurs, de ladite rivière ; elle est dominée de tous côtés à portée de fusil et conséquemment n'occupe pas une position militaire. Il faut, si l'on ne veut pas exposer en cas d'attaque les habitants aux

plus grands désastres, reporter la défense au-delà des crêtes des hauteurs qui commandent immédiatement la ville ; mais de chaque côté du large fossé où coule l'Orne, s'étendent des plateaux ne présentant que des ondulations à pente douce sans obstacles naturels de quelque importance ; de plus le sol est partout pierreux et perméable de sorte que même après de grandes pluies le terrain est praticable pour les voitures. La configuration générale des environs de Caen ne fournit donc que des emplacements où il y a [à] peu près les mêmes dispositions à prendre qu'en pays de plaine pour s'établir solidement, tandis que eu égard à la nature du sol, l'ennemi pouvant passer partout, même avec son artillerie, aurait toutes facilités pour prendre ses dispositions tactiques de combat et étendre ses attaques.

Dans le cas où l'ennemi serait maître des deux rives de l'Orne, comme cela pourrait arriver par exemple à la suite d'une descente sur la côte, il faut renoncer à défendre Caen à cause du grand périmètre à occuper, lequel aussi réduit que possible, passant sur la rive droite de l'Orne par Allemagne, Cormelles, Mondeville, et sur la rive gauche au dessus du faubourg de Calix près du Calvaire St Pierre et au dessus du quartier St Julien jusqu'à la Maladrerie, présenterait un développement de 12 à 13 kilomètres au moins.

Or, quelque soit le système de défense qu'on emploie même avec des ouvrages de campagne à intervalles, il est nécessaire pour fournir les avants-postes, garder les ouvrages, avoir sous la main des réserves suffisantes pour agir sur les points menacés, de compter au moins 5 hommes par mètres courant de ligne de bataille ; c'est une masse de 25000 à 40000 hommes dont on aurait besoin. On ne peut songer d'immobiliser à Caen une pareille armée. Il est vrai qu'une descente sur la côte du Calvados est une éventualité tout à fait improbable.

Malgré la facilité de débarquer que présentent certaines parties du littoral telles que les plages de Trouville, de Villers et de Oyestreham, un corps d'armée assez nombreux pour se risquer dans l'intérieur du pays ne peut être débarqué sans une flotte nombreuse et sans un abri sûr qui lui permette d'attendre le moment de la retraite. Or, aucun des points de la côte ne remplit cette condition. Telle expédition serait désastreuse en face d'un corps de troupes de quelque importance échelonné le long du littoral et prêt à se concentrer rapidement sur les points menacés, concentration favorisée par les nombreuses routes qui sillonnent le Calvados et les lignes de chemin de fer qui aboutissent à la mer. Des débarquements de quelques centaines d'hommes seraient à la rigueur possibles si la côte n'était pas surveillée, ce qui n'arrivera pas si l'on suit les dispositions ordinaires prévues par la défense spéciale de la côte ; mais en tout cas ces sortes d'agressions seraient bornées au rivage et ne pourraient atteindre la ville de Caen.

Dans le cas d'une invasion venant de l'Est, les routes principales ouvertes à l'ennemi maître de Lisieux, de Pont-l'Évêque et de Honfleur sont les routes départementales de Honfleur et celle de Pont-l'Évêque à Caen et la route nationale de Paris à Cherbourg, mais par suite du grand nombre de chemins vicinaux ou de grande communication qui traversent le pays, l'ennemi pourrait étendre ses opérations en gagnant la route de Tours et même celle d'Angers à Caen ; toutes ces routes principales de même que la ligne ferrée de Normandie viennent aboutir dans le faubourg de Vaucelles à Caen. Or, lorsqu'on sort de la ville en suivant la route de Tours l'on trouve sur la droite la butte d'Ifs dont la plateforme pourrait recevoir quelques canons bien placés pour commander par des feux d'enfilade la route de Tours, et par des feux d'écharpe la route d'Angers et d'autre part l'on trouve sur la gauche la colline du calvaire St Jean, qui a des vues très étendues sur la plaine et sur les routes de Paris et de Tours. Malheureusement les 2 positions qu'on vient d'indiquer sont à la sortie de la ville, et ce n'est pas là qu'on pourrait organiser la ligne de combat attendu que la ville de Caen serait exposée à tous les projectiles ennemis, et deviendrait un nid à obus.

Il serait bon quoique cela, d'établir sur ces points des ouvrages de campagne pourvus d'artillerie pour assurer en cas de revers le passage des ponts de l'Orne, mais la ligne de bataille devrait être portée en avant.

Il faudrait occuper solidement la colline de Mondeville, la hauteur de Cormelles, et la butte en-deça de St André de Fontenay ; ces dispositions forceraient d'englober dans la ligne de bataille les villages de Mondeville, de Cormelles et d'Ifs. Les communications entre les 2 rives de l'Orne seraient établies par les 3 ponts à Caen et par celui du chemin de fer de Condé au-dessus d'Allemagne.

Quant à celui de St André de Fontenay il faudrait bien le surveiller pour ne pas être surpris sur la rive gauche.

Le croquis ci-annexé figure les dispositions générales qui paraissent convenables pour couvrir Caen ; il faudrait environ 8 à 10 jours pour les exécuter en admettant qu'on emploie journellement 1000 à 1200

travailleurs militaires. On ne peut réduire le champ de bataille sans s'exposer à être tourné, mais comme il a environ 7 kilomètres de développement il n'est susceptible d'être efficacement défendu qu'avec un corps de 18 à 20000 hommes au moins, pourvu de 35 à 40 pièces d'artillerie. Il serait encore indispensable de rompre tous les pont de l'Orne en amont de St André de Fontenay et d'avoir aussi un fort détachement pour surveiller le passage de la rivière à Thury-Harcourt qui permettrait à l'ennemi de gagner, par Falaise, la route départementale d'Aulnay à Caen, laquelle est en parfait état. On voit que la défense de Caen intimement liée à celle de l'Orne nécessite l'emploi de moyens actifs déjà considérables ; ils seraient probablement mieux employés à disputer pied à pied le terrain compris entre la Touques et la Dives, car dans cette région le terrain est très accidenté et couvert ; en certains points il est confus, raviné dans tous les sens, il y a peu de bois, mais l'on trouve presque partout des parcelles couvertes d'arbres fruitiers, délimitées par des fossés bordés de haies vives et ce sont là des éléments sérieux de résistance, car l'ennemi pourrait à peine développer quelques tirailleurs et la défense se réduirait à celle des voies de communication. C'est là où la défense de Caen peut s'exercer avec le plus d'avantages. Quoique cela, on indique dans le tableau ci-annexé, le nombre d'outils qui paraissent nécessaires pour mettre à exécution dans un délai de 8 à 10 jours le projet dont on parle plus haut. En ce qui concerne l'artillerie dont serait pourvu le corps d'armée, si l'on n'a que des pièces de campagne, il n'y a pas lieu d'installer des plateformes dans les ouvrages ; mais si l'on peut disposer de quelques pièces d'un calibre plus fort, telles que des pièces de marine provenant de Cherbourg par exemple, on les placerait en 2<sup>e</sup> ligne dans les ouvrages du calvaire St Jean et de la butte d'Ifs et il n'y a pas à s'occuper dès maintenant d'approvisionnements de bois pour la construction de plateformes, attendu que Caen est un grand entrepôt de bois de sapin du Nord et qu'on ne peut en manquer. Les batteries tireraient à bonbette dans des ouvrages construits avec le parapet de campagne ordinaire de 4 mètres d'épaisseur en dessus de simples épaulements. Quant aux autres ouvrages ce seraient des tranches, abris ou des lignes de fortification de campagne avec parapet de 1 mètre d'épaisseur et fossés de 2 mètres de largeur sur 1 mètre de profondeur. Les villages de Mondeville, de Cormelles et d'Ifs seraient mis en état de défense au moyen d'abattis, murs crénelés, coupures, barricades, etc.

Caen le 5 mai 1875

*Le chef de bataillon, chef du Génie*  
B[...]

État des outils nécessaires pour mettre Caen en état de défense en 8 ou 10 jours

Nature des outils	Emploi	Nombre	Approvisionnements existants en magasin	A compléter
Pelles	Parapets et	600	372	228
Pioches	tranchées	600	115	485
Haches	Abattis	50	"	50
Pics à tête	Idem	26	26	"
Serpes	Idem	100	27	73
Scies	Idem	20	2	18